

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

COMPTE RENDU INTEGRAL — 34^e SEANCE

Séance du Vendredi 2 Décembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE CAROUS

1. — Procès-verbal (p. 3624).
2. — Loi de finances pour 1984. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3624).

Temps libre, jeunesse et sports (p. 3624).

Mme Edwige Avice, ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports; M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial de la commission des finances; Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (temps libre et éducation populaire).

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

MM. Pierre-Christian Taittinger, en remplacement de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (jeunesse et sports); MM. Guy Schmaus, Roland Courteau, Jean Francou, Auguste Cazalet, Philippe Madrelle, Yves Le Cozannet.

Sur les crédits du titre III (p. 3642).

M. Adolphe Chauvin, Mme le ministre.

Adoption des crédits.

Crédits des titres IV, V et VI. — Adoption (p. 3642).

Suspension et reprise de la séance.

Défense et service des essences (p. 3642).

MM. Charles Hernu, ministre de la défense; Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances (exposé d'ensemble et dépenses en capital); Edouard Bonnefous, président

de la commission des finances; Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses ordinaires); Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances (budget annexe du service des essences).

Suspension et reprise de la séance.

MM. Jacques Genton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune); Michel Caldaguès, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section gendarmerie); Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section forces terrestres); Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section air); Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section marine); Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées; Albert Voilquin, Louis Longequeue, Jean Francou, rapporteur spécial; Lucien Neuwirth, Serge Boucheny, Guy Cabanel, Pierre Matraja, Philippe Madrelle.

Suspension et reprise de la séance.

M. le ministre.

Art. 43 (p. 3678).

MM. Yvon Bourges, Etienne Dailly, Jean Garcia, Stéphane Bonduel.

Rejet au scrutin public.

Art. 44. — Rejet au scrutin public (p. 3681).

Art. 116 (p. 3681).

Amendements n^{os} 176 de M. Jacques Genton et 178 de la commission des affaires étrangères. — MM. Jacques Genton, Michel Caldaguès, rapporteur pour avis; Jean Francou, rapporteur spécial, le ministre. — Irrecevabilité.

Adoption de l'article.

Articles additionnels (p. 3682).

Amendement n° 177 de M. Jacques Genton. — MM. Jacques Genton, le ministre, Jean Francou, rapporteur spécial. — Irrecevabilité.

Amendement n° 179 de M. Yvon Bourges. — MM. Yvon Bourges, le ministre. — Retrait.

Service des essences.

Art. 46 et 47. — Adoption des crédits (p. 3682).

Art. 114. — Adoption (p. 3682).

3. — Transmission de projets de loi (p. 3682).

4. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 3683).

5. — Ordre du jour (p. 3683).

PRESIDENCE DE M. PIERRE CAROUS, vice-président.

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?..

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1984

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 61 et 62 (1983-1984).]

Temps libre, jeunesse et sports.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports.

La parole est à Mme le ministre délégué.

Mme Edwige Avice, ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, préalablement à toute analyse des crédits pour 1984 de mon département ministériel, il convient de souligner que les mesures nouvelles et le montant total du budget de 1984 ne peuvent être utilement comparés aux dotations antérieures que compte tenu, d'abord, du rattachement de la direction du tourisme à Mme le ministre du commerce extérieur et du tourisme, et de la constitution d'un secrétariat d'Etat chargé du tourisme, qui se traduisent par l'inscription dans un fascicule budgétaire « tourisme » autonome de 246 491 505 francs, soit 10 p. 100 du budget temps libre de 1983.

Ce rattachement a également eu pour effet d'entraîner une nouvelle répartition entre les actions menées dans les rubriques jeunesse, sports, temps libre et éducation populaire. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point ultérieurement.

La comparaison doit tenir compte, ensuite, de la participation, en 1984, à la constitution de la dotation globale d'équipement à hauteur de 20 p. 100 des crédits « globalisables », ce qui constitue toutefois un régime dérogatoire par rapport aux autres ministères. J'aurai également l'occasion de vous expliquer la raison de cette dérogation.

La comparaison doit tenir compte, enfin, de la deuxième phase du plan de titularisation concernant 110 personnes à des emplois de professeur adjoint et de la mesure de transformation de 376 emplois de professeurs adjoints d'E.P.S. en 376 emplois de chargés d'enseignement d'E.P.S., conformément au plan d'intégration.

Compte tenu de ces structures nouvelles de mon ministère et des explications préalables que je viens de vous donner, le montant total des crédits des titres III et IV, pour 1984, s'élève à 1 900 537 723 francs auxquels il convient d'ajouter le montant des crédits résultant des amendements votés par l'Assemblée nationale, soit 9 500 000 francs.

Le projet de budget de mon ministère, qui vous est soumis, marque bien les orientations prioritaires que j'ai retenues pour 1984 : premièrement, assurer la préparation et la participation

dans d'excellentes conditions aux grandes manifestations sportives et en particulier aux jeux Olympiques, et mener à bien des réformes de structures ; deuxièmement, développer des politiques innovantes déjà engagées qui lient les actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports ; troisièmement, poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à la promotion de la vie associative ; quatrièmement, mener une politique d'équipements qui respecte à la fois les engagements pris et la loi de décentralisation.

Avant d'analyser devant vous le détail des crédits affectés à chaque direction de mon ministère, et je souhaite que cet examen soit minutieux, je crois utile de vous indiquer les perspectives concernant le domaine extrabudgétaire, c'est-à-dire le fonds national de développement du sport, le F.N.D.S.

Vous vous souvenez qu'en 1983 ce fonds a bénéficié d'un abondement spécial de 70 millions de francs venant du loto et du P.M.U. Cet effort important marquait bien la volonté politique d'aider le sport.

Les 70 millions de francs provenaient pour 40 millions de francs d'une augmentation de 2 à 2,5 p. 100 des taxes sur le loto et pour 30 millions de francs d'augmentation de la taxe de 0,3 p. 100 perçue par le P.M.U.

Je sais que certains se sont émus, à tort, du délai d'utilisation de cette somme. Je tiens à vous rappeler cette règle de procédure car pour le F.N.D.S. nous ne pouvons consommer les crédits qu'au fur et à mesure de la comptabilisation des enjeux. C'est seulement lorsque le plafond inscrit dans les documents budgétaires a été atteint que d'éventuels crédits supplémentaires peuvent être attribués et consommés. En outre, il y a toujours un retard d'un mois pour clôturer l'exercice du F.N.D.S.

Cependant, je puis vous indiquer aujourd'hui qu'à ma demande ces crédits seront affectés au F.N.D.S. par deux arrêtés, l'un au mois de novembre, de 26 millions de francs, qui vient d'être pris, et l'autre en décembre, de 26 millions de francs aussi, le solde intervenant dans le cadre de la procédure normale d'affectation des fonds au F.N.D.S. telle que je viens de la préciser.

Le ministère entend veiller de près à la bonne utilisation de ces crédits. Des progrès doivent être accomplis pour accélérer la consommation de ces crédits et éviter les reports.

Je suis sensible aux arguments que le Sénat a exprimés à ce sujet lors de l'examen de ce budget par la commission des affaires culturelles.

Pour 1984, le Gouvernement a décidé de maintenir l'effort qu'il avait consenti à titre exceptionnel en 1983.

Votre assemblée a eu cette même préoccupation, en proposant par amendement de maintenir le taux de prélèvement à 2,5 p. 100 en 1984.

M. Emmanuelli, lors de la discussion de la première partie de la loi de finances par votre assemblée, n'a pas retenu cette hypothèse, en expliquant que la mise en œuvre des mesures de relance du loto doit permettre d'accroître d'une manière très importante son chiffre d'affaires.

Ainsi que M. Emmanuelli vous l'avait annoncé, je puis vous donner aujourd'hui une plus ample information. Comme, depuis plusieurs mois, l'éventualité d'un deuxième tirage du loto est examinée par le ministère de l'économie, des finances et du budget, j'ai aussitôt demandé que le F.N.D.S. puisse bénéficier de cette disposition nouvelle, de façon à pouvoir lui assurer une progression régulière. Ayant rapidement obtenu un accord sur ce point, j'en ai informé l'Assemblée nationale. Après l'approbation de ses ressources, de ces évaluations par M. le secrétaire d'Etat au budget, je suis en mesure aujourd'hui de vous apporter deux précisions.

Premièrement, pour 1984, compte tenu des prévisions actuelles, le fonds sera doté de 265 millions de francs provenant du loto, c'est-à-dire environ 2,25 p. 100 de prélèvement, et aura un total de 395 millions de francs de crédits, soit une augmentation de 8,80 p. 100 par rapport à 1983 et de 58 p. 100 par rapport à 1981. Les chiffres seront actualisés dans les documents budgétaires selon ces données.

Deuxièmement, les calculs actuels ont été faits suivant l'hypothèse de 40 p. 100 d'augmentation des enjeux. Il est probable que la progression sera supérieure. En tout état de cause, M. le secrétaire d'Etat au budget et moi-même sommes convenus, puisque 1984 est la première année d'application de ce nouveau système, de suivre les résultats mois par mois, de manière à renforcer, le cas échéant, les moyens du fonds national de développement du sport en fonction des rentrées supplémentaires qui interviendraient par rapport aux prévisions actuelles du loto.

En outre, je souhaite qu'on mette à profit l'année 1984 pour améliorer le système actuel et aboutir à un taux non susceptible de variations.

Je vais maintenant examiner, point par point, les grandes orientations de ce budget.

La première d'entre elles est d'assurer la participation aux grandes manifestations et de mener à bien les réformes de structures.

Les échéances sportives et la mise en place de la loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives indiquent, avec évidence, les axes de la politique des sports pour l'année 1984.

Par ailleurs, les crédits des sports évoluent conformément à la politique économique de restauration de l'équilibre des finances publiques.

En ce qui concerne les grandes masses, le taux global de progression des crédits sportifs budgétaires — crédits indemnitaires, frais de déplacement, fonctionnement, subventions — est de 14,8 p. 100.

Ce taux de progression s'explique, d'une part, par une nouvelle répartition des compétences au sein du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports et, d'autre part, par l'allocation d'un crédit non reconductible destiné à la participation de la France aux jeux Olympiques.

Dans le premier cas, il s'agit d'un transfert de 12 662 198 francs de la direction du loisir social à la direction des sports pour assurer la prise en charge des activités de pleine nature. Dans le second, il s'agit d'une majoration de crédits non renouvelable de 16 millions de francs.

Compte non tenu de ces mesures conjoncturelles, les taux d'accroissement des crédits des sports sont fonction du mode d'intervention.

Je traiterai maintenant de la préparation des grandes échéances. Pour la participation aux jeux Olympiques, une majoration de 16 millions de francs des subventions est destinée à permettre la participation des équipes nationales aux jeux de Sarajevo et de Los Angeles. C'est la première fois qu'une pareille somme est dégagée sur le budget de l'Etat pour assurer notre représentation.

Je rappellerai simplement qu'en 1980, pour les jeux de Moscou, la mesure nouvelle était de 4 millions de francs. Même actualisée, nous étions alors loin de l'effort consenti pour 1984. L'importance de la mesure va permettre de sélectionner et de préparer les athlètes, mais aussi et surtout d'apporter aux fédérations olympiques les moyens d'engager des programmes spécifiques de préparation aux jeux ainsi que d'assurer un encadrement et un suivi médical particulièrement important.

Il convient aussi de signaler que les budgets de 1982 et 1983 ont permis la réalisation de l'opération dite des « grands stades », qui a coûté quelque 125 millions de francs à l'Etat. L'échéance des championnats d'Europe de 1984 a donc été préparée à temps.

Le développement d'une politique du haut niveau sportif ne se fait pas au détriment d'une action plus générale comme la politique d'accompagnement en direction du plus grand nombre, qui passe, notamment, par l'organisation des formations. En outre, les crédits qui concernent principalement les indemnités allouées aux conseillers techniques et pédagogiques, les vacations pour l'organisation des examens sportifs et pour les personnels médicaux et paramédicaux progressent de 8,8 p. 100 et les crédits de fonctionnement destinés, notamment, à assurer les frais de déplacement des personnels des services extérieurs et l'organisation des examens du brevet d'Etat progressent de près de 8 p. 100.

Il faut remarquer aussi que les crédits réservés aux billets collectifs sportifs progressent, grâce à un amendement que j'ai accepté à l'Assemblée nationale, de 26,5 p. 100 par rapport à 1983.

Les réformes de structures s'articulent autour des propositions contenues dans la loi votée le 10 mai 1983 par votre assemblée, relative à la promotion des activités physiques et sportives.

Solidaire de la politique gouvernementale, je m'efforce de financer d'ores et déjà certaines des dispositions qui seront officialisées lorsque la loi sera votée définitivement par le Parlement.

Les efforts particuliers que nous déployons concernent l'élargissement de la pratique sportive et la formation des cadres.

En ce qui concerne l'élargissement de la pratique sportive, le transfert de la tutelle exercée par la direction du loisir social sur les activités de pleine nature à la direction des sports est significatif de ma volonté d'abattre les frontières artificielles créées entre la pratique sportive de compétition et la pratique sportive de loisirs.

La rénovation et l'ouverture des C. R. E. P. S. — centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire — vont de pair avec la mise en œuvre d'une nouvelle politique du sport de haut niveau, qui tend à créer des centres nationaux et régionaux d'entraînement. Un effort particulier est fait aussi pour la rénovation de ces établissements.

La loi sur les activités physiques et sportives met en place le service public de formation. Cela signifie que la formation aux métiers du sport appartient et incombe à l'Etat. Il appartient à l'Etat de délivrer les diplômes ouvrant à l'enseignement d'une discipline sportive. Il incombe à l'Etat d'assurer l'organisation des examens et la préparation des candidats à ceux-ci. Cette action bénéficie d'une mesure nouvelle de un million de francs.

Enfin, la création d'un professorat de sport permettra de régler la situation ancienne et souvent inextricable des cadres techniques sportifs. Les textes réglementaires concernant ce nouveau corps pourraient être publiés au début de l'année prochaine et trouver une première traduction budgétaire en 1985. Un dispositif cohérent a été prévu. Déjà, en 1984, la deuxième phase du plan de titularisation concerne cent dix professeurs adjoints.

Après neuf années de fonctionnement, les sections « sport-études » se confirment comme un élément essentiel de la politique de développement du sport de haut niveau.

A la rentrée scolaire de 1983, huit nouvelles sections ont été créées; leur nombre atteint ainsi 182, pour un effectif de 4 200 élèves pratiquant vingt-cinq disciplines sportives.

Le souci conjoint des ministères de l'éducation nationale et du temps libre, de la jeunesse et des sports d'optimiser leur fonctionnement s'est traduit par la circulaire commune du 25 mai 1983 portant sur la pratique du sport de haut niveau en milieu scolaire.

Le deuxième axe principal de l'action du ministère concerne bien évidemment la jeunesse et l'éducation populaire, dans une relation nouvelle avec la politique sportive. Nous voulons, de ce point de vue, développer les politiques « innovantes » qui ont déjà été engagées et qui permettent de lier ensemble toutes ces interventions.

Ces actions, je le rappelle, ne sont pas menées sur le seul budget de la jeunesse et des sports; elles font appel à des financements interministériels très importants.

Il s'agit de la politique des loisirs quotidiens et des vacances, pour laquelle des contenus pédagogiques nouveaux ont été proposés par les communes et les associations organisatrices; ils utilisent notamment la micro-informatique, le sport, l'initiation aux technologies nouvelles, à l'art et aux modes de communication.

Il s'agit aussi de la mise en œuvre d'une politique de la recherche grâce à des crédits attribués par le ministère de l'industrie et de la recherche.

L'organisation des vacances elle-même s'est diversifiée. Les points d'accueil « Jeunes » ont rencontré un important succès et se développent dans toute la France, de même que les stages sportifs d'été ou les échanges entre jeunes.

La reconduction de l'opération « jeunes volontaires » a été demandée de manière unanime — surtout par les associations, qui sont le principal lieu d'accueil — de même que l'accroissement de l'effort mené en faveur de l'information des jeunes.

Toutes ces orientations sont traduites dans le budget qui vous est présenté.

Pour l'exercice budgétaire 1984, la direction de la jeunesse disposera d'une enveloppe de 301 780 000 francs, sur les titres III et IV — salaires des cadres techniques et pédagogiques, dont je parlerai tout à l'heure, exclus — ce qui correspond à une augmentation de 12 p. 100 par rapport à 1983.

Je voudrais insister sur les aspects les plus significatifs des titres III et IV.

S'agissant du titre III, un effort significatif a été fait pour la rémunération des animateurs saisonniers; en effet, la dotation de 1983 a été majorée de un million de francs, ce qui correspond à une augmentation de 39,42 p. 100. Cette mesure nouvelle doit permettre la mise à disposition des directeurs régionaux et départementaux du temps libre, de la jeunesse et des sports de près de cent cinquante mois d'animateurs supplémentaires. Une telle mesure correspond à un besoin réel existant à l'échelon local. En effet, l'encadrement des activités mises en place dans le cadre des programmes prioritaires de loisirs quotidiens et de vacances des jeunes nécessite le recrutement, pour des périodes limitées, de cadres supplémentaires.

Par ailleurs, un crédit de 160 000 francs redéployé en faveur du chapitre 34-11, article 60, devrait donner à nos services des moyens supplémentaires pour les déplacements des cadres techniques et pédagogiques qui sont chargés de suivre sur le terrain les formations des jeunes volontaires et les stages d'insertion sociale pour les jeunes de seize à dix-huit ans.

Permettez-moi d'être un peu minutieuse et de détailler les différentes actions menées en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Dans le cadre du titre IV, il convient, en premier lieu, de signaler la revalorisation de 6,2 p. 100 des salaires versés aux agents des centres d'information jeunesse et du taux des postes Fonjep — fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. La participation de l'Etat à la rémunération d'un animateur par le Fonjep sera portée de 40 176 francs à 42 666 francs.

Il faut aussi souligner l'apport de 3 millions de francs supplémentaires par amendement de l'Assemblée nationale.

Je traiterai, en second lieu, des dispositions contenues dans les différents articles.

A l'article 10, on constate une augmentation globale de 9,71 p. 100 des crédits destinés à l'information des jeunes. Cette majoration devrait permettre la création d'un ou de deux centres nouveaux et le soutien au démarrage de quelques bureaux d'information jeunesse.

Enfin, le programme d'informatisation des centres amorcé en 1983 pourra se poursuivre.

A l'article 20, la dotation, qui sera majorée de 10,52 p. 100, devrait permettre de mettre l'accent sur le développement des loisirs quotidiens des enfants et des jeunes. Le programme interministériel qui concerne, en 1983, quarante départements se poursuivra, avec le concours des ministères intéressés, du ministère de l'éducation nationale notamment.

On peut citer également l'aide à l'initiative des jeunes en matière de création d'entreprise, un des objectifs des bourses A. J. I. R. — aventure, jeunesse, initiative, responsabilité — la poursuite d'une politique contractuelle avec les associations nationales et locales pour des programmes spécifiques en faveur des jeunes, en particulier pour l'insertion des jeunes de seize à dix-huit ans, et les activités scientifiques. Je rappelle que cette politique contractuelle est parfaitement volontaire, qu'elle n'est pas du tout imposée aux associations et que ce sont les associations qui avaient déjà signé des conventions avec l'Etat qui se sont manifestées les premières pour souscrire à cette politique contractuelle.

Le développement des échanges internationaux dans le cadre des protocoles d'accord passés avec une vingtaine de pays sera prolongé; dans ce domaine, d'importantes interventions sont prévues puisque nous sommes dans l'année préparatoire de l'année internationale de la jeunesse.

A l'article 30, les crédits destinés aux centres de vacances sont majorés de 7,4 p. 100. Cette augmentation permettra d'accroître l'aide aux associations nationales de formation de cadres et organisatrices de centres de vacances et de favoriser toutes les initiatives des associations et œuvres locales pour la mise en place d'activités mieux conformes aux goûts et aspirations des enfants et des adolescents.

Aux articles 40 et 50, la participation du ministère aux budgets des offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse est revalorisée respectivement de 13,98 p. 100 et 14,97 p. 100. Cette augmentation significative doit permettre à la France de tenir ses engagements en matière de parité réelle des contributions.

Enfin, la majoration de 8,32 p. 100 des crédits de formation de l'article 60 sera consacrée à la formation de cadres de centres de vacances et de loisirs. Il est prévu d'affecter l'essentiel de cette mesure nouvelle à la revalorisation des bourses accordées aux jeunes à revenus modestes qui souhaitent effectuer une formation pour devenir animateurs de centres de vacances.

En outre, il convient de rappeler que le ministère assure la coordination du programme « jeunes volontaires » mis en place en 1982 et reconduit pour 1983. Il a, pour ce faire, affecté dans chaque département un conseiller technique et pédagogique qui coordonne l'opération et a pour mission de suivre les jeunes pendant toute la durée de leur formation.

Le programme a donné des résultats particulièrement intéressants, que nous suivons avec beaucoup de minutie; nous sommes, en effet, soucieux — comme votre commission — de voir comment les jeunes peuvent évoluer dans les mois qui suivent leur sortie de stage.

Cinquante pour cent des jeunes ont pu trouver immédiatement un travail, 10 p. 100 environ des stages de formation et 10 p. 100 un travail ou une formation dans les semaines qui ont suivi.

Il convient d'ailleurs de souligner l'apport qualificatif d'un tel programme qui permet, en outre, un développement de la vie associative. En effet, ce sont principalement les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui ont accueilli les « jeunes volontaires », surtout pour mettre en place les actions de l'été 1983, l'animation des loisirs quotidiens et les actions menées en direction du troisième âge.

Je rappelle que ce n'est pas le ministère qui sollicite les associations pour l'accueil des « jeunes volontaires »; ce sont les associations qui font acte de candidature, et elles sont généralement beaucoup plus nombreuses qu'il n'y a de stages — une centaine environ par département. Les associations ont constitué le principal lieu d'accueil au cours de l'année écoulée. Cela montre la priorité accordée par mon ministère à la vie associative.

Je voudrais vous présenter maintenant la troisième orientation de ce budget, qui est la poursuite de la mise en œuvre des mesures visant à la promotion de la vie associative. Je le ferai non seulement en termes budgétaires, mais également en termes d'objectifs. Vous savez que de très nombreux travaux sont en cours au sein du conseil national de la vie associative, dont je vous parlerai.

Présentée au Gouvernement et approuvée au conseil des ministres du 13 juillet 1983, la politique du temps libre s'appuie sur les acquis de deux années de réflexion et d'expérimentation. Elle doit, dans ce cadre, concentrer ses efforts sur des priorités nettement dégagées.

C'est, en premier lieu, sur une nouvelle dynamique de la vie associative et sur un élargissement des partenaires du temps libre qu'elle doit s'appuyer.

C'est, en second lieu, grâce à des actions concrètes visant à impulser une politique « innovante » concernant les loisirs, l'aménagement du temps et la communication sociale, qu'elle doit traduire l'idée maîtresse de temps libre, en prenant en compte ses dimensions économiques, sociales et humaines.

L'élan donné à la vie associative depuis 1981 a montré à quel point elle répondait à un besoin d'expression et de participation active des citoyens désireux de s'investir dans des tâches d'utilité sociale.

Les mesures prises en faveur des associations les ont incitées à créer de nouveaux emplois et à contribuer à l'innovation sociale en développant des initiatives en direction de publics défavorisés.

Rappelons quelques-uns des objectifs poursuivis en 1983 et 1984 par le ministère : l'ouverture des centres d'information jeunesse aux associations; l'aide aux universités populaires et aux ateliers de communication sociale; la création à l'I.N.E.P. — institut national d'éducation populaire — d'un véritable centre de rencontre pour les associations, avec l'institution d'une médiathèque, des moyens importants figurant au budget pour cet établissement; la mise en place du C.N.V.A. — conseil national de la vie associative — et le développement de ses moyens en 1984, grâce à une participation interministérielle correspondant à sa vocation.

Il faut remarquer que la croissance rapide des activités à but social dans le cadre de la vie associative risquerait cependant d'être compromise si n'était assurée et consolidée son assise financière, à laquelle l'Etat et les collectivités territoriales se doivent de contribuer, car c'est un domaine ou, par définition, la solvabilité des usagers demeure limitée.

L'accroissement de 6,2 p. 100 de la part de l'Etat dans le financement des postes Fonjep existants constitue, à cet égard, un apport limité, répondant aux exigences de rigueur de la loi de finances pour 1984. Mais l'Assemblée nationale a demandé l'exonération de la taxe sur les salaires, à hauteur de 1 000 francs, pour tous les postes Fonjep aidés par l'Etat; le Gouvernement a accepté cet amendement.

Il importe d'assortir cette mesure d'un renforcement des moyens permettant le développement d'une politique de contrats d'objectifs avec les associations relevant des secteurs du temps libre et de l'éducation populaire, tant au niveau national qu'aux niveaux régional et local.

La baisse constatée des crédits d'intervention résulte essentiellement des transferts de compétences. Là aussi, répondant aux demandes de nombreuses associations, le Gouvernement a accepté une majoration de 5 millions de francs de la dotation réservée aux associations d'éducation populaire. Il sera nécessaire cependant de trouver, pour l'avenir, les formules qui permettraient de mettre en œuvre financièrement les propositions du conseil national de la vie associative, grâce à la création du fonds de solidarité de la vie associative.

Je vous indique d'ailleurs, à ce propos, que le conseil national de la vie associative n'est pas le seul à mener ces recherches; il existe un groupe de travail interministériel sur les problèmes de la vie associative qui fonctionne en permanence, afin que les solutions administratives et financières adoptées par l'Etat rejoignent les propositions du conseil national de la vie associative.

Le conseil installé par le Premier ministre doit remettre dans les prochaines semaines ses premiers travaux sur la transformation du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire en fonds de développement de la vie associative. J'ai d'ailleurs reçu les représentants du conseil national de la vie associative pour discuter des premières propositions.

Les travaux du conseil portent également sur les critères d'attribution et la nature des contrats d'utilité sociale et sur la recherche d'un statut pour l'élu social.

Enfin, il faut noter que les assistants de jeunesse et d'éducation populaire, comme les conseillers techniques et pédagogiques, ont acquis avec la loi du 11 juin 1983 le droit à être titulaires dans un corps de fonctionnaires. Nous y avons travaillé et leur nouveau statut devrait être mis en œuvre au cours de l'année 1984.

Qu'il s'agisse de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire ou du développement de la vie associative, les communes, les régions et l'Etat sont confrontés aux besoins d'équipement.

Le quatrième objectif de ce budget est de mener une politique d'équipement, qui respecte à la fois les engagements pris et la loi de décentralisation.

L'année 1984 constituera dans le domaine des équipements une année de transition, puisqu'elle sera la dernière année d'application du régime des subventions spécifiques — auquel se substituera, de façon intégrale, dès 1985, la dotation globale d'équipement — et l'année 1984 sera, en même temps, le début d'application des actions inscrites dans le IX^e Plan, principalement dans le domaine de la jeunesse.

Ce n'est pas parce que la dotation globale d'équipement affecte l'ensemble du budget relatif à l'investissement que les crédits d'équipement sont moindres. La répartition s'effectue de façon différente entre l'Etat et les collectivités locales. Il faut donc compter la dotation globale d'équipement dans l'effort accompli par l'Etat.

L'application de la politique de décentralisation explique la décroissance, en valeur absolue, des crédits inscrits au budget d'équipement de mon département, bien que l'on observe dans ce domaine une décroissance moins rapide que pour d'autres départements ministériels. Cette décroissance plus lente s'explique par le souci du Gouvernement de permettre la poursuite de la réduction des inégalités entre les régions pour les équipements de base, notamment les gymnases.

Je vous rappelle que j'avais déjà présenté cette action de mon ministère lors de la discussion des derniers budgets. En effet, nous devons mettre en place une politique de grands équipements prenant en compte les problèmes posés par les grands stades en vue des championnats d'Europe.

J'avais donc souhaité mener en même temps une politique d'accompagnement en faveur des régions où les grands stades étaient agrandis ou construits et une politique de rattrapage en matière de gymnase, puisque nous avons constaté qu'il y avait encore 700 établissements scolaires sans équipement sportif.

Nous avons décidé de poursuivre cette politique de rattrapage et obtenu un accord, en dérogation de la dotation globale d'équipement, pour inscrire les crédits nécessaires au projet de budget pour 1984.

Dès 1985, nous aurons donc une division des rôles clarifiée et simplifiée. Relèveront de la dotation globale d'équipement et, par là même, de la compétence communale la réalisation de nouveaux équipements et la modernisation des équipements déjà réalisés, dès lors que ceux-ci auront une zone d'attraction locale.

L'Etat, de son côté, conservera une vocation pour stimuler les recherches aussi bien techniques, par exemple en matière d'économie d'énergie dans les piscines, qu'architecturales. Il continuera également à aider les grandes associations de jeunesse à rénover, moderniser leurs équipements et les adapter aux nouvelles demandes des jeunes. Il aidera, enfin, les collectivités, dans le cadre d'un schéma directeur des équipements, à réaliser de gros équipements sportifs dont notre pays a besoin pour lui permettre d'être au niveau de ses voisins européens en ce domaine, surtout dans la perspective de l'accueil des Jeux olympiques de 1992.

Au plan financier donc, le budget d'équipement se caractérise par une faible réduction des autorisations de programme par rapport à 1983, et, au contraire, par une légère augmentation des crédits de paiement qui permettra de faire face aux obligations contractées les années précédentes.

N'oublions pas qu'à ces moyens s'ajoutent traditionnellement les crédits du fonds national pour le développement du sport, qui devraient s'élever à 120 millions de francs en autorisations de programme pour 1984, soit au total plus de 560 millions de francs.

Notons, enfin, que mon département a achevé, en 1983, le financement de l'opération « grands stades » et ne supportera plus, en 1984, la charge de maintenance des gymnases qui sont intégrés à ces établissements scolaires d'Etat. Ceux-ci relèveront, dorénavant, de la compétence du ministère de l'éducation nationale.

Compte tenu des dispositions prises en application de la décentralisation et du IX^e Plan, les crédits seront consacrés en 1984 à trois grandes actions : la poursuite de la réduction des inégalités régionales pour les équipements de base, la poursuite de programmes de développement de certains sports et l'accompagnement sur ce plan de la politique pour la jeunesse.

La poursuite de la réduction des inégalités régionales est la condition nécessaire à une bonne application de la décentralisation. C'est pourquoi seront poursuivis, en 1984, pour la dernière année, cinq programmes de réalisation de gymnases, cofinancés avec les conseils régionaux dans les régions qui accusent le plus fort déficit de ces équipements de base.

Sur une période de trois ans, l'Etat et les régions auront consacré, chacun en ce qui les concerne, plus de 100 millions de francs à cet effort et auront permis la réalisation de cent gymnases supplémentaires.

Dans cet ordre d'idée, il faut aussi mentionner le programme de 300 maisons du temps libre, qui sera achevé en 1984, en ce qui concerne l'Etat, mais qui correspond à un besoin plus vaste qu'il appartiendra aux collectivités de poursuivre.

S'agissant de la poursuite de programmes de développement de certains sports, la volonté de donner aux actions financées sur les crédits du fonds national pour le développement du sport une plus grande cohérence a conduit mon département à étudier, avec le mouvement sportif, des programmes pluriannuels de réalisation, soit par des clubs, soit par des collectivités locales. A ce jour, avec l'accord du mouvement sportif, dix-sept « programmes coordonnés » ont ainsi été financés par le F.N.D.S. Ils concernent les sports suivants : l'athlétisme, l'aviron, le canoë-kayak, l'équitation, le football, le golf, la gymnastique, le hockey sur gazon, le judo, les sports aériens, la voile et le tennis de table.

Ces programmes ont permis de lever l'obstacle que rencontraient certains sports dans leur développement du fait d'un manque d'équipements. Ainsi en est-il du tennis, pour lequel 3 000 courts supplémentaires ont déjà été réalisés, mais aussi du football, en faveur duquel plus de 2 000 terrains ont été créés ou modernisés sur les crédits du F.N.D.S., et de l'équitation, au profit de laquelle une dizaine de centres de modernisés chaque année.

A ces programmes, doivent être rattachées, dans la perspective des Jeux olympiques de 1984, puisque cela se fait également en accord avec des fédérations sportives, l'extension de l'Ecole nationale d'équitation et la réalisation d'une salle des arts martiaux à l'Institut national du sport et de l'éducation physique, qui seront achevées à bonne date.

Enfin, prenant appui sur cette politique de décentralisation du sport de haut niveau et de « régionalisation », un programme de modernisation de nos centres régionaux sera poursuivi tant avec des financements du budget du ministère qu'avec ceux du fonds national du développement du sport. Ce programme a permis de moderniser une dizaine de C. R. E. P. S., centres régionaux d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire, en 1983.

Je rappelle dans quel contexte ce programme est situé. C'est la transformation des C. R. E. P. S. en centres régionaux ou nationaux d'entraînement en accord avec des fédérations sportives très diverses, pour combler un des manques de notre pays et pour faciliter la politique de formation des cadres techniques.

Nous menons également une politique d'accompagnement de la politique de la jeunesse. Sur ce point, la politique d'équipement doit être beaucoup plus qualitative que quantitative. Il s'agit de définir une nouvelle architecture, de réserver de nouveaux lieux pour la jeunesse. En effet, si l'on a construit déjà dans des disciplines variées de nombreux équipements, on n'a pas toujours réfléchi à l'architecture, aux problèmes des économies d'énergie, au fonctionnement de ces équipements.

Comme vous le savez, les pratiques familiales de loisir, qui tendent à se développer, imposent la mise en place de nouveaux équipements, légers notamment. Nous sommes aussi confrontés à la très grande inégalité qui existe entre le monde urbain et le monde rural. Il faut que nous soyons capables d'innover et de bien conseiller les collectivités locales sur des modèles d'équipements qui ne soient pas trop onéreux pour elles.

Dans cette politique d'équipement qui accompagne la politique de la jeunesse, figure la poursuite de la rénovation des centres de vacances et du programme de réalisation de nouveaux

« points d'accueil jeunes » et de « centres d'information jeunesse ». Ce sont généralement des programmes cofinancés avec d'autres ministères.

Les efforts vont maintenant tendre à réfléchir avec les grandes associations de jeunesse à ce que pourraient être des lieux pour la jeunesse dans la décennie à venir.

A cet égard, je précise que le rapport Schwartz avait attiré notre attention sur la nécessité de mettre en place ce que l'on appelle des micro-lieux pour les jeunes et de les laisser à leur disposition. Nous travaillons avec le ministère de la culture sur ce dossier. Nous connaissons déjà en France un certain nombre de réalisations. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont très intéressées par ce programme.

Ici, tout est de nouveau à inventer. La préparation de l'année internationale de la jeunesse doit être, pour nous, l'occasion d'amorcer une nouvelle réflexion à ce sujet.

Ayant très largement exposé les traits principaux de la politique de mon ministère, sans avoir pu pour autant, dans le délai qui m'était imparti, entrer dans le détail, me réservant de répondre à vos questions, je souhaite tout de même vous donner quelques précisions complémentaires concernant les crédits de fonctionnement.

Les crédits réservés à l'administration centrale et aux services extérieurs de mon ministère accusent une augmentation significative en 1984, mais qui ne correspond pas forcément à un accroissement des moyens réservés à cette administration.

En effet, nous devons organiser, en tout début d'année, le déménagement du ministère, logé actuellement à la maison de la radio et où les différentes sociétés de Radio-France, dispersées dans Paris, doivent se regrouper. Cette mesure se traduit, bien sûr, par une augmentation sensible du loyer et des frais afférents au fonctionnement du ministère.

Pour les services extérieurs, on doit cependant noter la poursuite de l'effort visant à améliorer les conditions de fonctionnement des services, en particulier pour les frais de déplacement — plus 10,8 p. 100 — et les dépenses de matériel et de fonctionnement. Il sera procédé, en 1984, à la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de titularisation des agents de catégories C et D, qui concernent 110 personnes. Est prévue également une mesure de transformation de 376 emplois.

Je tiens aussi à vous indiquer qu'en fonction des éléments de progression retenus par le Gouvernement et, en particulier, de l'augmentation de 3 p. 100 pour les dépenses de fonctionnement, j'ai dû redéployer certains des moyens des autres directions pour favoriser le fonctionnement de mon administration en 1984.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de budget que j'ai eu l'honneur de vous présenter pour la troisième année permet, à mes yeux, d'assurer les grands objectifs que je me suis fixés dès mon arrivée.

Il permet de poursuivre les réformes de structure, que ce soient celles qui sont liées à la décentralisation ou celles qui sont liées au caractère interne, comme les statuts du personnel par exemple.

Il permet d'assurer les grandes échéances dans le domaine sportif, mais aussi la préparation de l'année internationale de la jeunesse.

Il permet, enfin et surtout, un élargissement de nos objectifs par la mise en œuvre de programmes coordonnés, par exemple le programme interministériel pour les jeunes volontaires ou le programme concerté avec le mouvement sportif pour les vacances des jeunes et l'animation des quartiers défavorisés.

Je tiens à saluer, tout particulièrement, l'action du mouvement sportif dans ce domaine. En effet, en France, on avait souvent coutume de considérer que le mouvement sportif avait uniquement pour rôle d'assurer la compétition sportive et on faisait une distinction entre le sport de masse et le sport de haut niveau, la jeunesse et le sport.

J'ai le plaisir de constater chaque jour que le mouvement sportif investit ses efforts en faveur de la jeunesse. Il accepte de participer, notamment dans le cadre du fonds national du développement du sport, à des politiques d'innovation qui concernent à la fois les équipements et les animations. Je souhaite que tout cela soit traduit dans un nouvel accord en 1984, puisqu'il s'agit d'actions utiles à toute la société, à tous les jeunes.

L'ensemble de ces actions financées par plusieurs ministères permettent d'accroître les moyens dont je dispose de plus de 500 millions de francs en 1983. Je compte, bien sûr, poursuivre cette politique en 1984, ce qui permettra ainsi d'amplifier très largement nos possibilités budgétaires, mais aussi d'associer très étroitement divers partenaires pour des missions d'intérêt national.

Enfin, l'évolution doit être examinée depuis mai 1981. Mon budget, avec ses structures composantes, n'offre pas une très grande possibilité de comparaison. Toutefois, à structures comparable l'ensemble de la masse budgétaire a augmenté de plus de 50 p. 100, en tenant compte à la fois des aspects jeunesse, sport, éducation populaire. J'ai cité tout à l'heure des chiffres qui portaient sur le fonds national du développement du sport. L'Etat fait un véritable effort qui va dans le sens de ce que les parlementaires demandent depuis bien longtemps.

Les crédits d'équipement, ainsi que je l'ai souligné, ont notablement progressé et ce n'est pas la dotation globale d'équipement qui modifie les données du problème, puisqu'elle constitue une nouvelle clé de répartition.

Aussi, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vous demande de bien vouloir adopter, pour 1984, les crédits que je vous ai présentés ; ils marqueront bien la volonté du Gouvernement, qui est celle de l'efficacité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur les plusieurs travées de la gauche démocratique et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la formation de l'actuel Gouvernement, les 22 et 24 mars 1983, voyant la création du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports, en modifiant les compétences de ce dernier, a conduit inévitablement à une nouvelle réforme de structures budgétaires qui fait suite aux importantes modifications qui sont déjà intervenues en 1982 et 1983.

Compte tenu de ces conditions nouvelles — vous venez de le préciser, madame le ministre — il est assez difficile de vouloir comparer l'actuel projet de budget avec le précédent.

D'une part, la création d'un secrétariat d'Etat chargé du tourisme se traduit par le regroupement, dans un fascicule budgétaire distinct, des crédits du tourisme inscrits en 1983, pour partie dans la section commune et pour partie dans la section « tourisme » du budget du temps libre. Rappelons pour information que les transferts, outre celui de l'ensemble de la section tourisme qui s'élève à 212 millions de francs en 1983, et pour autant qu'ils apparaissent nettement dans le projet, sont évalués à 8,7 millions de francs pour les titres III et IV.

D'autre part, la remise en ordre du ministère, devenu enfin monocéphale — cela constitue un progrès — s'accompagne d'importantes modifications dans la nomenclature du budget par la suppression des sections existantes et la réalisation d'un « bleu » budgétaire à section unique, avec division en actions. Cette simplification, pour utile qu'elle soit, a engendré de nombreux transferts internes et ne facilite pas la comparaison avec les années précédentes.

Madame le ministre, vous permettrez donc au rapporteur spécial que je suis et qui a dû, pour la troisième fois, jouer les « explorateurs » pour s'y retrouver dans une nomenclature nouvelle, de vous dire qu'il apprécierait, à l'avenir, une stabilité des structures afin de pouvoir mieux en apprécier l'évolution nécessaire et espérée.

A structures constantes, je constate que les crédits de paiement s'élèvent à 2 321,7 millions de francs contre 2 175,5 millions de francs en 1984, marquant ainsi une progression de 6,7 p. 100 ; quant aux autorisations de programme, elles diminuent de 14,3 p. 100 par rapport à 1983 et s'élèvent à 442 millions de francs.

Ces chiffres et ces pourcentages sont ceux qui apparaissent — je le répète — à structures constantes, en comparant les fascicules budgétaires d'une année sur l'autre et en tenant compte des transferts ; ils ne prennent pas en considération certaines améliorations qui ont été apportées au cours de la discussion budgétaire devant l'Assemblée nationale où vous avez accepté, madame le ministre, que soient majorés un certain nombre de crédits figurant au titre IV pour une somme globale de 11,7 millions de francs.

Mes chers collègues, telles sont les premières observations qu'il me semblait utile de vous présenter avant d'analyser rapidement ce projet de budget.

L'action « administration générale » regroupe les activités et les moyens de l'administration centrale et des services extérieurs qui présentent un caractère global et qui n'ont pu être imputés à une action particulière. Elle sera dotée, en 1984, de 269,4 millions de francs en crédits de paiement, soit une majoration de 16,2 p. 100 par rapport à 1983, et de 18 millions de francs en autorisations de programme contre 15,2 millions de francs pour l'exercice précédent.

Je vous invite, mes chers collègues, à vous reporter à mon rapport écrit pour une analyse plus détaillée.

Je me bornerai à vous indiquer que l'essentiel des dépenses est constitué par les dépenses ordinaires qui représentent 95,5 p. 100 de l'ensemble des moyens afférents à cette action et que, parmi les mesures nouvelles qui s'élèvent à environ 30 millions de francs, figure une somme de 12 millions de francs pour le relogement du ministère qui doit impérativement quitter la maison de la radio afin de permettre aux différentes sociétés de Radio-France de s'y regrouper. Il me semble qu'il s'agit là d'une bonne mesure.

Enfin, sera mise en œuvre, en 1984, la deuxième tranche du plan de titularisation des agents de catégories C et D ; 120 emplois seront ainsi transformés au cours de l'exercice.

Au titre des dépenses en capital, les crédits de paiement passent de 10 millions à 12 millions de francs. Les autorisations de programme, qui s'élèvent à 18 millions de francs, sont majorées de plus de 17 p. 100. Ces crédits concourront au renforcement des équipements administratifs des services extérieurs.

J'en arrive maintenant, mes chers collègues, à l'essentiel, c'est-à-dire à la partie opérationnelle des actions du ministère. Je parlerai, d'abord, de l'action concernant le temps libre et l'éducation populaire.

L'une des missions confiées au ministère lors de sa création consiste à promouvoir l'organisation des loisirs et de l'animation dans le temps dont chacun doit disposer librement. Disons-le nettement, les priorités définies par le projet de budget pour 1984 n'offrent qu'une place secondaire aux actions menées en faveur du temps libre et de l'éducation populaire.

Si l'on s'en tient à l'examen comparatif des crédits d'une année sur l'autre, on constate que les dotations qui leurs sont destinées passent de 252 millions de francs en 1983 à 235 millions de francs en 1984, soit une régression de 6,6 p. 100.

Cette première impression, très négative, doit être tempérée car des transferts sont intervenus, ainsi que je le disais au début de mon propos. C'est ainsi qu'on enregistre un transfert au secrétariat d'Etat au tourisme de 7,8 millions de francs, pour la section du temps libre ; un transfert de 0,7 million de francs vers l'action « jeunesse » du ministère, et un autre de 12,9 millions de francs vers l'action « sport ». Par ailleurs, les crédits de fonctionnement de l'I.N.E.P. — l'institut national d'éducation populaire — sont inscrits parmi les moyens de l'administration générale et centrale du ministère.

Enfin, je rappelle que, lors de la seconde délibération à l'Assemblée nationale, une dotation complémentaire de 6,6 millions de francs a été accordée au titre IV du chapitre 43-60 du projet de budget du temps libre.

Ces moyens d'action du temps libre sont consacrés, d'abord, à l'aide aux associations d'éducation populaire. Ce soutien est accordé par l'octroi de subventions de fonctionnement ou par le conventionnement qui constitue la nouvelle politique du ministère et qui, à mon sens, est beaucoup plus adaptée aux objectifs poursuivis : 35 conventions nouvelles sont venues s'ajouter, en 1983, aux 25 qui avaient déjà été conclues en 1982.

En 1983, le montant des crédits destinés aux associations s'est élevé à 85,9 millions de francs, dont 65 millions de francs pour la prise en charge de 1 627 postes Fonjep et 20,5 millions de francs au titre des conventionnements.

Le projet de budget pour 1984 ne prévoit qu'une dotation supplémentaire de un million de francs pour prendre en compte une augmentation de 6,2 p. 100 de la participation de l'Etat à la rémunération des postes Fonjep. J'ajoute toutefois qu'un amendement a été adopté par l'Assemblée nationale au cours de la seconde délibération et que la participation de l'Etat, par poste, est passée de 42 666 francs à 43 666 francs, ce qui constitue une mesure positive.

En revanche, aucune dotation complémentaire n'apparaît dans le projet de budget pour l'aide directe aux associations, dont plus de cinquante attendent un agrément et un conventionnement. Mais je sais, madame le ministre, que lors du débat à l'Assemblée nationale, vous avez présenté des amendements qui répondent un peu plus à notre attente et rendent plus crédible le chapitre 43-60 du temps libre.

Par ailleurs, le ministère accorde aux associations une aide en personnel à travers les conseillers techniques et pédagogiques. Aucune création d'emploi n'est prévue à ce titre au présent budget. Ils étaient 641 en 1983 et six postes seront supprimés ou transférés.

Enfin, a été mis en place, en 1983, le conseil national de la vie associative qui doit proposer les réformes susceptibles d'améliorer la vie associative. Observons seulement que cette

démarche se situe en retrait par rapport aux travaux préparatoires au projet de loi sur le développement de la vie associative qui n'a toujours pas vu le jour.

La coordination des actions ministérielles s'effectue par l'intermédiaire du haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

Je terminerai en indiquant qu'une structure d'intervention, l'I.N.E.P. — l'institut national d'éducation populaire — créé au mois de septembre 1982, permet au ministère d'exercer une action directe dans la promotion de l'éducation populaire et de susciter la confrontation des idées et des expériences ayant trait à l'éducation populaire, de concourir à la formation des fonctionnaires du ministère du temps libre et des autres administrations ainsi qu'à celles des professionnels et des bénévoles des associations intéressées. Cent deux personnes sont à la disposition de l'I.N.E.P. La dotation de l'Etat au titre de ses dépenses de fonctionnement s'est élevée, pour 1983, à 4,17 millions de francs.

Le dernier aspect du temps libre concerne la formation aux métiers de l'administration, soit des animateurs bénévoles dans le cadre de stages qui sont aidés financièrement par le ministère, soit des animateurs professionnels par la préparation au diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation, le D.E.F.A., préparation dispensée dans l'un des vingt-trois centres spécialisés. D'autres formations, par convention entre les associations et les ministères, sont également mises en œuvre.

Les crédits d'intervention alloués à la formation des animateurs s'élevaient, en 1983, à 13,5 millions de francs ; le présent projet de budget porte les crédits à 14 millions de francs. Il semble, là aussi, que les moyens ne correspondent pas aux nécessités.

Mes chers collègues, je l'ai dit au début de cette intervention, les deux priorités qui se dégagent de ce projet de budget concernent les actions en faveur de la jeunesse et les actions en faveur du sport.

Les actions en faveur de la jeunesse sont dotées de 311,83 millions de francs en 1984 contre 283,28 millions de francs en 1983, soit une progression de 10,3 p. 100.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 24,9 millions de francs. Les mesures nouvelles, soit 1,8 million de francs, permettront de majorer les crédits de vacation. Dès lors, les directions régionales et départementales pourront disposer de cent cinquante mois d'animateurs supplémentaires.

Les interventions publiques passent de 260 millions de francs en 1983 à 286 millions de francs en 1984. Les mesures nouvelles se décomposent en une majoration de 16 millions de francs des crédits d'intervention en faveur des activités de jeunesse auxquels s'ajoutent 8 millions de francs destinés aux associations de jeunesse et alloués dans le cadre du programme d'exécution prioritaire n° 2 du IX^e Plan.

L'aide aux associations de jeunesse revêt des formes diverses : subventions de fonctionnement attribuées directement aux associations nationales ou, par l'intermédiaire des directions régionales ou départementales du temps libre, aux associations locales ; aides contractualisées ; subventions d'équipement pour l'aménagement des locaux d'accueil, d'hébergement et de vacances ; aides au développement des échanges internationaux ; attributions de matériel ; aides à la mise en place et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Malheureusement, la présentation du budget du temps libre, jeunesse et sport ne permet pas d'isoler les aides aux associations ou aux centres de vacances de la participation à la rémunération des postes Fonjep. Je pense, madame le ministre, que la présentation d'une ligne Fonjep unique pour le ministère — puisque, désormais, celui-ci n'a plus qu'une section, avec des actions diversifiées — permettrait de mieux apprécier les réalités.

Les orientations pour 1984 tournent autour de trois grands axes : l'information des jeunes, leur insertion socio-professionnelle et un meilleur accès aux loisirs.

Les crédits destinés à l'information des jeunes s'élèvent à 29 millions de francs. Celle-ci est dispensée par les centres et les bureaux d'information-jeunesse. J'ajoute, mes chers collègues — vous l'avez rappelé, madame le ministre — que les seuls crédits inscrits au budget du ministère ne sauraient permettre de mesurer l'action menée par les pouvoirs publics en faveur de la jeunesse. En effet, plusieurs ministères y contribuent, en particulier ceux des affaires sociales, de la formation professionnelle et de l'éducation nationale. Les crédits inscrits à ces ministères ont permis, en 1983, de disposer de 500 millions de francs supplémentaires. Malheureusement, il est impossible à votre rapporteur de savoir quels crédits parviendront, en 1984, des autres budgets. A l'avenir, madame le ministre, je souhaiterais que cette carence puisse être palliée.

Quels sont les moyens d'intervention du ministère ? D'abord, il dispose d'un organisme de réflexion et de proposition : le comité interministériel de la jeunesse qui, après s'être réuni deux fois en 1982, n'a pas tenu de réunion plénière en 1983, selon mes informations. Il semble, cependant, que de nombreuses réunions interministérielles aient eu lieu. Ce comité a principalement pour objectif de mettre en œuvre l'essentiel des conclusions contenues dans le rapport présenté par le professeur Schwartz à l'automne 1981.

Un autre moyen d'intervention est constitué par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire. Ce sont 669 postes qui sont gérés par le ministère au titre de la jeunesse et qui s'ajoutent aux 1 627 postes qui le sont au titre du temps libre.

J'en viens à la promotion des activités et des loisirs éducatifs. Cette action regroupe la majeure partie des aides apportées aux associations de jeunesse. Elle intègre également la participation de l'Etat au programme « jeunes volontaires », reconduit et conforté à la suite des résultats tout à fait encourageants qui ont été enregistrés en 1983.

L'ensemble de l'action de promotion des activités et des loisirs éducatifs bénéficie d'une dotation de 94,24 millions de francs. Même si elle englobe un transfert provenant de l'ancienne direction du temps libre, il s'agit néanmoins d'une forte progression qui met en évidence la priorité accordée par votre ministère à l'action jeunesse.

En revanche, l'aide aux centres de vacances est moins bien dotée et ne connaît qu'une progression de 7,4 p. 100 d'une année sur l'autre. Parmi les actions développées à ce titre, notons la poursuite des initiatives de création de points d'accueil jeunes. Cette progression modeste vous a incité, madame le ministre, à proposer, lors de l'examen du budget à l'Assemblée nationale, un amendement tendant à accorder un complément de dotation de 3,66 millions de francs au titre IV du chapitre 43-20.

Les échanges internationaux constituent la dernière orientation des actions en faveur de la jeunesse. Les moyens qui leur sont affectés s'élèvent, en 1984, à 67,1 millions de francs, soit une augmentation de 14,1 p. 100, répartis entre l'office franco-allemand et l'office franco-québécois pour la jeunesse.

En 1983, comme en 1982, 120 000 jeunes ont participé à un échange par l'intermédiaire de l'office franco-allemand. On enregistre un certain tassement des échanges et, en raison du contrôle des changes, le nombre des participants allemands sera sans doute plus élevé que celui des jeunes Français. La dotation de cet office s'élève à 54 millions de francs et prend en compte les ajustements monétaires.

L'office franco-québécois, quant à lui, n'organise que des stages d'études et d'information. Depuis sa création, en 1968, il a permis de satisfaire 28 000 stagiaires et, en 1983, les échanges auront concerné environ trois mille jeunes. La contribution française à cet office sera de 13,05 millions de francs en 1984.

L'autre priorité de votre budget, madame le ministre, c'est évidemment l'action en faveur du sport et des activités physiques.

Parmi ses missions, en effet, votre ministère est chargé de promouvoir une politique sportive globale à tous les niveaux, tant il est vrai que la pratique sportive constitue un élément essentiel de la culture, du bien-être et un moyen d'expression pour chaque Français.

Pour mener à bien cette mission, le ministère dispose de deux sources de financement : les crédits budgétaires et le fonds national pour le développement du sport, sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

Pour ce qui est des crédits budgétaires, le présent projet de budget consacre 831,3 millions de francs au développement du sport, soit une majoration de 8,9 p. 100 par rapport à 1983. Cette progression globale recouvre des situations assez contrastées. Le sport de haut niveau voit sa dotation évoluer d'une manière tout à fait positive. Des moyens importants sont en effet mobilisés dans la perspective des jeux Olympiques. C'est ainsi que les fédérations sportives, sous l'autorité du comité national olympique et sportif français, se voient dotées d'une mesure nouvelle, figurant au présent budget, de 16 millions de francs destinés à la préparation des sportifs et aux frais de participation aux épreuves. Ces crédits s'ajoutent aux 300 000 francs déjà accordés, en 1983, pour financer les premières dépenses liées à l'envoi d'une mission préolympique et aux réservations d'hébergement. Selon les informations actuellement en ma possession, les délégations seront raisonnables : trente à quarante sélectionnés pour les jeux Olympiques d'hiver, deux cents à trois cents sélectionnés pour les jeux Olympiques de Los Angeles, parmi lesquels — c'est une initiative qu'il faut, à mon sens, approuver sans réserve — de jeunes espoirs internationaux

qui trouveront là l'occasion sans doute de s'affirmer sur le plan athlétique, mais aussi de se former psychologiquement en se « frottant » à l'élite mondiale.

Madame le ministre, vous avez nommé un inspecteur général, M. Bobin, afin de développer une véritable opération spécifique « jeux Olympiques 1984 ». Pouvez-vous nous préciser où en est la préparation et dans quelles conditions elle se fait ? Quels espoirs peut-on raisonnablement fonder sur la figuration de la France dans cette confrontation des élites sportives ?

Pour envisager un avenir plus lointain, la candidature de Paris a-t-elle, selon vous, des chances sérieuses d'être retenue pour les jeux Olympiques de 1992 ? Où en est le dossier ? La concertation est-elle engagée, tant avec le comité olympique et sportif français qu'avec la Ville de Paris ? Existe-t-il une ébauche d'accord sur les financements à prévoir et sur la concertation ?

Les sections sport-études ont, dans l'ensemble, atteint l'objectif fixé, c'est-à-dire permettre aux espoirs sportifs d'être scolarisés dans des conditions mieux adaptées. Elles étaient 179 en 1982-1983 ; huit nouvelles ont été créées à la rentrée 1983-1984. Ces sections disposent au présent budget d'une dotation de 5,7 millions de francs à laquelle s'ajoutera une aide de fonctionnement de 1,7 million de francs. Peut-être faudrait-il, madame le ministre, aller plus loin dans l'adaptation des rythmes scolaires.

Ajoutons, pour être complet, qu'en ce qui concerne le développement du sport de haut niveau et l'insertion professionnelle, la politique des conventions est poursuivie. Elle assure aux athlètes une sécurité immédiate, des garanties sur leur avenir professionnel et des conditions de préparation correctes. Au 30 juillet 1983, quatorze conventions étaient signées concernant 137 athlètes. Par ailleurs, le ministère de la défense a réservé 500 postes aux sportifs militaires dans des établissements sportifs relevant de son autorité.

Venons en maintenant au sport de masse. Les crédits accordés pour le développement de la pratique sportive pour toutes les catégories de citoyens ne connaissent pas une évolution aussi spectaculaire. A cet égard, on peut regretter que les ambitions affichées dans la loi sur l'organisation du sport ne reçoivent pas une application plus complète.

Les crédits supplémentaires prévus pour 1984 se répartissent en fonction de quatre thèmes principaux. Tout d'abord, la pratique sportive locale est assurée, au titre de l'animation, par 1 320 enseignants auxquels s'ajoutent des maîtres-auxiliaires. En outre, le projet de budget pour 1984 prévoit une majoration de 1,5 million de francs des crédits de déplacement et de fonctionnement ainsi que 1 million de francs supplémentaires pour la formation des animateurs sportifs.

Par ailleurs, l'animation sportive en milieu extra-scolaire est bien dotée. En effet, la subvention aux fédérations passe, pour cette action, de 129,4 millions de francs à 141,5 millions de francs en 1984. A cet égard, madame le ministre, où en est-on en ce qui concerne le fonctionnement des piscines pour la natation scolaire ? La circulaire conjointe de votre ministère et de celui de l'éducation nationale a-t-elle vu le jour ? Les collectivités locales et les collèges ruraux, en particulier, peuvent-ils espérer que les choses se dérouleront correctement en 1984, après les difficultés qu'ils ont connues en 1983 ?

En troisième lieu, la médecine du sport se voit dotée, en 1984, de 8,1 millions de francs, soit une progression de 3,8 p. 100 par rapport au budget de 1983, ce qui, à mon sens, est insuffisant.

A cet égard, je ne ferai que reprendre ici ce que j'ai déjà dit lors de la discussion générale du projet de loi sur la promotion du sport, en ce qui concerne la médecine du sport. Le sport de haut niveau me semble le seul à être à peu près correctement couvert. Il est vrai, madame le ministre — vous l'avez dit en d'autres lieux — que l'on pourrait peut-être, selon votre souhait, mieux utiliser les moyens existants, notamment les centres hospitaliers. Cela dit, sur le plan du sport de masse, j'ai le regret de vous dire que nous n'en sommes, le plus souvent, qu'au dépistage sommaire.

Enfin, s'agissant des crédits pour les déplacements sportifs, la progression de 3 p. 100, par rapport à 1983, est insuffisante, d'autant que la dotation était déjà insuffisante l'an passé. Sans doute l'avez-vous d'ailleurs vous-même constaté, madame le ministre, puisque vous avez proposé une augmentation des crédits de 1,5 million de francs au chapitre 43-91, au cours de la discussion à l'Assemblée nationale.

Pour l'exercice de ses attributions, le ministère a, sous sa tutelle, un certain nombre d'écoles nationales, dont l'institut national des sports et de l'éducation physique, les C.R.E.P.S., l'école nationale d'équitation, l'école nationale de voile, l'école nationale de ski et d'alpinisme.

Les crédits visant à permettre à ces établissements de poursuivre leur mission sont répartis entre l'action « sport et activités physiques de loisir » et l'action « établissements du ministère ». Pour l'essentiel, ils connaissent une évolution que l'on pourrait qualifier de contrastée.

En ce qui concerne la politique d'investissement, le ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports pratique plusieurs types d'interventions, soit qu'il intervienne directement pour adapter, rénover ou agrandir le patrimoine dont il dispose, soit qu'il conduise des études, des recherches et des programmes expérimentaux, soit qu'il subventionne des opérations d'équipement au bénéfice des collectivités ou des associations.

En 1984, la priorité sera accordée aux installations d'intérêt national. Ainsi, la dotation affectée aux installations de ce type effectuées par l'Etat s'élèvera à 57,5 millions de francs, soit une progression de 25 p. 100. Quant aux subventions accordées par l'Etat, elles seront multipliées par dix dans cette même perspective.

En revanche, les crédits destinés aux équipements d'intérêt régional ou local régressent de 35 p. 100 et les subventions accordées me semblent loin des espoirs affichés. Une partie de ces crédits de subvention sont, en effet, dirigés, semble-t-il, vers la dotation globale d'équipement à concurrence de 8 millions de francs en crédits de paiement et de 22 millions de francs en autorisations de programme. Nous rappelons, de ce point de vue, que la participation du ministère est fixée pour 1984 à 20 p. 100 du montant globalisable...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial. Monsieur le président, j'en viens donc à la conclusion de mon propos en regrettant de n'avoir pu traiter du fonds national pour le développement du sport.

Ce projet de budget a reçu de toutes parts des qualificatifs assez péjoratifs. L'avis de la commission des finances sera plus nuancé, car nous ne pouvons honnêtement à la fois demander à l'Etat plus de rigueur dans les dépenses et la regretter quand nous la constatons.

Dans un contexte économique particulièrement difficile, l'augmentation de ce budget peut apparaître modeste, mais elle est réelle. Elle était de 6,7 p. 100 dans le projet initial alors que les dépenses civiles de l'Etat ne croissaient que de 6,5 p. 100. Après les abondements prévus, on a abouti à 7,2 p. 100 et c'est déjà, me semble-t-il, un résultat intéressant.

J'ajouterai, madame le ministre, que le Sénat avait voulu apporter, en votant cet amendement sur le fonds national pour le développement du sport, qui portait le pourcentage à 2,5 p. 100, une aide spécifique à ce fonds. Il semble que les arbitrages qui ont été rendus et dont vous nous avez rendu compte sur le problème des recettes ne donnent pas la pleine mesure de notre initiative. J'ai noté cependant que la recette à attendre, après cet arbitrage, était de l'ordre de 395 millions de francs au lieu de 346 millions de francs inscrits au budget. Il s'agit donc néanmoins d'un élément positif, et je comprends parfaitement que la solidarité gouvernementale ne vous permette pas de vous engager plus loin. Vous comprendrez aussi que le Sénat poursuive son effort sur ce point.

La commission des finances, à la suite de l'examen de ce budget qui ne comportait d'ailleurs pas les aménagements qui ont été apportés tant au plan budgétaire qu'en ce qui concerne le fonds national pour le développement du sport, m'a donné mission de le soumettre à la sagesse du Sénat sans préjuger de son vote.

Je souhaite cependant, madame le ministre, que vos efforts et ceux du Sénat aboutissent à la mise en œuvre de la synergie bien nécessaire au développement du temps libre, de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc, rapporteur pour avis.

Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'année dernière, à cette même occasion, j'avais, au nom de la commission des affaires culturelles, souligné combien était neuve l'idée qui avait présidé à la création du ministère du temps libre. J'avais rappelé les propos du Président de la République qui évoquait la création d'un véritable droit au loisir ; celui-ci devait favoriser une plus grande démocratisation de l'accès au loisir et participer à l'éducation de l'homme pour qu'il puisse mieux assumer sa vie en société.

Loisir et éducation populaire contribuaient au renouveau de la société française, et si certains parlaient de « gadget », d'autres, dont votre commission des affaires culturelles, étaient sensibles à cette revalorisation du temps libre, à ce souci d'aménager le temps, à cette attention nouvelle portée à la vie associative et à l'encadrement des activités de loisir.

Cette attention portée au loisir n'était pas purement verbale. Les moyens correspondants étaient donnés ; je ne rappellerai que les 1 627 postes d'animateurs créés dans le cadre du Fonjep, les exonérations de T.V.A. et de taxe sur les salaires ou le lancement des maisons du temps libre.

Quant aux projets, ils ne manquaient pas. Parmi ceux-ci, je citerai le projet de loi pour la promotion de la vie associative qui devait insuffler un élan nouveau à l'ensemble du mouvement associatif qui joue, dans notre pays, un rôle original que je me plais à souligner.

Ainsi, l'année dernière, malgré un budget qui était déjà rigoureux, l'avenir de la politique du temps libre paraissait assuré.

Mais, depuis, le remaniement ministériel des 22 et 24 mars 1983 a supprimé le ministère du temps libre. La direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature a été rattachée à votre ministère, madame le ministre.

Ce rattachement n'a pas été sans conséquence sur les attributions de cette direction puisque son changement de nom — elle devient direction du temps libre et de l'éducation populaire — s'accompagne d'un certain nombre de transferts. C'est ainsi que le loisir social passe au secrétariat au tourisme, auprès du ministre du commerce extérieur, entraînant avec lui la mission à l'aménagement du temps, et que les activités de pleine nature passent à la direction du sport.

La commission des affaires culturelles est préoccupée par ces transferts. Comment, en effet, ne pas être inquiet du rattachement du tourisme social au commerce extérieur ? Ne risque-t-on pas de voir les impératifs de la balance du commerce extérieur primer sur la nécessaire démocratisation des vacances ?

Comment ne pas être inquiet quand l'instrument de réflexion et de mise en œuvre d'une véritable politique de l'aménagement du temps est confié au secrétariat au tourisme, rattaché à ce même ministère du commerce extérieur ? En effet, aménager le temps, ce n'est pas seulement étaler les vacances, c'est aussi gérer les loisirs et en faciliter l'accès. Or, justement, n'est-ce pas là la mission du ministère du temps libre ?

Préoccupation encore à propos du transfert des activités de pleine nature à la direction du sport. Ce transfert présente certes le mérite d'une certaine logique, mais ne risque-t-il pas de modifier l'état d'esprit dans lequel sont menées ces activités de pleine nature ? Ne risque-t-on pas de les voir attirées exclusivement dans l'orbite du sport compétitif, de les voir « professionnalisées ». Madame le ministre, je ne demande qu'à être pleinement rassurée sur ce point.

Naturellement, je ne vous tiens pas pour responsable de cette nouvelle orientation ; c'est au Gouvernement que je tenais à faire part des préoccupations de la commission des affaires culturelles.

Ces préoccupations pourraient être ainsi résumées : le temps libre reste-t-il une priorité gouvernementale ? Les actions qui ont une incidence économique lui sont enlevées pour être mieux rentabilisées ailleurs. Quant au mouvement associatif, il faut bien reconnaître que ses moyens sont modiques.

J'exagère, madame le ministre ? Sans doute, mais pas autant que cela ! Voyez les crédits consacrés au temps libre ! Les chiffres que je vais citer tiennent compte des 6 627 000 francs votés en seconde délibération à l'Assemblée nationale, et qui se répartissent ainsi : 5 millions de francs de crédits d'interventions qui viennent s'ajouter aux 113 070 000 francs du titre IV et 1 627 000 francs destinés à augmenter de 1 000 francs la participation de l'Etat aux postes Fonjep.

Le budget global du temps libre et de l'éducation populaire est donc de 241 950 000 francs, c'est-à-dire que, par rapport à 1983, il baisse de 3,99 p. 100.

Quant aux crédits d'interventions, avec 139 157 000 francs, ils diminuent de 6,13 p. 100.

Même ainsi augmenté, ce n'est pas un budget suffisant, d'autant plus que lorsqu'on raisonne à structure constante, on ignore volontairement la perte d'une partie des instruments de la politique du temps libre et de l'éducation populaire. Or, c'est justement la perte de ces instruments que votre commission des affaires culturelles regrette.

Temps libre et éducation populaire subissent trop la rigueur budgétaire. Nous voulons croire, madame le ministre, que l'an prochain l'effort commencé sera mieux poursuivi.

Cependant, tout ce que j'ai à vous dire n'est pas aussi désagréable à entendre, loin s'en faut. Au-delà des chiffres, il y a une politique et cette politique a été approuvée par la commission des affaires culturelles ; celle-ci, en effet, a été sensible à son aspect tout à la fois novateur et adapté aux besoins de notre société.

Au départ, une constatation s'impose. De plus en plus, notre environnement, que ce soit dans le domaine du loisir ou dans celui du travail, est modelé par les nouvelles technologies, les nouveaux moyens de communication : aujourd'hui la télévision, le magnétoscope, les jeux vidéo qui semblent s'imposer avec force cette année, demain les câbles, les réseaux de communication interactive et, bien sûr, la micro-informatique.

C'est un formidable défi auquel il faut répondre : si demain toute une partie de la population est exclue de la maîtrise de ces moyens de communication, il se produirait une fracture au sein de notre société qui engendrerait solitude, ennui, sentiment d'abandon, passivité ou alors, peut-être, des réactions violentes.

A ce défi, madame le ministre, vous tentez de répondre. C'est bien là une des missions nouvelles du loisir et de l'éducation populaire.

Quelle est votre politique de la communication sociale ?

Elle consiste, d'une part, à faciliter l'accès du mouvement associatif aux médias nationaux et, d'autre part, à le former à l'utilisation de ces médias.

C'est ainsi que le mouvement associatif a des délégués aux instances de concertation créées par la loi sur la communication audiovisuelle et que des émissions réalisées par des associations elles-mêmes peuvent être diffusées sur les antennes nationales et régionales. Désormais, le mouvement associatif peut se faire entendre, à la fois des responsables de l'audiovisuel et de l'ensemble de la société. C'est un progrès indiscutable.

A ce propos, il convient de mentionner la future création d'une « régie française d'espace », chargée de commercialiser le temps d'antenne non utilisé par les chaînes et qui consacrerait une partie de ses programmes à la communication associative ; cette idée est intéressante, mais il faudra veiller à ce que les prix ne soient pas prohibitifs pour le monde associatif.

Afin d'aider les associations à mieux maîtriser les outils audiovisuels et informatiques, le ministère du temps libre a expérimenté des ateliers de la communication sociale créés sous forme d'association et destinés à faciliter l'acquisition de matériel et à organiser des sessions de formation.

L'ensemble de la politique de communication sociale est coordonnée par le bureau de la communication sociale qui dispense des aides financières et participe au fonds d'intervention culturelle. La mise en œuvre de cette politique s'appuie largement sur l'institut national d'éducation populaire.

Je passe sur les autres aspects de cette politique et sur le rôle incitatif du haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature — tout cela est développé dans mon rapport écrit — pour en venir aux actions que vous menez en faveur du mouvement associatif. Celui-ci a fortement été sollicité par le Gouvernement qui en a fait son principal partenaire pour mener sa politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. C'est bien.

Quelles sont les dispositions prises en faveur des associations ?

Après consultation de près de six mille d'entre elles, il est apparu qu'un projet de loi n'était peut-être pas utile. En revanche, le conseil des ministres du 1^{er} décembre 1982 a retenu un certain nombre de propositions dont l'une a d'ores et déjà abouti : il s'agit du conseil national de la vie associative créé par décret en février 1983 et qui doit établir un bilan annuel de la vie associative, faire toutes propositions de réformes susceptibles d'améliorer la vie associative et conduire les études qui lui paraîtront utiles au développement de celle-ci.

Ce conseil a déjà commencé ses travaux ; il étudie notamment la création d'un fonds de développement solidaire de la vie associative, les contrats d'utilité sociale, le statut de l'élu social. Un premier bilan de ses travaux devrait être dressé à la fin du premier semestre de l'année prochaine. Nous attendons ses propositions avec intérêt.

Parmi les autres mesures prises en faveur de la vie associative, il convient de citer la possibilité de déduire les dons faits aux associations dans la proportion de 5 p. 100 de ses revenus, au lieu de 3 p. 100 précédemment, ainsi que la réévaluation du poste Fonjep qui passe, après le vote de l'Assemblée nationale, à 43 666 francs.

Mais, après l'immense espoir suscité ces dernières années, le mouvement associatif, il faut le dire, est un peu déçu. Cela me conduit, pour conclure mon propos, à formuler les réserves de la commission des affaires culturelles et à vous soumettre, madame le ministre, quelques suggestions.

Les réserves, d'abord, sont au nombre de quatre.

La première concerne le conseil national de la vie associative — C.N.V.A. Son existence ne doit pas retarder la prise de mesures en faveur du mouvement associatif. Ce risque est d'au-

tant plus grand que le C.N.V.A. vient s'ajouter à deux autres instances de réflexion et de proposition : le haut comité pour le loisir social, l'éducation populaire et les activités de pleine nature et le haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs, sans compter qu'il est question d'en créer un quatrième : le conseil national des activités physiques et sportives.

La seconde réserve concerne la politique de conventionnement : celle-ci ne doit pas se substituer aux subventions de fonctionnement mais s'y ajouter ; sans quoi il existerait un risque grave de détournement de finalités des associations.

La troisième réserve concerne votre politique d'agrément des associations : augmenter le nombre des associations agréées sans augmenter dans les mêmes proportions les aides ne fait que réduire la part de chacune ; pourriez-vous éviter cet inconvénient, madame le ministre ? J'espère que oui !

Dernière réserve, le rôle incitatif des crédits d'Etat. Bien souvent, pour lancer certaines actions, l'Etat apporte une partie des crédits et laisse aux associations ou aux collectivités locales le soin d'apporter le complément. Si bien que les collectivités locales — car les associations se tournent vers elles le plus souvent — se sentent obligées de payer pour des actions sur lesquelles elles n'ont pas, en général, été consultées.

J'en viens, madame le ministre, aux suggestions — j'en présenterai trois — et je souhaiterais que vous preniez quelques engagements.

J'avais l'intention de vous demander un effort en faveur des postes Fonjep. Mais, après l'adoption à l'Assemblée nationale d'un amendement augmentant la contribution de l'Etat de 1 000 francs par poste, j'imagine que le Gouvernement n'ira pas au-delà. Aussi, je me contenterai de vous demander si l'engagement de ramener progressivement la contribution de l'Etat à 50 p. 100 du salaire moyen des animateurs fait toujours partie de vos objectifs, et surtout pour quand ?

Ma deuxième suggestion concerne la préparation de l'année internationale de la jeunesse en 1985. Je crois qu'un effort particulier et significatif devrait être fait, dans cette perspective, au profit du mouvement associatif qui, je le rappelle, apporte une aide importante au développement des activités en faveur des jeunes, notamment auprès de ceux qui sont le plus touchés par la crise, qui ont besoin de se réinsérer dans la société et de sortir de leur individualisme. Comme vous l'avez dit, madame le ministre, les associations de jeunesse y ont largement contribué et nous pouvons nous en réjouir. Pouvez-vous nous donner des assurances sur ce point ? Pourquoi ne pas faire un geste dès maintenant, à l'occasion de la seconde délibération ?

Dans le même ordre d'idées, je souhaiterais que vous nous disiez quelles sont vos intentions en matière de financement du fonds de développement solidaire de la vie associative si, comme cela est probable, il est créé. Y aura-t-il des financements extra-budgétaires susceptibles de figurer dans un compte spécial du Trésor ?

En outre, j'aimerais, madame le ministre, connaître vos intentions en matière de répartition des crédits de la formation professionnelle. J'apprends, en effet, qu'une priorité sera donnée, compte tenu d'une enveloppe diminuée, semble-t-il — je suis prudente — d'un million de francs, aux stages de diplômés d'Etat relatifs aux fonctions d'animation au détriment des écoles nationales de formation d'animateurs ou de directeurs, qui n'auraient plus les moyens de fonctionner à compter de l'automne 1984. (*Mme le ministre fait un geste de protestation.*)

Pouvez-vous nous donner des explications ?

Enfin, ma dernière suggestion a trait à la presse associative. Vous connaissez son importance, vous connaissez ses difficultés et vous avez le devoir de l'aider. Vous nous avez dit que des dispositions la concernant figureraient dans le projet de loi sur la presse. Il n'en est rien ; sans doute n'était-ce pas leur place ? Mais pouvez-vous nous donner l'assurance que quelque chose sera fait cette année ?

Voilà, madame le ministre, les réserves et les suggestions que j'avais à formuler. D'autres figurent dans mon rapport écrit, j'espère qu'elles seront également entendues.

Pour conclure, j'ajouterai — mais vous le savez sans doute déjà — que votre commission des affaires culturelles, sensible au bilan de deux années et aux choix que vous avez opérés pour l'avenir, a émis un avis favorable sur le budget du temps libre et de l'éducation populaire. J'appelle le Sénat à en faire autant. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

(M. Alain Poher remplace M. Pierre Carous au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La parole est à M. Taittinger, rapporteur pour avis.

M. Pierre-Christian Taittinger, en remplacement de M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (jeunesse et sports). Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, mes premières paroles seront pour excuser auprès de vous M. Jean Delaneau, retenu à la dernière minute par une réunion dans la région Centre, dont il préside le conseil régional. Il m'a chargé d'être son interprète pour vous dire son regret de ne pas participer à nos travaux.

Pour la troisième année consécutive, la présentation budgétaire du ministère de la jeunesse et des sports est modifiée, ce qui rend très difficiles les comparaisons avec les dotations des années précédentes.

Toutefois, si l'on raisonne à structures constantes, on constate une progression de 7,8 p. 100, légèrement supérieure à celle qui est enregistrée pour le budget général de l'Etat.

Cependant, je vous avouerai que je suis un peu sceptique à propos de l'augmentation de la dotation budgétaire, en particulier celle qui a été adoptée en seconde délibération par l'Assemblée nationale. Je rappelle, en effet, mais vous le savez mieux que quiconque, que le budget de 1983 avait été complété de la même façon et qu'à peine cinq mois plus tard 35 millions de francs d'autorisations de programme et 28 millions de francs de crédits de paiement avaient été annulés.

N'en sera-t-il pas de même pour le budget de 1984 ? Je ne sais pas s'il vous sera possible de nous donner un renseignement à ce sujet, mais il intéressera sûrement la Haute Assemblée.

Si ce budget ne subit aucune annulation, les moyens des services s'élèveront à 917,4 millions de francs au lieu de 859 millions et les interventions publiques à 495,1 millions de francs au lieu de 432 millions.

Vous avez indiqué, madame le ministre, que la contribution de votre département ministériel à la dotation globale d'équipement serait de l'ordre de 50 millions de francs pour 1984. Je ne rappellerai pas ce qu'ont déjà dit les rapporteurs précédents sur les dotations destinées aux sports et aux activités physiques de loisirs, ainsi que sur les dépenses de personnel et de fonctionnement.

J'attirerai simplement l'attention de la Haute Assemblée sur les dépenses de subventions. Elles vont passer, en effet, de 171 900 000 francs à 204 700 000 francs, c'est-à-dire, sur le papier, 19,1 p. 100 d'augmentation.

A première vue, cette progression semble très importante, mais, quand on l'examine de façon plus approfondie, on atténue ce jugement. En effet, d'une part, la majoration des crédits pour la participation aux jeux Olympiques de 1984, 16 millions de francs, soit plus de la moitié des mesures nouvelles du titre IV, n'est pas reconductible et, d'autre part, 3 300 000 francs de crédits proviennent d'un transfert de la direction du temps libre et ne peuvent donc constituer, sur le plan budgétaire, de véritables mesures nouvelles.

Si certaines lignes budgétaires telles que les sections sport-études ou les jeux Olympiques progressent de façon satisfaisante, en revanche, d'autres lignes sont insuffisantes. C'est le cas de la médecine du sport — M. Bonduel a eu raison d'y insister tout à l'heure — plus 3,8 p. 100 ; de la pratique sportive locale, plus de 4,6 p. 100, et de l'aide aux associations sportives, plus 2,9 p. 100, si l'on tient compte du transfert de la direction du temps libre.

Bien sûr, ces dotations sont complétées par les ressources du F.N.D.S., le fonds national pour le développement du sport, qui s'élèveront à 346 millions de francs en 1984, au lieu de 293 millions de francs en 1983, soit une augmentation de 18,08 p. 100.

Or, vous aviez, madame le ministre, lors de la discussion budgétaire de l'an dernier, promis une augmentation des ressources du F.N.D.S. par l'institution d'un demi-point supplémentaire de prélèvement sur les enjeux du loto et par un aménagement des taux de prélèvement sur les enjeux du pari mutuel urbain.

Vous avez annoncé, en séance publique, à l'Assemblée nationale, d'une part, que ces 70 millions seront affectés « par arrêté à hauteur de 50 millions sur les mois de novembre et de décembre et le reste en même temps que le solde du F.N.D.S. » et, d'autre part, que le Gouvernement avait l'intention « de maintenir, l'année prochaine, l'effort qu'il avait consenti à titre exceptionnel en 1983 ». Toutefois, vous vous êtes gardée de préciser — je ne vous en fais pas du tout le reproche, d'ailleurs — quel sera le montant réel de l'augmentation des ressources. (Mme le ministre fait un geste d'impuissance.)

Il est vrai qu'il est difficile de connaître avec exactitude la propension des Français à jouer au loto ou à parier au P.M.U., mais j'espère que vous pourrez tout à l'heure nous donner une confirmation à ce sujet.

C'est une habitude curieuse que prend votre ministère d'annoncer, toujours au dernier moment, la sortie d'un budget qui sera à tiroirs. Vous faites penser par cette procédure aux poupées soviétiques, à l'intérieur desquelles on trouve une autre poupée : vous commencez par un très mauvais budget ; après cela, on cherche à l'améliorer par différents moyens.

Mme Edwige Avice, ministre délégué. Ces poupées sont très jolies !

Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis. C'est mieux que rien !

M. Pierre-Christian Taittinger, rapporteur pour avis. Si l'on présentait, dès le départ, un budget plus rationnel et plus rigoureux, cela permettrait aux parlementaires d'avoir un jugement d'ensemble plus précis. Notre contrôle serait plus efficace.

C'est là un procédé dangereux. Ce reproche s'adresse, madame finances et du budget, car c'est de lui que dépend cette pratique. On risque ainsi de voir progresser artificiellement les ressources du fonds pour une année, sans que ses ressources soient réellement augmentées.

J'espère que l'Assemblée nationale approuvera les dispositions qui ont été adoptées à l'unanimité par le Sénat à l'article 34 de la loi de finances pour 1984 et qui pérennisent le prélèvement de 2,5 p. 100 sur le loto.

J'en viens maintenant au développement de la pratique sportive. Nous avons constaté que le nombre des licenciés était en progression de 11,11 p. 100 par rapport à 1981, l'objectif pour 1984 étant de passer à 11 900 000 licenciés.

Il faut noter que, curieusement, un nombre de plus en plus important de personnes ne s'inscrivent pas dans les clubs sportifs. La licence, en effet, si elle est obligatoire pour participer aux compétitions sportives et bénéficier d'une assurance, n'est pas nécessaire pour pratiquer un sport ou une activité physique de loisir. Le nombre de participants aux journées nationales et fédérales s'élevait à 2 300 000 en 1982, alors que la semaine du « sport pour tous » a rassemblé, pour l'année 1983, plus de trois millions de sportifs.

Je me réjouis de l'augmentation régulière du nombre de pratiquants, mais je regrette que les efforts de l'Etat ne suivent pas toujours la même évolution.

Ainsi, vous semblez, madame le ministre, vouloir abandonner l'expérience des conventions avec les fédérations sportives.

Aucune création de poste de conseiller technique et pédagogique n'est prévue dans le projet de budget pour 1984. Vous avez annoncé la création d'un nouveau statut pour ces conseillers : celui de professeur de sport. Il serait utile pour notre assemblée de connaître le fonctionnement exact de ce nouveau statut. Certaines précisions nous ont été données, mais, si vous aviez l'occasion dans vos réponses, madame le ministre, de nous en parler de façon plus approfondie, nous serions tous intéressés.

Les dotations budgétaires en faveur des services d'animation sportive, les S.A.S., stagnent cette année, après avoir régressé l'année dernière.

La situation est la même pour le sport optionnel, qui est, depuis 1981, réservé aux élèves des collèges. Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 110 972 en 1982. Il sera de 122 972 en 1983, avec des différences considérables entre les académies : ainsi, dans l'académie de Besançon, 420 collégiens seulement ont pratiqué un sport optionnel, alors que, dans l'académie de Bordeaux, ce nombre s'élève à 22 916.

S'agissant des équipements sportifs, vous avez annoncé ce que nous considérons comme une bonne nouvelle, madame le ministre, à savoir que vous continuerez les programmes de rattrapage des installations sportives ouvertes à tous et des gymnases ainsi que la politique de revalorisation des quartiers dégradés et marginalisés. Vous avez, d'autre part, confirmé votre intention de mettre en place un programme de vingt grands équipements destinés à l'accueil de compétitions internationales dans les grandes disciplines.

J'en viens maintenant au budget de la jeunesse, dont il est difficile, en quelques minutes, de résumer le bilan nuancé, mais inquiétant par certains côtés, auquel a abouti votre commission des affaires culturelles. J'attirerai simplement l'attention du Sénat sur quelques grandes lignes.

Il s'agit d'un bilan nuancé, parce que les crédits consacrés à la jeunesse ne sont pas, sans doute, parmi les plus mauvais de ce budget de rigueur et parce que les actions menées en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes méritent, dans leur principe, d'être approuvées.

Bilan inquiétant cependant parce que les crédits n'étant pas très élevés et la politique d'insertion sociale et professionnelle en absorbant la plus grande part, il ne vous restera plus guère de quoi mener sérieusement une politique globale de la jeunesse.

Bilan inquiétant cependant parce que, les crédits n'étant pas tionnement des associations, dans la mesure où elle remplace les subventions de fonctionnement, risque de porter atteinte à la liberté d'association.

Je constate une augmentation des crédits consacrés à la jeunesse de 11,58 p. 100 ; ceux-ci représentent environ 30 400 000 francs de mesures nouvelles, dont 8 300 000 francs consacrés aux offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse à seule fin de compenser la disparité qui existe à l'heure actuelle entre le franc et le deutschemark ou le dollar canadien. D'autre part, 2 200 000 francs proviennent d'un transfert en provenance du temps libre.

Si l'on ne tient pas compte de ces trois lignes budgétaires, donc en raisonnant à structure constante, on peut dire que votre budget, madame le ministre, ne progresse qu'à un taux voisin de celui de l'inflation. Ce sera donc un budget en stagnation.

On constate également que, sur les 290 millions de francs de crédits d'intervention, 166 millions seront affectés au programme prioritaire d'exécution n° 2 du IX^e Plan et 2 millions au P.P.E. n° 12 « Améliorer la justice et la sécurité ».

Ces affectations illustrent parfaitement la contribution du ministère chargé de la jeunesse à la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et de lutte contre la violence et la délinquance.

Cette politique s'est traduite, en 1983, par un certain nombre d'actions que j'énumère brièvement : le programme « Jeunes volontaires », les bourses « Aventure », la participation aux programmes de formation professionnelle, l'opération « Vacances été 1983 - un été pour l'avenir », l'opération « Vacances et loisirs pour tous », enfin, le programme « Prévention été 1983 ».

Ces actions ont paru positives à votre commission des affaires culturelles, qui approuve donc cette politique.

En revanche, elle tient à formuler des réserves, à marquer ses inquiétudes et à conclure sur une sévère mise en garde en ce qui concerne ce qui devrait être la politique traditionnelle du ministère en faveur de la jeunesse.

Cette politique peut, en effet, être caractérisée de la manière suivante : toutes les actions stagnent ou régressent, sauf lorsque des accords internationaux obligent à maintenir une certaine parité des contributions. En outre, une partie des crédits destinés à ces actions est utilisée dans le cadre du programme d'insertion sociale et professionnelle des jeunes dont je vous ai parlé.

Je ne suis pas sûr que la vocation première de votre ministère soit simplement de fournir des crédits pour des opérations qui sont certes très louables, mais qui devraient être financées par d'autres moyens que ceux qui vous sont affectés. Nous risquons de voir privée de 166 millions de francs votre politique traditionnelle en faveur de la jeunesse : les loisirs quotidiens, les vacances, la formation des animateurs, les maisons des jeunes et de la culture verront leurs moyens décroître. Cela — je vous le dis — la commission des affaires culturelles ne peut l'accepter.

Pour réaliser cette action prioritaire en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, que nous approuvons, il fallait des moyens supplémentaires ; il ne fallait pas sacrifier les autres actions du ministère.

Cela me conduit à évoquer le deuxième aspect de votre politique, sans doute le plus inquiétant, madame le ministre ; il s'agit du remplacement progressif des subventions de fonctionnement par des contrats d'objectifs ou de programmes.

Il s'agit pour le Gouvernement, d'une part, d'éviter le saupoudrage et le gaspillage des subventions et, d'autre part, de trouver des relais pour sa politique.

Je reconnais que cette politique de conventionnement présente des avantages au plan du contrôle financier, au plan de la pluri-annualité qui assurera une certaine sécurité à l'association. Mais, menée à l'exclusion de toute autre, elle conduit à un détournement de la finalité des associations conventionnées.

Combien d'associations ont comme finalités, inscrites dans leurs statuts, la rénovation du système d'éducation et de formation des jeunes, leur insertion sociale ou professionnelle, ou l'amélioration de la justice et de la sécurité ? Qu'une association de scoutisme, par exemple, signe une convention « jeunes volontaires », elle manifeste par là sa solidarité à l'égard de la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes — on ne peut qu'approuver cette détermination — mais cette politique ne relève ni de la finalité du scoutisme, ni de ses statuts. Le scoutisme n'a pas pour

finalité principale de procurer des emplois. Si l'effort de solidarité de l'association reste marginal et si elle poursuit ses activités normales, il n'y a pas de problème. Mais dès qu'elle n'a plus les moyens de poursuivre ses objectifs propres parce qu'elle n'a plus de subventions de fonctionnement, ou elle change de finalité pour recevoir des crédits dans le cadre de conventions, ou elle disparaît. Je voudrais vous mettre en garde contre ce danger.

Je pense que si vous allez dans cette direction en accentuant ce choix, c'est le mouvement associatif tout entier qui sera perdant et, en fin de compte, que vous le vouliez ou non, c'est une certaine conception de la liberté d'association qui sera menacée. Alors, je vous le dis, votre commission ne peut admettre dans sa majorité qu'une politique de conventionnement se substitue progressivement au système de la subvention de fonctionnement.

C'est pour toutes ces raisons, mes chers collègues, que votre commission des affaires culturelles a donné un avis défavorable aux crédits de la jeunesse et des sports dans le projet de budget pour 1984. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. ainsi que sur diverses travées de l'U.C.D.P.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 3 novembre 1983 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 17 minutes ;
- groupe socialiste, 16 minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République, 14 minutes ;
- groupe communiste, 6 minutes.

Vu le retard pris par nos débats, je me permets d'insister pour qu'ils soient respectés.

La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Compte tenu du temps dont je dispose et que vous avez rappelé, monsieur le président, je limiterai mon propos à vous poser, madame le ministre, quelques questions.

Ce troisième budget, celui de la mi-parcours du premier mandat de la gauche, donne quelques satisfactions, mais comporte aussi des incertitudes.

Nous savons que la situation de la jeunesse et des sports n'est à séparer, ni de l'héritage légué par la droite, ni de la réalité de la crise. Aussi, nous ne nous laisserons pas aller à une critique trop facile.

C'est, au contraire, avec un esprit constructif que je veux appeler votre attention, en souhaitant vivement que vos réponses soient aussi concrètes que possible.

L'action du Gouvernement en faveur de la jeunesse ne peut être passée sous silence, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, de l'éducation, de la culture, ou de certaines actions conduites dans les grands ensembles ; qu'il s'agisse de la majoration des crédits en faveur des activités socio-éducatives des centres de vacances, d'éducation populaire et des sports de loisirs. Vous y avez consacré une partie de votre propos et je crois qu'il n'est pas utile d'y insister.

Cependant, un décalage demeure entre les grandes orientations prioritaires annoncées par le Président de la République et votre projet de budget. Le déploiement d'actions plus concrètes s'impose donc au moment d'aborder l'année de la jeunesse.

Jamais on ne dira assez que c'est à l'école que tout commence pour le sport, car ce qui n'est pas fait à l'école ne se rattrape plus.

Le sport à l'entreprise est l'autre grande priorité. J'aurais souhaité que le Gouvernement lui consente, dès maintenant, une ligne budgétaire, ce qui serait une incitation à suivre son exemple. Seul le respect de ces priorités permettra à la France « d'accrocher » le peloton des grandes nations sportives.

Les moyens extrabudgétaires constituent déjà des ressources appréciables, et en constitueront sans doute encore davantage demain. Il ne faudrait pas que l'Etat se désengage pour autant de ses responsabilités. Ce serait dangereux pour l'indépendance du mouvement sportif face aux puissances d'argent.

Sans vouloir ignorer le monde tel qu'il est, le moment est venu, madame le ministre, d'explorer d'autres possibilités de ressources. Tout à l'heure, en présentant votre budget, vous avez fait allusion au deuxième tirage hebdomadaire du Loto. Cela peut-il suffire ? Je ne le crois pas.

Le poids de votre budget, comparé à celui de la culture, a suscité des commentaires d'autant plus acerbes que le sport est, pour la gauche, partie intégrante de la culture.

Mais, par exemple, lorsque l'on sait que le marché des constructions sportives et des articles de sport rapporte à

l'Etat, par le biais de la T. V. A., plus que le budget des sports ne lui coûte, on est en droit de vous demander si l'équivalent d'une partie de cette taxe ne devrait pas être versé au sport.

M. Jean Francou. Très bien !

M. Guy Schmaus. S'agissant de la candidature de la France aux jeux Olympiques de 1992, vous savez que Georges Marchais a été le premier à en avancer l'idée voilà plus de trois ans. Celle-ci a fait du chemin depuis, ce dont nous nous félicitons.

L'organisation des Olympiades aurait l'immense mérite de donner une impulsion sans précédent à la pratique sportive. N'est-il pas possible qu'une prise de position du Gouvernement vienne conforter la candidature de la France pour les Jeux de 1992 ?

Des études ont été réalisées concernant la localisation des grands équipements. Pouvez-vous nous dire quels sont les projets qui ont été retenus à ce jour ?

Troisième point, les cadres sportifs et l'amélioration de leur formation : nous approuvons la création d'un nouveau professorat de sport. Toutefois, cette mesure devrait s'inscrire dans un plan général de réforme de la formation des cadres.

Avez-vous, madame le ministre, des projets précis en ce qui concerne les moyens pour la formation des cadres du mouvement sportif ?

Quatrième point, les charges sociales des clubs : l'an dernier, ici même, je vous avais demandé que le Gouvernement élargisse aux autres clubs ce qu'il a consenti pour le tennis, en matière d'allègement des charges de sécurité sociale. Vous vous étiez engagée à faire avancer ce dossier. J'espère, avec les dirigeants de clubs, que c'est aujourd'hui chose faite !

Cinquième point, les équipements légers de proximité : l'intergroupe sénatorial sur le sport a reçu les responsables du comité national olympique et sportif français. M. Nelson Paillou nous a notamment présenté ses projets d'équipements légers de proximité.

Il s'agit d'installations de natures diverses, relativement peu coûteuses, dont l'objectif est d'inciter à la pratique sportive dans les cités populaires et dans les entreprises.

Pouvez-vous, madame le ministre, nous dire comment vous allez soutenir ces projets qui me paraissent personnellement d'un très grand intérêt ?

Les questions que je vous ai posées sont fondées sur notre volonté, je le rappelle, d'être constructifs, de faire avancer le sport dans notre pays, d'accroître la valeur culturelle de la pratique sportive, de prouver sa rentabilité sociale, morale et physique ; bref, de répondre à la formidable aspiration à une vie plus juste, plus harmonieuse, pour les jeunes, les femmes et les travailleurs de notre pays.

C'est dans cette perspective que nous voterons votre budget. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Courteau.

M. Roland Courteau. Monsieur le président, madame le ministre, mon collègue M. Jules Faigt, sénateur de l'Hérault, a dû regagner son département précipitamment et il m'a demandé tout aussi précipitamment d'intervenir à sa place.

Le Sénat examine le troisième budget établi sous votre responsabilité, madame le ministre. Sa nouvelle présentation, différente pour la troisième fois également, rend les comparaisons difficiles. Toutefois, une constatation s'impose : les moyens financiers qui figurent dans la plupart des chapitres sont, cette année encore, insuffisants pour assurer, d'une part, la réalisation de tous vos objectifs que nous approuvons et pour rattraper le retard accumulé, d'autre part.

Le projet de loi relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, voté en première lecture par notre Assemblée et dont la mise en vigueur est souhaitée par l'ensemble du mouvement sportif, énonce que « les activités physiques et sportives sont un élément fondamental de l'éducation et de la culture ». Pourquoi alors ne regretterions-nous pas, nous aussi, que les crédits réservés au sport ne soient pas augmentés dans les mêmes proportions que ceux de la culture ? Le sujet en vaut autants la peine.

Le sport, en effet, intervient aujourd'hui à une échelle que nul n'aurait imaginé il y a seulement vingt-cinq ans. Très jeune, l'enfant apprécie déjà la plupart des disciplines et il cite avec plus de facilité leurs champions que les grandes dates de l'Histoire de France. Dès l'âge de douze ans, il en connaît les règles, les techniques, le prix des équipements et il sait avec certitude, selon des critères qui lui sont propres, vers quelles activités il va s'orienter.

Il serait facile de multiplier les exemples de cette omniprésence du sport, mondiale d'ailleurs. Les Français ont pris conscience de cette situation et les expériences lancées par votre ministère, telles que « La semaine du sport pour tous », favorisent cette évolution.

En leur nom, car nous savons être sur ce point en plein accord avec eux, nous avons le devoir de réclamer plus de moyens pour le sport. Nous l'avons fait hier, nous ne pouvons cesser de le faire aujourd'hui, en soulignant que les initiatives prises et qui se profilent çà et là pour trouver des ressources nouvelles ou complémentaires, se substituant éventuellement à d'autres, risquent de nous placer devant des choix difficiles et d'engendrer des refus qui seraient mal compris.

N'est-ce pas M. Nelson Paillou qui déclarait récemment : « Le sport, qu'il soit de masse ou de haut niveau, est en danger, aussi bien le sport pour tous que le sport de haut niveau. Il risque, si nous n'y prenons pas garde, d'être pris en charge par les forces économiques. »

Cela étant, puisque l'Etat s'est assigné pour objectif de stabiliser les grands équilibres, votre ministère ne pouvait pas échapper à la rigueur.

Oublions un instant cette donnée et ne retenons, en les évoquant seulement, que la plupart de celles, très positives, que vous nous proposez : réanimation du sport de haut niveau à la faveur d'échéances internationales importantes — jeux Olympiques et championnat européen de football — qui bénéficient de crédits exceptionnels pour leur préparation ou la réalisation des équipements indispensables ; création de centres d'entraînement ; rénovation des C.R.E.P.S. dont la spécialisation favorisera l'impulsion nécessaire de certains sports ; augmentation des crédits de l'I.N.S.E.P. ; poursuite de la signature de conventions en faveur d'athlètes de haut niveau ; projet d'ouverture d'une promotion de professeurs de sport, sans oublier les initiatives ou les améliorations concernant les quartiers défavorisés, les échanges internationaux, les secteurs associatifs, jeunesse et loisirs, qui seront certainement évoqués au cours de la discussion, notamment par notre collègue M. Madrelle.

En analysant ces options, certains ont cru déceler, madame le ministre, une certaine orientation prioritaire en faveur du sport d'élite dont nous reconnaissons aisément, surtout par l'attrait qu'il représente, combien il est un stimulant. Nous souhaitons, en complétant ce que vous avez déjà dit, que vous confirmiez sur ce point les choix qui sont toujours les vôtres.

Pour ne pas allonger cette intervention, je formulerai seulement un rappel et poserai quelques questions.

Je rappelle notamment nos interventions précédentes relatives à la politique d'équipement. La décentralisation va modifier les règles. Qu'en sera-t-il des contrats de plan dans le domaine sportif qui pourront être passés entre l'Etat et les régions ?

Je souligne, en effet, une fois encore, que les réalisations, justifiées par d'importants rendez-vous européens ou mondiaux, ne doivent pas masquer la triste réalité des trop nombreuses installations insuffisantes ou inadaptées.

Les questions concernent la violence sur les stades, la publicité, la politique d'encadrement sportif et scolaire, la médecine sportive. Elles ont pour objet de vous permettre de nous apporter précisions, compléments ou informations plus précises car ces divers problèmes, cités seulement, nous préoccupent aussi. De même, nous souhaitons connaître, comme cela a déjà été formulé à cette tribune, s'il est toujours dans vos intentions de ramener la participation de l'Etat pour le Fonjep à 50 p. 100 du salaire et dans quel délai ?

Mais je voudrais, madame le ministre, plus particulièrement et à titre personnel, vous entretenir d'un sujet qui me préoccupe beaucoup. Les petites communes rurales font de plus en plus d'efforts pour favoriser le développement de la vie associative en faveur des jeunes. Elles se heurtent cependant à des difficultés, notamment financières, pour assurer l'encadrement de ces jeunes et diversifier les actions d'animation. Ainsi, le sous-développement du domaine associatif, dans certaines zones, je dis bien « dans certaines zones », entraîne un isolement culturel des jeunes. Par ailleurs, les zones urbaines, les quartiers défavorisés souffrent de l'absence de structures d'accueil ou de l'inadaptation de ces structures.

Nombre de jeunes de ces quartiers n'adhèrent pas aux associations culturelles et sportives, parce qu'elles ne sont pas dignes de ce nom ou parce qu'elles sont inexistantes ou trop éloignées de leur domicile, ou encore parce que ces jeunes n'en éprouvent pas le besoin.

Or, l'oisiveté des jeunes, l'absence de structures d'accueil et d'amateurs peuvent déboucher sur la prédelinquance chez les pré-adolescents et les adolescents notamment. Il convient de rechercher des solutions originales, et je me préoccupe depuis bien longtemps des problèmes des jeunes, tant dans les secteurs ruraux que dans les quartiers défavorisés.

C'est pourquoi je souhaiterais, madame le ministre, très égoïstement, que le département de l'Aude puisse être retenu prioritairement dans l'opération « loisirs quotidiens », définie par la circulaire du 10 juillet 1983, et que les crédits correspondants soient attribués rapidement. Si tel était le cas, cela nous permettrait, dans l'Aude, de poursuivre plus efficacement l'œuvre amorcée dans ce domaine très particulier.

Votre tâche est difficile, mais combien exaltante !

Nous suivons tous vos efforts, madame le ministre, surtout pour que vous soient donnés tous les moyens que nous réclamons avec vous.

Notre vote sera donc un encouragement et l'expression de notre confiance. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, en 1976, un important groupe de gauche au Sénat refusait son vote positif au budget du sport parce que, disait-il dans son explication de vote, des clubs de la Fédération sportive et gymnique du travail ne recevaient de l'Etat qu'une subvention de un centime par adhérent. Or, cette année, où il n'y a plus même un centime, ils ne refuseront sans doute pas leur vote ! Ainsi va la politique et le sport.

Je n'aurai pas la cruauté de reprendre les arguments invoqués par certains de nos collègues dans cette enceinte, avant 1981, pour repousser des budgets du sport, alors en augmentation par rapport au budget général, mais je ne puis résister à l'envie d'en rappeler quelques-uns.

1977 : « Votre budget ne saurait nous satisfaire ni par son montant global en stagnation, ni par son rythme de progression apparente, ni surtout par la faible augmentation des crédits consacrés aux subventions pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Le budget de la jeunesse et des sports représente, cette année, environ 0,67 p. 100 du budget de la nation. C'est réellement très peu ! »

1978 : « Comment une nation peut-elle ne consacrer qu'un peu plus de 0,70 p. 100 de son budget national à la jeunesse et aux sports ? Il n'est pas étonnant que la moisson olympique ait été aussi décevante. »

1979 : « Vous devriez atteindre — disaient ses collègues au ministre de l'époque — 0,70 p. 100, signifiant par là votre volonté en faveur de la jeunesse et des sports ; 0,67 p. 100 est trop faible. L'Etat devrait considérer comme un devoir d'Etat de faire les efforts nécessaires pour la jeunesse et les sports. Ce pourcentage est nettement insuffisant pour promouvoir une politique de la jeunesse et du sport. » Ils poursuivaient : « Les élus locaux connaissent le rôle irremplaçable joué par les associations pour l'animation de la vie locale et les difficultés du bénévolat ; ils savent combien le désengagement financier de l'Etat aboutit pour les collectivités et pour les familles à un lourd transfert de charges. »

Je ne ferai pas référence à ces orateurs, dont la plupart siègent encore sur nos bancs, si ce n'est pour rappeler que pour le plus important de ces groupes, la revendication essentielle était alors le 1 p. 100 du budget de l'Etat. Par ailleurs, à la veille des élections présidentielles, dans un colloque convoqué par un grand journal, le candidat François Mitterrand, interrogé sur les fonds extra-budgétaires pour les sports, ne les repoussa pas mais précisait que, pour lui, on ne devait y avoir recours qu'après que le budget de l'Etat ait effectivement consacré 1 p. 100 de ces ressources au sport.

Plus de deux ans ont passé... et le comité national olympique et sportif français estime, lui, cette année, que la part du sport dans le budget de l'Etat n'est plus que de 0,27 p. 100. Nous voilà donc, en cette fin d'année 1983, à examiner votre projet de budget 1984.

Compte tenu de l'insuffisance des dotations budgétaires que chacun reconnaît sur tous les bancs de notre assemblée et que le comité national olympique et sportif français a fort justement souligné, après adoption en première lecture à l'Assemblée nationale du budget de la jeunesse et des sports pour 1984, le Sénat, dans sa quasi-unanimité et sans aucune opposition, sauf celle du Gouvernement, a voulu montrer comment le développement du sport en France, à travers le mouvement associatif, était pour lui une priorité nationale qui ne saurait s'accommoder de clivages politiques, et il a voté, dans les articles de la première partie de la loi de finances, un amendement qui fixe à 2,50 p. 100 le prélèvement sur les paris du loto en faveur du fonds.

Nous avons sorti le ballon de la mêlée ; nous avons, avec mon excellent collègue et ami Stéphane Bonduel, marqué l'essai ; nous attendons de vous, madame le ministre, que vous le transformiez. (*Sourires.*)

C'est ma première question. Nous pensons que la réponse que vous venez de nous faire n'est que provisoire. De votre réponse définitive dépendra en fait le vote de notre groupe sur le budget encore trop maigre que vous nous soumettez.

Ce projet de budget se caractérise, d'une part, par la continuité ; je veux dire que, pour l'essentiel, un certain nombre d'orientations sont maintenues et renforcées, avec des dotations budgétaires insuffisantes, certes, mais sur ce plan-là, il faut se réjouir de la continuité.

Les Jeux olympiques sont un enjeu national et nous ne saurions mettre en cause les crédits pour les préparer, de même que la volonté de tous nos athlètes de faire briller nos couleurs. Il reste que nous ne pouvons considérer sous ce seul aspect le développement du sport en France, et de ce point de vue, votre dotation nous paraît suffisante.

Autre mesure très positive : celle qui consiste à allonger d'un an la formation des instituteurs et institutrices des écoles normales va dans le bon sens, mais ne débouchera pas sur des résultats appréciables, au rythme actuel, avant deux générations.

En effet, on compte près de 250 000 instituteurs ou institutrices en poste et, par conséquent, en charge théorique de l'enseignement du sport dans les écoles primaires.

En ce qui concerne les sections sport-études, certains se sont réjouis que la ligne les concernant dans le budget de 1984 soit augmentée de 1,6 million, soit près de 40 p. 100.

Il convient de constater à ce sujet que cette augmentation est intervenue en 1983 grâce à un transfert de crédits et que l'augmentation figurant au budget de 1984 n'est en réalité qu'une régularisation dite « consolidation », de ce transfert.

Pour son premier rapport devant notre Haute Assemblée, notre excellent collègue Jean Delaneau, remplacé à cette tribune par notre collègue M. Taittinger, a souligné les très graves difficultés concernant le développement du sport à l'école, que ce soit dans la stagnation du franc-élève ou l'absence de toute perspective ambitieuse dans le recrutement des enseignants du sport.

Nous apprécions, d'autre part, l'amélioration des crédits de l'I.N.S.E.P. et des C.R.E.P.S. et nous considérons comme positive la création du professorat de sport. Nous pouvons nous réjouir également de la persévérance de vos efforts pour développer la conclusion de conventions avec les entreprises, publiques ou privées, pour l'insertion professionnelle des athlètes de haut niveau.

En revanche, les mouvements de jeunes sont légitimement déçus, en dépit de quelques mesures positives et de la faible augmentation du budget qui les concerne directement. Une politique de rigueur budgétaire doit-elle frapper ceux qui sont porteurs du message pour l'avenir ?

Quels que soient les efforts du mouvement sportif, son organisation, son dévouement, ses crédits, quel que soit l'irremplaçable moteur que constitue dans nos fédérations et dans nos clubs le bénévolat, quels que soient les efforts de plus en plus grands demandés aux municipalités non seulement sur les équipements sportifs, mais aussi sur le fonctionnement des clubs, toute cette construction restera fragile, toute cette organisation sur laquelle repose tout l'échafaudage restera précaire, si elles ne sont pas solidement fondées sur le sport à l'école primaire.

Vous n'avez plus, madame, la responsabilité du sport scolaire puisque, selon les nouvelles répartitions des compétences gouvernementales, celui-ci est revenu dans le giron de l'éducation nationale. Ce n'est pas une raison pour ne pas l'évoquer au moment où le Sénat examine, à travers votre budget, l'avenir du mouvement sportif.

Celui-ci passe bien par le sport à l'école. Or le sport à l'école n'était apprécié jusqu'à présent qu'à la mesure du nombre d'heures ou du nombre d'enseignants que le ministère de l'éducation nationale consacrait au sport dans les lycées et collèges, alors qu'il serait plus important, à notre avis, d'inverser le raisonnement et les crédits en faveur du sport à l'école primaire. Une augmentation du nombre des postes d'enseignants du second degré de plusieurs centaines par an provoquait, il y a quelques années, une belle manifestation aux Invalides. Il n'y a qu'une centaine de postes au budget de cette année, mais les héros du 1 p. 100 sont fatigués !

Dans la loi que vous nous avez proposée, madame le ministre, au printemps dernier, et que nous avons votée, la responsabilité et la prise en charge par l'Etat du sport à l'école primaire ont été affirmées ; mais les efforts dans ce sens, traduits par votre budget et par celui de votre collègue de l'éducation nationale, sont toujours bien timides.

L'augmentation du nombre de conseillers de circonscription ou bien une meilleure prise en charge par les instituteurs et les institutrices eux-mêmes de l'enseignement du sport dans les

écoles primaires, au sein d'une équipe pédagogique, restera un vœu ou un idéal pour de longues années encore, tant que les moyens importants ne seront pas dégagés ; et ces moyens ne sont dégagés ni dans votre budget, ni dans celui de l'éducation nationale.

Voilà, madame le ministre, un thème de réflexion aussi bien pour la majorité que pour l'opposition car, pour nous, la jeunesse ne doit pas être un enjeu politique. Mais il faut une véritable politique de la jeunesse, et nous ne l'avons pas suffisamment.

Par ailleurs, le conseil national des associations de jeunesse et d'éducation populaire a formulé une série de propositions auxquelles je me permets d'en ajouter une.

Parallèlement au fonds national de développement du sport, ne pourrait-on créer un fonds national pour le soutien des mouvements de jeunesse, recevant, lui aussi, un financement extra-budgétaire ? Je crois que le rapport de Mme Luc, au nom de la commission des affaires culturelles, rejoint, sur ce point, ma proposition.

Dernier point : si les prélèvements sur les paris du loto en faveur du sport n'ont pas freiné l'ardeur des parieurs, une augmentation de 0,5 p. 100 sur les paris du P.M.U., qui serait affectée à ce fonds pour le développement des mouvements de jeunesse, ne compromettrait pas davantage, à notre avis, la bonne santé du pari mutuel urbain, ni l'avenir de la race chevaline, et constituerait un témoignage de solidarité nationale apprécié par tous.

Je reprendrai pour conclure le thème de mon introduction : ayez, madame le ministre, une pensée pour les collectivités locales. L'abondement du F.N.D.E.S. par le prélèvement de 2,5 p. 100 voté par le Sénat n'est pas suffisant pour compenser la grande misère des collectivités locales en matière d'équipements sportifs, compte tenu de l'étiolation dramatique de la dotation globale d'équipement en ce domaine. Tous mes collègues élus locaux vous demandent donc instamment de prendre en compte cet amendement du Sénat fixant à 2,5 p. 100 la part du sport dans les paris.

De votre réponse définitive dépendra le vote du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Cazalet.

M. Auguste Cazalet. Madame le ministre, nous pensions que le sport aurait retenu votre attention d'une façon particulière. Cette attention aurait peut-être permis d'atténuer parmi la jeunesse la morosité qui est de rigueur depuis trois ans. (*Exclamations sur les travées socialistes.*) Or votre budget du temps libre, de la jeunesse et des sports, s'il a fait cette année une légère remontée dans le peloton de queue des budgets, n'en reste pas moins à la traîne. La faiblesse des moyens que vous lui octroyez et l'absence d'une politique sportive cohérente et prioritaire mettent en question les chances de succès de nos athlètes. Au travers de votre budget, deux exigences font, en effet, cruellement défaut : celle, d'une part, d'un encadrement technique de formation, pour lequel vous ne prévoyez aucune création de postes pour cette année ; celle, d'autre part, de ressources suffisantes et de crédits répartis rationnellement.

La France est l'un des seuls pays au monde à ne pas assurer de formation technique pour les métiers du sport ; nos cadres et responsables d'entraînement ont une formation si peu spécialisée et un statut si précaire, quand ils ne sont pas bénévoles, qu'ils ne peuvent qu'être découragés et impuissants à rendre nos athlètes compétitifs à l'échelon international.

Voilà deux ans que l'aide de l'Etat aux frais de déplacement des clubs sportifs ne progresse pas de plus de 4 p. 100, que les subventions directes accordées aux fédérations n'augmentent que de 3 p. 100 et les crédits de la médecine de 4 p. 100. Autant d'augmentations qui, en réalité, se traduisent par une régression en francs constants.

Les crédits pour les jeux Olympiques pourraient passer pour le « trait de lumière » de ce budget par leur priorité : ils marquent, en effet, une progression de 150 p. 100. Mais les jeux Olympiques, madame le ministre, ne se préparent pas dans les mois qui les précèdent, mais dans les années antérieures. Et, là, les chiffres vous sont moins favorables.

Le président du comité olympique lui-même reconnaît que « le budget de 1984 ne permet pas la mise en œuvre d'une politique sportive ambitieuse ».

Il faut donc penser, non sans amertume, que cette priorité du sport de haute compétition se fait au détriment du sport de masse. La nécessité d'augmenter considérablement le prix des licences pour les nombreuses fédérations qui ne bénéficient pas de vos crédits marquera cette année et va pénaliser ainsi

près de 10 millions de licenciés. Elle s'inscrit d'ailleurs contre la pratique démocratique du sport. Nous y voyons déjà un recul social imputable, il faut le dire, à votre Gouvernement.

M. Bernard Parmantier. Ça y est !

M. Auguste Cazalet. Vous nous direz sans doute que les crédits inscrits en faveur de la section sport-études augmentent sensiblement : cela est dû à un transfert de l'année précédente.

M. Pierre Matraja. Et les médailles ?

M. Auguste Cazalet. Et vous avancerez peut-être que votre priorité, à vous, c'est le sport à l'école. Faut-il comprendre qu'en dehors de lui il n'y a point de salut ?

C'est pourquoi, au lieu du doublement de crédits escompté depuis 1981, nous assistons à un véritable démantèlement de votre ministère de la jeunesse et des sports...

M. Pierre Matraja. Oh là !

M. Auguste Cazalet. ... avec le transfert des deux tiers des crédits au ministère de l'éducation nationale.

Le sport, comme l'économie, supporte mal le repli sur lui-même, synonyme de défaite et de déclin. Aussi comprendrez-vous bien, madame le ministre, que le groupe du R.P.R. rejette un tel budget, qui n'incline pas la jeunesse à l'espoir ni les sportifs à l'endurance. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.*)

M. Roland Courteau. Vive les sportifs !

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Madame le ministre, vous avez raison de dire souvent que le sport doit réunir et non pas servir la polémique. Intervenant depuis pratiquement quinze ans — douze ans à l'Assemblée nationale et trois ans au Sénat — sur le budget de la jeunesse et des sports, je dois dire que les réflexions de l'orateur précédent m'amuse.

M. Bernard Parmantier. Il est déjà parti. Rattrapez-le !

M. le président. Monsieur Parmantier, je vous prie de laisser votre collègue s'exprimer.

M. Bernard Parmantier. Je suis tout ouïe !

M. Philippe Madrelle. En effet, les budgets présentés ont été tellement exécrables pendant tant d'années qu'il faut faire preuve de mauvaise foi pour réduire à néant celui-ci, qui traduit quand même une volonté.

Il serait, bien entendu, prétentieux et vain de vouloir aborder dans les quelques minutes qui me sont imparties l'ensemble des aspects de votre budget. C'est pourquoi je limiterai mon intervention au rôle joué par les associations de jeunesse et aux problèmes relatifs à la vie associative.

Comme l'a souligné justement M. Bonduel, du fait même de la restructuration du ministère, d'une nouvelle répartition et d'un regroupement des crédits, de la participation à la constitution de la dotation globale d'équipement, la comparaison avec les années précédentes est difficile à établir.

Je noterai toutefois avec satisfaction que les crédits affectés aux actions en faveur de la jeunesse progressent de 10,2 p. 100, passant de 282,7 millions de francs à 311,8 millions ; au sein de ces actions, il est important de souligner que l'aide accordée aux associations de jeunesse passe de 85,2 millions de francs à 94,2 millions de francs, soit une augmentation de 10,5 p. 100. Nous nous félicitons, madame le ministre, de continuer à mettre en œuvre une politique généreuse et originale à l'égard des jeunes et de l'emploi ; vous reconnaissez ainsi le rôle essentiel que peuvent jouer les associations de jeunesse. A ce propos, le succès remporté par l'opération *jeunes volontaires* ne peut que vous encourager à poursuivre dans cette voie. D'autre part, comme vous le savez, 1985 sera placée sous le signe de la jeunesse puisque, par une résolution de l'Assemblée générale des Nations-Unies du 17 décembre 1979, il a été décidé que 1985 sera l'année internationale de la jeunesse. Sans vouloir anticiper sur ce que sera cette année 1985, je m'attendais à trouver dans votre projet de budget, madame le ministre, des précisions chiffrées concernant la préparation de cette échéance. L'accélération des aides en faveur des associations travaillant dans le secteur des vacances des jeunes me semble particulièrement opportune.

Par la vaste concertation engagée dès 1982 pour la préparation du projet de loi relatif à la promotion de la vie associative, par la création en février dernier et l'installation en juillet du conseil national de la vie associative, par la future mise en place d'un fonds de développement solidaire de la vie associative, le Gouvernement témoigne bien de l'intérêt prioritaire qu'il entend donner au développement et à l'approfondissement de ce que M. le Premier ministre nomme désormais « le support privilégié de la nouvelle citoyenneté ». Facteur essentiel de

progrès et de démocratie, le monde associatif constitue l'un des acteurs principaux d'une politique globale de la jeunesse. Part non négligeable de notre patrimoine, source d'amélioration de notre quotidien, créateur de solidarités nouvelles, le tissu associatif français est en droit d'attendre et d'exiger des protections et des garanties.

Comme vous le savez, dans le projet de loi relatif à la promotion de la vie associative, la notion « d'utilité sociale » doit venir compléter l'ancienne notion d'utilité publique ; la recherche d'un statut de l'élu social doit permettre de rétablir un juste équilibre entre les permanents salariés d'une association et les militants bénévoles, responsables au sein des conseils d'administration.

A la suite de la très large consultation réalisée tout au long de l'année 1982, plus de 6 000 réponses ont été recueillies. Le succès remporté par cette consultation laisse bien entrevoir les immenses espoirs qu'a suscités ce projet de loi relatif à la promotion du mouvement associatif, qui a beaucoup souffert de l'inaction de l'ancienne majorité. Les résultats d'une telle concertation doivent se traduire positivement par une série de mesures législatives et réglementaires.

Cependant, permettez-moi, madame le ministre, de nourrir certaines craintes concernant des dispositions évoquées au cours du conseil des ministres du 1^{er} décembre 1982 et qui n'ont malheureusement pu encore voir le jour. Je songe notamment au problème des allègements fiscaux pour les taxes sur les salaires : à ce propos, nous ne pouvons que nous réjouir de l'amendement adopté à l'Assemblée nationale qui exonère les postes Fonjep de la taxe sur les salaires pour un montant de 1 000 francs. Principal support du rayonnement du mouvement associatif, la presse qualifiée ne dispose pas de statut spécifique : l'aménagement du système fiscal de la presse associative me semble urgent et nécessaire.

Depuis 1982, nous constatons qu'une politique de conventionnement se substitue peu à peu à la politique classique de la subvention de fonctionnement. Nous ne pouvons qu'encourager ce type de politique qui considère les jeunes et leurs associations non comme des assistés, mais comme des responsables capables de définir des projets à long terme. Dans ce domaine, c'est avec satisfaction que nous soulignons le souci de votre ministère d'établir des conventions souples susceptibles de s'adapter à tous les particularismes locaux et à la spécificité de chaque situation. Il me semble qu'au moment même où certaines équipes municipales choisissent de se faire remarquer par des décisions arbitraires et discriminatoires à l'encontre du mouvement associatif, nous devons redoubler de vigilance afin de préserver la variété, la richesse du rôle social et l'indépendance du fait associatif.

Madame le ministre, nous ne pouvons que nous réjouir de voir votre ministère agir avec générosité et détermination afin de mener des programmes coordonnés qui s'adressent aussi bien à la jeunesse qu'au sport et à l'éducation populaire. Votre budget traduit bien le caractère ambitieux de votre politique, qui tente de corriger et de rattraper toutes les régressions et les retards dont il a souffert pendant trop longtemps, plus particulièrement entre 1978 et 1981. C'est la raison pour laquelle les socialistes vous font confiance et voteront votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Le Cozannet.

M. Yves Le Cozannet. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le budget qui nous est soumis aujourd'hui traduit de la plus belle manière les distorsions entre, d'une part, les aspirations du ministère en faveur des jeunes et sa volonté de les mettre en application et, d'autre part, les moyens dont il dispose à cette fin. Un décalage pratiquement constant se produit entre volonté et réalité.

Je soulignerai, comme bien des orateurs l'ont fait avant moi, certains points positifs, notamment dans le domaine de l'insertion des jeunes avec l'opération *jeunes volontaires* ou les points d'accueil mis en place, par exemple, ou encore la préparation des jeux Olympiques, qui fait l'objet cette année de dotations importantes qui permettront peut-être à nos athlètes de figurer en bonne position.

Toutefois, cela ne saurait dissimuler une certaine régression budgétaire ni une absence de vraie politique, notamment dans le secteur du temps libre, ainsi que l'a souligné tout à l'heure M. le rapporteur.

Je m'intéresserai tout d'abord au mouvement sportif, fortement marqué par un certain désengagement de l'Etat qui entraîne une stagnation, voire une baisse des crédits budgétaires ou extrabudgétaires. Même en tenant compte de la participation du fonds national pour le développement du sport, le concours de l'Etat n'a pas dépassé — le point a déjà été

souligné — 0,6 p. 100 du budget. Ce secteur devrait pourtant, à notre avis, constituer une priorité, d'autant qu'actuellement, étant donné les grandes mutations que vit notre société et ces facteurs de morosité que sont les problèmes conjoncturels, notre jeunesse se sent frustrée. On l'oublie bien souvent !

Comment un gouvernement qui fait de l'action culturelle en général son instrument le plus sûr peut-il, sinon oublier, tout au moins légèrement négliger l'activité sportive, qui en fait pourtant partie ?

Les fédérations, les clubs, les associations se plaignent bien souvent, madame le ministre, de la baisse des subventions qui leur sont accordées ou du retard qui est pris dans leur versement. Ils font état de la baisse, notamment, des aides au déplacement.

Vous savez que la trésorerie des petits clubs est tendue en permanence, en raison bien souvent d'un manque de public, sans doute, mais aussi parce que les déplacements sont pour eux une nécessité d'autant plus importante qu'ils montent dans le classement et qu'il leur faut se rendre dans des lieux souvent éloignés.

L'essentiel de la politique sportive semble orienté vers la pratique scolaire, qui en est la base. Mais il ne faut pas pour autant oublier la suite et l'on doit relever certaines actions positives en faveur, par exemple, des sportifs de haut niveau, qui en constituent l'échelon supérieur. C'est ainsi que ces derniers bénéficient, au cours de leur service militaire ou dans leur métier, de possibilités de conventions ou de méthodes diverses leur permettant de pratiquer le sport tout en continuant leurs études, leur métier ou leur service militaire. Ce système, qui existe depuis déjà un certain temps, me paraît bon.

En revanche, mes principaux reproches porteront sur les créations de postes car on constate dans ce domaine pratiquement *statu quo*. Même si l'on a transformé un certain nombre de postes, c'est la grande pénurie et c'est ce dont se plaignent bien souvent les clubs et les écoles.

Comment, en effet, se pencher sur ce problème, lourd pour votre ministère, si les ressources ne suivent pas ? Il faut absolument disposer d'enseignants de très haut niveau technique ; il est nécessaire également, dans le domaine scolaire notamment, qu'un plus grand nombre de conseillers d'éducation physique rayonnent dans les divers établissements, apportent une certaine formation à des instituteurs, par exemple, ou surveillent des élèves dans une piscine.

J'ai souvent soulevé ce problème, madame le ministre. Vous savez que les maîtres-nageurs n'ont pas eu, pendant longtemps, de statut bien particulier — je ne sais où en est la situation actuellement — ce qui posait des problèmes de surveillance, de formation ainsi que de dispense de cours aux élèves. Vous pourriez sans doute nous dire tout à l'heure ce qu'il en a été depuis votre arrivée au Gouvernement.

Au plan des équipements, ce budget est assez mauvais mais il serait encore pire s'il n'y avait pas la participation du fonds national de développement du sport.

Enfin, il faut mentionner, comme vous l'avez fait vous-même, madame le ministre, les transferts au titre de la décentralisation, ce qui pose aux régions, aux départements et aux communes beaucoup d'interrogations.

En effet, dans le marasme économique actuel, les collectivités territoriales pourront-elles assumer leur rôle en fonctions des dotations qui leur seront accordées ?

Tout à l'heure, madame le ministre, vous avez parlé de choix judicieux d'équipements moins coûteux. Il faut le faire. En effet, on a peut-être été un peu trop généreux dans ce domaine. On a construit des installations sinon luxueuses, du moins d'une apparence luxueuse. Je pense qu'il est possible de construire à des coûts moins élevés et que ce sera même, dans l'avenir, nécessaire, étant donné notre situation actuelle.

Il faudrait mieux employer les équipements existants car, par exemple, certains équipements scolaires, qui sont utilisés seulement trois ou quatre jours par semaine, pourraient être, grâce à des conventions — il en existe — mis à la disposition d'associations locales. C'est une orientation dont l'intérêt a été reconnu et qui doit être relativement facile à mettre en œuvre.

Avec le temps libre, grande découverte de notre époque et sans doute en voie de développement étant donné la diminution des heures de travail et le chômage, un grand nombre de Français sont confrontés à l'occupation de leurs loisirs qui leur sont pratiquement imposés mais qu'ils trouvent tout de même agréables, bien sûr !

Là encore, une aide relativement importante est nécessaire. Elle se traduit par les postes Fonjep. Ceux-ci sont très demandés et très intéressants. Vous avez dit, madame le ministre, que l'on

pouvait encore en alléger le coût. Il serait souhaitable que la création des Fonjep se fassent en concertation avec les collectivités intéressées car une forte partie de leur financement, dans les années à venir, sera mise à leur charge. Il ne faut donc pas qu'elles soient prises de court et que les décisions soient prises sans leur avis.

Dans le domaine de la vie associative, malgré la création du conseil national de la vie associative, de nombreuses revendications n'ont pas été traitées. Pourtant, le tissu associatif se développe très rapidement.

Un point délicat a été soulevé par M. Taittinger sur le conventionnement; nous souhaiterions que celui-ci soit souple afin qu'il n'y ait pas de pression ou d'orientation à travers ce conventionnement et que les associations restent libres de leurs choix et ne prennent pas d'orientations contraires à leur spécificité.

Voilà, madame le ministre, les quelques observations auxquelles je veux limiter mon propos. Ce budget se situe bien dans le cadre de la rigueur commune à tous les budgets et en conformité avec les orientations du IX^e Plan, les P.P.E. n^{os} 2 et 12 qui l'orientent quelque peu vers l'insertion professionnelle des jeunes.

Nous n'y sommes pas opposés, comme le disait M. Taittinger, nous y sommes même plutôt favorables mais votre budget devrait alors, madame le ministre, bénéficier de crédits adaptés à cet effet et non pas prélevés sur les dotations normales du ministre de la jeunesse et des sports. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial. Madame le ministre, n'ayant pas pu aller tout à l'heure jusqu'au bout de mon propos, je vais, au nom de la commission des finances, vous poser deux questions et vous demander votre opinion sur un troisième point.

S'agissant du fonds de solidarité de la vie associative, dont la création a été prévue par le conseil des ministres du 1^{er} décembre 1982 et au sujet duquel notre collègue, Mme Luc, et d'autres intervenants vous ont fait part de leurs préoccupations, le moment ne serait-il pas venu d'en faire une réalité en lui affectant, en 1984, la mesure prise en 1983 par le prélèvement supplémentaire sur le P.M.U. qui avait été affecté au fonds national pour le développement du sport?

Je rappelle que cette mesure devrait rapporter au minimum 30 millions de francs en 1983. Elle répondrait à l'attente du mouvement associatif et peut être prise par décret, comme nous l'avons constaté l'année dernière.

Pour l'année internationale de la jeunesse en 1985, quelles mesures prévoyez-vous d'ores et déjà de mettre en œuvre, étant entendu qu'elles ne sauraient être prises aux dépens de l'effort financier qui a été fait en 1984 pour le sport?

Enfin, s'agissant du fonds national pour le développement du sport, madame le ministre, la commission des finances, comme le Sénat, à sa quasi-unanimité, souhaite que ne se renouvelle pas, chaque année, la course aux mesures conjoncturelles pour abonder ce fonds. Il faut que la loi fixe la règle en la matière. C'est l'objectif de l'amendement qui a été retenu. Nous souhaiterions sur ce point vous entendre.

Mme Edwige Avice, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edwige Avice, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est toujours un peu une performance que de devoir, d'une façon synthétique et trop rapide, je le regrette, répondre à l'ensemble de vos questions qui ont été, comme à l'accoutumée, nombreuses et qui manifestent votre intérêt pour la politique de la jeunesse et des sports.

Monsieur le président, je m'efforcerais d'être brève, mais je signale simplement que, n'ayant pas l'intention d'escamoter la discussion, à tous ceux qui ne seraient pas satisfaits par la brièveté de mes réponses, je ferai parvenir ensuite quelques réponses écrites qui feront écho à leurs préoccupations, déjà exprimées d'ailleurs lors de mon audition par votre commission des affaires culturelles.

Trois types de questions m'ont été posés. Ce sont des questions de fond qui résument à elles seules la capacité que l'on a ou non pour mettre en place une politique.

La première et la plus importante à mes yeux est de savoir comment innover pour répondre aux besoins d'une société et avec quels partenaires. La deuxième question est plus localisée dans le temps, c'est comment assurer les grandes échéances. La

troisième question, c'est comment, sur la base d'une perspective budgétaire qui a déjà trois années d'existence, établir celle de 1985. En quelque sorte, vous me demandez d'anticiper assez largement sur des arbitrages à venir et de m'engager personnellement sur des démarches pour savoir dans quel sens ce budget évoluera.

Je respecterai en la matière à la fois la solidarité gouvernementale et les procédures ordinaires pour l'élaboration du budget. Toutefois, comme un certain nombre de travaux sont en cours, sur lesquels nous nous sommes déjà exprimés, je me permettrai de vous donner quelques informations complémentaires, ainsi que vous l'avez souhaité.

Vous avez posé, en premier lieu, la question de savoir comment innover pour répondre aux besoins d'une société et avec quels partenaires. Et vos interrogations ont porté tout à la fois sur les domaines du temps libre, de la vie associative, de la politique sportive, des équipements et de la décentralisation. Cela m'amène à vous faire des réponses nécessairement globales, mais je vais quand même essayer d'approfondir chaque sujet.

Tout d'abord, la politique du temps libre ne se résume pas à l'aménagement du temps. Même si, comme c'est le cas, nous avons, au sein de notre administration, avec la mise en place des contrats innovation-temps, une capacité de réponse dans un tel domaine, la politique du temps libre est une notion beaucoup plus large et beaucoup plus importante.

Je voudrais, très brièvement, rappeler ce que j'ai eu l'occasion d'expliquer à ce sujet au conseil des ministres.

La politique des loisirs que je conduis — et je réponds par là aux préoccupations de Mme Luc — ne s'adresse pas seulement à la jeunesse; elle est capable d'appréhender le problème en termes non seulement d'organisation, mais aussi et surtout de propositions.

Les besoins spécifiques des différents âges de la vie situent d'ailleurs la réponse aussi bien par rapport à la vie professionnelle que par rapport au temps de vacances.

Il faut tenir compte de l'évolution de la conception que l'on a, dans la société, de la vie familiale et des relations entre les adultes et les jeunes. Dans ce domaine, nous avons apporté un certain nombre de réponses, notamment avec le mouvement sportif, car j'ai le souci d'associer les fédérations et les associations sportives à la définition des mesures prises en matière de jeunesse et d'éducation populaire.

Il s'agit aussi d'une politique de projets et, parmi ceux-ci, le projet associatif est pour nous primordial. Il permet à des groupes entiers non seulement de s'engager dans des domaines qui leur sont propres mais aussi d'être capables de travailler avec l'Etat sur un certain nombre d'actions prioritaires, en particulier en direction de la jeunesse, mais pas seulement dans ce sens.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place le conseil national de la vie associative; je reviendrai sur l'aspect original de cette politique.

Il s'agit encore d'une politique de communication sociale sur laquelle vous avez beaucoup insisté; je ne développerai pas ce point.

Il s'agit enfin d'une politique de recherche et, là, notre recherche porte actuellement sur le domaine des équipements. En effet, mener une politique du temps libre, c'est aussi être capable de répondre à des problèmes d'équipement.

La question des équipements sportifs a été évoquée. Les services techniques de mon ministère et les fédérations sportives travaillent ensemble, en particulier pour les terrains de football; le laboratoire des sols du ministère se penche sur ce dossier.

Nous avons également formulé des propositions originales pour des équipements légers qui pourraient être adaptés au milieu urbain et au milieu rural. Voilà un domaine de recherche qui, de plus, est maintenant soutenu par le ministère de la recherche puisque nous avons obtenu des crédits particuliers pour mener ces actions.

Nous devons aussi mener une recherche dans le domaine des formations. Quel type de formation faut-il adapter à toute l'action qui s'exerce en matière d'animation sportive? Quel type de formation faut-il prévoir pour l'animation des loisirs des jeunes et des adultes? Il y a là un domaine d'intervention constant pour nous. La réorganisation des brevets d'Etat est l'un de ses aspects.

J'indiquerai également, pour terminer sur ce point, que nous ne négligeons nullement les recherches dans le domaine économique. Nous appuyons, par exemple, certaines recherches menées par des fédérations sportives lorsqu'elles veulent rendre les matériels plus performants.

Nous sommes extrêmement soucieux, dans le domaine de l'architecture, en liaison avec les organisations dont c'est la mission principale, d'être capables d'apporter des conseils judicieux, notamment aux collectivités locales.

Vous avez posé la question de l'innovation dans un domaine très riche et multiforme, celui de la relation entre l'Etat et des organisations qui ont l'habitude de fonctionner par elles-mêmes et dont la liberté et l'autonomie doivent être sauvegardées. Dans ce domaine de la vie associative, vous avez souhaité que j'explique davantage la politique que nous voulons mener. Je commencerai par les aspects généraux et je reviendrai ensuite sur la relation par convention qui est très intéressante et sur laquelle il ne doit subsister aucun malentendu.

En ce qui concerne la vie associative, après une longue investigation faite par mon prédécesseur, il a été décidé, en fonction des réponses obtenues — l'investigation avait provoqué de 5 000 à 6 000 réponses — que les associations proposeraient à l'Etat un certain nombre de dispositions à traduire de façon législative ou réglementaire, et non l'inverse.

J'ai respecté strictement cette démarche de pensée et d'action en cherchant à l'appuyer, au fur et à mesure que les propositions nous parvenaient, par une démarche interministérielle qui nous permet à l'heure actuelle de prévoir, en particulier pour les budgets à venir, un certain nombre de réponses, dont quelques-unes devront être arbitrées, mais qui donneront très concrètement, par rapport notamment à la réorganisation du Fonjep, au projet d'utilité sociale et au statut de l'élu social, les prémices d'une réflexion qui nous parviendra dans sa forme complète dans le courant de l'année prochaine. Nous avons beaucoup avancé; j'ai personnellement rencontré, à plusieurs reprises, les représentants du conseil national de la vie associative. Je pense que nous serons en mesure de traduire, dès 1985, à l'occasion, par exemple, de la préparation de l'année internationale de la jeunesse — un certain nombre de ces propositions, peut-être même avant, si les suggestions nous parviennent suffisamment tôt pour que nous puissions les examiner dans le cadre des procédures régulières, notamment pour ce qui concerne l'aspect financier.

La question de la vie associative pose à elle seule le problème de la conception que l'on a du rôle de l'Etat par rapport à elle.

Ainsi que je l'ai indiqué dès l'abord, c'est la démarche de liberté que je respecte : j'attends du conseil national de la vie associative des propositions. Je ne néglige pas pour autant le rôle que mon ministère doit tenir en la matière pour être capable de répondre aux propositions; il n'y aura pas de procédures dilatoires.

Je voudrais rappeler qu'un certain nombre d'associations avaient déjà passé des conventions avec l'Etat, des conventions pour des politiques d'équipement, des conventions pour des contenus pédagogiques; à ce propos, j'indiquerai que la plupart des associations qui travaillent avec le ministère dont j'ai la charge veulent avoir des actions à contenu pédagogique, même lorsqu'elles travaillent dans le secteur des loisirs; tout le monde se rend bien compte, en effet, que le problème des loisirs est actuellement assez difficile à séparer de celui de la pédagogie et que le temps des loisirs est peut-être aussi un temps pédagogique.

Actuellement, plusieurs types de conventions sont proposés — et non imposés — au monde associatif. Il y a des conventions par objectif; c'est notamment le cas de la convention qui engage les maisons de jeunes et le ministère, avec des obligations pour ce dernier, en particulier celle de rechercher des financements complémentaires auprès d'autres ministères. C'est ainsi qu'en vertu de cette convention, qui a d'ailleurs été signée par mon prédécesseur, j'ai déjà accompli un certain nombre de démarches auprès du ministère de la culture pour régler peut-être différemment le problème des M.J.C.

Les conventions « jeunes volontaires », dont il a été question, ont été demandées par les associations. On me citait tout à l'heure le cas des scouts. Je connais bien cet exemple, puisque je me suis déplacée pendant les vacances pour aller voir sur place comment les choses se passaient. Les scouts ont souhaité avoir des jeunes volontaires pour mener avec d'autres jeunes une politique de prévention contre les incendies de forêt; ils ont affecté ces jeunes volontaires tout particulièrement à cette opération. Et je dois vous dire que, lorsque je suis allée les voir, ils m'ont demandé de renouveler la convention sous une forme un peu différente : ils voulaient créer une coopérative dans le prolongement de leurs activités.

Tout à l'heure, on parlait de la poupée gigogne. Là aussi, les problèmes s'emboîtent les uns dans les autres. Pourquoi? Parce que les associations se posent les questions suivantes : nos formules d'intervention sont-elles adaptées aux besoins des jeunes? N'est-il pas nécessaire à notre tour d'innover? Comment devons-nous procéder?

C'est la raison pour laquelle elles s'engagent très volontiers aux côtés de l'Etat dans des domaines d'intervention jugés prioritaires.

Quelle association de jeunesse et d'éducation populaire serait insensible aux problèmes posés à l'heure actuelle par la difficulté d'insertion de la très grande majorité des jeunes? Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont les premières à venir proposer leur intervention. Il ne s'agit pas pour autant de supprimer des subventions de fonctionnement; cela n'a jamais été dans notre intention.

Je voudrais ajouter qu'il est très artificiel de rapprocher les programmes d'action prioritaire et les questions de planification des questions de subvention aux associations; ce n'est pas ainsi que les choses s'articulent. D'une part, en effet, nous remplissons déjà très largement nos engagements par rapport aux programmes d'action prioritaire avec des crédits interministériels; je rappelle que 600 millions de francs de crédits interministériels sont consacrés plus particulièrement aux questions d'insertion. D'autre part, toutes les associations de jeunesse et d'éducation populaire peuvent déjà s'intégrer dans les programmes d'action prioritaire au travers de leurs actions traditionnelles.

Je voudrais donc que ce débat ne s'ouvre pas, parce qu'il n'a pas lieu d'être.

A l'heure actuelle, c'est vrai, on ne raisonne plus par rapport aux jeunes comme on le faisait il y a cinquante ans; les jeunes nous posent des problèmes divers et nouveaux; nous devons leur apporter des réponses adaptées. Nous ne serons pas trop de l'Etat, des administrations, des collectivités locales et du monde associatif pour leur apporter ces réponses. Je le dis avec beaucoup de conviction parce que je sais comment les choses se passent dans la réalité et combien le monde associatif est impliqué.

Je vous en donnerai un exemple. Peut-on considérer qu'il est dans la vocation du mouvement sportif d'apporter sa contribution à la prise en charge de jeunes défavorisés pendant les vacances? Eh bien, il le fait; c'est une vocation nouvelle qu'il a acceptée et il a passé convention avec l'Etat.

J'ai voulu donner quelques illustrations de ce que l'on appelle l'innovation sociale. Cette action n'est pas très facile. Elle se fait uniquement avec des partenaires volontaires, et il est important d'avoir des partenaires nombreux, de savoir les convaincre.

Il est également important de dire — et je comprends votre souci — qu'on ne peut imposer cette action, mais qu'il faut être capable de répondre en termes de fonctionnement à un monde associatif qui a beaucoup de besoins, en lui apportant en particulier différentes aides financières; à ce propos, je rappellerai que les efforts de l'Etat ont beaucoup augmenté : sur les postes Fonjep, nous en sommes à 38 p. 100 d'augmentation, et nous voulons aller plus loin.

Au-delà de ces questions d'aide au fonctionnement, se pose le problème de l'action en commun, de ce qu'on appellera plus tard les contrats d'utilité sociale, sur lesquels nous sommes bien obligés d'anticiper, car la société française nous place quotidiennement devant la question de la prise en charge des jeunes.

Vous avez aussi posé la question des grandes échéances; il s'agit là d'un domaine qui est plus circonstanciel.

De nombreux orateurs sont intervenus au sujet des jeux Olympiques de 1984. Je me suis déjà exprimée à leur propos.

Vous avez également évoqué la question de l'organisation des jeux Olympiques de 1992 par une ville française, en relation avec l'anniversaire de Pierre de Coubertin.

Sur ce point, je voudrais vous donner des réponses très précises, afin que vous puissiez mieux mesurer les efforts accomplis pour que cette préparation se fasse dans de bonnes conditions.

J'ai sous les yeux un document synthétique qui résume en quelque sorte ce qu'on appelle dans mon ministère le rapport Bobin. M. Bobin a été chargé d'une mission pour la préparation des jeux Olympiques; il travaille avec la direction des sports, bien sûr, et avec le comité national olympique et sportif français.

Ce document montre qu'il a eu cinq types d'interventions différentes pour cette préparation.

Il y a eu, d'abord, l'examen des situations individuelles des sélectionnés potentiels et des programmes de préparation de chacun d'eux; la première phase a débuté le 15 février 1982 et cet examen a déjà porté sur 5 325 personnes; puis, la définition de règles rigoureuses de qualification, après un deuxième rapport qui avait été établi en septembre 1983; déjà, pour les Jeux d'hiver, deux fédérations ont été entendues

par la commission du sport de haut niveau, afin de déterminer le nombre des participants, en ce qui concerne les jeux Olympiques d'été, un groupe de travail réunissant le C.N.O.S.F. et l'administration propose à la commission du sport de haut niveau des règles strictes de qualification; la décision définitive sera prise en janvier 1984 par la commission du sport de haut niveau.

Outre l'examen des situations individuelles des athlètes, il y a le problème du suivi médical ainsi que tous les problèmes posés par la prise en charge complète des athlètes afin que ces derniers soient dans les meilleures conditions; il faut vérifier, par exemple, sur le terrain, comment se feront leur hébergement et leur accueil dans les villes qui les recevront tant pour les jeux d'été que pour les jeux d'hiver.

Les missions ont été réalisées à temps; elles se sont déroulées de manière à nous apporter le maximum d'informations, tant pour ce qui concerne Sarajevo que pour ce qui concerne Los Angeles. Nous avons examiné minutieusement avec la commission du sport de haut niveau toutes les questions qui pouvaient rester en suspens, et cela a représenté un travail considérable.

L'information et la concertation avec les fédérations ne peuvent avoir lieu que si nous sommes capables de traiter avec l'ensemble du mouvement sportif, avec les directeurs techniques nationaux et avec les athlètes.

A peine ai-je terminé cette rubrique qu'apparaît aussitôt un autre problème auquel il nous faut apporter une réponse: il n'y a pas que la préparation, l'entraînement physique, le suivi médical, les conditions logistiques, l'examen des situations individuelles — ce qui représente déjà des mois et des mois de travail —, il y a aussi la nécessité de répondre au problème moral posé à tous ces athlètes par le poids qui pèse sur leurs épaules quand il s'agit de représenter leur pays. Nous devons être capables de les entourer, de les comprendre et de les accompagner dans cette démarche bien particulière. Si nous savons le faire, peut-être seront-ils capables de meilleures performances.

C'est pourquoi, dans ce domaine aussi, nous avons décidé d'intervenir, de rencontrer les athlètes, ceux qui les entraînent et les fédérations. M. Bobin a fait, en cette matière, de nombreuses propositions. Le comité national olympique et sportif français, dans le cadre de ces propositions, réunira tous les sélectionnés olympiques probables au cours d'une soirée qui doit être organisée avant la fin de cette année. Un certain nombre d'autres rencontres seront organisées par mon ministère. J'aurai le plaisir d'inaugurer les nouveaux locaux du ministère en compagnie de ce monde du sport et du Premier ministre, au début de l'année prochaine, et d'organiser d'autres manifestations, qui permettront de souder encore davantage les rangs, pour que nous soyons tous prêts pour cette grande échéance que sont les jeux d'été — les jeux d'hiver sont beaucoup plus proches.

Voilà ce que je tenais à vous dire pour que vous soyez bien assurés que rien n'a été oublié.

S'agissant de l'organisation des jeux de 1992 par notre pays, par la capitale de notre pays — puisque le nom de Paris a été prononcé — la question est très sérieusement étudiée par quatre partenaires.

En effet, je voudrais rappeler quelles sont les règles du jeu en la matière. Il faut qu'une ville soit candidate; il faut qu'un Etat apporte sa garantie — on le comprend aisément puisque l'aspect financier des choses engage tout un pays, tous les contribuables d'un pays.

Dans le cas qui nous préoccupe, le problème ne peut pas être non plus dissocié de l'aménagement du territoire. En effet, localiser de grands équipements dans le respect des équilibres régionaux, surtout lorsque l'on est en période de décentralisation, mérite un examen tout à fait judicieux pour que ces équilibres ne soient pas compromis.

Il faut donc que la candidature soit le fait d'un Etat, d'une ville, et même d'une région; il faut aussi qu'elle soit le fait du mouvement sportif tout entier. Je rappelle que c'est le C.N.O.S.F. qui doit présenter la candidature; c'est lui qui doit la défendre devant les instances internationales.

Notre souci a été, d'une part, de faire se rencontrer ces quatre partenaires afin qu'ils travaillent ensemble sur les études d'implantation — ils se sont réunis hier encore et devraient nous remettre prochainement leurs conclusions — et, d'autre part, d'assortir, au niveau de l'Etat, la démarche menée par le groupe quadripartite d'une étude de faisabilité, qui a notamment pour objet de mettre en avant les aspects financiers de la question pour que, au niveau interministériel, on puisse juger de la situation avec plus de certitude et savoir comment le projet pourra être réalisé.

J'ai l'intention, avec mon collègue de l'urbanisme et du logement, de présenter assez rapidement ce dossier à l'examen du conseil des ministres, afin que tous ceux, parmi mes collègues, qui sont intéressés par lui puissent en juger et apporter leur contribution à une discussion qui doit s'ouvrir maintenant assez vite.

Voilà ce que je tenais à vous dire sur cette perspective des jeux de 1992.

On m'a interrogé sur nos résultats éventuels. Vous savez que la règle est de ne pas faire de pronostics. Je dirai simplement que nous avons le sentiment d'avoir, dans notre pays, de nombreux talents. Nous savons aussi que les choses seront plus difficiles en 1984 qu'elles ne l'ont été à l'occasion des jeux Olympiques antérieurs, car davantage de pays seront représentés. Tout ce que je puis dire, c'est que nous aurons fait le maximum pour que nos athlètes aillent à la compétition dans de bonnes conditions. Je souhaite, pour ma part, et je voudrais que tout le pays s'associe à ce souhait, que nous obtenions les meilleurs résultats possible parce qu'un résultat dans le sport de haut niveau peut avoir un effet d'entraînement au niveau du sport de masse. (*Très bien! sur les travées socialistes.*) Ce n'est pas parce que l'on s'intéresse au sport de haut niveau que l'on néglige le sport de masse, en année olympique, il faut tout de même, reconnaissez-le, s'intéresser de plus près au sport de haut niveau. Mais ne pensez-vous pas que si nous avions de bons résultats, cela aurait des conséquences très importantes sur le sport de masse? Moi, je crois que oui.

Vous avez évoqué les perspectives budgétaires pour l'année 1985. J'ai compris l'intérêt que vous manifestez de façon constante au fond national pour le développement du sport. Je rappelle que c'est le Sénat qui l'a créé. Telles est la raison pour laquelle il réfléchit au sort de son enfant.

Vous avez exprimé votre volonté d'assurer une progression régulière des crédits concernant mon ministère. Telle est ma conviction. Le budget représente de nombreuses interventions. Nous avons, en face de nous, un certain nombre d'interlocuteurs associatifs, qui mènent dans les régions et les départements de très nombreuses actions.

S'agissant du fonds national pour le développement du sport, en accord avec mon collègue Henri Emmanuelli, nous n'avons pas voulu, pardonnez-moi la comparaison, vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Ne connaissant pas le gain total, si nous avions retenu un pourcentage, nous aurions pu avoir des surprises désagréables. Nous en sommes au stade de l'expérience. Pensant qu'il était de loin préférable d'avoir un crédit sûr, nous avons fixé un chiffre, qui correspond à un prélèvement de 2,25 p. 100 sur le montant des enjeux du loto, avec une hypothèse de majoration de 40 p. 100 desdits enjeux à cause du deuxième tirage. En tout état de cause, ce chiffre est acquis.

En revanche, en accord avec M. Emmanuelli, nous avons décidé que, lorsque le nouveau système sera mis en place, c'est-à-dire l'année prochaine, celui-ci fasse l'objet d'une étude quant aux résultats obtenus.

Dans le cas où — ce que je souhaite — les retombées financières seraient plus importantes que celles que nous avons prises pour hypothèses de base, cela aurait des conséquences sur le fonds national pour le développement du sport.

Dans le même ordre d'idée, nous avons déjà examiné certains problèmes que vous avez évoqués, alors même que les arbitrages budgétaires n'étaient pas encore rendus. Tel est le cas pour le fonds solidaire de la vie associative, à propos duquel une réflexion est actuellement menée pour savoir si ce fonds pourrait bénéficier d'apports extra-budgétaires, et cela dans quelles conditions.

La discussion est ouverte. Mon ministère, vous le savez, est favorable à une telle disposition. Je ne veux cependant pas anticiper sur un résultat financier qui sera acquis lorsque les arbitrages seront rendus. Je soulignerai seulement les interventions que nous faisons et leur sens.

Evoquant l'année internationale de la jeunesse, vous nous avez demandé de prendre l'engagement de majorer les crédits pour la jeunesse afin que les associations puissent mieux préparer cette année internationale. J'ai, à ce sujet, déjà reçu les représentants d'un certain nombre d'associations, en particulier du C.N.A.J.E.P. Je suis prête à appuyer cette démarche.

Je rappelle qu'en la matière, comme je l'ai toujours fait, je respecterai la solidarité gouvernementale et les arbitrages qui seront rendus.

Cependant, s'agissant de la préparation du projet de budget pour 1985, nous devons y penser longtemps à l'avance. Dès le début de l'année 1984, nous devons disposer d'hypothèses de travail. L'une d'entre elles s'apparente à la préoccupation que vous avez exprimée.

Je regrette de ne pouvoir répondre dans le détail aux questions nombreuses et variées qui ont été posées.

Pour la formation professionnelle, le problème est résolu, madame Luc.

Pour les retards dans l'attribution des fonds, j'indique que nous faisons le maximum pour qu'il n'y en ait pas. Ayant accepté le processus de déconcentration des crédits, alors qu'au plan national les crédits sont attribués rapidement, nous ne sommes pas toujours en mesure de veiller à ce qu'il en soit de même à l'échelon local. Chaque fois que nous sommes avertis de retards dans l'attribution de crédits, nous intervenons parce que cela ne correspond pas aux objectifs que nous poursuivons.

Des questions ont été posées sur le poste Fonjep, sur l'évolution de la prise en charge par l'Etat. Nous souhaitons que cette évolution soit de plus en plus favorable aux associations et les démarches que mène mon ministère vont tout à fait dans ce sens.

Des questions ont concerné l'animation sportive, la médecine du sport et les multiples aspects de l'activité de mon ministère.

Je me suis, mesdames, messieurs les sénateurs, déjà longuement exprimée devant votre commission sur de tels dossiers. Je n'y reviendrai pas dans le détail. Je puis vous assurer qu'en tout état de cause mes collaborateurs et moi-même sont à votre disposition pour vous recevoir quand vous le souhaitez. Un certain nombre de parlementaires siègent notamment à la commission du sport de haut niveau et participent de très près à la gestion du fonds national pour le développement du sport.

Je ne souhaite éluder aucune de vos questions. J'espère avoir répondu à vos préoccupations. Je vous demande également de comprendre qu'il n'est pas coutume d'élaborer un budget un an à l'avance devant des parlementaires. Nous devons respecter un certain nombre de règles du jeu. Je vous ai indiqué, en tout cas, dans quel sens nous avons l'intention de travailler. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Nous allons examiner les crédits concernant le ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 54 286 250 francs. »
La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Madame le ministre, je vous ai écouté très attentivement, mais j'avais espéré une réponse plus satisfaisante en ce qui concerne le prélèvement sur le loto.

Si je vous ai bien comprise, madame le ministre, le taux de 2,25 p. 100 est acquis. Or, vous savez que nous avons voté au Sénat un amendement portant le taux à 2,50 p. 100. Certes, me direz-vous, c'était 2,50 p. 100 l'année dernière avec un seul tirage; désormais, ce sera 2,25 p. 100 avec deux tirages.

Vous connaissez comme nous les besoins des clubs sportifs et vous savez combien le fonds national pour le développement du sport est apprécié. Je vous remercie de l'avoir rappelé, madame le ministre.

Le Sénat, en particulier mon ami M. Francou et M. Bonduel, qui fait partie du groupe de la promotion du sport, sont à l'origine de sa création, qui est considérée comme une victoire par le milieu sportif.

Le Sénat a adopté un amendement portant le taux à 2,50 p. 100. L'Assemblée nationale va l'examiner. Vous avez reçu une assurance de M. Emmanuelli en ce qui concerne le taux de 2,25 p. 100. Nous pensons que votre ardeur à vouloir aider le sport est comparable à la nôtre.

Je conditionne mon vote à la démarche que vous ferez pour nous donner satisfaction. Je sais bien que vous ne pouvez pas me donner d'assurances précises aujourd'hui. Avec beaucoup d'honnêteté, vous avez exprimé vos souhaits. En conjuguant nos efforts, nous pourrions faire mieux. C'est pourquoi, madame le ministre, je vous demande de nous aider.

Mme Edwige Avice, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Edwige Avice, ministre délégué. Monsieur le sénateur, la proposition qui a été formulée à la fois par le ministre du budget et par moi-même a tenu compte des préoccupations du Sénat.

Mon collègue m'a fait valoir — je le comprends très bien et je partage son point de vue — que nous ne pouvions pas, d'ores et déjà, anticiper sur les résultats des gains. Il est donc préférable de fixer une somme plutôt qu'un pourcentage. J'ai d'ailleurs accepté cet arbitrage.

Lorsque le système sera mis en place — c'est-à-dire au début de l'année prochaine — nous l'améliorerons en fonction des résultats du deuxième tirage du loto.

Je ne peux rien ajouter, vous le comprendrez. La porte n'est pas fermée. Je vous ai apporté une réponse de bon sens.

M. Adolphe Chauvin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le président, je fais confiance au groupe de la promotion du sport pour suivre très attentivement cette affaire.

Vous avez dit, madame le ministre, que la porte n'était pas fermée. Alors nous comptons sur vous pour aider le groupe de la promotion du sport.

Dans ces conditions, je voterai le budget.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV : « Plus 54 466 853 francs ». — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. Titre V : « Autorisations de programme, 111 860 000 francs ». — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 49 545 000 francs. » — (*Adopté.*)

Titre VI : « Autorisations de programme, 330 180 000 francs ». — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 115 560 000 francs. » — (*Adopté.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre quelques instants nos travaux avant d'aborder l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Défense et service des essences.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la défense et le budget annexe du service des essences.

La parole est à M. le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais tout d'abord vous faire part du plaisir que me procure la présence dans cette enceinte de M. le ministre des relations extérieures, tant il est vrai que les problèmes de défense et de relations extérieures sont liés. En effet, l'action de mon département ministériel prolonge souvent l'action de cet autre ministère et il règne, entre les deux, une étroite et amicale concertation.

Au moment même où les premières fusées Pershing viennent d'être installées en Europe, je suis conduit à présenter à la Haute Assemblée le projet de budget de la défense pour 1984.

Ces deux événements, si l'on s'en tient à une vue superficielle des choses, n'ont rien qui doive les rapprocher : l'installation de ces fusées ne se fait-elle pas seulement dans des pays membres de l'organisation militaire intégrée de l'Atlantique Nord, dont la France ne fait plus partie depuis 1966 ? Notre dissuasion totalement autonome ne nous tiendrait-elle pas, par son existence même, à l'écart de la crise qui déborde, d'ailleurs, le cadre de l'Europe, n'est-il pas vrai, monsieur le ministre ?

Mais la réalité est tout autre : la France, de par sa géographie, de par les relations de tous ordres qu'elle a nouées en Europe, ne peut se désintéresser de ce qui se passe chez ses voisins. En outre, vous savez bien que le monde dans lequel nous vivons est soumis à de vives tensions. Il me faut donc nécessairement les évoquer ici avant de vous présenter le projet de budget de la défense pour 1984, qui ne peut s'apprécier que rapporté à ce contexte, et de vous faire part des réformes que nous continuons à mettre en œuvre dans les armées.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il est peu de circonstances où, en France, les questions stratégiques soient revenues au premier plan de l'actualité et fassent l'objet de prises de position publiques des personnalités les plus diverses : scientifiques, écrivains, philosophes, hommes d'église. L'opinion a bien compris que nous vivions une période critique où le statut même de l'Europe, ses liens avec les Etats-Unis d'Amérique étaient en jeu. Que les Etats européens faiblissent,

qu'ils refusent l'installation de ces fusées, consacrant ainsi la supériorité soviétique, et chacun sait bien qu'un coup très grave serait porté à l'équilibre des forces en Europe qui a été, jusqu'à présent, la garantie la plus sûre de la paix que ce continent connaît depuis près de quarante ans.

En vérité, mesdames, messieurs les sénateurs, l'épreuve que traverse l'Europe est capitale. De son issue dépend le rapport des forces entre les deux grands. Dans cette épreuve, la France, conformément aux engagements pris, reste un membre fidèle, sûr et reconnu de l'Alliance atlantique. Au sein même de l'Alliance, nous avons entendu approfondir nos liens privilégiés avec la République fédérale d'Allemagne et inclure dans les matières soumises à examen bilatéral les questions de sécurité et de défense, conformément aux dispositions, enfin appliquées, du traité de l'Élysée de janvier 1963. Cela permet maintenant aux ministres des relations extérieures et de la défense de ces deux pays de se rencontrer régulièrement. Ce fut encore le cas, voilà quelques jours, à Bonn.

Cependant, notre attachement à l'Alliance atlantique ne signifie nullement le renoncement à notre propre capacité de dissuasion nucléaire dans l'optique qui est la nôtre : celle de la dissuasion du faible au fort. La décision d'emploi de cette force, qui est l'expression même de notre volonté d'indépendance nationale, doit, pour cette raison, rester totalement autonome. Et c'est là, quoi qu'on en dise ou qu'on écrive ici ou là, la responsabilité du Chef de l'État, garant de l'indépendance nationale selon l'article 5 de la Constitution.

Autonome, cette force ne peut être utilisée qu'aux fins de défense de notre territoire et de ses intérêts vitaux. J'ai déjà eu l'occasion de dénoncer — je le répète à cette tribune — l'opinion de ceux qui voudraient faire profiter de notre « parapluie nucléaire » tel ou tel de nos voisins. Cela n'est pas concevable ; nous n'en avons d'ailleurs pas les moyens. Je note que M. Michel Debré, ancien Premier ministre et ancien ministre de la défense, l'a confirmé à la tribune de l'Assemblée nationale, avec la conviction qu'on lui reconnaît.

Par ailleurs, une dépêche de l'agence France presse, qui est tombée tout à l'heure, indique que M. Jacques Chirac vient de se féliciter « de l'effort français maintenu en matière de défense et des prévisions du Gouvernement français pour articuler avec les autres forces en Europe les actions qu'il déciderait en cas de conflit ».

Cela ne doit pas faire oublier notre objectif à moyen et long terme, qui est de voir se dissoudre les blocs et de lutter contre la logique des supergrands qui tendent à se constituer des zones d'influence exclusives. Il est également de jeter les bases d'un monde nouveau grâce au développement des rapports Nord-Sud. Toute l'action diplomatique de la France tend vers ces objectifs. La France veut la paix — M. Cheysson le rappelait, voilà quelques jours, à cette tribune même — elle milite pour la paix ; elle protège la paix.

Au Tchad, c'est à la demande d'un gouvernement internationalement reconnu que nous sommes intervenus dans ce pays, victime manifeste d'une agression extérieure. Certains, se référant peut-être aux interventions aériennes menées dans le passé, ont suggéré une intervention précoce. Je rappellerai simplement que les conditions d'intervention étaient, dans notre cas, tout à fait différentes. Il s'agissait, non pas de détruire des colonnes, mais de soutenir les troupes tchadiennes contre un envahisseur lui-même soutenu par une puissante aviation. En outre, nous ne sommes intervenus que lorsque nous avons eu la certitude de la présence de contingents étrangers, nombreux et organisés. Mais nous n'avons pas attendu que les troupes libyennes arrivent à N'Djamena, comme ce fut le cas en 1980, je le rappelle au passage.

Notre dispositif — chacun en conviendra — a stoppé un processus qui risquait de se dégrader irrémédiablement. Il a permis l'ouverture de consultations en vue de négociations qui devront nécessairement respecter l'intégralité territoriale et la souveraineté du Tchad. A cet égard, des signes encourageants ont été enregistrés. L'acceptation par les diverses parties de se rencontrer à Addis Abeba, autour du président de l'O. U. A., va dans le sens de la réconciliation entre Tchadiens que nous appelons de tous nos vœux. Notre objectif est le départ de toutes les troupes étrangères, y compris des troupes françaises, mais — faut-il le souligner ? — pas seulement et pas en premier lieu de ces troupes françaises. Pour l'heure — nul ne le conteste — nous avons ramené la paix.

Au Liban, dans ce pays déchiré, occupé par plusieurs puissances étrangères, nous sommes présents dans le sud du pays, au titre de la F. I. N. U. L., et à Beyrouth, dans le cadre, non pas, comme on le dit quelque fois encore, de la force d'interposition — les choses ont changé — mais de la force multinationale de sécurité, ce qui est différent.

Nos soldats, qui accomplissent leur devoir avec une conscience digne des plus grands éloges, ont été victimes de l'odieuse et lâche attentat que chacun a encore en mémoire. Cet attentat renforce notre volonté de rester à Beyrouth pour y accomplir notre mission de paix.

Sur le terrain, les dispositions nécessaires ont été prises pour augmenter la sécurité de notre contingent et pour user de notre droit de « légitime défense » lorsque cela est nécessaire.

A ce sujet, je tiens à dire que l'information que l'on peut lire, ce soir, dans les journaux ou entendre sur les postes de radio, à savoir que le jeune parachutiste qui a été tué, hier, l'aurait été à bord d'une jeep, est totalement fautive. Je la démens catégoriquement. Ce sont trois camions protégés de l'armée française, transportant quinze militaires revêtus de gilets pare-balles, qui ont été attaqués dans une véritable embuscade, sans tir d'avertissement, avec la volonté de tuer.

En outre, si l'armée libanaise et les forces du 1^{er} régiment de hussards parachutistes n'étaient pas intervenues, l'on aurait dénombré sans doute beaucoup plus de morts.

Je démens donc que nos soldats se promènent poitrine nue, à bord de jeeps, dans les rues de Beyrouth. Je ne peux pas laisser passer cette fautive information.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Le bombardement d'un objectif militaire à l'est de Baalbek a marqué une sanction contre le terrorisme.

Mais nous savons aussi participer à de grandes actions humanitaires, et le récent échange de prisonniers en témoigne. Les félicitations de tous montrent le très large soutien accordé à notre politique et la place réelle qu'occupe la France dans cette région du monde grâce à une diplomatie active de paix, diplomatique soutenue, d'ailleurs, par la présence d'un bâtiment de la marine nationale.

J'entends souvent dire également que la présence de la force française au Liban ne se justifie plus ou que ses missions seraient mal définies. Permettez-moi de poser la question suivante : que se serait-il passé à Beyrouth si le contingent français et les autres contingents n'avaient pas été là ? Et que se passerait-il si nous procédions à une évacuation brutale de nos troupes ? Chacune, chacun, ici, connaît bien la réponse. Elle constitue, à mon sens, la meilleure justification de notre présence.

Je note d'ailleurs que, sur place, nos soldats ne se posent pas ces questions que l'on se pose, avec ou sans arrière-pensées, à Paris.

M. Jean Gatel, secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, est présent au banc des ministres. Il revient du *Clemenceau* ; il y a vu nos marins, nos soldats ; il connaît leur enthousiasme et il sait qu'ils ne doutent pas de leur mission. Ils sont même parfois surpris lorsqu'ils lisent certains articles ou lorsqu'on leur apporte les comptes rendus de certaines émissions.

La multiplication des conflits dans le monde, en Afrique, au Moyen-Orient, en Afghanistan, en Amérique centrale, dans les Caraïbes est, en elle-même, inquiétante. Ne faut-il pas s'attendre à ce que d'autres conflits apparaissent prochainement dans l'une ou l'autre région du monde, comme par hasard ? Tout cela n'est-il pas lié et ne trouve-t-il pas sa source dans l'affrontement entre les deux blocs ou dans des tentatives de déstabilisation mutuelles ?

Les deux puissances mondiales — permettez-moi de le dire dans cette enceinte — jouent actuellement un jeu dangereux. Nous l'avons constaté récemment à la Grenade. Nous le constatons aujourd'hui avec les déclarations faites par M. Andropov à la suite de l'interruption des négociations de Genève.

Nous le constatons encore à la lecture d'un article paru, hier, dans un grand quotidien américain, qui tend à faire accroire que nos Super-Etendard auraient « foiré », pour restituer le terme américain, le bombardement sur le camp Cheikh Abdallah. Tout cela est un jeu dangereux. La France ne doit pas, ne peut pas se laisser entraîner dans une escalade qui met la paix du monde en péril.

Dans cet environnement international inquiétant, la France doit se donner les moyens de sa défense. C'est ce que fait le projet de budget pour 1984, et c'est pourquoi, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tenais, avant de le présenter, à le situer dans son environnement.

Avec 142 100 millions de francs, son montant est strictement conforme à l'annuité prévue par la loi de programmation mili-

taire. Il progresse de 6,66 p. 100 par rapport à 1983. Ce taux de croissance est à rapprocher du taux de 5,1 p. 100 qui est le taux d'augmentation, hors charges de la dette publique, des dépenses civiles. C'est dire la priorité dont bénéficie la défense à l'intérieur du budget de l'Etat.

J'aimerais, à ce sujet, mentionner quelques pourcentages auxquels on se réfère parfois pour mesurer l'effort de défense. Ils retracent la part des crédits « définitifs » de la défense, c'est-à-dire l'ensemble des crédits ouverts dans une année, dans le produit intérieur brut marchand. En 1974, ce pourcentage était de 3,48 p. 100 ; en 1977, de 3,56 p. 100 ; en 1982, de 3,89 p. 100. En 1984, il sera de 3,92 p. 100. Tout cela dénote une croissance continue et régulière. On n'a pas le droit de dire sérieusement que l'effort de défense se soit relâché depuis le mois de mai 1981. Dans le budget de l'Etat, la part de la défense augmente, en 1984, par rapport à 1983, contrairement à ce que j'ai pu lire dans quelques journaux. La vérité est que jamais, depuis 1970 — j'y insiste — on n'aura consacré une telle part de nos ressources nationales à la défense de notre pays. Cela doit être dit, proclamé et su. Tous devraient au moins, au-delà des divergences partisans, en prendre acte.

Mais ces pourcentages sont globaux et concernent aussi bien les dépenses de fonctionnement que celles d'équipement.

De façon irréfutable, les statistiques démontrent que la part du titre V avait très nettement baissé de 1974 à 1977, passant de 1,56 p. 100 à 1,44 p. 100 du produit intérieur brut marchand. Il y a eu — c'est indéniable — une remontée au cours de la précédente loi de programmation, puisque en 1980 ce pourcentage était de 1,65 p. 100. En 1982, il était de 1,74 p. 100. En 1984, il sera de 1,84 p. 100, ce qui est considérable et montre la continuité de notre effort. Ce pourcentage — je tiens à le souligner — n'avait pas été atteint depuis 1970.

Il est bien évident que cela traduit l'orientation délibérée, que je vous avais annoncée dès le vote de la loi de programmation militaire 1984-1988, vers l'investissement. Cette orientation trouve donc, dans le budget de 1984, sa première traduction.

Les autorisations de programme augmentent de 3,4 p. 100 et s'élèvent à 85 milliards de francs ; les crédits de paiement augmentent de 9,3 p. 100 pour atteindre 66 600 millions de francs. Nous privilégions la préparation de l'avenir et l'équipement des forces. Comment mieux assurer la défense de notre patrie ?

Cette orientation trouve une application particulièrement nette si l'on examine la part qui revient aux crédits nucléaires dans le projet de budget. Avec 29 milliards de francs en autorisations de programme et près de 22 milliards de francs en crédits de paiement, les crédits nucléaires augmentent, entre 1983 et 1984, de 15,5 p. 100 pour les premières et de 12,6 p. 100 pour les seconds.

Ces pourcentages dénotent une progression beaucoup plus forte que celle du budget de la défense dans son ensemble. Aussi la part du nucléaire dans nos crédits d'équipement passe-t-elle de 32 p. 100 à 34 p. 100 des autorisations de programme et de 32 p. 100 à 33 p. 100 des crédits de paiement. Nous respectons, ici comme ailleurs, les engagements que nous avons pris dans la loi de programmation militaire.

Ces financements se portent, pour la plus grande partie, vers les forces nucléaires stratégiques. Ils permettront de poursuivre la construction du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, *L'Inflexible*, dont la mise en service interviendra, comme prévu, au début de l'année 1985. Ce sous-marin sera le premier à être équipé de missiles M 4 à têtes multiples, dont la livraison a commencé, qui assureront le maintien de notre dissuasion au niveau requis.

Nous continuons le durcissement du système S3 du plateau d'Albion. La deuxième unité de silos durcis sera opérationnelle en 1984.

Nous commandons les quatre avions Transall et les équipements au sol qui leur sont associés, qui nous permettront de mieux assurer encore, en toutes circonstances, la sécurité de l'ordre d'engagement nucléaire.

La première composante historique de notre dissuasion nucléaire sera modernisée : en 1984, commence le programme de transformation de dix-huit Mirage IV pour les rendre capables d'emporter le missile air-sol moyenne portée en 1986.

Je dois mentionner l'attention particulière que nous portons, dans ce domaine, à la préparation de l'avenir. Avec 740 millions de francs en autorisations de programme et 416 millions de francs de crédits de paiement, le rythme des études consacrées au septième S. N. L. E., premier bâtiment d'une nouvelle série, plus discret, ayant des performances nettement améliorées en détection acoustique et réception radio-électrique, s'accélère très nettement.

Au vu de tous ces programmes, comment peut-on parler d'un fléchissement de notre effort stratégique ? Il n'y a rien de tel, de même qu'il n'y a pas d'infléchissement apporté à la doctrine de la dissuasion nucléaire française.

Mais un pays comme le nôtre peut-il avoir une stratégie du tout ou rien, c'est-à-dire faire une impasse totale sur l'armement nucléaire tactique ? Les gouvernements précédents l'ont estimé impossible pour la sécurité du pays et la crédibilité de notre dissuasion. Le Gouvernement actuel pense de même en précisant toutefois beaucoup plus clairement sa doctrine : le déclenchement du feu tactique — décision politique par excellence — ne peut avoir qu'une valeur d'ultime avertissement avant le déclenchement du feu stratégique.

Compte tenu de la date à laquelle ont été conçues nos premières armes tactiques, il faut aujourd'hui en prévoir la modernisation. C'est ce qui explique la vive croissance des crédits correspondants : les autorisations de programme, qui représentent 6 400 millions de francs, augmentent de 58 p. 100, et les crédits de paiement, qui représentent 2 400 millions de francs, augmentent de 66 p. 100. Je note, en particulier, que l'année 1984 verra la commande de seize Mirage 2000 N faisant suite aux quinze commandes de 1983. Sur ces appareils, la mise en service du missile air-sol moyenne portée pourra intervenir en 1988, comme sur le Super-Étendard. Notre composante aérienne sera considérablement valorisée, car elle échappera désormais aux défenses anti-aériennes dont l'efficacité n'a cessé de s'améliorer. Le développement du système Hadès, successeur du Pluton, nous permet dès à présent de prévoir l'entrée en service d'un premier régiment opérationnel en 1992.

Notre armement nucléaire tactique, qui aura gagné en sécurité, renforcera la crédibilité de notre dissuasion globale et donnera au Chef de l'Etat une liberté d'appréciation beaucoup plus grande que dans le passé.

La modernisation de toutes les composantes de nos forces nucléaires démontre de façon parfaitement claire notre volonté de maintenir la crédibilité de notre dissuasion. En effet, c'est le gage de notre sécurité et de notre indépendance. Pour cette raison, notre force de dissuasion ne saurait être comptée avec les fusées de l'un ou l'autre super grand dans les négociations en cours.

L'effort de préparation de l'avenir se traduit aussi par la place éminente qu'occupent dans le budget de la défense les crédits de recherche. Ces crédits atteignent 19 700 millions de francs en autorisations de programme et 17 600 millions de francs en crédits de paiement, soit le quart de nos dépenses d'équipement, conformément, là encore, à ce qu'a prévu la loi de programmation. Les principaux thèmes de développement actuellement en cours portent sur les matériels suivants : avion de combat tactique, hélicoptère futur, char futur, porte-avion nucléaire.

Au sujet du char futur, je voudrais préciser qu'il n'y a aucun retard. Je voudrais rappeler qu'à l'origine il s'agissait d'un programme de coopération. C'est ce qu'avaient annoncé solennellement, en février 1980, le président de la République, M. Giscard d'Estaing, et le ministre de la défense de l'époque. Cette coopération ayant rencontré les difficultés que l'on connaît, j'ai pris, voilà un an, la décision d'en faire un programme national, précisément pour garantir des délais compatibles avec les besoins de renouvellement du parc de chars de l'armée de terre. Cela ne m'empêche nullement de rechercher très activement des coopérations avec d'autres pays. Je puis citer l'Espagne, avec laquelle nos discussions ont beaucoup avancé, et l'Italie avec laquelle des entretiens techniques ont eu lieu voilà quelques jours à Rome.

Pour 67 p. 100, les crédits du titre V sont consacrés aux équipements classiques. Qu'on ne dise donc pas, bien légèrement, que les forces conventionnelles seraient sacrifiées. Le budget pour 1984 permet la commande de 50 p. 100 des matériels prévus pour 1984 et 1985 par la loi de programmation. Le Gouvernement a donc voulu assurer un bon départ à l'exécution de cette programmation.

Je vous épargnerai l'énumération de la liste complète des matériels qui seront achetés par les armées en 1984 ou dont elles prendront livraison au cours de la même année. Je veux néanmoins relever les commandes les plus significatives.

L'armée de l'air commandera en 1984 vingt-huit Mirage 2000 — seize en version nucléaire, douze en version défense aérienne — six hélicoptères, trente avions d'entraînement Epsilon, cent quatre-vingt-dix missiles air-air, cent missiles sol-air, cent soixante-dix-huit armements air-sol. Elle recevra également en 1984 dix-neuf Mirage 2000, quatorze Mirage F1 de reconnaissance — soit trente-trois appareils de combat — seize Alpha-jet, vingt-six avions Epsilon, cinq Transall.

Le projet de budget pour 1984 de la marine prévoit la commande d'un sous-marin nucléaire d'attaque et de bâtiments représentant 14 585 tonnes. Je ne puis donc pas laisser dire — personne d'ailleurs ne le dit — que l'accent mis sur la force océanique stratégique se ferait au détriment de la flotte conventionnelle.

L'armée de terre, conformément aux orientations de la loi de programmation, verra sa mobilité et sa puissance de feu renforcées par la commande de quinze hélicoptères, quatre-vingt-onze chars AMX 30 modernisés, trente canons de 155 à grande cadence de tir, de très nombreuses munitions et 3 040 véhicules tactiques commandés à l'industrie nationale. Elle recevra, en 1984, vingt-quatre hélicoptères, 100 AMX 30 modernisés, trente-trois canons de 155, vingt-huit systèmes Roland ; tous ces matériels renforceront nettement ses capacités.

En ce qui concerne la gendarmerie nationale, aux crédits de laquelle les élus locaux que vous êtes portent une attention très compréhensible, elle verra ses moyens sensiblement accrus en 1984. Elle pourra commander 2759 véhicules destinés aux unités territoriales et aux unités de police de la circulation. Cela lui permettra non seulement de renouveler les véhicules arrivant au seuil de la réforme, mais également d'accroître le parc, notamment pour doter les unités nouvellement créées ou renforcées. Le budget pour 1984 autorisera en outre le financement de 1 210 équivalents-unités-logement. Un crédit de 44 millions de francs permettra de subventionner la construction par les collectivités locales de 690 équivalents-unités-logements. Enfin, quatre nouveaux hélicoptères Ecureuil seront commandés en 1984.

La gendarmerie nationale recevra en outre livraison en 1984 de deux hélicoptères, 1 320 équivalents-unités-logement et 24 véhicules blindés V.B.C. 90.

Tout cela, mesdames, messieurs les secrétaires, montre que les commandes prévues par le projet de budget pour 1984, qui sont strictement conformes à la loi de programmation, contribueront à améliorer sensiblement, qualitativement et quantitativement, l'équipement de nos forces et à soutenir aussi l'activité économique du pays.

Je dirai maintenant quelques mots sur les crédits de fonctionnement, qui progressent de façon modérée mais suffisante pour assurer le maintien du niveau d'activité des forces.

Le titre III, qui représente 75 500 millions de francs, augmente de 4,4 p. 100. Je sais que certains d'entre vous, notamment des membres de votre commission des finances, se sont inquiétés de ce taux de progression et se sont demandé s'il était suffisant.

Je vais donc procéder en toute franchise à une analyse détaillée de ces crédits pour vous convaincre qu'ils répondent aux besoins des armées en 1984.

Le taux de 4,4 p. 100 n'est qu'une moyenne qui recouvre des évolutions toutes aussi différentes les unes des autres.

Tout d'abord, les deux tiers environ du titre III, soit 51 milliards de francs, sont constitués par les rémunérations et charges sociales des agents militaires et civils, titulaires ou contractuels, et des personnels ouvriers du ministère de la défense. Il est prévu que ces rémunérations augmentent conformément aux orientations données pour l'ensemble de la fonction publique. Il reste donc, hors rémunérations, 24 400 millions de francs qui constituent le fonctionnement proprement dit.

Les carburants en représentent 4 400 millions de francs et sont en diminution — c'est vrai — de 9,20 p. 100 par rapport à l'année dernière. Vous devez savoir qu'il y a eu, entre les prévisions faites l'année dernière pour le prix du baril de pétrole dans le budget 1983 et le prix effectivement constaté pour les neuf premiers mois de 1983 une surestimation de 13 p. 100. Les dernières indications en notre possession montrent que la tendance à la baisse du prix du baril se confirme. D'après les experts, enfin, le dollar devrait revenir en 1984 à des cours plus raisonnables. Dans ces conditions, il est loin d'être exclu que nous puissions, l'année prochaine comme cette année, acquérir, à enveloppe financière donnée, davantage de carburants que nous ne le prévoyons.

En outre, dois-je rappeler que le volume des carburants nécessaires pour assurer le maintien du niveau d'activité des forces a tendance à diminuer en longue période en raison du progrès technique réalisé ?

La consommation moyenne de l'armée de terre en carburants opérationnels a été de 170 000 mètres cubes environ ces dernières années. C'est précisément ce volume dont le projet de budget prévoit l'acquisition. Il en résulte que les taux d'activités des unités de l'armée de terre seront maintenus aux niveaux prévus par la loi de programmation, soit cent jours de sortie par an. Seuls des taux moins élevés seront atteints par les quelques unités concernées par la réorganisation qui seront temporairement empêchées, en 1984 seulement, de manœuvrer et pour cette seule raison.

Dans la marine, les volumes de carburants destinés à la flotte seront inférieurs de 7,6 p. 100 en 1984 à ce qu'il est prévu d'acquérir en 1983. La situation de la marine ne m'inspire néanmoins aucune inquiétude pour deux raisons.

En premier lieu, si l'on compare là encore prévisions et réalisations, on constate qu'en 1982 la marine a pu acquérir plus de carburants que prévu au budget initial. En second lieu, le remplacement progressif des navires de surface à forte consommation, qui sont équipés de turbines à vapeur, par des navires équipés de Diesel a fait baisser les consommations de 10 p. 100 en une demi-douzaine d'années.

Cette situation favorable n'exclut nullement des mesures d'économie tendant à privilégier les activités opérationnelles. Je puis vous dire donc très sereinement que l'objectif de cent jours à la mer sera tenu.

Dans l'armée de l'air, la baisse des crédits prévus pour l'ensemble des carburants est de 9 p. 100. Elle n'entraîne qu'une baisse de 5,5 p. 100 des volumes de carburateurs qu'il est prévu d'acquérir. Cette situation ne doit, à mon avis, susciter aucune inquiétude pour des raisons analogues à celles que j'ai évoquées pour la marine. D'une part, de nouveaux appareils plus économes entrent en service, que ce soit l'Epsilon, conçu en partie à cet effet, ou les D.C. 8 remotorisés du Cotam, le commandement du transport aérien militaire. D'autre part, les activités opérationnelles seront privilégiées par rapport aux vols de liaison et aux activités des écoles. Les pilotes de combat continueront donc à accomplir leurs 180 heures de vol par an, ce qui nous situe sensiblement au même niveau que les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne.

J'espère avoir ainsi non seulement apaisé vos inquiétudes en ce qui concerne les dotations de carburants, mais encore vous avoir convaincus qu'au prix d'une vigilance certaine, c'est vrai, nous passerons le cap de l'année 1984 en tenant les objectifs de la loi de programmation.

Il y a enfin le reste du fonctionnement, qui représentera, en 1984, 20 milliards de francs de crédits contre 19 en 1983, soit une progression globale de 5,3 p. 100, supérieure aux 4,4 p. 100 qu'on a trop souvent cités.

Les crédits d'alimentation destinés au contingent représenteront, en 1984, 2,6 milliards de francs, soit une progression de 5,5 p. 100. Vous remarquerez d'ailleurs qu'à effectifs constants ce poste de dépense aurait augmenté de plus de 6 p. 100.

L'entretien programmé du matériel, pour la partie qui figure au titre III, représente, pour les trois armées, 5 milliards de francs et augmente de 5,4 p. 100. C'est important et cela rejoint la constatation que nous faisons sur le maintien nécessaire de l'entraînement. La progression de l'entretien programmé est donc compatible avec le niveau souhaité d'entraînement.

Les dépenses d'entretien et de vie courante des trois armées sont reconduites en 1984 à leur niveau de 1983, avec 3,9 milliards de francs. Mais, si je vous présente un tel budget, c'est que des économies sont encore possibles. Ainsi, à l'intérieur de cette masse, les crédits de chauffage et d'éclairage, qui représentent 1,8 milliard de francs, sont en progression de 2,2 p. 100 seulement, car l'effort considérable d'économie d'énergie entrepris dans les armées porte maintenant ses fruits. En trois ans, la baisse de consommation de l'armée de terre est de 17 p. 100. Il est vrai que, par ailleurs, nous investissons 170 millions de francs dans les économies d'énergie.

En revanche les dépenses de fonctionnement des corps de gendarmerie augmentent de 6,4 p. 100, comme la hausse prévisionnelle des prix, compte tenu des contraintes particulières de cette arme, notamment des loyers à régler.

Par ailleurs, vous savez que 1984 verra la mise en œuvre de la première tranche du plan de resserrement des effectifs, qui concerne 8 896 emplois, soit un quart de ce qui est prévu sur les cinq ans ; 6 143 emplois d'appelés, 2 153 emplois de militaires d'active, 600 emplois de personnels civils sont ainsi supprimés, d'où une économie de 353 millions de francs.

Tout cela — faut-il le préciser ? — sans mesures autoritaires de dégageant des cadres et sans entraver le déroulement de carrière des officiers et sous-officiers en activité, puisque — je le répète — il s'agit de réduire les recrutements.

Les crédits de fonctionnement des armées ne sont donc pas calculés très largement. Mais, au moment où l'Etat entend maîtriser la croissance de ses dépenses, les armées ne peuvent échapper à l'effort demandé à tous. L'essentiel en tout cas est que les dotations correspondant directement ou indirectement aux activités et à l'entraînement respectent en 1984 les objectifs de la loi de programmation. Telle est la volonté affirmée et affichée et tel est bien le cas à travers ce projet de budget.

Je ne voudrais pas, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, achever la présentation de ce budget sans dire quelques mots des réformes poursuivies.

L'expérimentation du service long connaît un très bon départ. Plus de 7 000 jeunes, sans publicité, sans propagande, se sont portés volontaires, ce qui confirme pleinement les espérances que nous concevions et dont je vous parlais à cette tribune.

Le contenu du service national est amélioré. La concertation est renforcée au sein des unités par la réforme des commissions consultatives du cadre de vie. La désignation des membres de ces commissions, faite autrefois par les chefs de corps, se fera par tirage au sort à partir d'une liste de volontaires après une campagne d'information préalable. Je dis bien : une campagne d'information et non pas une campagne électorale, car il ne peu — c'est clair — y avoir de campagne électorale au sein de nos armées.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.
Très bien !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Enfin, j'ai pris la décision de permettre le rapprochement des appelés de leur domicile. Depuis le mois de février dernier, 60 p. 100 d'entre eux sont affectés à moins de trois heures de train de leur domicile. Je souhaite, en outre, qu'il soit mieux tenu compte des compétences professionnelles des appelés pour déterminer leur affectation. Il y a là de nouveaux progrès à réaliser — j'en ai bien conscience — et nous y travaillons. Vos suggestions sont toujours les bienvenues.

La concertation avec les cadres d'active est renforcée. En effet, nous ne devons pas oublier que la condition militaire comporte des servitudes particulièrement lourdes au regard de l'évolution du mode de vie de notre société. Il convient d'examiner dans quelle mesure elles peuvent être allégées. Pour ce faire, j'ai renouvelé la composition du conseil supérieur de la fonction militaire ; il sera désormais déconcentré et 1 500 militaires seront associés à ses travaux. Je compte prochainement lui confier l'étude de mesures en faveur des cadres relatives notamment au rythme des mutations et à l'aménagement du temps de travail, qui doivent néanmoins être compatibles avec la nécessaire disponibilité opérationnelle de nos forces.

Par ailleurs, le Gouvernement, pour manifester la sollicitude de la nation à l'égard des familles des soldats morts au Liban, a tenu à améliorer sensiblement la réparation qui leur est due.

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité l'amendement gouvernemental au projet de loi de finances portant la pension de réversion des veuves des militaires tués en opérations extérieures au niveau de la solde de base perçue au moment du décès.

Le décret du 8 novembre 1983 autorise également le versement d'une allocation, sans condition d'âge ou de ressource, aux parents des victimes célibataires.

Les dispositions du code du service national, votées au printemps dernier, qui prévoient une meilleure indemnisation des familles des appelés, seront appliquées très rapidement.

Pour les gendarmes, un amendement gouvernemental, adopté par l'Assemblée nationale, étend le bénéfice de la prise en compte dans la pension de retraite de l'indemnité de sujétions spéciales de police, comme je m'y étais engagé devant vous l'an passé. Le système adopté, contrairement à ce qui a pu être écrit, respecte les intérêts des retraités de la gendarmerie et — certains l'oubliaient trop souvent, mais pas moi — les intérêts des gendarmes d'active.

La concertation se poursuit avec les retraités, puisque j'ai créé le 1^{er} juin dernier un conseil permanent des retraités militaires, qui est chargé notamment de l'étude de l'ensemble des problèmes propres aux retraités et à leur famille et de toute mesure susceptible d'améliorer la condition des intéressés. Cet organisme a tenu sa première réunion le 7 novembre dernier, présidée par M. le secrétaire d'Etat. Ce matin même, la réunion du premier conseil d'étude des réserves a également eu lieu sous la présidence de M. le secrétaire d'Etat.

Les réformes concernent également l'économie de l'armement. Celles-ci se traduisent notamment par des contrats de plan signés avec les grandes entreprises et par la mise en œuvre de procédures de contrôle nouvelles au sein de la délégation générale pour l'armement.

Je voudrais, enfin, développer devant vous un aspect auquel j'attache une importance particulière, qui est la politique de coopération en matière d'armement.

Celle-ci est menée avec des pays en voie de développement, conformément à la volonté de la France de prolonger le dialogue Nord-Sud par des réalisations concrètes. J'ai ainsi signé des accords avec l'Inde, l'Égypte et le Brésil.

Mais cet effort de coopération doit se porter en priorité vers nos voisins et amis européens, qu'on avait un peu trop

tendance à oublier. Aucun grand projet n'avait vu le jour depuis une dizaine d'années. Il fallait donc redonner vie à la coopération militaire européenne.

Vous savez que, lors du dernier sommet franco-allemand de Bonn, les 24 et 25 novembre derniers, nous avons constaté une large convergence de points de vue avec mon collègue allemand, M. Manfred Wörner, sur le développement du programme d'hélicoptères futurs de combat.

Nous avons donc donné comme directive à nos directeurs d'armement de préparer à très brève échéance un accord intergouvernemental de développement de ce programme.

La France et la République fédérale d'Allemagne achèteront chacune plus de deux cents de ces matériels ; l'enveloppe financière totale est estimée à plus de trente milliards de francs. Il s'agit d'un accord, à mes yeux capital, en ce qu'il marque la volonté de l'Europe de conserver son industrie aéronautique et une industrie électronique véritablement indépendantes. C'est l'illustration de notre volonté de donner un volet militaire effectif au traité de l'Élysée.

Tout est également mis en œuvre pour aboutir à terme à la construction en commun à trois pays, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, France, de l'avion de combat tactique appelé à remplacer les générations actuelles au milieu des années 1990. Les états-majors des trois pays vont se réunir très prochainement, dans quelques jours à la mi-décembre, pour adopter un document fixant des spécifications opérationnelles communes. C'est là, vous en conviendrez, une première étape très importante et très encourageante.

J'ai aussi signé depuis 1982 des accords avec des pays avec lesquels nous avons jusqu'ici des relations insuffisantes, voire inexistantes : je veux parler de l'Espagne, avec laquelle vient d'être signé un ambitieux accord dans les domaines de la défense et des armements, de la Grèce, de la Belgique, du Danemark, du Portugal et de l'Italie.

Si l'idée d'une défense européenne doit constituer un objectif important, il convient d'avancer dans cette voie avec sagesse et réalisme.

La poursuite en commun de grands programmes d'armements, qui sont l'occasion de renforcer les liens entre militaires et industriels européens, nous paraît être précisément l'un des moyens privilégiés pour nous rapprocher, par des réalisations concrètes, de cet objectif.

C'est d'ailleurs ce que je disais hier même devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale dont on va fêter le trentième anniversaire l'année prochaine.

Le budget pour 1984 permet d'engager la modernisation de toutes les composantes de nos forces, nucléaires et classiques, de façon significative et de manière à préserver la crédibilité de notre outil de défense.

Notre pays, l'Europe à laquelle il appartient, traversent une crise, ne nous y trompons pas, comme nous n'en avons pas connu depuis l'affaire de Berlin et de Cuba. Des mains criminelles n'hésitent pas à frapper nos soldats. Nous vivons dans un environnement international dont je ne vous cacherai pas qu'il m'inquiète. Je souhaite de tout mon cœur que le Sénat s'associe au large mouvement qui se manifeste dans l'opinion publique de ce pays pour soutenir une politique de défense, avec le concours de toutes les Françaises et tous les Français.

Il y a des mouvements pacifistes ici ou là. Je peux comprendre certains. Notre pays ne doit succomber ni à la lâcheté, ni à l'ignorance. Vous savez d'expérience qu'aux heures difficiles, il faut songer avant tout au sort du pays, à sa sécurité et à sa défense.

C'est pourquoi, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je me permets de vous demander, au nom du Gouvernement, d'approuver ce projet de budget, marquant par là-même, ce dont je ne doute pas, l'attachement de tous à la défense de notre patrie. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et de la gauche démocratique ainsi que sur plusieurs autres travées.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Francou, rapporteur spécial.

M. Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (exposé d'ensemble et dépenses en capital). L'examen de votre budget, monsieur le ministre, auquel s'est livrée la commission des finances, avant de vous avoir entendu, avant le débat budgétaire de l'Assemblée nationale, avant la conférence de presse de M. le Président de la République pour une large part consacrée à ces problèmes, mais à la lumière des déclarations antérieures du Gouvernement et des vôtres, en ayant présente à l'esprit la loi de programmation militaire du

printemps dernier et devant nos yeux les dépenses proposées — au moment même où nos troupes sont engagées et exposées hors de France et font preuve, jour après jour, de courage et d'abnégation — cet examen nous a amenés à porter sur les crédits militaires un jugement de valeur.

Bien que votre collègue M. Le Garrec ait déclaré un jour à la tribune du Parlement : « L'opposition n'a pas à porter de jugement de valeur sur l'action gouvernementale », c'est bien pourtant ce que nous allons essayer de faire à propos du budget de la défense.

Peut-on, en effet, l'examiner seulement en lui-même et le sortir à la fois du contexte de la politique de défense ou du contexte de la politique économique et financière du Gouvernement ? Nous ne le pensons pas et nous ne le ferons pas.

Nous devons l'apprécier à la fois à la lumière des déclarations du Gouvernement sur la politique de défense face aux objectifs qu'il fixe à cette politique et des objectifs qu'elle poursuit, et en même temps apprécier les moyens qui vous sont laissés pour atteindre ces objectifs.

Sur la politique de défense du Gouvernement et les objectifs que vous lui fixez, il ne peut y avoir, monsieur le ministre, ni ambiguïté, ni contestation formelle et il n'y en a pas eu de la part du Sénat au moment de l'examen de la loi de programmation.

« Défense forte pour la modernisation de toutes les composantes de nos forces nucléaires et classiques » ; « préservation dans l'immédiat et dans le futur de la crédibilité de notre force de dissuasion, mais aussi de nos forces conventionnelles » ; « solidarité et engagement dans l'Alliance atlantique » ; « solidarité et engagement en Afrique » ; « adoption des procédés qui permettent de supporter la comparaison avec qui que ce soit » ; « nous éviterons sur le continent européen de pouvoir être exposés à une disproportion tragique des avions, des armes conventionnelles, des armes stratégiques » ; ce sont là des termes extraits des interventions de M. le Président de la République. J'arrête là ces références que nous avons tous à l'esprit.

Comment ne pas y souscrire quand la période des menaces qui pèsent sur la paix, sur notre indépendance, sur nos intérêts, sur ceux de nos armées, est aussi inquiétante ?

Mais comment ne pas voir aussi que si ces propos et ces objectifs ont un sens, ils doivent se traduire dans les faits, c'est-à-dire pour nous, aujourd'hui, dans les crédits.

La précédente loi de programmation s'achevait en 1982. Le budget de cette année-là a été amputé — je le rappelle — de 18,6 p. 100 d'autorisations de programme et de 5,8 p. 100 de crédits de paiement.

Le Gouvernement avait toutefois entendu disposer d'une année supplémentaire pour rattraper les retards de certains programmes, dus en partie à des aléas techniques.

Le budget de 1983, arrivé entre temps, était fondé, lui, sur une augmentation de 8 p. 100 des prix. Malheureusement, la hausse des prix sera supérieure à ce chiffre en 1983. Et nous constatons, par là même, une diminution en 1983 du pouvoir d'achat des armées d'environ 1 p. 100.

En commandes, le budget de 1983 pour les trois armées est parvenu au terme fixé par la loi de programmation dans la plupart des domaines, sans compenser ni les annulations de 1982, ni les retards antérieurs. C'est dans ces conditions que s'ouvre pour nous l'examen des crédits pour 1984.

Le budget proposé correspond exactement à la première tranche annuelle de la loi de programmation. Mais la commission des finances peut-elle oublier qu'il est fondé sur des hypothèses d'évolution peu réalistes ?

Peut-elle oublier qu'en s'accrochant aux scénarios d'évolution économique qu'elle avait envisagés, et en en retenant le plus favorable, l'écart pour 1984 est de plusieurs milliards de francs ? Et peut-elle aussi oublier que l'effort financier principal est renvoyé après 1986 ?

Une autre inquiétude exprimée par la commission concerne les dépenses exceptionnelles entraînées par les opérations extérieures, et mon ami Modeste Legouez, en présentant tout à l'heure son rapport sur le titre III, exposera nos craintes.

Pour 1983, le collectif y pourvoira. Mais pour 1984 notre inquiétude est grande. Ne chiffre-t-on pas à plus de cinq milliards le coût de notre déploiement au Tchad et au Liban, s'il devait se prolonger sur toute l'année, et M. Legouez vous dira combien les actuelles compressions du titre III ne permettront pas, à notre avis, d'y trouver la moindre marge de manœuvre ?

C'est aussi, monsieur le ministre, sur l'hypothèse de hausse des prix pour 1984 que ces crédits nous paraissent également fragiles et je vous renverrai sur ce point à l'analyse globale de notre rapporteur général, M. Maurice Blin.

Mais même en acceptant l'hypothèse d'une hausse des prix de 6,2 p. 100 retenue par la loi de programmation, l'hypothèse du ministre des finances d'une hausse de 6,6 p. 100 fait disparaître 500 millions de francs du budget de la défense.

Nous ne retiendrons pas, monsieur le ministre, les références au budget de l'Etat car les comparaisons qui font apparaître une décroissance à long terme de votre budget par rapport au budget général sont davantage liées à la forte croissance du budget général plutôt qu'à une évolution propre du budget de la défense. Nous ne retiendrons pas davantage les comparaisons faites avec les budgets des autres pays.

En revanche, nous ne pouvons pas ne pas nous référer, même si la référence a été abandonnée dans la loi, pour apprécier les crédits, à la part du produit intérieur brut marchand qu'ils représentent : d'abord parce que le chef de l'Etat, lui-même, alors candidat, avait indiqué qu'à son avis l'effort de défense devrait atteindre 4 p. 100 du P.I.B.M. ; ensuite parce que là est la bonne comparaison avec l'effort des autres pays ; enfin, parce que vous-même, à l'instant, vous y êtes souvent référé.

Or, ce budget traduit à ce titre une stagnation préoccupante. Sa part, dans le P.I.B.M., passe de 3,95 p. 100 à 3,92 p. 100 — c'est le chiffre que vous avez annoncé, monsieur le ministre, mais la commission, elle, a estimé ce pourcentage à 3,91 p. 100 — alors que la croissance en volume dudit produit intérieur diminue, passant de plus 2 p. 100 en 1982 à plus 0,1 p. 100 en 1983. Sur un produit diminué, on fait un prélèvement diminué.

Nous sommes en retard sur l'évolution d'autres pays occidentaux, à la fois quant à l'accroissement en termes réels de leur P.I.B.M. et quant à la part qu'y prend leur budget de la défense, et cela bien que cette évolution chez nos partenaires marque aussi un certain ralentissement.

J'en viens maintenant à la présentation proprement dite du projet de budget pour 1984.

La première impression que l'on retire de l'examen de ce budget, c'est que le poids des mots n'est pas le même selon que l'on parle d'austérité, celle qui s'impose à tous, ou de priorité, celle qui doit aller — nous répète-t-on — aux impératifs de la défense.

Au mot austérité, on donne sa pleine signification et le budget de la défense est un budget de rigueur ; au mot priorité, celle de l'effort de défense, on ne donne pas la pleine concrétisation qui lui permettrait d'être autre chose qu'un simple mot.

Nous n'avons jamais douté, monsieur le ministre, et vous le savez, de la fermeté de vos intentions et de la rectitude de votre démarche.

Mais votre action doit s'inscrire dans celle du Gouvernement tout entier. Cela vous oblige à subir certaines contraintes, à vous accommoder de certains compromis qui peuvent décevoir vos intentions ou altérer votre démarche. C'est bien ce que nous sommes obligés de constater.

Je voudrais m'en tenir simplement aux chiffres et aux faits.

J'ai pu lire que l'étude que les services de la commission des finances avaient faite sur les prévisions économiques et financières en fonction desquelles étaient calculées les dotations de la loi de programmation et, par conséquent, celles du budget pour 1984, relevait d'un « procès d'intention ». Il est vrai que, sous la même plume, quiconque soumettait à examen les objectifs de hausse des prix fixés par le Gouvernement était accusé de « porter atteinte au crédit de la monnaie » !

Je passe sur l'outrance des propos. Elle n'apporte rien à un débat qui doit rester sérieux et serein. Je cherche simplement où est le « procès d'intention », alors qu'en l'espace de cinq mois, l'hypothèse d'inflation sur laquelle était construite la loi de programmation pour 1984, soit 6,2 p. 100, a été abandonnée officiellement par le ministre des finances pour une hypothèse révisée en hausse de 6,6 p. 100.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur spécial ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Je vous remercie, mon cher rapporteur, de faire remarquer qu'une critique adressée au travail de la commission des finances ne serait pas justifiée. En effet, la commission des finances du Sénat a toujours travaillé d'une façon parfaitement objective. (*MM. Yvon Bourges et Guy Cabanel applaudissent.*)

M. Jacques Descours Desacres. Très bien !

M. le président. Je vous en donne acte, monsieur le président.

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Le budget pour 1984 sera, en effet, un budget en stagnation, en francs constants, les crédits augmentant pratiquement du même pourcentage que celui de la hausse des prix escomptée pour 1984.

D'emblée se trouve ainsi compromis l'un des objectifs essentiels de la loi de programmation : assurer un accroissement en termes réels de 2 p. 100 par an en moyenne du budget de la défense. Si, dès la première année, l'accroissement en volume ne peut même pas être de 0,4 p. 100, que nous réservent les années à venir, qui devraient assurer un accroissement supérieur ?

En outre, dans un budget en stagnation, l'accroissement de la part du titre V ne peut se faire qu'au détriment du titre III.

Le budget pour 1984 entame la réalisation de l'un des objectifs essentiels de la loi de programmation : le « rééquilibrage » en faveur du titre V, dont la part relative passe, dès cette année, de 45,74 p. 100 à 46,87 p. 100.

L'objectif, à savoir la « valorisation » de l'effort d'équipement, était déjà celui de la précédente programmation. On ne peut qu'y souscrire.

Encore faut-il appliquer le bon moyen, à savoir un accroissement de la part relative du titre V dans un budget lui-même en expansion. Tel ne paraît pas être le cas du budget pour 1984.

Les deux titres du budget ne peuvent évoluer de façon autonome et contraire sous un plafond budgétaire constant, et cela au moins pour deux raisons essentielles.

Les équipements de plus en plus coûteux, de plus en plus complexes nécessitent un personnel de mieux en mieux formé et des procédés d'entretien de plus en plus poussés. Or les dotations servant à la formation du personnel et à l'entretien du matériel qui figurent au titre III nous paraissent en régression pour 1984.

En outre, une armée doit se familiariser avec ses équipements, surtout s'ils sont nouveaux, les tester, les éprouver. Elle doit donc « tourner », s'entraîner, manœuvrer. Comment pourrait-elle le faire dans des conditions satisfaisantes alors que les crédits de carburants régressent de 9 p. 100 et que toute l'hypothèse est fondée sur une baisse du dollar en 1984.

Mais l'équilibre des grandes masses du budget ne porte pas seulement sur la répartition des crédits entre les titres III et V. Il repose également sur une articulation satisfaisante entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. Nous sommes d'autant plus incités à nous intéresser à cet ajustement que la loi de programmation ne porte que sur les crédits de paiement, les autorisations de programme devant — selon les termes mêmes de cette loi — être déterminées année après année, en cohérence avec les crédits de paiement.

Or la situation telle qu'elle est décrite dans les documents budgétaires fait apparaître, pour certaines sections, un risque de déséquilibre en 1984.

J'insiste sur ce point car de la bonne ou de la mauvaise répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement dépend, en définitive, la bonne ou la mauvaise exécution de la programmation.

Nous avons mesuré les lourdes conséquences des annulations que vous avez dû opérer en 1982. Nous connaissons celles que pourrait avoir pour l'avenir toute nouvelle annulation de commandes.

Je sais, monsieur le ministre, que ce problème vous préoccupe comme il nous préoccupe. Vous avez créé, et vous allez présider, un comité des programmes majeurs d'armement dont la mission sera de veiller à une gestion aussi rigoureuse que possible des grands programmes. Je souhaite que le Parlement, en particulier le Sénat, soit informé des travaux de ce comité et puisse contrôler son action.

J'ajouterai, s'agissant de l'économie générale du budget en projet, que l'évaluation des crédits de rémunérations, qui représentent une masse importante des crédits, est calculée au plus juste, ce qui laisse présager une situation extrêmement tendue au cours de l'exercice à venir. Les indices du coût de la vie, décevants par rapport aux objectifs annoncés, ne vont pas manquer, en effet, de relancer les revendications salariales.

Autre motif d'inquiétude : les coûts des matériels d'armement pourront-ils être maîtrisés ?

La situation, à cet égard, est pour le moins préoccupante.

Notre appareil productif s'affaiblit, la production industrielle stagne, l'investissement continue à reculer, la productivité décline et les coûts salariaux par unité augmentent. L'industrie d'armement est, de surcroît, touchée par des facteurs de régression spécifiques, notamment les déficiences de ses plans de charge, la dépendance à l'exportation alors que la concurrence

internationale devient de plus en plus vive et que la trésorerie de certains de ses clients s'assèche, sans parler de la crise du marché des aéronaves.

Après l'économie générale du budget, venons-en maintenant à l'examen des crédits eux-mêmes qui donnent leur substance à ce budget.

Nos collègues de la commission des forces armées vont tout à l'heure examiner ligne par ligne ces crédits. Allons à l'essentiel, c'est-à-dire d'abord au maintien d'un niveau satisfaisant de crédibilité de notre système de dissuasion.

Il s'agit du maintien d'un « héritage » qui, lui, fort heureusement, n'est pas récusé.

Mais il faut bien prendre conscience que la conservation de cet héritage pourra de moins en moins se faire par la simple actualisation des crédits de l'exercice précédent et qu'il coûtera de plus en plus cher. Or nous avons, pour le moment au moins, fait une « impasse » dans des domaines où nous devons rester présents, sauf à reculer et à perdre notre crédibilité. Je veux parler de l'utilisation de l'espace et de la décision de différer le programme du satellite militaire d'observation. Est-on sûr que nous pourrions nous maintenir au seuil de compétence qui doit nous permettre un jour la réalisation de ce satellite ?

Qu'en est-il, par ailleurs et sur le même plan, de notre action dans le domaine des armes antimissiles ?

En tout état de cause, on ne pourra durablement faire ce que fait le projet de budget pour 1984 dans certaines recherches : progresser dans certains domaines au prix d'un maintien sur place ou d'un recul dans d'autres domaines.

Pour ce qui concerne les forces nucléaires stratégiques, l'accroissement des crédits qui vont à l'armement nucléaire tactique s'accompagne d'un ralentissement de la progression des crédits destinés à la force nucléaire stratégique, qui se situe un peu en-dessous de la progression de l'ensemble des crédits du titre V.

Les crédits de la Dircen — direction des centres d'expérimentations nucléaires — et ceux qui vont au C. E. A. sont particulièrement touchés.

Pour ce qui concerne les forces classiques, les crédits d'études progressent, mais les crédits de fabrication régressent. C'est ainsi que les dotations des matériels d'armement proprement dits — c'est-à-dire ceux destinés à la construction des avions et des hélicoptères, des blindés et des bâtiments — diminuent, en francs courants, tant en ce qui concerne les autorisations de programme que les crédits de paiement.

La moyenne des commandes annuelles d'avions de combat — je dis bien « la moyenne », monsieur le ministre, je ne parle pas d'inscription au budget de 1984 — de 1981 à 1984, s'établira à vingt-cinq appareils, c'est-à-dire un peu moins que ce qui est nécessaire pour maintenir notre potentiel d'avions de combat dans la décennie 1990.

L'armée de terre se contente d'une remise en état — coûteuse — de ses chars AMX 30 et devra attendre 1992-1995 pour disposer des chars neufs.

L'aéromobilité, que la création d'une force d'action rapide place parmi les objectifs premiers, se traduit par une livraison d'hélicoptères de combat qui, sur toute la durée de la programmation 1984-1988, sera numériquement inférieure de quelques unités aux livraisons de la période 1977-1982.

Le niveau des crédits pour les constructions de bâtiments de la flotte est tel que la programmation paraît d'ores et déjà compromise, tandis que le tonnage condamné en 1984 sera inférieur au tonnage livré.

Pourtant, dans l'ensemble, les forces conventionnelles ne sont pas sacrifiées au nucléaire.

Je voudrais également dire quelques mots des crédits d'infrastructure.

Selon le projet de loi de finances, le compte spécial du Trésor « constructions de casernements » doit être clos le 31 décembre 1984. L'existence de ce compte permettait aux armées de conserver le produit des cessions et aliénations d'immeubles militaires et de l'affecter à la construction de bâtiments neufs. Sa suppression paraît donc tout à fait malencontreuse puisqu'elle supprime, dans une période de restriction budgétaire, une source de financement des constructions immobilières des armées alors que, précisément, la réorganisation de nos forces à laquelle vous procédez va conduire à la fois à abandonner et à acquérir des infrastructures.

Pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre, — mais c'est plutôt à M. Delors que nous devrions poser cette question — que le produit des aliénations immobilières continuera, même après la clôture du compte de casernement, à être rétabli au budget des armées ? Nous voudrions avoir des assurances claires et précises sur ce point.

En conclusion, nous ne pensons pas que l'effort actuel soit suffisant pour la recherche « atome ».

L'impécuniosité présente ne permet pas de rattraper les annulations de crédits de 1982 et elle fait encore reculer l'objectif des 450 avions de combat pour la décennie 1990.

Nous croyons que les générosités inutiles faites au moment des nationalisations et qui pèsent encore sur ce budget, comme sur d'autres, ne permettront pas à la défense de remplacer les tonnages de bateaux de surface mis à la retraite par un tonnage équivalent de bâtiments neufs.

Nous sommes persuadés que la force océanique stratégique, malgré l'importance relative de son poids ou à cause de son poids dans le budget, ne permettra plus un équilibre suffisant de la flotte de surface qui assure pourtant sa protection si, dès 1985, un effort sur les bâtiments de surface ne peut pas être accompli.

Nous craignons que le titre III, exagérément tendu, ne suffise plus à assurer les réparations, les rechanges, les conditions de vie et d'activité nécessaires, et que le titre V — c'est là notre grande inquiétude — ne soit sollicité, en 1984, pour pallier ces insuffisances.

Nous appréhendons, pour nos armées, les paris faits sur l'inflation et le maintien du produit national brut.

Nous sommes également sensibles aux analyses et aux positions de nos collègues, rapporteurs pour avis de la commission des forces armées.

Mais nous savons aussi que, dans la situation actuelle de notre économie, le budget est difficile, que parmi tous les budgets de la programmation, celui de 1984 est en principe le plus « serré », qu'une réévaluation de l'ensemble des besoins et des crédits doit être faite en 1985, que ce budget stagne, que l'effort principal est maintenu, que rien n'est compromis et qu'il faut un effort sur le P.I.B.M. pour parvenir aux objectifs que vous visez, que la collaboration européenne dans les définitions et constructions d'armes va également dans le bon sens, et qu'au moment même où nos forces sont engagées au Tchad et au Liban, nous savons qu'il faut assurer leur maintien et leurs moyens.

Nous ne doutons pas, monsieur le ministre, de votre volonté ni de votre capacité, mais devant les incertitudes de ce budget et de son exécution, notre commission des finances a décidé de s'en rapporter à la sagesse du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Legouez, rapporteur spécial.

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (dépenses ordinaires). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il m'appartient de vous présenter le titre III du projet de budget de la défense pour 1984 après que mon collègue et ami M. Jean Francou a traité de l'ensemble du projet et de son titre V dans un exposé comme à l'accoutumée d'une grande densité et d'une grande pertinence.

Ce titre III est, notamment, celui des personnels. Comment ne pas penser plus particulièrement, au moment où s'ouvre ce débat consacré à la défense, à nos troupes qui sont engagées à l'extérieur, aux risques et aux périls auxquels elles sont exposées et qui, hélas ! ont coûté la vie, hier encore à Beyrouth, à l'un de nos parachutistes après que cinquante-huit de ses camarades ont péri dans l'attentat qui les a frappés au petit matin ? Je salue leur mémoire et je rends hommage au sens du devoir et de l'honneur qui anime nos soldats. (*Marque d'approbation sur de nombreuses travées.*)

MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, **Edouard Bonnefous,** président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, et **Max Lejeune,** rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Très bien !

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial. Le titre III s'élève, hors pensions, à 75 500 millions de francs et représente un peu plus de la moitié du budget, 53,13 p. 100 très exactement. Je voudrais, d'emblée, souligner deux caractéristiques essentielles de ce titre III.

La première tient au rééquilibrage entre le titre III et le titre V qu'entend réaliser la programmation militaire, dont le budget pour 1984 doit marquer la première année d'application. Sur les cinq années de la programmation, la part du titre III doit décroître de façon à ce que la somme totale prévue par cette programmation se répartisse également entre les deux titres.

C'est dire que, chaque année, la part du titre III diminuera.

Une telle évolution, délibérément voulue, n'est pas en elle-même critiquable. On peut même se réjouir de la valorisation de l'effort d'équipement qu'elle pourrait assurer.

Mais accroître la part du titre V dans un budget en quasi-stagnation en francs constants ne peut que provoquer un recul des crédits du titre III.

Telle est bien la situation pour 1984. Dans un budget dont les crédits n'augmentent guère plus que la prévision de hausse des prix, soit 6,6 p. 100, et pour que les crédits du titre V puissent progresser de 9,3 p. 100, les crédits du titre III n'augmentent que de 4,4 p. 100, soit un repli de plus de deux points en termes réels.

Même si la prévision officielle de hausse des prix était vérifiée, près de 1 500 millions de francs manqueraient donc pour maintenir le titre III à son seul niveau de 1983. Ce niveau lui-même ne permet pas de préserver cette année les crédits du titre III des conséquences de l'érosion monétaire supérieure à celle qui avait été prévue, puisque ces crédits ont augmenté en 1983 de 8,7 p. 100 alors que la hausse des prix dépassera, nous en sommes maintenant malheureusement certains, 9 p. 100.

Or le titre III, et c'est la deuxième caractéristique que je voulais signaler, subit beaucoup plus que le titre V le poids de l'engagement de nos armées hors d'Europe, poids qui n'a jamais été aussi lourd depuis plus de vingt ans, c'est-à-dire depuis la fin de la guerre d'Algérie, et qui nécessite pour 1983 un supplément de crédits de plus d'un milliard de francs à venir d'une loi de finances rectificative.

Mais si le montant du projet de budget pour 1984 correspond très exactement à la première tranche annuelle de la programmation militaire, celle-ci, bien entendu, ne prend pas en compte le surcroît de dépenses entraîné par les opérations extérieures qui peuvent se terminer en 1984, encore que rien ne le laisse présumer, mais qui peuvent aussi se poursuivre ou même — qui sait ? — s'étendre l'année prochaine. En tout état de cause, les conditions de vie et d'activité de nos forces doivent être préservées, les crédits du titre III ne pouvant pas être comprimés au-dessous d'un certain seuil qui, s'il était franchi, verrait le moral du personnel altéré ainsi que la disponibilité et la capacité d'intervention de nos forces compromises.

Vous avez donc dû, monsieur le ministre, vous livrer à un exercice difficile : faire tenir toutes les dépenses de fonctionnement des armées dans un titre III au format très rétréci.

Nous avons, quant à nous, à apprécier la manière dont vous avez conduit ce difficile exercice et le résultat de vos efforts, dont nous ne doutons pas, au demeurant, qu'ils aient été incessants et persévérants.

Nous trouvons dans ce titre III — ai-je besoin de le rappeler ? — les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'entretien.

Les dépenses de personnel sont, par leur montant, vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, monsieur le ministre, les plus importantes. Les dépenses de rémunérations et de pensions représentent, en effet, environ 80 p. 100 des dépenses de ce titre.

Vous comptez réduire ces dépenses par la diminution d'effectifs inscrite dans la loi de programmation. En 1984, première année de cette déflation d'effectifs, 8 896 emplois doivent être supprimés, soit plus du quart des 35 000 postes dont la disparition est prévue au cours des cinq années de la programmation.

Les économies attendues de ces suppressions d'emplois — qui épargnent la gendarmerie — sont estimées à 352 millions de francs, dont 300 millions au titre des rémunérations et des charges sociales.

Economies significatives, certes, mais que l'on doit rapprocher de la somme de 1 500 millions de francs qui correspond au « retranchement » de pouvoir d'achat du titre III par rapport à 1983.

En sens inverse, la réorganisation de l'armée de terre qui sera largement entreprise en 1984 — cette armée supportera d'ailleurs, dès l'année prochaine, près du tiers du volume de la déflation qui lui est imposée sur les cinq années à venir — la réorganisation de l'armée de terre, dis-je, entraînera nécessairement de nouvelles et importantes dépenses par les déplacements d'états-majors, d'unités et de familles, par les modifications d'implantation et les aménagements d'infrastructure qu'elle nécessitera.

Le « service long » pour les appelés volontaires, plus coûteux que le service normal, provoquera également un supplément de dépenses.

Je voudrais précisément, à l'occasion du « service long », évoquer le problème du service national.

La loi du 8 juillet 1983, tout en confirmant que la durée du service actif légal était fixée à douze mois, a institué ce volontariat pour un « service long ». Cette situation s'inscrit dans les recherches qui sont actuellement entreprises quant à un service différencié dans sa durée. Bien entendu, le Parlement devra être tenu informé — je suis d'ailleurs persuadé que telle est votre intention, monsieur le ministre — du résultat de ces études. (*M. le ministre fait un signe d'assentiment.*) Mais, d'ores et déjà, je crois devoir m'arrêter à une évolution qui me paraît grosse de conséquences pour l'avenir et qui concerne la ressource disponible pour répondre à l'appel du service obligatoire.

Cette ressource doit diminuer dans les années à venir.

Dans l'immédiat, cette diminution doit se faire sous l'effet conjugué des facilités récemment accordées dans l'accès au statut d'objecteur de conscience, d'une extension des motifs de dispense accordés aux chefs d'entreprises, et surtout de l'adoption de normes d'aptitude plus strictes qui accroissent les exemptions. Le nombre des incorporés devra ainsi passer de 300 000 en 1983 à 260 000 ou 270 000 en 1984. Cette diminution, en l'espace d'un an, est importante même si l'on tient compte d'une probable diminution d'effet contraire, celle des réformes prononcées pendant le service.

En outre, un deuxième facteur viendra, à moins court terme mais de façon certaine, restreindre la ressource : les conséquences perceptibles dès 1993 de la chute de la natalité.

Il est évident que ni le problème de la durée du service militaire ni celui de la conscription ou de la professionnalisation ne pourraient faire abstraction de ces évolutions dont il convient d'ores et déjà d'envisager les conséquences, notamment — mais non exclusivement — sur le plan financier et qui risquent de compromettre encore davantage toutes ces prochaines années le principe même de l'universalité du service.

De ce point de vue, peut-on vraiment être assuré que les besoins des armées, présentés comme étant actuellement inférieurs à la ressource, sont bien estimés en fonction des seules considérations de capacité et d'efficacité militaires et non sous l'empire des nécessités financières du moment ? Je ne vous cacherai pas, monsieur le ministre, que sur ce point, la diminution des effectifs engendre quelques motifs de perplexité.

En effet, selon certains documents budgétaires, le corps de bataille blindé et mécanisé doit perdre, en 1984, 14 500 hommes tandis que la force d'action rapide n'en gagnera qu'un peu plus de 11 000. Les effectifs des forces aériennes tactiques doivent également diminuer. Quant aux organismes de formation, ils verront s'amoinrir leurs moyens en personnel alors que, par ailleurs, le Gouvernement considère la formation comme une exigence prioritaire justifiant, pour 1984, un accroissement d'effectifs et de crédits !

Après les effectifs, je dirai quelques mots de la situation des personnels.

Le projet de budget pour 1984 doit notamment permettre une augmentation du prêt du soldat qui passera — au mois de septembre et non, comme d'habitude, au mois de juillet — de 375 francs à 405 francs par mois. Cette augmentation permettra simplement de compenser les effets du glissement monétaire. Mais on sait que, depuis 1981, les appelés du contingent ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement, qui s'est traduite par un effort financier important.

Il est très souhaitable qu'après toutes les mesures prises en faveur des appelés les cadres d'active, qui doivent, il est vrai, bénéficier de quelques mesures catégorielles, à hauteur de 11 millions de francs, se sentent, au même titre que les appelés, l'objet des attentions concrètes du Gouvernement.

Quant au personnel civil, le projet de budget prévoit également quelques mesures particulières en leur faveur pour un total d'environ 3 millions de francs.

J'en viens maintenant aux crédits de fonctionnement.

Si les crédits de personnel suscitent quelque perplexité, je dois dire que l'inquiétude l'emporte sur la perplexité pour les autres crédits.

Qu'en est-il ? Le titre III augmente, je l'ai dit, de 4,4 p. 100. A l'intérieur du titre III, les crédits de rémunérations et de charges sociales, soit 51 100 millions de francs, augmentent de 5,5 p. 100. Dès lors les quelque 24 400 millions de francs qui restent et qui vont aux dépenses de fonctionnement ne peuvent augmenter que de 2 p. 100 pour tenir sous le plafond d'augmentation globale du titre III.

Dans cette austérité, la gendarmerie reçoit un traitement spécial puisque ses crédits s'accroissent de 6,4 p. 100, ce qui doit lui assurer, au mieux, un maintien au niveau de 1983. Mais, du même coup, les trois armées voient la croissance de

leurs crédits de fonctionnement limitée à 1,3 p. 100, c'est-à-dire qu'ils régressent en volume, compte tenu des hypothèses officielles de hausse des prix pour 1984, de plus de cinq points.

Or ces crédits de fonctionnement doivent supporter, au titre des mesures nouvelles, le coût de la réorganisation des armées et la prise en compte, au titre des mesures acquises, des avantages accordés au personnel du contingent, notamment les voyages gratuits des permissionnaires. Le poste des « dépenses centralisées de soutien » sur lequel s'imputent ces charges doit donc passer de 1 700 millions de francs à 1 900 millions de francs, en augmentation de 15 p. 100.

De ce fait, d'autres postes, parmi lesquels se trouvent les postes de dépenses opérationnelles, doivent subir une compression encore plus forte.

Les crédits de carburants baissent ainsi de 9 p. 100. Ils régressent de 4 milliards de francs en 1983 à 3 600 millions de francs en 1984, c'est-à-dire, en termes réels, de plus de 15 p. 100, alors que les prix prévisionnels des carburants pour 1984 augmentent de 10 p. 100 et que les crédits en 1983 sont restés à leur niveau de 1982.

Or l'entraînement et l'activité des forces dépendent, pour une bonne part, on le comprend aisément, des dotations de carburants. Sans doute doit-on tenir compte de certaines économies rendues possibles par la réduction des effectifs — vous l'avez signalé, monsieur le ministre — et l'entrée en service de nouveaux matériels, moindres consommateurs, notamment dans l'armée de l'air. Mais la portée de ces économies est réduite au regard de l'importance des restrictions de crédits dont je viens de faire état.

Et que dire des hypothèses de base sur lesquelles les prévisions de crédits ont été faites et qui tablent sur un cours moyen du dollar, en 1984, de 7,20 francs, alors qu'il dépasse actuellement 8 francs ?

On ne peut, dans ces conditions, que nourrir de très vives craintes quant aux possibilités de maintenir en 1984 l'activité des forces au niveau de 1983.

Il est d'ores et déjà certain que, dans l'armée de terre, la diminution de l'activité de tous les corps touchés par la réorganisation est inévitable, que, dans l'armée de l'air, malgré la disparition de deux escadrons de Mirage IV, l'activité des pilotes de combat effectuée hors escadrons devra diminuer et que, dans la marine, des arbitrages paraissent inévitables entre les missions de service public et les missions fondamentales de défense.

Il est non moins certain que, si les hypothèses fragiles touchant au prix du pétrole brut et au cours du dollar sont démenties par les faits, le maintien du niveau de l'activité sera compromis. On ne peut durablement vivre sur des stocks courants qui s'amenuisent et on ne peut, sans danger pour l'avenir, entamer les stocks de sécurité.

Un deuxième motif d'inquiétude tient aux crédits d'entretien des matériels.

Ces crédits étaient déjà calculés dans le titre III de façon « serrée » pour l'année 1983, et j'avais ici même, à l'occasion de l'examen du projet de budget pour 1983, exprimé de sérieuses réserves à ce sujet. Ces crédits doivent faire l'objet de restrictions encore plus sévères en 1984 qu'en 1983.

Qu'il s'agisse des crédits d'entretien courant ou d'entretien programmé, les uns comme les autres sont nettement en dessous de ce qui permettrait simplement leur maintien en francs constants au niveau de 1983, niveau qui, je viens de le rappeler, n'était lui-même pas satisfaisant. L'avenir est, de surcroît, compromis compte tenu du niveau des autorisations de programme qui ne progressent que d'un peu plus de 4 p. 100.

Or c'est de l'entretien des matériels que dépendent le maintien de leur capacité opérationnelle, leur fiabilité, leur efficacité. En outre, il faut noter que ces coupes très claires dans les crédits d'entretien interviennent au moment où l'étalement dans le temps de certaines commandes et de certaines livraisons provoquent un vieillissement du matériel en service et rend d'autant plus onéreux l'entretien nécessaire à leur maintien en état.

Nous avons un autre sujet d'inquiétude : le niveau des crédits d'entretien du casernement.

Votre rapporteur s'attache depuis plusieurs années à dégager le montant de ces crédits trop souvent sacrifiés à des préoccupations à court terme, alors que les jeunes qui « font leur temps » sont durablement marqués par la qualité ou les déficiences des aménagements qui sont ceux de leur vie quotidienne.

Nous devons constater et regretter que ces crédits régressent, et régressent en francs courants, après une dotation dont la progression pour 1983 était inférieure à celle de la hausse des prix.

N'y a-t-il pas, après tous ces sujets d'inquiétude, des motifs de satisfaction ? Je trouvais, toutes ces dernières années, des motifs de réconfort dans les crédits de la gendarmerie auxquels les membres de cette assemblée, de par les mandats locaux qu'ils sont nombreux à exercer, sont très attentifs.

Qu'en dire pour 1984 ? La section « gendarmerie » conserve, certes, une situation — faut-il dire meilleure ou moins médiocre ? — que les autres sections du budget des armées. Ses dépenses de fonctionnement ne régresseront pas mais resteront au mieux à leur niveau de 1983 en francs constants.

Elle échappe, en outre, je l'ai indiqué, à la déflation des effectifs, qu'il eût été d'ailleurs inconcevable de lui appliquer.

Je sais que, par ailleurs, et vous l'avez signalé, monsieur le ministre, un effort de renouvellement du parc automobile de la gendarmerie est entrepris. Je n'en dirai qu'un mot, puisqu'il s'agit du titre V, pour me réjouir de l'effort, pour regretter qu'il reste modeste et pour regretter encore plus que les gendarmes disposeront en 1984 de moins de crédits de carburants qu'en 1983 pour remplir les réservoirs de leurs véhicules.

Il apparaît toutefois un point incontestablement positif. Un amendement d'origine gouvernementale, adopté par l'Assemblée nationale, vise, en effet, à intégrer dans le calcul des pensions de retraite des gendarmes l'indemnité de sujétion spéciale de police.

Il s'agit là d'une mesure déjà applicable au personnel de la police, dont nous ne pouvons que souhaiter l'adoption puisqu'elle rejoint les préoccupations déjà exprimées dans cette assemblée dès 1981.

Je me plais d'ailleurs à constater, monsieur le ministre, que cet amendement confirme les intentions dont vous m'aviez fait part lors d'un entretien que les rapporteurs de la commission des finances avaient eu récemment avec vous.

Je relève toutefois que la parité entre les gendarmes et les policiers ne sera pas entière, les gendarmes devant attendre quinze ans — au lieu de dix ans pour les policiers — pour recevoir le plein bénéfice de la mesure ainsi envisagée.

Arrêtons-nous un moment, avant de terminer pour faire nos comptes.

Ce sont les comptes d'un rapporteur de la commission des finances que la rigueur et la recherche d'économies n'effraient pas, ai-je besoin de le dire ?

Il manque, je le rappelle, 1,5 milliard de francs pour maintenir le titre III à son niveau de 1983, et cela sur la base des hypothèses officielles de hausse des prix pour 1984. Espérons qu'elles ne seront pas dépassées !

La réduction d'effectifs procurera quelque 350 millions de francs d'économies ; d'autres économies, d'un montant beaucoup moins élevé, proviendront de l'entrée en service de certains matériels nouveaux qui consommeront moins de carburant.

Mais nous sommes loin du compte, c'est-à-dire des 1,5 milliard de francs. D'autant plus que la réorganisation de l'armée de terre et le « service long » entraîneront des dépenses supplémentaires qui annuleront, au moins en partie, les économies que je viens de mentionner.

Il reste donc à trouver plusieurs centaines de millions de francs. D'où les amputations sur les dotations de carburants, sur les crédits d'entretien du matériel et des casernements.

Nous pouvons, certes, comprendre la nécessité des économies, dans la conjoncture que nous subissons, mais certains crédits nous paraissent prioritaires parce qu'ils touchent à l'essentiel : l'activité et l'entretien, la disponibilité et la capacité opérationnelle. Or ce sont ces crédits qui sont touchés, force est, malheureusement, de le constater.

Arrivé au terme de cette présentation et de cette appréciation des crédits prévus pour le titre III du budget de la défense, je voudrais encore exprimer deux remarques d'ordre général.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des résultats du sondage récent sur les Français et leur armée, que vous m'aviez personnellement remis, monsieur le ministre. Ce sondage montre que l'image des armées continue à progresser dans l'opinion et que, en particulier, les jugements des jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans sont devenus plus favorables que ceux de leurs aînés de vingt-cinq à trente-quatre ans.

Je me réjouis des résultats de ce sondage. Mais je m'interroge sur l'effet qu'auront certaines mesures qui ne me paraissent pas du tout aller dans le même sens. Que dire, par exemple, des mesures prises pour mettre les objecteurs de conscience à la disposition des associations de jeunesse ?

M. Etienne Dailly. Ce n'est pas malin !

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial. Compte-t-on sur ceux-ci, dont le nombre va, de surcroît, augmenter, puisque l'objection de conscience est considérée maintenant comme une forme normale d'accomplissement du service national, pour améliorer l'image des armées dans la jeunesse ?

Ma deuxième remarque porte sur l'effet négatif qu'aura sur les jeunes accomplissant leur service militaire cette détérioration des crédits du titre III, dont j'ai signalé les diverses manifestations tout au long de mon exposé : casernements moins bien entretenus, sorties, manœuvres, exercices moins fréquents, ennui et désœuvrement. Il n'en faut pas plus pour laisser l'impression à ces jeunes d'avoir perdu leur temps ou même pour nourrir un esprit de contestation qui peut provoquer des débordements déplorables.

On peut, certes, compter sur la discipline et le civisme du personnel de la défense dans cette période d'austérité rendue nécessaire par l'accumulation des difficultés économiques et monétaires qui frappent, malheureusement, notre pays.

Que l'on prenne toutefois garde de bien mesurer ce que l'on va demander aux armées non seulement en 1984, mais dans les années qui suivront, puisque, chaque année, les crédits du titre III sont appelés à régresser par rapport à une situation chaque année diminuée.

Je suis porté à croire, monsieur le ministre, que ce titre III de votre budget, vous l'avez subi plus que vous ne l'avez voulu.

C'est maintenant à vous, mes chers collègues, d'indiquer par vos votes quelle est votre opinion sur ce budget puisque la commission des finances, à sa majorité, a décidé de soumettre les crédits du budget de la défense à votre appréciation. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. ainsi que sur plusieurs travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Manet, rapporteur spécial.

M. Michel Manet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (budget annexe du service des essences). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe du service des essences des armées doit s'élever pour 1984, en recettes et en dépenses, à 4 996 millions de francs.

Ce chiffre appelle, d'emblée, un premier commentaire : il est en diminution de 2,1 p. 100 par rapport au budget précédent.

L'essentiel de cette régression tient à la diminution des crédits destinés aux achats de carburants.

Cette situation pourrait être évidemment préoccupante, aussi bien pour le renouvellement des stocks que pour le niveau d'activité des forces armées.

Il est toutefois prévu de maintenir, en 1984, le taux d'activité atteint en 1983 grâce à trois facteurs d'économies.

Deux sont certains : la réduction des effectifs d'une part, la modernisation des matériels, en particulier, dans l'armée de l'air, d'autre part.

Le troisième n'a pas le même caractère de certitude puisqu'il tient aux perspectives d'évolution du prix des carburants, dont on attend qu'elles soient aussi favorables qu'elles l'ont été cette année. Cette évolution est marquée par une stabilité ou même par une baisse du prix du pétrole brut importé. Ces prévisions sur le prix des carburants revêtent d'autant plus d'importance qu'elles ont été faites sur la base d'un cours moyen du dollar de 7,20 francs pour 1984.

Il convient, en outre, de noter que les opérations extérieures et les dépenses en carburants qu'elles entraînent risquent de peser en 1984, comme elles l'ont déjà fait en 1983, sur le niveau d'activité des forces qui ne sont pas engagées dans ces opérations.

Quels sont les autres commentaires qu'appelle le budget qui vous est soumis ?

Ils portent, d'abord, sur les nouvelles structures budgétaires. Tous les fonds particuliers — fonds des approvisionnements généraux, fonds d'amortissement, fonds de réserve — doivent, en effet, être supprimés à compter du 1^{er} janvier prochain et intégrés au budget annexe.

Votre rapporteur et votre commission des finances ne peuvent qu'approuver cette intégration à laquelle ils se sont, à diverses reprises, montrés favorables. L'unité du budget annexe s'en trouvera renforcée, son examen et son contrôle facilités.

Désormais, l'ensemble des opérations sera décrit, de façon claire et complète, dans le budget annexe du service, sans que celui-ci soit, pour autant, privé des facilités dont il dispose actuellement, notamment en matière d'approvisionnement, et que nécessitent les particularités tant militaires que techniques de sa mission.

Une autre remarque concerne les dépenses de fonctionnement. Au prix d'achat des carburants s'ajoute, en effet, pour déterminer le prix de cession aux parties prenantes, en plus des droits et taxes de douane, la marge d'exploitation qui couvre les frais de fonctionnement du service.

Ainsi, toute économie sur les frais de fonctionnement se traduit par une diminution du prix de cession et, par conséquent, par un accroissement du « rendement » des crédits de carburants dont le montant diminue, ainsi que nous l'avons signalé.

Le projet de budget pour 1984 traduit un effort en ce sens : la progression des dépenses de fonctionnement apparaît, en effet, sensiblement ralentie.

Les crédits d'investissement, quant à eux, progressent, il convient de le souligner, de façon sensible tant en autorisations de programme — plus 13 p. 100 — qu'en crédits de paiement — plus 31 p. 100. Ils ne représentent cependant que 2,50 p. 100 du total des crédits.

Je signalerai enfin que l'Assemblée nationale a adopté un amendement destiné à inclure dans le fascicule budgétaire du service des essences des armées, d'une part, l'indication, par produit, du prix prévisionnel de cession ayant servi à établir le budget annexe et, d'autre part, l'indication, par produit et par acheteur, des prévisions en volume correspondant aux recettes inscrites au budget annexe.

Votre commission des finances vous propose d'approuver cet amendement destiné à améliorer la présentation des documents budgétaires et tendant à compléter l'information du Parlement.

Le projet de budget qui vous est soumis, et j'en arrive à ma conclusion, est indiscutablement marqué par des contraintes rigoureuses concernant plus particulièrement les achats de carburants.

Divers facteurs d'économies devraient permettre d'éviter que le niveau d'activité des forces s'en trouve atteint. Au cas où la conjoncture en 1984 ne justifierait pas les hypothèses qui ont inspiré le budget, les ajustements nécessaires devront, bien entendu, être opérés par la voie du « collectif ».

L'amélioration des nouvelles structures budgétaires, la compression des dépenses de fonctionnement, la progression des crédits d'infrastructure constituent, par ailleurs, indéniablement des points positifs.

Votre rapporteur, au nom de la commission des finances, vous propose en conséquence d'approuver le budget annexe des essences pour 1984. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense et le budget annexe du service des essences.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Genton, rapporteur pour avis.

M. Jacques Genton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la section commune de la défense s'élève à 44 476 138 000 francs. Cependant, si l'on déduit de cette somme importante la participation du ministère de la défense, d'une part, aux charges du fonds spécial des ouvriers de l'Etat pour un montant de 3 281 132 000 francs, d'autre part, aux charges de pension, d'un montant de 25 604 822 000 francs, ce ne sont, en réalité, que 34 234 780 000 francs, en valeur utile pour la défense, qui sont attribués à la section commune, soit 24,08 p. 100 de l'ensemble des crédits de paiement du budget des armées. Ce n'est pas pour autant que cette somme soit faible.

La majoration de la dotation en crédits de paiement et en autorisations de programme pour 1984 par rapport à 1983 est sensiblement moins importante pour la section commune que pour l'ensemble du budget de la défense. Comparée aux autres sections, la section commune est la moins bien dotée en autorisations de programme, et cette constatation a guidé les observations et, pour une large part, les conclusions de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Le rapport écrit analyse avec attention les crédits dont pourront disposer les différents services communs aux armées et qui ne figurent pas dans les autres sections : direction générale de l'armement, service d'information et de relations publiques des armées, service de santé et services spéciaux.

Ainsi qu'il est de tradition, le rapporteur s'attachera principalement à examiner ce que nous appelons « le maintien » de la capacité de la défense nucléaire de la France. Je sou-

ligne l'expression « le maintien », car il est évident que nous avons tourné nos observations plutôt vers l'avenir que vers le présent ou les toutes prochaines années.

Nous ne retiendrons donc, dans ce rapport oral, que les remarques caractérisant, pour notre commission, ce budget de la section commune.

Première remarque : la commission appelle l'attention du Sénat sur le « coup de frein » brutal imposé aux autorisations de programme de la direction générale de l'armement qui ne croissent que de 1,02 p. 100, alors qu'elles avaient crû de 11,37 p. 100 en 1983. La faiblesse de ces autorisations de programme nous a frappés. Elle nous incite à redouter que les activités situées en amont de la direction générale de l'armement et qui concernent les études de recherche et de développement pour les armements autres que ceux de la force nucléaire stratégique, ne soient pas assurées avec rigueur et que l'avenir de nos armements ne soit d'ores et déjà fortement hypothéqué.

Or, il faut le redire, la direction générale de l'armement, si elle n'est pas le seul organe des armées à mener des études et des fabrications d'armement, joue, dans ce domaine, le rôle du découvreur et du pilote. Si la diminution des programmes obligeait à réduire ou à supprimer des équipes de chercheurs, il serait à l'évidence difficile de reconstituer de telles équipes dans une période financièrement moins tendue. La commission a souhaité appeler l'attention du Sénat sur ce point en particulier.

Pour 1984, la direction générale de l'armement a établi son programme d'investissements de manière à assurer la pérennité de ses installations en s'efforçant, dans l'enveloppe budgétaire prescrite, de moderniser l'outil de production et de l'adapter aux missions et travaux nouveaux qu'elle se voit confier. La commission l'a constaté, et nous le rappelons dans le rapport écrit.

En novembre 1983, présentant l'avis de la commission sur la section commune du budget militaire, le rapporteur lançait un cri d'alarme et faisait appel à la vigilance du Sénat à propos des perspectives de la capacité nucléaire de la défense de la France. Lors du vote de la loi de programmation, nous réitérons nos inquiétudes. Face aux crédits affectés au nucléaire dans la section commune pour 1984, mes chers collègues, notre inquiétude demeure, je devrais même dire grandit.

Il est vrai qu'un effort important est soutenu, pour l'exercice 1984, en vue du maintien de nos armements nucléaires et de l'équipement des forces qui les servent. Mais pour tout ce qui est en amont des forces, nous ferons des constatations beaucoup plus pessimistes. Ces affirmations sont inspirées notamment par l'examen du document qui présente le budget sous forme de budgets de programme, à savoir le document blanc que nous avons tous à notre disposition lors de la préparation de ces débats.

On constate, en effet, que pour les forces aériennes stratégiques — programme n° 1-2 — comme pour la force océanique stratégique — programme n° 1-3 — les crédits de paiement et les autorisations de programme augmentent notablement. Pour les forces aériennes, les crédits de paiement augmentent de 14,14 p. 100 et les autorisations de programme de 21,87 p. 100 ; s'agissant de la force océanique, les crédits de paiement progressent de 20,44 p. 100 et les autorisations de programme de 44,82 p. 100. Ces chiffres sont, apparemment, tout à fait satisfaisants dans leur globalité, même si l'on remarque que ces programmes prennent en compte tout à la fois des dépenses de soldes et de vie courante à côté des coûts de fabrication, d'infrastructure ou d'entretien du personnel.

Ces groupes de programmes, qui rassemblent des dépenses figurant aux diverses sections budgétaires, permettent d'estimer que les forces nucléaires stratégiques ne sont pas négligées et ils donnent un tableau rassurant des forces proprement dites pour l'année prochaine. C'est d'ailleurs ce que fait la présentation officielle et, sur ce point, monsieur le ministre, nos observations recouvrent vos déclarations de cet après-midi.

Si nous sommes amenés à faire un examen plus critique des crédits qui figurent dans la section commune, ce n'est pas pour porter un jugement défavorable à l'égard de l'action qui est menée, et notamment une critique à l'égard des moyens mis à la disposition de nos troupes engagées dans des missions de coopération et d'assistance technique. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion de le prouver lorsqu'il conviendra de voter des crédits dans le collectif.

Toutefois, il faut savoir que le groupe de programmes n° 1-2, qui concerne les forces aériennes stratégiques, ne prend pas en compte le coût des études, développements, fabrications, maintien en condition opérationnelle des missiles et de leur environnement qui relèvent de la section commune et figurent, à ce titre, dans le groupe de programmes n° 1-5.

Il faut savoir également que le groupe de programmes n° 1-3, qui vise la force océanique stratégique, s'il inclut les effectifs et les moyens navals et aériens participant directement aux activités du centre d'expérimentation du Pacifique ainsi qu'à celles du groupe d'essais et de mesure, ne comprend pas les autres moyens de la marine participant à la mise en œuvre des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et de leur environnement. Il ne prend pas en compte, sur le plan financier, les missiles mer-sol balistiques stratégiques et leur environnement, qui relèvent, eux aussi, de la section commune — groupe de programmes n° 1-5.

Il est rappelé au Sénat que ce groupe de programmes n° 1-5 recouvre l'ensemble des activités dont l'objet est de concevoir, développer, expérimenter, fabriquer, maintenir en condition et améliorer les armements nucléaires stratégiques. Le maintien de leur crédibilité impose des efforts technologiques de très haut niveau visant à améliorer les performances des armes et des vecteurs et à préserver leur capacité de survie et de pénétration en fonction de l'évolution des défenses adverses.

Ces activités relèvent, quant aux moyens mis en œuvre, de la direction générale de l'armement, de la direction des centres d'expérimentation nucléaire et du Commissariat à l'énergie atomique. Elles sont évidemment fondamentales. Le programme pour 1984 figure également en détail dans le rapport écrit.

La commission a constaté que les crédits de paiement n'étaient supérieurs que de 3,51 p. 100 à ceux de 1983 et que les autorisations de programme étaient inférieures de 4,12 p. 100. Autrement dit, pour tout ce qui est en amont des forces, c'est-à-dire pour tout le domaine fondamental de la recherche et de son corollaire que sont les essais ainsi que pour les fabrications des armes, les crédits de fonctionnement et de vie courante, en général, n'augmentent que très faiblement et moins que l'ensemble du budget ; les crédits d'équipement, couvrant pour la plus grande part les études et les fabrications, diminuent de 4,4 p. 100, soit, en fait, si l'on compare au pourcentage d'augmentation du budget de 6,6 p. 100, de 10 p. 100 en pouvoir d'achat réel.

Si, revenant à la présentation en budget classique, c'est-à-dire au « bleu budgétaire », nous examinons, à la section commune, les principaux chapitres réservés à l'armement nucléaire en dehors des armes tactiques, l'inquiétude pour l'avenir n'est aucunement dissipée.

Au chapitre « Etudes spéciales atome » il n'y a eu ni progrès ni recul dans les chiffres, en comparaison de l'évolution du coût de la vie.

Au chapitre « Etudes spéciales engins », les autorisations de programmes subissent une diminution de 19,48 p. 100 et les crédits de paiement, pour leur part, sont diminués de 20,69 p. 100.

Enfin, au chapitre « Direction des centres d'expérimentation nucléaire », les autorisations de programme n'augmentent que de 5,6 p. 100 — soit moins que pour l'ensemble du budget de la défense — et les crédits de paiement ne croissent que de 0,06 p. 100, ce qui équivaut à un recul.

Dans le budget proprement dit de la direction des centres d'expérimentation nucléaire, la part versée par le Commissariat à l'énergie atomique diminue notablement pour les autorisations de programme, et de façon sensible pour les crédits de paiement. Or, ces crédits sont ceux qui permettent essentiellement l'activité nucléaire proprement dite.

Inversement, la part des armées dans la section commune, c'est-à-dire celle de la vie courante, est, pour les autorisations de programme, en forte augmentation. Mais on objectera — et vous l'avez souligné cet après-midi — qu'au moins pour l'armement nucléaire tactique, la croissance des crédits est très substantielle : 50,61 p. 100 en autorisations de programme, et 50,53 p. 100 en crédits de paiement, par rapport au précédent budget.

Mais, à l'analyse approfondie de ces chiffres, on constate que ces crédits sont ventilés sous le titre « Poursuite du programme de réalisation de l'armement nucléaire tactique ». On s'aperçoit alors qu'il s'agit, en vérité, bien plus que d'un programme de recherche et de fabrication à moyen terme, d'une action de mise en place, pour le présent et l'avenir tout proche, d'un système d'armement programmé depuis longtemps et déjà en cours de réalisation, où la mise en œuvre d'un matériel militaire constitue l'essentiel de la dépense.

Dans l'ensemble des budgets de programme, comme dans celui du budget traditionnel, pour ce qui est de la force nucléaire stratégique, les études marquent un recul ou une stagnation relative, aussi bien en crédits de paiement qu'en autorisations de programme. Les fabrications, elles, en crédits de paiement aussi bien qu'en autorisations de programme, ont connu une augmentation sensible en 1983 — certains membres de la commission se sont posé la question de savoir si c'était l'héritage — mais accusent une diminution dans le projet de budget pour 1984.

La conclusion de ces analyses, hélas, semble être matérialisée par le misérable pourcentage d'augmentation — plus 1,7 p. 100 — des autorisations de programme de la première partie du titre V de la section commune, affectée aux études, recherches et prototypes.

Dans ces conditions, il est possible d'estimer que les programmes nucléaires déjà lancés, ceux qui concernent l'A. S. M. P. — air-sol moyenne portée — et le développement des têtes nucléaires M4 destinées aux S.N.L.E. — sous-marins nucléaires lanceurs d'engins — vont s'achever comme prévu. Les armes en service dans les systèmes stratégiques seront maintenues en condition, ainsi que les systèmes tactiques AN52 — pour les avions — et Pluton. Le programme futur Hadès, tactique, se poursuit également sur sa lancée.

Sans esprit de polémique, votre rapporteur voudrait rappeler que les programmes M4 et A. S. M. P. étaient déjà en préparation en 1978 ; nous y faisons allusion dans notre avis sur le budget de 1979 que j'ai consulté à nouveau cet après-midi. Voilà pour le présent.

Mais que devient l'avenir ? Pendant l'année qui se termine, les essais nucléaires dans le Pacifique ont dû être réduits d'au moins un tiers. Voilà un an, nous demandions si, à Mururoa, les capacités de forage pour les tirs en zone centrale du lagon pourraient être complétées comme il était nécessaire. En fait, il n'en a rien été et, au lieu des deux plate-formes de forage prévues avant 1981, nous n'en avons toujours qu'une seule, qui ne travaille pas à plein rendement. Les crédits « engins » tombent de 20 p. 100, de leur côté. Tout cela pourrait se traduire de la manière suivante : on maintient à peu près dans l'état la force nucléaire existante, mais on ne s'occupe guère du futur. Comment va-t-il être possible de lancer les études indispensables sur les systèmes d'armes qui, fatalement, devraient succéder à ceux qui sont actuellement en service ou en cours d'installation ? Sachant qu'un délai de quinze à vingt ans est nécessaire pour mettre en place de tels systèmes, comment penser que l'élaboration de l'armement stratégique sol-sol mobile SX, qui doit succéder aux Mirage IV, déjà prolongés, va pouvoir être menée à bien ?

Cet armement figurait pourtant dans les intentions déclarées du Premier ministre, voilà un an.

Oserait-on parler encore de l'étude et du développement de l'engin M5 destiné à succéder au M4 des sous-marins lanceurs d'engins qui, forcément, est appelé à se déclasser progressivement ?

Nous n'évoquons là que l'horizon 2000 s'agissant seulement des deux programmes majeurs que nous voyons, peu à peu, repousser aux calendes grecques.

Que serait-ce si nous évoquions le programme pratiquement abandonné en 1982 de fabrication du satellite militaire Samro, les recherches nécessaires sur l'après-balistique ou sur l'effet électromagnétique, c'est-à-dire sur les moyens de maintenir notre capacité nucléaire à la naissance du XXI^e siècle ?

Votre rapporteur croit indispensable de déclarer que ces remarques seraient également adressées à l'égard de tout gouvernement qui présenterait des propositions budgétaires identiques pour quelque raison que ce soit. Elles n'ont pas d'autre intention que de rendre le Sénat conscient de l'exacte situation.

Dans le domaine vital de l'avenir de nos armements nucléaires, fondement de notre dialectique de dissuasion, nous avons malheureusement le sentiment que, face aux déclarations optimistes, les chiffres, dans leur indiscutable exactitude, cachent une réalité toute différente.

Ces chiffres, tirés des documents budgétaires soumis au Parlement, pour la section commune, sont déjà alarmants. Que dire, après avoir constaté, comme l'a fait votre commission et comme nous venons de le faire, la stagnation de fait ou le recul important de nos possibilités futures en ce qui concerne nos armements vitaux ?

Il s'agit là du seul domaine où il est impossible de réduire la croissance continue de l'effort français sous peine d'anéantir le résultat dans un délai infiniment court. Cet effort ne supporte ni répit ni retard. La dissuasion, c'est aussi le budget de la défense.

Mes chers collègues, le rapporteur ayant exprimé de telles réserves, la majorité de la commission a émis un avis défavorable sur le budget de la section commune. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Caldaguès, rapporteur pour avis.

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section gendarmerie). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, votre commission des affaires étran-

gères, de la défense et des forces armées, s'est attachée, par-delà l'examen étroitement budgétaire des crédits de la section gendarmerie, à concentrer son attention sur les aspects essentiels de la doctrine du Gouvernement relative à cette arme.

Quelques mots seulement pour vous préciser, vous laissant le soin de vous reporter au rapport écrit pour des explications plus détaillées, de quelle façon s'établit la comparaison des masses budgétaires entre 1983 et 1984.

Pour les crédits de fonctionnement inscrits au titre III, l'augmentation sera de 6,58 p. 100, soit une évolution inférieure à celle que nous constatons actuellement en matière d'inflation. Quant aux probabilités de ce taux d'inflation pour 1984, notre perplexité est entière, car nous avons constaté que le ministre de l'économie, des finances et du budget n'avait pas beaucoup de chance avec ses prévisions.

M. Pierre Matraja. Nous verrons.

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Quant aux crédits d'équipements inscrits au titre V, l'augmentation sera de 9,35 p. 100 pour les crédits de paiement et de 10,04 pour les autorisations de programme, soit des taux un peu supérieurs au rythme actuel de l'inflation, ce qui permettra, non pas de compenser le retard enregistré l'année dernière du fait du gel des crédits, mais au moins de ne pas en aggraver les conséquences.

Avant d'aborder les points de doctrine, je voudrais m'attarder un instant sur une question essentielle pour votre commission, et depuis très longtemps, celle de la parité entre les retraités de la gendarmerie et ceux de la police en ce qui concerne l'intégration de l'indemnité spéciale de sujétion de police dans les bases de calcul des pensions.

Le principe de cette mesure, qui avait fait l'objet d'un amendement de votre commission lors de la discussion du précédent budget, sans qu'il fut possible à cette initiative d'éviter le couperet de l'article 40, avait été retenu formellement par le Gouvernement en séance publique avec annonce de prise d'effet au 1^{er} janvier 1984.

Or, l'amendement du Gouvernement, déposé devant l'Assemblée nationale et inséré par celle-ci dans le présent projet de loi de finances, sous forme de l'article 116, n'est pas conforme aux assurances données puisqu'il étale la prise en compte progressive jusqu'au 1^{er} janvier 1993, soit sur une période de quinze années alors que le délai est de dix années pour les personnels civils de police. Il appartiendra donc une fois de plus à la sagesse de la Haute Assemblée de rétablir l'équité. C'est pourquoi j'ai déposé, au nom de votre commission, un amendement allant dans ce sens.

Il importe, en effet, que s'institue une répartition aussi satisfaisante que possible des efforts budgétaires de l'Etat et de ceux qui sont demandés aux personnels de gendarmerie sous forme d'augmentation des retenues pour pensions, car il tombe sous le sens que le taux fixé pour le supplément de retenues est proportionnellement supérieur au bénéfice retiré de la mesure et que ce décalage est d'autant plus important que la montée en régime du système sera plus lente.

« Donner et retenir ne vaut », dit l'adage ; il faudrait donc s'en souvenir en faisant en sorte que l'acquisition du bénéfice de cette mesure ne soit pas coûteuse à l'excès, en raisonnant en termes actuariels, pour les personnels actuellement en activité.

Une observation se référant à la même préoccupation d'équité doit être faite aussi pour la réversion à 100 p. 100 au profit des veuves de gendarmes tués au cours d'opérations de police, mais je laisserai le soin à notre collègue M. Bourges, qui a déposé un amendement à cet effet, d'en exposer les motifs.

J'en viens maintenant aux idées directrices du Gouvernement à l'égard de la gendarmerie et j'examinerai successivement ce qui a trait au recrutement, puis à l'emploi dans cette arme.

S'agissant du recrutement, deux orientations, d'inégale portée, méritent qu'on s'y arrête : d'abord, le recrutement d'officiers et sous-officiers féminins, ensuite le recours à l'auxiliaariat.

Sur le premier point, je rappellerai qu'il s'agit d'une idée chère au Gouvernement et d'ailleurs conforme à l'évolution de notre société. Elle a trouvé sa concrétisation dans la progression des effectifs budgétaires, qui s'élèvent, au titre du présent projet de budget, à 605 postes et qui feront l'objet, à la fin de l'année 1984, d'un bilan objectif, nous dit-on, afin de décider, soit du maintien à ce chiffre, soit de son augmentation.

Si le commencement de la sagesse devait venir avec la crainte du sexe faible, ce serait assurément une perspective peu glorieuse ! Mais il n'y a aucun risque puisqu'il n'y a plus de sexe faible, surtout sous l'uniforme de la gendarmerie.

On pourrait croire en effet que le recrutement féminin serait relégué à des emplois que les hommes seraient portés à

considérer avec quelque condescendance. Il n'en est rien ! Je n'en veux pour preuve que l'entrée récente d'un gendarme féminin dans le peloton motocycliste de la garde républicaine.

Je n'ai pas eu le privilège de rencontrer cette personne, mais je me suis laissé dire que l'égalité des sexes n'allait pas jusqu'à ce qu'elle ne fût pas immédiatement reconnaissable, ce dont il faut d'ailleurs se réjouir !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Vous pouvez la voir, elle m'escorte ce soir. (Sourires.)

M. Michel Caldaguès. J'espère bien la voir !

Monsieur le ministre, l'apport féminin sera-t-il porté jusqu'à son aboutissement wagnérien ? Nul doute que vous connaissiez l'apothéose si le défilé du 14 Juillet nous permettait un jour de voir un peloton de walkyries descendre les Champs-Élysées.

Mes chers collègues, je vous prie de ne voir nulle trace d'ironie dans mon propos, car je ne voudrais pas encourir les foudres de Junon qui, comme chacun le sait, est devenue l'égale de Jupiter... et même avec effet rétroactif si le Gouvernement y tient !

Mais quittons cette vision qui nous a détourné un instant de nos rudes préoccupations et penchons-nous maintenant sur l'auxiliaariat.

Je vous rappelle qu'après avoir fixé à 10 p. 100 des effectifs de l'arme la proportion de militaires du contingent, soit actuellement près de 8 700 hommes, le Parlement a décidé, par la loi du 8 juillet 1983 modifiant le code du service national, de porter ce taux à 15 p. 100.

Nous verrons dans un instant que cette question n'est pas sans lien avec l'emploi et les missions de la gendarmerie. Laissez-moi cependant exprimer dès maintenant les interrogations, pour ne pas dire les appréhensions, de votre rapporteur et de votre commission devant cette évolution.

Certes, dans l'optique des rapports armée-nation, il ne serait pas souhaitable que le maintien jaloux du professionnalisme traditionnel de la gendarmerie lui donnât vis-à-vis du public, à la lumière d'une actualité qui se nourrit volontiers de clichés manichéens, l'image d'une force prétorienne qui est tout à fait étrangère à la réalité. Le gendarme est bien ancré dans la nation, très proche de sa réalité vivante, et tout ce qui peut concourir à cette vision est donc de bon aloi.

Toutefois, c'est précisément la vertu propre de la gendarmerie que d'apparaître à la fois comme familière, accessible, rassurante et comme très spécifique dans ses traditions, dans son comportement et dans son esprit de corps, au meilleur sens du terme.

Or, il ne faudrait pas voir cette spécificité s'exposer à un effet de dilution, qui serait rapidement ressenti au-dedans comme au-dehors de l'arme. Je me demande jusqu'à quel point ce risque a été soigneusement pesé et si sa prise en considération a suffisamment résisté ici et là aux opportunités du moment, fondées sur la pure et simple commodité, puis érigées après coup en doctrine d'emploi.

C'est ainsi qu'on voit les auxiliaires devenir au fil des années la panacée de l'arme, tantôt pour les emplois de bureau, tantôt pour les gardes statiques, tantôt pour les pelotons de surveillance, et enfin pour remplir au lieu et place de l'armée de terre, sans même parler de la défense opérationnelle du territoire, dont je vous entretiendrai dans un instant, des missions d'infanterie — pour ne pas dire de guerre, du moins nous l'espérons — dans le cadre de la force multinationale à Beyrouth, où une compagnie actuellement en cours de formation doit assurer prochainement la relève d'une unité de l'armée de terre.

Là aussi, monsieur le ministre, et de façon bien plus évidente que pour le recrutement féminin, il faudrait sans trop tarder faire le point en concertation avec le Parlement.

Passons maintenant aux deux thèmes de réflexion que nous suggèrent l'emploi et les missions de la gendarmerie.

Tout d'abord, le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale, qui va devenir une des deux composantes du groupement du même nom, associé qu'il sera à l'escadron parachutiste d'intervention.

L'actualité a fait entrer dans la légende le G. I. G. N. et la polémique n'a pas manqué de s'en emparer. Je me dois donc de ne pas passer sous silence cette unité et de faire une mise au point.

Grave serait l'erreur, erronée serait la vision qui consisterait à voir dans le G. I. G. N. un sujet de feuilleton télévisé évoquant pêle-mêle les brigades du tigre, S. A. S. et James Bond.

Certes, la mise en cause d'un officier a pu accréditer des versions exhalant le parfum du mystère.

Je dirai simplement que, selon les informations que j'ai recueillies, ...

M. Charles Hernu, ministre de la défense. De quel officier parlez-vous, s'il vous plaît ?

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Je ne veux pas mettre nommément en cause qui que ce soit, monsieur le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Donnez un nom !

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je ne mettrai pas en cause ici...

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Alors ne parlez pas d'un officier, si vous ne voulez pas donner son nom !

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, la presse en a suffisamment fait état.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. C'est scandaleux !

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, si vous vouliez bien m'écouter jusqu'au bout, vous ne prononceriez pas le terme « scandaleux », qui est injurieux pour le parlementaire actuellement à la tribune et qui est, au surplus, injuste ! Vous allez vous en rendre compte.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. De quel officier parlez-vous ? Nommez-le !

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Je n'ai pas à subir d'interrogatoire !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Vous dites : un officier ; donnez son nom !

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Je ne me plierai pas à cette injonction, monsieur le ministre. Laissez-moi terminer.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Vous n'avez pas beaucoup de courage !

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Si, monsieur le ministre, j'ai le courage de l'objectivité et je vais vous le prouver, car j'allais ajouter : selon les informations que j'ai recueillies...

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Antimilitariste ! (*Protestations sur les travées du R. P. R.*)

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. C'est scandaleux ! Laissez-moi parler jusqu'au bout, monsieur le ministre. Je dirai simplement...

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Ce n'est pas croyable ! Aucun respect pour l'armée.

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Ce propos est inadmissible, monsieur le ministre. Je ne peux pas le supporter.

Je dirai simplement — je finirai peut-être par pouvoir le dire, monsieur le ministre, ayant la liberté de parole à cette tribune et représentant une commission du Sénat — que, selon les informations que j'ai recueillies — vous verrez qu'il vaudrait mieux garder son sang-froid dans cette affaire — et qui, sans être nécessairement complètes, sont de nature à établir ma conviction, jamais le G. I. G. N. n'a été impliqué en tant que tel dans des missions ne respectant pas la procédure et les conditions de son emploi.

Telle est ma conviction, que je voulais développer ici. Vous eussiez gagné, monsieur le ministre, à m'écouter jusqu'au bout sans m'interrompre.

Mais il faut ajouter — car l'objectivité ne va pas jusqu'à la dissimulation ou même la timidité et je ne peux pas en dire moins ni en dire plus — que ce que j'appellerai « un dérapage politico-administratif » a pu donner cette impression, dans la mesure où la confusion temporaire du commandement de cette unité — je pèse mes termes — et d'une fonction de cabinet au plus haut niveau de l'Etat a suscité au niveau des personnes un effet de capillarité qui a paru mettre en cause le G. I. G. N.

Voilà, je crois, une façon modérée et objective d'exposer la situation et non de fuir systématiquement, à la tribune du Parlement, un problème qui a occupé les colonnes des journaux sous des formes excessivement polémiques et à propos duquel je tenais à faire une mise au point. Je pensais que vous l'apprécieriez, monsieur le ministre.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je n'ai pas compris de qui vous parliez !

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Continuez à ne pas comprendre, monsieur le ministre.

J'ose espérer que la leçon de ce que j'ai appelé un « dérapage » a été profitable et je vois une heureuse coïncidence dans le fait qu'une circulaire du 20 juillet 1983, dont le texte figure dans le rapport imprimé, soit venue expliciter les missions et l'emploi du G. I. G. N.

Je reprendrai les propres termes de mon rapport imprimé, que vous n'avez pas lu, monsieur le ministre, mais je n'aurai pas d'amour-propre d'auteur à cet égard, rapport qui n'est pas celui d'un antimilitariste, comme vous l'avez dit d'une façon qui m'a profondément choqué. En effet, j'écrivais : « Votre rapporteur a pu constater, à l'occasion d'une prise de contact, que les personnels du G. I. G. N. semblent particulièrement soucieux d'être perçus comme fidèles à l'image traditionnelle de la gendarmerie, c'est-à-dire à ses traditions de discipline et d'application scrupuleuse de son statut d'emploi, quelle que soit la tentation du sensationnel exercée par leurs exploits sur les médias. »

J'en aurai terminé après avoir traité du problème des missions de défense opérationnelle du territoire confiées à la gendarmerie et plus précisément de celles qui, relevant de l'armée de terre, lui ont été transférées.

Je disais l'an passé à cette même tribune, monsieur le ministre, que notre commission ne souhaitait pas voir les augmentations d'effectifs de la gendarmerie résulter principalement d'un transfert d'emplois de l'armée de terre en contrepartie de l'abandon par celle-ci de certaines missions, abandon qui servirait de prétexte à l'allègement corrélatif de ses propres effectifs. Il y aurait là, disais-je, un jeu d'écritures qui pourrait rendre illusoire le renforcement apparent de la gendarmerie.

Clamavit in deserto, pourrait ajouter en commentaire le rédacteur de la table des travaux parlementaires, car j'ai bien l'impression que nous nous trouvons dans cette situation, tout au moins pour un temps indéterminé.

Vous avez, en effet, décidé, monsieur le ministre — je ne dis pas « résolu avec le concours du Parlement », mais « décidé » — de confier à la gendarmerie l'ensemble des missions de la D. O. T. au niveau du département, c'est-à-dire l'intervention jusqu'au niveau du combat contre de petits éléments armés, tant que la situation n'exige pas l'emploi de moyens interarmes.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que cette armée-là, celle de la D. O. T., dans l'acception que je viens de citer, serait, au moment où je parle, un objet de vaines recherches pour le maréchal de Soubise s'il en avait le commandement.

Permettez-moi de vous demander comment et quand vous allez en recruter les effectifs.

Permettez-moi, enfin, de vous demander si ce recrutement — dans cette hypothèse, il s'agirait d'affectations — ne risque pas de porter préjudice à l'accomplissement des missions traditionnelles de la gendarmerie.

Au surplus — c'est ici que nous retrouvons le lien avec l'auxiliarat quant à ce que j'appelais l'effet de dilution — cette évolution de la gendarmerie ne va-t-elle pas jeter un certain flou sur la division des tâches entre l'armée de terre et la gendarmerie, au risque de voir s'effilocheur la spécificité de cette dernière, au point de faire apparaître une frange hybride ou, à l'inverse, en cas d'insuffisance d'effectifs, de voir apparaître une sorte de *no man's land* entre les deux composantes de la D. O. T. ?

Telles sont, mes chers collègues, brièvement résumées, nos principales interrogations de cette tribune, qui n'est pas et ne doit pas être une grande muette.

En conclusion, mes chers collègues, après avoir ainsi développé les observations qui portent bien sur le fond des problèmes, j'observerai d'abord que les crédits de la section gendarmerie ne constituent pas une entité budgétaire en eux-mêmes et ensuite que les crédits votés ne sont pas ouverts à telle ou telle autorité militaire, mais bien au Gouvernement et au ministre de la défense nationale, ce qui nous conduit à porter un jugement d'ensemble.

Pour cette raison de forme comme pour cette raison de fond, je me référerai pour la gendarmerie au sort réservé par votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à l'ensemble des crédits militaires, attitude à laquelle votre rapporteur s'associe pleinement. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Chaumont, rapporteur pour avis.

M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section forces terrestres). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, 1983, c'est l'année où le chef d'état-major de l'armée de terre a démissionné ; 1983, c'est l'engagement au Liban et au Tchad de troupes françaises à un niveau qui n'avait pas été atteint depuis la fin de la guerre d'Algérie ; 1983, c'est une profonde réorganisation de l'armée de terre.

Sur votre budget proprement dit, monsieur le ministre, je n'ai pas à ajouter grand-chose à ce qui a été excellemment dit par M. Francou, M. Legouez et, voilà quelques instants, par M. Genton. Je conviens de bonne grâce que votre budget respecte dans les chiffres et dans les options la loi de programmation, c'est-à-dire qu'il se traduit pour l'armée de terre par une diminution de son pouvoir d'achat, de ses possibilités de manœuvre et par un retard dans son équipement.

Plutôt que de gloser sur cet état de choses, votre rapporteur croit plus utile de vous demander des éclaircissements sur certains points précis.

Tout d'abord, pour marquer la continuité que le Sénat porte aux armées et à des interrogations qui ont été les siennes les années précédentes, votre rapporteur souhaiterait être informé des développements intervenus dans le domaine de l'aptitude de notre armée aux combats N. B. C., c'est-à-dire nucléaire, bactériologique, chimique.

En effet, je me suis efforcé de montrer à l'occasion de mon rapport écrit combien l'évolution des doctrines d'emploi, aussi bien aux Etats-Unis qu'en U. R. S. S., rendrait crédible un conflit de type conventionnel et avec emploi des armes chimiques. Je rappelle du reste que, sur les fusées soviétiques, 30 p. 100 des ogives sont chimiques.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, où en est la mise en place des régiments N. B. C. à l'échelon des corps d'armées ? Où en est la mise en place d'un système d'alerte, puisque vous avez indiqué l'an dernier que des efforts devraient être faits dans ce domaine ?

J'aborderai à nouveau un problème que nous avons déjà évoqué. Quelle serait notre réponse à une offensive contre notre pays qui serait essentiellement menée avec des armes chimiques ? Cela devrait-il entraîner une réponse de type nucléaire ?

Enfin, si les efforts que la France conduit actuellement avec énergie et de manière très judicieuse auprès des organes internationaux appropriés pour faire accepter la renonciation aux armes chimiques et la destruction des stocks existants n'aboutissaient pas, ne devrions-nous pas nous demander s'il est concevable que nous renoncions définitivement à nous doter d'armes chimiques ?

Votre commission, mes chers collègues, s'est également intéressée à la défense anti-aérienne de l'armée de terre et votre rapporteur souhaiterait, comme la commission, être informé de l'avancement des études pour la définition d'un successeur au système Hawk. Au moment où des hommes politiques français de toutes tendances s'intéressent à la défense de l'Europe, ce système d'armes à définir correspond, me semble-t-il, très exactement à ce qui peut se concevoir et se réaliser dans le cadre européen et dans l'esprit de coopération que vous avez évoqué tout à l'heure.

Enfin, votre commission avait exprimé le souhait que l'artillerie sol-air ne dépende pas exclusivement de systèmes missiles, mais puisse également être dotée de systèmes canons ; elle avait souligné que la coexistence de systèmes missiles et de systèmes canons, au sein des mêmes régiments, accroîtrait la difficulté pour les aviations ennemies de définir les parades appropriées. Il est clair qu'actuellement notre défense anti-aérienne souffre de lacunes graves et qu'elle ne disposera pas, avant 1986, d'un système missile à très courte portée. Quelles sont vos intentions, monsieur le ministre, pour, éventuellement, combler cette lacune dans les années à venir ?

De l'engagement de nos forces au Tchad et au Liban, je ne dirai, hélas ! rien qui n'ait déjà été dit. Je voudrais simplement, en tant que rapporteur de la section « armée de terre », associer la commission à la peine de toutes les familles qui ont été éprouvées par la perte cruelle d'un être cher.

Je crains, cependant, monsieur le ministre, que, dans les mois qui viennent, vous ne soyez amené à regretter que l'on ait tant tardé pour intervenir au Tchad où l'enlèvement de nos forces risque de sceller la partition de fait d'un Etat qui, au demeurant, il faut le reconnaître, a été plus défini par les hasards de l'Histoire que par la rigueur contraignante de celle-ci.

Quant au Liban, votre commission a été très sensible au courage et au dévouement admirable de nos soldats. Elle a également considéré que l'aide apportée à la formation de l'armée libanaise a été et demeure une réussite incontestable. Dans ce malheureux pays, en quelques mois, grâce à l'aide de nos cadres et de notre armée, la jeune armée libanaise est apparue comme le témoignage exemplaire de la possibilité de faire cohabiter des communautés différentes pour un objectif et un idéal communs.

Cela étant, notre engagement dans la force multinationale de sécurité n'a pas, pour l'heure, été suivi d'une solution diplomatique et si l'opinion publique a suivi jusqu'ici le Gouvernement, elle n'est sans doute pas prête à accepter qu'en l'absence d'une

mission plus clairement définie, nos soldats servent longtemps de cibles aux fanatiques qui conduisent leur patrie à la ruine et qui condamnent nos soldats à la mort.

J'aimerais maintenant — ce sera le troisième et dernier point de mon rapport — aborder le problème de la réorganisation de l'armée de terre, qui est la cinquième ou la sixième qui intervient depuis la Libération. Dans mon rapport écrit, je me suis efforcé d'exposer cette réorganisation de manière aussi objective que possible, puis de formuler de façon moins neutre cette fois les inquiétudes ou les interrogations que m'inspirait cette réforme. Je voudrais reprendre quelques-unes de ces observations.

La première, la plus évidente, est que votre réorganisation intervient alors que la réforme dite Lagarde, mise en place à partir de 1978, était à peine achevée et avait déjà provoqué dans l'armée de terre des réticences certaines, ne serait-ce qu'en raison de la déflation des effectifs qu'elle avait amorcée et que cette nouvelle réforme amplifie.

Au moment où nos forces sont engagées sur des théâtres extérieurs et où de nouvelles missions vont leur être éventuellement assignées en Europe, il semblerait nécessaire de ne pas affecter la disponibilité opérationnelle des unités ; et nous approchons très rapidement du seuil en dessous duquel il serait tout à fait déraisonnable de descendre.

Le deuxième point de cette réorganisation est la redistribution des moyens existants, en particulier entre le corps de bataille, d'une part, et la force d'action rapide — la F. A. R. — nouvellement créée, d'autre part. La mise en place de la F. A. R. pose, évidemment, des problèmes multiples. D'abord, quelles seront, en cohérence, la valeur opérationnelle d'une grande unité qui ne dispose pratiquement pas de moyens de transport organiques et dont les éléments seront dispersés sur tout le territoire national ?

A propos du Tchad ou du Liban, vous avez indiqué que vous pourriez avoir recours à une aviation provenant du secteur privé ou à des avions de compagnies régulières. Mais il est clair que dans le cas d'un conflit qui surgirait, mais dans d'autres conditions, ces avions ne pourraient pas, comme les avions militaires du type Transall, se poser lors d'un conflit sur des pistes extrêmement rustiques.

Par ailleurs, quelle sera la valeur des moyens de feu d'une unité dont la vocation est de se déplacer très rapidement, alors que les livraisons et les commandes de matériels qui répondent à cette vocation sont très insuffisantes ? J'énumère, d'ailleurs, dans mon rapport écrit l'ensemble des éléments qui font défaut.

Comment concilier l'idée d'une F. A. R. qui est mobile, légère, transportable par air, avec l'idée d'une force d'action rapide susceptible d'être engagée en Europe dans un conflit qui, par définition, implique des moyens lourds ?

Enfin, comment cette F. A. R. a-t-elle été créée ? Comment la décision a-t-elle été prise, car l'engagement éventuel de notre F. A. R. en Europe implique une concertation avec nos alliés européens, en particulier avec la République fédérale d'Allemagne et l'O. T. A. N., puisqu'il faut qu'en accord avec nos partenaires il soit mis à la disposition de la F. A. R. un appui logistique, des stockages de pièces ? Y aura-t-il un prépositionnement en République fédérale d'Allemagne de munitions, d'hélicoptères, d'armes ?

Vous avez réprimandé — dit-on — le remarquable soldat qu'est le commandant de la première armée — je puis vous dire son nom, il s'agit du général de Léamby — pour avoir déclaré publiquement qu'il avait entamé à la mi-novembre des pourparlers sur l'appui logistique que les alliés pourraient fournir à la F. A. R. si celle-ci était utilisée en Europe.

Il me semble que cette démarche est tout à fait logique et qu'elle allait de soi. En revanche, ce qui n'allait peut-être pas de soi, c'était d'abord de créer la F. A. R. et ensuite d'annoncer son éventuel engagement en Europe avant d'avoir négocié avec nos alliés les appuis logistiques qui sont évidemment indispensables à la réalisation de cet engagement.

Enfin, ce qui est inquiétant, si vous me permettez de le dire, c'est le flou qui semble présider à la définition du concept d'emploi de la F. A. R. sur le théâtre européen.

Comment, en effet, peut-on concilier la volonté de rester dissuasif, c'est-à-dire, comme vous l'avez d'ailleurs rappelé dans votre discours, de refuser d'accepter la bataille autrement que comme un test de la détermination de l'adversaire avant le recours au nucléaire, avec la programmation explicite de l'intervention d'une grande unité à l'avant de la bataille aux côtés d'un allié agressé ?

En effet, l'adversaire potentiel a des moyens conventionnels qui sont trois fois supérieurs, au minimum, aux nôtres. Quelle est la menace d'une force de moins de 50 000 hommes qui n'a pas d'armements conventionnels puissants ?

Je voudrais vous poser à nouveau la question que notre collègue Jacques Genton avait formulée excellemment au moment de la discussion de la loi de programmation et qui était libellée en ces termes : « Si le Gouvernement envisage clairement l'intervention d'une grande unité française dans une bataille en avant pour assister un allié, cela ne signifie-t-il pas qu'il considère que les intérêts vitaux de la France que protège, avec une signification politique, l'armement nucléaire tactique, ne seraient pas menacés, puisque cette grande unité ne doit pas avoir d'armements nucléaires. »

Enfin — ce sera le dernier point que j'évoquerai — on peut s'interroger sur l'opportunité ou sur le sens de la constitution, à l'horizon 1990 ou 1992, d'une grande unité nucléaire autonome. Il est, en effet, permis de s'interroger sur la valeur militaire d'un tir nucléaire tactique qui serait désormais dissocié de la manœuvre des forces conventionnelles. Vous retirez en effet des corps d'armées des éléments nucléaires des corps tactiques qui y sont pour créer, avec le Hadès, une grande unité nucléaire tactique. Quelle sera la valeur militaire d'un tir nucléaire dont la préparation n'aura pas été étroitement liée à la manœuvre ? Cela est d'autant plus grave que, dans la loi de programmation, une impasse a été faite sur les moyens d'acquisition des objectifs, qui sont pourtant indispensables à l'efficacité militaire de tout tir nucléaire tactique de portée supérieure à 100 kilomètres, alors que le Hadès que vous avez programmé a une portée de 350 kilomètres.

Mais peut-être, sur ce point, avez-vous — et des rumeurs circulent à ce sujet — des indications heureuses à nous donner ce soir.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je vous répondrai avec précision.

M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis. Nous pouvons constater par ailleurs que la réorganisation de la Première armée se traduira par une diminution très importante de ses moyens puisque les régiments d'artillerie nucléaire passeront sous le commandement de la grande unité à créer et qu'ensuite vous allez la priver d'une partie de ses moyens traditionnels, en particulier en lui retirant la quatrième et la sixième D.B. ; et je doute, pour ma part, que cet affaiblissement de la puissance de feu du corps de bataille soit compensé par l'introduction de matériels nouveaux et la seule modernisation de l'A. M. X. 30.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, les questions sur lesquelles il me semblait important d'avoir votre sentiment.

En effet, aujourd'hui même, je lisais dans plusieurs journaux du matin les extraits d'un article du *New York Time*, reproduit hier en pleine page dans le *Herold Tribune*, selon lequel la création de la F.A.R. impliquait la France dans le commandement intégré de l'O.T.A.N.

Pour ma part, sans aller aussi loin, j'ai indiqué que devant la course croissante aux armements, un effort insuffisant pour maintenir la crédibilité de notre force de dissuasion ne nous laisserait effectivement, à terme, que le choix entre le retour dans le commandement intégré de l'O.T.A.N., qu'on le veuille ou non et, comme le commanderait la logique, une défense européenne, défense devant laquelle se dresse dans l'immédiat et pour longtemps encore je le crains, de nombreux obstacles politiques.

La création de la F.A.R. paraît s'inscrire plutôt dans la première direction, celle de l'O.T.A.N. ; c'est une observation qu'ont faite un certain nombre d'observateurs étrangers. Quant aux efforts engagés en matière de coopération européenne, et « d'inter-opérabilité » des forces, il vont dans un sens meilleur, à mon avis, celui de la défense européenne.

Devant ces diverses possibilités, tout doit être mis en œuvre pour le maintien d'une force nationale indépendante crédible. Sur toutes ces questions, je pense que vos explications seront de nature à lever les ambiguïtés ou les incompréhensions sur les questions que nous pouvons légitimement nous poser.

Arrivant au terme de cet ensemble de questions, je vous rappellerai simplement, mes chers collègues, que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées s'est prononcée, à la majorité, contre l'adoption du budget de l'armée de terre. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I. — M. Dailly applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section air). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, est-ce un effet du hasard ? Nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire d'Austerlitz. Il n'était de meilleure date, je crois, pour discuter au Sénat du budget de la défense. (*Sourires.*)

M. Lucien Neuwirth. C'est autre chose !

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. L'an dernier, je soulignais que le projet de budget de l'armée de l'air pour 1983 marquait une régression dans les moyens opérationnels et que le niveau des ressources qui leur étaient consacrées était inférieur à celui qui leur aurait été nécessaire. Concluent d'ailleurs un rapport d'information relatif aux moyens de la défense aérienne, j'exprimais l'idée, avec l'accord de la commission, qu'une action prioritaire dans ce domaine devait être prévue dans trois directions majeures : la détection à basse altitude, le rythme de livraison des Mirage 2000, le durcissement des transmissions radar et de divers systèmes d'armes face aux contre-mesures électroniques.

J'ajoutais qu'il importait de maintenir l'effort qui avait été accompli dans trois autres domaines : la formation des pilotes — vous en avez reparlé, monsieur le ministre — avec la fixation d'un plancher de 180 heures de vol en augmentant, éventuellement, le nombre des pilotes ; le rythme satisfaisant de renouvellement des stocks de munitions, et enfin l'effort de durcissement des installations au sol, sans oublier la priorité pour le futur missile S. A. T. C. P. — sol-air très courte portée — et pour un canon à tir rapide de nouvelle génération.

Le projet de budget pour 1984 est l'application de la loi de programmation qui a mis en exergue le caractère menaçant de la situation internationale en raison, notamment, du déséquilibre des forces en Europe entre l'Ouest et l'Est. Et ce ne sont pas les événements récents qui ne démentiront à ce propos !

La menace soviétique, je l'ai déjà signalé, ne cesse de croître : performances de nouveaux appareils, capacités d'emport multipliées par deux ou trois, armements beaucoup plus redoutables et — on l'oublie trop souvent, mais mon ami M. Jacques Chaumont l'a souligné tout à l'heure — menace chimique, les forces de l'U. R. S. S. disposant de stocks importants et étant entraînées à leur utilisation.

Des tentatives permanentes de déstabilisation en Afrique, au Proche-Orient et au Moyen-Orient entraînent régulièrement des flambées de violence où nous sommes appelés à être partie prenante.

Bref, dans cet environnement, l'importance du fait aérien ne fait que croître : souplesse d'emploi, puissance de feu rendant l'arme aérienne seule capable de frapper vite, fort et loin. D'ailleurs, la seule manifestation claire de la volonté d'emploi de cette arme suffit souvent à étouffer les conflits, comme on a pu le constater encore récemment.

Le budget que je vais essayer de vous présenter rapidement donne-t-il à l'armée de l'air le moyen de tenir la place qui doit être la sienne dans la défense de la France ?

Je passe sur les chiffres puisque aussi bien nos rapporteurs de la commission des finances les ont commentés avec beaucoup plus de précision et de pertinence que je ne saurais le faire.

L'équipement des forces semble se poursuivre. Nous constatons une progression sensible des crédits liés aux forces nucléaires, une progression moindre des études et des recherches, une augmentation minime — mais une augmentation — des rémunérations et des charges sociales.

Pour ce qui est du titre III, la progression est limitée à 2,86 p. 100, ce qui nécessite une gestion rigoureuse qui, dans sa bonne exécution, interdit absolument tout dérapage.

Pour ce qui concerne les personnels, l'année 1984 voit la déflation des effectifs, qui porte, pour l'armée de l'air, sur 5 500 personnes pour l'ensemble de la période couverte par la programmation, soit environ 5,5 p. 100 de ces effectifs. Or n'oublions pas que l'armée de l'air est constituée à 38 p. 100 par des appelés.

Je voudrais souligner, monsieur le ministre, que, depuis plusieurs années, les missions de l'armée de l'air n'ont pas diminué, au contraire. Vous le savez mieux que moi ! Cette déflation ne pourra être absorbée que par un effort de rationalisation encore accru, notamment par un resserrement du dispositif : 1 074 emplois sont supprimés, dont 456 au titre des personnels engagés ou de carrière, et 609 pour les appelés. Il est bien évident que l'armée de l'air devra encaisser cette déflation sans que les unités opérationnelles ne puissent, en aucun cas, être touchées.

En ce qui concerne les officiers, le recrutement est satisfaisant puisque les candidatures sont passées de 968 à 1 050. Le recrutement est particulièrement important pour les lieutenants-colonels, en application du statut de 1976, malgré les difficultés que nous rencontrons pour « l'écouler » — vous me pardonnerez le jeu de mots ! — et celles que nous connaissons dans l'application de l'article 6 de la loi du 30 octobre 1975.

Pour les sous-officiers, nous assistons à une réduction des possibilités de départ, au « vieillissement » de la population, diminuant les possibilités d'accès à l'échelon de solde n° 4 et aux primes de 10 p. 100.

Une amélioration de la condition des militaires du rang est prévue pour le 1^{er} septembre de l'année à venir. Le nombre des « aides spécialistes engagés locaux » est ramené à 1 800, les appelés étant réduits, comme je l'ai rappelé, de 38 253 à 36 553 à la fin de la déflation.

Notons cependant des créations d'emplois de conducteurs de chiens et de chauffeurs de poids lourds pour les appelés, ainsi que le « service long » et le « service long outre-mer », qui pallient la diminution du nombre des engagés volontaires.

Il faut également noter quelques mesures catégorielles très modestes : 149 000 francs au profit des artificiers dépiégeurs Nedex, qui évoluent sur le théâtre des opérations, ainsi qu'une revalorisation de 47 000 francs pour la connaissance spéciale de langues étrangères. Est-ce un encouragement ?

Mais ce qui me préoccupe davantage, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est l'activité aérienne, avec une réduction, vous l'avez souligné, de 9,6 p. 100 des crédits pour les carburants. Certes, je sais qu'il est possible de réaliser l'opération grâce à l'évolution de la flotte mise en service et aux économies qui en découlent. Je soulignerai ainsi avec vous le remplacement des M. D. 311 par le Xingu, celui des Fouga Magister par des Epsilon, la remotorisation de trois D. C. 8 sur les cinq que nous possédons ainsi que celle des K. C. 135, la diminution de la flotte des Nord 2501 — et Dieu sait si ce sont des ravageurs ou des avaleurs ! — ainsi qu'une diminution de la flotte de Mirage IV.

Mais la réduction a été calculée au plus juste. Il faut de toute façon, je le répète et je le répéterai encore, maintenir les 180 heures de vol et essayer, je l'ai déjà demandé l'année dernière, de former davantage de pilotes en école et de satisfaire aux besoins de transports des armées.

La dotation de ce chapitre est calculée de telle sorte qu'elle s'avérera peut-être insuffisante et que, de toute manière, toute éventuelle opération exceptionnelle devra faire l'objet d'un financement particulier.

La progression très faible — 1,6 p. 100 — des crédits de fonctionnement semble une sorte de défi, malgré le pari qui est fait de diminuer le taux d'inflation.

Il convient de se rappeler que ces crédits sont pour la plus grande partie liés à l'activité opérationnelle : électricité pour les radars de défense aérienne et d'aérodromes — pensez à l'augmentation récente de 8 p. 100 des tarifs d'E. D. F. — taxes d'atterrissage à l'étranger, missions des équipages, et j'en passe.

Ces crédits recouvrent également l'entretien locatif et les frais engendrés par les mutations de personnel ou leur disparition.

Il est donc indispensable que les hypothèses retenues — coût du carburant, taux de charges, taux d'inflation spécifique à chaque domaine — se vérifient avec une complète exactitude. Pensez au fait que le baril de carburant est calculé au prix de 31 dollars, avec un dollar à 7,20 francs ! Puisse le dieu des armées nous écouter et essayer de nous donner raison ! (*Sourires.*) C'est une hypothèse. Faire mieux avec moins est un pari qui peut être lancé, mais qui n'est pas facile à tenir.

Ajoutez à cela que ces crédits sont liés à des conditions de vie déjà calculées au plus juste et qu'en aucun cas ils ne sauraient supporter une compensation, même minime, d'un déficit quelconque d'une autre catégorie.

J'aborde maintenant le titre V.

Les commandes et livraisons des programmes fondamentaux sont conformes aux précisions de la loi de programmation. Les commandes se montent dans la plupart des cas à 50 p. 100 de celles qui sont fixées en 1984-1985 et elles entraînent une progression importante des crédits prévus pour les matériels aériens de la F. N. S., avec la poursuite du développement de l'avion de combat tactique, l'A. C. T., et des armements et matériels de guerre électroniques nouveaux.

Cependant, en francs constants, le budget pour 1984 correspond à une régression — certes modeste, mais de 0,15 p. 100 quand même — des autorisations de programme, d'où de sévères contraintes dans les autres domaines : infrastructures, matériels au sol, matériel du commissariat. Je vais y venir rapidement.

Les études progressent. En ce qui concerne les matériels aériens de série, les autorisations de programme progressent de 43,4 p. 100, correspondant essentiellement aux forces nucléaires, à l'adaptation du Mirage IV à l'A. S. M. P. — l'air-sol moyenne portée — à la remotorisation des K. C. 135, à la commande de seize Mirage 2000, quinze appareils ayant déjà été livrés en 1983.

En ce qui concerne le Mirage 2000 défense aérienne, 63 ont été commandés fin 1983, 12 le seront en 1984 ; 7 ont été livrés en 1983, 19 le seront en 1984. Les 43 premiers appareils seront

équipés du radar Doppler multifonctions — R. D. M. — et les suivants recevront le radar Doppler à impulsion — R. D. I. — en espérant qu'il sera au point, mais nous tenons maintenant le bon bout.

Avec le missile Super 530 D, les appareils auront alors la pleine capacité d'interception à basse altitude.

Je passe rapidement sur le Mirage F1 puisqu'il ne soulève aucun problème. La livraison de la version reconnaissance F1 C. R. a commencé à Strasbourg.

En ce qui concerne l'Alphajet, 175 ont été commandés en 1981, 16 seront livrés en 1984. Pour ce qui est du Transall, 25 ont été commandés et seront livrés en 1984. S'agissant du Xingu, 25 ont été commandés et livrés en 1983. Quant aux Epsilon, 90 ont été commandés en 1983, 30 seront livrés en 1984, 26 l'ont été cette année. Nos trois D. C. 8 ont été remotorisés et, pour ce qui est des hélicoptères légers, 50 Ecureuil sont destinés à remplacer les Alouette : 14 sont commandés, et 6 le seront en 1984.

L'achèvement du programme de 14 radars Centaure doit être noté ainsi que la poursuite du programme Aladin. Le raccordement aux stations de défense aérienne est prévu.

Le durcissement des bases aériennes et la protection aux coups électromagnétiques des transmissions et des moyens de défense aérienne seront poursuivis. Ceux qui ont visité les bases ont déjà pu se rendre compte du travail accompli. Il serait donc navrant — mais je n'oserais le croire — que le travail commencé ne soit pas poursuivi et bientôt terminé.

En matière d'armement et de munitions, le nombre de commandes de missiles prévues est de 100 missiles sol-air et de 190 air-air. Sont également en commande des armements de nouvelle technologie avec le guidage laser et la dispersion.

Pour ce qui est de la protection anti-aérienne, 24 Crotale ont été livrés et la fin de livraison est prévue en 1986. Sur 300 bitubes de 30 millimètres commandés fin 1983, 200 auront été livrés.

Si les crédits de paiement continuent de progresser de 13,3 p. 100, les autorisations de programme du titre V sont, en francs constants, en régression légère pour la troisième année consécutive.

Le maintien des programmes s'accompagne de restrictions sévères dans les autres domaines : moins 17 p. 100 en infrastructures.

Les matériels au sol connaissent un maintien au niveau de 1983 en francs courants. Ce chapitre correspond pour partie au renouvellement des véhicules, mais principalement à celui des matériels de servitude et d'environnement — groupes électrogènes, tracteurs d'aérodrome, véhicules incendie — absolument indispensables à la mission de nos forces aériennes.

Pour les matériels du commissariat, un effort est maintenu en faveur des tenues N. B. C. — nucléaire, biologique, chimique — mais il n'y a pas de progression.

En outre, je souligne que les observations sur le déroulement des programmes majeurs faites au cours de la discussion de la loi précitée retiennent valables, surtout en ce qui concerne les avions de combat.

Une flotte de 450 avions en ligne a été reconnue comme le minimum indispensable et l'un des objectifs annoncés par la loi est le maintien qualitatif et quantitatif de cette flotte. Or, en 1983, 1984 et 1985, un retard est pris par rapport aux 33 avions nécessaires par an pour atteindre cet objectif. Donc, pendant trois ans — nous en avons déjà parlé — les livraisons seront inférieures aux besoins et l'objectif ne sera, provisoirement, pas atteint même si, ensuite, un rattrapage est assuré par les commandes 1986-1988.

Le remplacement des avions non commandés en 1983 par des entretiens majeurs supplémentaires des avions en service, signifie que les avions concernés seront maintenus en service plus longtemps que prévu.

Si le système d'armes est rénové, ne perdons pas de vue que cela entraînera une revalorisation de l'avion, certes, mais à quel prix ? Et il ne semble pas — mais je peux me tromper — qu'une telle opération ait été prévue dans l'enveloppe des crédits prévus dans la loi de programmation ?

En conclusion, si je me réjouis partiellement du respect de la loi de programmation dans la plupart des domaines principaux, plusieurs points me paraissent néanmoins préoccupants.

En premier lieu, les insuffisances elles-mêmes de la loi avaient été soulignées lors du débat de printemps et en particulier le report en deuxième partie de la période du rattrapage des commandes d'avions de combat et de la commande du système de détection aéroporté.

En second lieu, la progression des crédits du titre III me semble trop faible et ce titre ne saurait en aucun cas supporter un dérapage quelconque des hypothèses retenues.

En troisième lieu, enfin, je regrette le blocage ou la diminution des crédits, au niveau des autorisations de programme, de tout ce qui n'est pas programme majeur.

Certes, je rappelle que la part du titre III est de 45 p. 100 dans le budget de l'air pour pratiquement 55 p. 100 dans le budget de la défense hors pension.

Je voudrais signaler un point dans la complémentarité des missions et du rôle de chacune des armées, à savoir l'importance du fait aérien dans le contexte international, qui a été soulignée à plusieurs reprises par vous-même, monsieur le ministre de la défense, importance que personne n'a niée. Cependant, il semble que sa conséquence logique, au niveau des réalités concrètes et notamment du budget, n'ait pas été pleinement perçue. Je le regrette, en espérant — j'en suis persuadé — qu'il pourra en être tenu compte pour l'avenir.

Cela étant, monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, par dix voix contre, huit voix pour et huit abstentions, a émis un avis défavorable à ce budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune, rapporteur pour avis.

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section marine). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je présenterai mon rapport oral en suivant le même plan que l'année dernière afin de faciliter les comparaisons. Je traiterai successivement de l'aspect général du budget, de la situation actuelle et de l'évolution de la marine, et des problèmes relatifs au personnel militaire.

Citons d'abord quelques chiffres caractéristiques : les crédits de paiement se répartissent en 12 090 millions de francs au titre III, en augmentation nominale de 4,82 p. 100 par rapport à 1983, et en 13 870 millions de francs au titre V, en augmentation nominale de 12,83 p. 100 par rapport à la même année. Le total des crédits de paiement s'élève donc à 25 960 millions de francs, soit, à 128 millions de francs près, ce qui était prévu pour la première année de la loi de programmation 1984-1988, c'est-à-dire, globalement, 18,27 p. 100 du budget de la défense.

Les autorisations de programme du titre V s'élèvent à 18 490 millions de francs, en augmentation de 24,78 p. 100 par rapport au budget de 1983.

Une première constatation s'impose : avec 4,82 p. 100 d'augmentation, les crédits correspondant aux dépenses ordinaires peuvent entraîner de réelles difficultés de gestion dans la marine si le taux d'inflation restait supérieur à ce chiffre.

Certes, il s'agit de donner la priorité aux équipements et de tenir compte de la réduction prévue des effectifs, deux points que j'étudierai plus loin, mais un examen détaillé du titre III me conduit à formuler des réserves sur deux chapitres en particulier, celui des carburants et combustibles, et celui de l'entretien programmé des forces maritimes.

Même si elle tient compte de certains facteurs positifs pour l'économie d'énergie, la diminution des ressources affectées aux carburants — moins 8,25 p. 100 — ne peut que mener, ou à la réduction de l'activité des forces, ou à la diminution des stocks reconstitués difficilement au cours de ces dernières années, ou bien même à ces deux conséquences à la fois.

Il n'est pas utile de développer longuement ce point. Mais j'enregistre l'assurance qui a été donnée par M. le ministre, ce soir, que l'entraînement sera assuré comme en 1983, soit 100 jours à la mer pour les équipages, 180 heures de vol pour les pilotes de réacteur-jour et 240 heures de vol pour les patrouilles maritimes.

Quant à l'entretien programmé de la flotte de surface, des mesures sévères ont déjà été prises les années antérieures et, si l'on tient compte du fait que les dépenses de ce chapitre sont, à hauteur de 70 p. 100, des frais de personnel incompressibles liés au fonctionnement des arsenaux, il paraît bien difficile d'exclure des désarmements anticipés de bâtiments anciens au cours de l'année 1984 et des retards dans les refontes de navires.

Les dépenses en capital se présentent sous un jour plus favorable puisque l'augmentation est de 24,78 p. 100 pour les autorisations de programme et de 12,83 p. 100 pour les crédits de paiement, contre, respectivement, 9,9 p. 100 et 7,05 p. 100 en 1983.

Il faut cependant quelque peu tempérer ce jugement. En particulier, si l'on tient compte des retards antérieurs, la forte

progression des autorisations de programme permet avant tout de faciliter la gestion de certains chapitres très tendus en améliorant sensiblement le taux de couverture des dépenses.

L'examen détaillé du titre V fait apparaître à la fois des sujets de satisfaction et des sujets de préoccupation.

Les sujets de satisfaction, d'abord, sont relatifs au chapitre des études, recherches et prototypes, dont l'augmentation est de 31,47 p. 100 pour les autorisations de programme et de 17,45 p. 100 pour les crédits de paiement, augmentation beaucoup plus importante que l'année dernière.

Autre sujet de satisfaction, la progression notable du chapitre « fabrications » de l'aéronautique navale qui recouvre, pour l'essentiel, l'industrialisation de l'avion de patrouille maritime Atlantique 2.

J'avais suffisamment attiré l'attention de la commission, l'année dernière, sur les conséquences néfastes du retard que connaissait alors le démarrage de ce programme pour témoigner maintenant ma satisfaction de le voir débiter dans de bonnes conditions.

Le programme de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins constitue, en 1984, comme dans les années antérieures, le programme le plus important de la marine nationale. En 1984, cinq S.N.L.E. seront en service dont un en grand carénage. En 1984, l'*Inflexible*, armé de 16 missiles M4, sera admis au service actif. En 1986, la commande du septième S.N.L.E., premier sous-marin d'une nouvelle génération, doit intervenir. Rappelons que, depuis le début de l'année 1983, la permanence simultanée de trois S.N.L.E. à la mer est assurée.

Le rôle indispensable des portes-avions, tel que je l'ai rappelé les années précédentes dans plusieurs interventions, et à l'occasion du conflit des Malouines en particulier, s'est avéré crucial, une fois de plus, lors des événements récents de Méditerranée orientale.

C'est pourquoi je ne peux que me féliciter de voir inscrite dans la loi de programmation la commande d'un porte-avions à propulsion nucléaire. Ce porte-avions, pour lequel de nombreuses études sont en cours, sera commandé en 1986 et livré en 1995. Compte tenu des échéances de remplacement de nos porte-avions actuellement en service, il convient d'insister sur la nécessité absolue de respecter les délais fixés pour sa mise en service.

Notons également que nos porte-avions en activité ont été récemment dotés d'une capacité nucléaire qui, dans le cadre de la dissuasion nationale, ouvre au Gouvernement des possibilités tactiques nouvelles.

Comme l'année dernière, la force océanique stratégique voit consacrer la haute priorité que lui accorde le Gouvernement. Les crédits de paiement qui lui sont attribués sont en hausse de 23,7 p. 100 tandis que les autorisations de programme s'accroissent de 46 p. 100.

En revanche, je ne saurais cacher une préoccupation en ce qui concerne les constructions neuves de bâtiments de surface pour lesquelles les crédits de paiement ne s'accroissent que d'un taux nominal de 0,6 p. 100. Les autorisations de programme, quant à elles, baissent de 13,1 p. 100.

L'avenir du programme de constructions neuves pourrait donc être compromis si les crédits attribués pour 1985 et les années ultérieures ne venaient pas corriger la situation présente. Monsieur le ministre, j'aimerais recevoir des assurances sur ce dernier point.

Par ailleurs, la diminution très forte, de l'ordre de 70 p. 100, qui touche les crédits consacrés aux missions de service public est, elle aussi, préoccupante. Le programme de service public rappelé dans le précédent rapport laissait pourtant apparaître en ce domaine des espoirs sérieux qui, malheureusement, ne se concrétisent pas cette année.

Or, si les crédits diminuent en 1984, les missions de service public n'en continuent pas moins de se développer et l'on peut craindre qu'une solution de facilité ne soit de faire remplir ces missions par des bâtiments de guerre dont la sophistication est disproportionnée avec les tâches à accomplir.

Enfin, les dépenses d'infrastructure immobilière sont désormais regroupées dans un seul chapitre, le chapitre 54-61.

Aucune opération majeure ne figure au titre de l'infrastructure générale ; il s'agit surtout d'entretien d'immeubles existants, de travaux pour les économies d'énergie, d'amélioration des centres de transmissions et de sémaphores et enfin d'une priorité accordée à l'indispensable protection des installations.

Les mêmes préoccupations d'économiser l'énergie et de protéger les installations se retrouvent dans l'élaboration du budget consacré aux bases de l'aéronautique navale, pour lesquelles aucune opération d'envergure n'est prévue.

J'examinerai maintenant la situation de la marine en ce qui concerne les commandes et les livraisons pour 1984.

Les commandes s'élèvent, fort heureusement, à 14 585 tonnes au lieu de 7 270 tonnes en 1983 et comprennent : un sous-marin nucléaire d'attaque, quatre patrouilleurs, un transport de chalands de débarquement, cinq bâtiments antimines, deux engins de débarquement et deux bâtiments hydrographiques.

Les livraisons s'élèvent à 5 685 tonnes et comprennent : un S.N.A., un Aviso, trois patrouilleurs et deux chasseurs de mines tripartites.

Pour l'aéronautique navale les commandes comprennent : l'adaptation de quatre avions écoles N 262 et le début de la phase d'industrialisation de l'Atlantique 2 ; les livraisons sont constituées par trois hélicoptères « Lynx », deux avions outre-mer « Gardian » et quatre avions écoles.

Je vais donc énumérer maintenant les programmes qui correspondent aux commandes et livraisons de 1984.

Sous-marin nucléaire d'attaque : le programme comporte, à cette date, huit S.N.A. dont un est en service, un en construction, les suivants étant lancés en 1987, 1988, 1990, 1992 etc.

Aviso A 69 : le programme de construction sera achevé en 1984.

Patrouilleurs P 400 : la livraison des six premiers commandés s'échelonne d'août 1984 à août 1985 ; la commande des quatre derniers sera passée en 1984.

Transports de chalands de débarquement : la construction de trois bâtiments de ce type est prévue par la loi de programmation. Le premier sera commandé en 1984.

Bâtiments antimines : deux chasseurs de mines « tripartite » — C.M.T. — les numéros 2 et 3, d'une série de quinze, seront livrés en 1984.

Outre les chasseurs de mines « tripartite », le programme comporte douze bâtiments de 900 tonnes, deux bâtiments d'expérimentation et quatre bâtiments de 400 tonnes pour plongeurs-démineurs.

En 1984, intervient la commande de ces quatre derniers bâtiments et d'un bâtiment d'expérimentation, soit cinq bâtiments antimines en tout.

Les deux bâtiments hydrographiques sont destinés à remplacer les unités de la flotte hydrographique arrivée en fin de vie d'ici à 1992.

Un autre programme important de la marine est celui des corvettes. Si la construction des corvettes anti-sous-marins se poursuit normalement, puisque, sur les sept corvettes A.S.M. prévues, quatre sont en service et que les trois autres seront livrées d'ici à 1989, le programme des corvettes anti-aériennes a subi un retard notable dû aux contraintes budgétaires. La première corvette C.A.A. ne sera livrée qu'en 1988.

La commission émet le vœu que, compte tenu de l'importance de la défense aérienne des forces à la mer — importance une fois de plus soulignée pendant la guerre des Malouines — tout soit fait pour pallier ce fléchissement de programme.

Pour l'aéronautique navale, s'agissant de l'Atlantique 2, la phase d'industrialisation sera lancée en 1984. Les premières commandes auront lieu en 1985. La loi de programmation prévoit une commande assez restreinte de seize appareils livrables après 1988.

En 1984, tous les hélicoptères « Lynx » auront été livrés. La série est de quarante appareils commandés avant 1982.

L'état-major de la marine a décidé d'acheter cinq appareils « Gardian » en version de surveillance maritime. Trois ont été livrés en 1983. Les deux derniers seront livrés en 1984.

En ce qui concerne les avions-école, il s'agit de la transformation de douze avions « Nord 262 » en version école. Le programme sera achevé en 1985. En 1984, quatre seront livrés et la commande de quatre autres sera passée.

Les années précédentes, en tant que rapporteur, j'avais insisté sur l'extension continue des missions de service public et sur la nécessité de donner à la marine française les moyens nécessaires pour accomplir ces missions dans de bonnes conditions.

Un début de programme, on s'en souvient, avait été mis en route pour doter notre marine de moyens adéquats et je m'en suis félicité en son temps.

Malheureusement, je constate que, pour 1984, rien n'est prévu afin de poursuivre ce programme. On se contente de prolonger l'affrètement de trois remorqueurs civils mis aux ordres des préfets maritimes pour prévenir les pollutions accidentelles. On achève l'amélioration du réseau sémaphorique. On assure dans la zone économique des terres australes et antarctiques françaises la présence d'un ex-chalutier transformé en patrouilleur. Mais il n'y a pas de moyens spécifiques nouveaux. La commission ne peut que déplorer cet état de fait et s'inquiéter pour les années à venir, puisque la loi de programmation 1984-1988 reste muette à cet égard.

Mes dernières observations concerneront le personnel militaire de la marine. Les effectifs en activité inscrits au budget de 1984 sont de 67 600 hommes, dont 6 p. 100 d'officiers — 4 470 — 43 p. 100 d'officiers mariniers — 29 000 — 25 p. 100 d'engagés, quartiers-maitres ou matelots — 16 200 et 26 p. 100 d'appelés du contingent — 17 900.

Le personnel opérationnel, dans sa quasi-totalité embarqué, s'élève à 32 000 hommes, soit environ la moitié des effectifs : 21 800 hommes pour les bâtiments de surface dont 5 200 appareils, 3 300 hommes pour les sous-marins dont 170 appelés, 3 900 hommes pour l'aéronautique navale dont 500 appelés, et 3 000 hommes, dont 1 400 appelés, pour les autres unités opérationnelles.

Pour 1982, 408 emplois nouveaux avaient été créés. Pour 1983, aucune mesure nouvelle n'avait été prise. Pour 1984, il s'agit d'une baisse des effectifs qui résulte, d'une part, de la résorption d'un léger sureffectif et, d'autre part, de la déflation prévue à la loi de programmation, se traduisant en 1984 par une diminution de 25 officiers, 117 officiers mariniers et 520 quartiers-maitres et marins. Je rappelle que, pour la marine, la loi de programmation prévoit, sur cinq années, une déflation de 150 officiers, 700 officiers mariniers et 2 650 quartiers-maitres et marins.

Cette déflation améliorera, certes, la pyramide des grades puisque, comme la marine l'a demandé, elle porte en priorité sur les quartiers-maitres et marins. Le rapport officiers mariniers et équipage s'améliorera ainsi de 1 p. 100 environ. Mais l'objectif de la marine, qui est d'atteindre un rapport 70/30 en faveur des gradés, comme c'est dès maintenant le cas dans l'armée de l'air, ne sera pas atteint à la fin de la loi de programmation.

En revanche, cette déflation présente plusieurs inconvénients. Sans revenir sur les difficultés prévisibles du fait du manque de personnel, que j'avais évoquées longuement les années précédentes, je note qu'elle nuira aux recrutements et engagements.

En effet, s'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de ralentissement notable des départs dans la catégorie des officiers et officiers mariniers de carrière, le phénomène est sensible pour le personnel sous contrat. Le recrutement de cette catégorie de personnel baissera donc inéluctablement et touchera les écoles préparatoires.

Je ne rappellerai pas ici les nombreuses mesures prises en faveur des appelés, ni certaines mesures d'amélioration concernant les réserves. J'indiquerai simplement qu'une seule catégorie de personnel verra ses effectifs augmenter au cours des années prochaines : il s'agit du personnel féminin de la marine.

Ce personnel, actuellement au nombre de 1 100 engagées et 180 volontaires du service national, serait progressivement augmenté pour atteindre 5 p. 100 du personnel engagé non officier en 1990.

En outre, une expérimentation d'embarquement de personnel féminin est en cours depuis l'été 1983 pour un officier féminin sur la *Jeanne d'Arc* et quatre officiers mariniers supérieurs féminins, dont deux sur le *Clemenceau*. Pour toutes, il s'agit de volontaires sélectionnées, ayant au préalable effectué un stage à la mer pour confirmation d'aptitude.

Je rappelle que notre marine reste la quatrième du monde avec un tonnage de 390 000 tonnes, les Etats-Unis atteignant 3 900 000 tonnes, l'U.R.S.S. 3 300 000 tonnes et la Grande-Bretagne 606 000 tonnes. La capacité de nos forces, la rigueur de leur présentation et de leur action, plus particulièrement en Méditerranée orientale, font honneur à la nation.

En conclusion, tout en appréciant la persistance de votre action personnelle, monsieur le ministre, après avoir examiné l'ensemble des exposés des rapporteurs pour avis du budget de la défense, votre commission, à la majorité des votants, comme vient de l'indiquer mon collègue M. Voilquin, a décidé de proposer au Sénat un avis défavorable à l'adoption des articles 43 et 44 du projet de loi de finances. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et sur plusieurs travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous permettez, en excusant la rapidité du propos, au président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées de remercier les rapporteurs qui viennent de s'exprimer au nom de la commission. Représentant la majorité de la commission, ils ont traduit les opinions, les observations et les vœux de celle-ci. Cette majorité au nom de laquelle je parle ne compte, dois-je le souligner, aucun antimilitariste. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P.*)

et de la gauche démocratique.) Elle ne comprend que des commissaires attachés au développement de nos armées pour assurer la sécurité et la paix de la France.

Monsieur le ministre, le terme que vous avez employé à l'encontre d'un de mes collègues a certainement dépassé, comme il arrive dans la fièvre des discussions, votre pensée. En tout cas, je tenais à cette tribune à apporter ce témoignage à l'égard de mon collègue M. Caldaguès.

Je voudrais d'abord — vous me pardonnerez la simplicité de mon propos, monsieur le ministre, mais nous devons fixer publiquement nos points d'accord et nos points de désaccord — faire un rappel d'événements, d'orientations prises par la commission que je représente et par la majorité du Sénat.

Voilà un an, notre commission, malgré ses scrupules à prendre une attitude qu'elle reprochait elle-même naguère à l'opposition de l'époque, avait pourtant jugé qu'il était impossible de voter le budget de la défense pour 1983, pour une raison qui apparaîtra aujourd'hui avec plus d'intensité encore, à savoir l'insuffisance des moyens qu'il donnait à nos armées pour assurer des missions, qui, à cette époque, nous paraissent encore assez clairement définies, dans le prolongement et le maintien d'une politique précédemment tracée.

Le Sénat avait bien voulu, dans sa majorité, suivre l'avis de notre commission.

Puis, en mars dernier, quand fut connu le contenu de la programmation militaire pour les années 1984 à 1988, le chef d'état-major de l'armée de terre démissionnait, en faisant savoir qu'il ne pouvait, en conscience, continuer d'assumer sa responsabilité devant la faiblesse des moyens matériels mis par ce texte à la disposition des armées. Il était suivi dans la même voie, quelques mois plus tard, notamment par le général gouverneur militaire de Lyon, pour les mêmes raisons.

Entre-temps, notre commission dans sa majorité demandait au Sénat de ne pas adopter la programmation présentée par le Gouvernement dans le domaine militaire tant en raison des insuffisances financières impliquées par ce projet qu'en raison de son imprécision et de son caractère d'improvisation. Ce projet renvoyait les principales réalisations après la troisième année de programmation. L'effort était pour demain. Le Sénat, dans sa majorité, avait bien voulu suivre la recommandation faite par la commission au nom de laquelle je m'exprime.

Rappellerai-je ce que nous avons appelé le flou, l'imprécision et l'improvisation que nous avons cru déceler dans les faits ? Nous en avons maintes fois débattu dans cette enceinte. Je connais votre opinion, j'ai entendu cet après-midi encore vos délégations. Nous maintenons l'expression de notre sentiment.

L'intervention au Tchad était nécessaire, mais elle a été décidée au moins trois semaines après le moment où elle eût été dissuasive, et après combien d'hésitations, de consultations, pour n'aboutir, en fait, qu'à immobiliser une partie importante de nos éléments les plus opérationnels dans un enlèvement et une inaction qui ouvrent par leur seule durée le risque de la partition du Tchad. Puisse l'action diplomatique nous arracher à cet enlèvement !

MM. Jacques Chaumont et Michel Caldaguès. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Au Liban — je ne rappelle que d'un trait notre opinion, car nous en avons également débattu au cours de cette session — d'autres éléments de la future force d'action rapide, dont je parlerai à nouveau dans un instant, pris récemment sous les feux d'une actualité tragique, ont été envoyés à Beyrouth pour « s'interposer », mais — je maintiens mon opinion sur ce point, monsieur le ministre — sans mission militaire précise, sans idée de manœuvre, sans consignes véritables. Nous saluons le courage de nos soldats. Mais l'assassinat de cinquante-huit chasseurs parachutistes, la mort toute récente d'un soldat français, après les pertes qu'avaient déjà subies nos forces, n'ont pas, à ma connaissance, amené le Gouvernement auquel vous appartenez à définir de manière précise la mission de nos troupes et les moyens avec lesquels elles pourraient l'accomplir.

Je résume là le sentiment dominant, mais non pas unanime, de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées : au Tchad comme au Liban, aucune limite dans le temps ne peut être prévue pour les actions que vous avez engagées.

Il est vrai, en regard de cette attitude pour le moins indécise sur le terrain, que le Président de la République a récemment réaffirmé avec force, face à la situation internationale actuelle, qui est périlleuse, que la politique de défense de la France restait inébranlablement fondée sur la dialectique de la dissuasion. Il a, comme ses prédécesseurs de la V^e République, réaf-

firmé que la décision majeure, dans la dissuasion, ne pouvait appartenir qu'à un seul homme, et que cet homme était le chef de l'Etat, chef des armées et responsable suprême de la défense de la France.

Il avait auparavant clairement affirmé son refus formel de voir les armements nucléaires français faire l'objet d'une quelconque comptabilisation en commun avec les autres armements nucléaires occidentaux ; cette comptabilisation, au demeurant, entraînerait — si par malheur elle était faite — dans la logique des négociations, le blocage du nombre de nos armes en même temps que le gel de leur perfectionnement.

Ce point capital est celui qui nous permet de vous rejoindre sur les intérêts de la France et sur sa sécurité.

Oui, il faut le répéter, la dissuasion ne peut se concevoir que dans l'indépendance des forces et dans une décision unique.

Mais, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous renouveler l'interrogation toujours valable que je vous ai adressée l'an dernier : quelle crédibilité pouvons-nous accorder à une majorité qui, en ce moment, assure la gestion de la France et, par conséquent, de notre défense quand, moins d'une semaine après les déclarations du Chef de l'Etat, la composante communiste de cette majorité, par la bouche de son secrétaire général, conteste l'unicité et la solitude, certes terrible, mais indispensable, du responsable de la dissuasion et qu'elle veut voir confier la décision à je ne sais quel organe collégial auquel elle participerait ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le président de la commission ?

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de M. le président de la commission.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur Lecanuet, je ne peux pas, en tant que ministre du Gouvernement, vous laisser tenir de tels propos sans les relever, car il ne m'est pas possible d'accepter que l'on tente de me désolidariser de l'ensemble des membres du Gouvernement, y compris des quatre ministres communistes. C'est un jeu auquel, vous le savez bien, je ne me prêterai jamais.

Je puis vous affirmer que tous les ministres sont totalement solidaires des déclarations de M. le Président de la République et des propos que vous avez cités.

Ne vous prêtons pas à ce jeu, car c'est un funeste débat de savoir si, dans le Gouvernement, dans la majorité ou dans l'opposition, d'ailleurs, certains sont de moins bons patriotes que d'autres. Dans ce genre d'affaires, il nous faut faire preuve d'une certaine humilité, et soyez certain, monsieur le président de la commission des affaires étrangères et de la défense, que je suis animé par un tel sentiment et que je ne pense pas qu'un seul membre de la commission que vous présidez ne soit pas patriote ou soit antimilitariste. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

J'étais simplement surpris, tout à l'heure, que M. Caldaguès fasse allusion à un officier. S'agissant d'un seul officier, j'ai demandé son nom, car j'ai cru comprendre, à la suite de son propos, qu'il songeait à un autre. Je me suis donc permis de poser cette question mais, croyez-moi, je ne fais pas de procès de ce genre ; je vous demande donc de ne pas m'en faire.

Le Gouvernement est unanime ; soyez assuré que le Gouvernement et tous ses ministres sont solidaires des propos du Président de la République, monsieur le président de la commission. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. Serge Boucheny. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le président de la commission.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le ministre, votre intervention me conduit, d'abord, à vous remercier d'avoir bien voulu déclarer que M. Caldaguès n'avait pas un comportement qui pût mériter le terme que vous aviez utilisé.

Mais vous me permettez de maintenir mon opinion sur l'incohérence de votre majorité politique. J'ai d'ailleurs prêté une grande attention à la rencontre qui fut baptisée « au sommet ». Comment n'aurais-je pas eu un regard d'humilité, de contemplation pour le sommet qui a eu lieu, hier, entre le parti communiste et le parti socialiste ? Vous pensez bien que j'ai affiné mon ouïe pour bien entendre si votre allié dans la majorité se ralliait clairement et entièrement aux conceptions de politique de défense et de politique étrangère du Président de la République. Je n'ai rien entendu de tel.

M. Serge Boucheny. Il faut lire la déclaration !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Vous me dites que les ministres communistes sont solidaires du Gouvernement. Dois-je interpréter votre propos comme signifiant que les ministres communistes ont cessé d'être communistes et de se reconnaître dans les déclarations du secrétaire général de leur parti ? Vous ne sortirez pas — veuillez m'excuser de parler avec cette gravité — de cette contradiction interne de votre politique. Vous êtes allié des communistes et, dès lors, votre politique est floue, ambiguë et frappée de précarité. (*M. Caldaguès applaudit.*)

En voulez-vous un autre exemple dans le domaine militaire ? Vos collègues communistes ont affirmé, dans cette enceinte même, que nos forces nucléaires, qui constituent, pour utiliser le vocabulaire des spécialistes, un « système central » devaient être — je l'ai rappelé, voilà quelques instants — comptabilisées avec les forces de théâtre.

Le Président de la République leur a adressé sa critique et a prononcé la condamnation de cette conception. Maintenant, tout en continuant de prôner l'inclusion des armements stratégiques français dans la comptabilisation des forces nucléaires en Europe, les communistes attaquent de plus en plus le fondement même de la dialectique de défense.

M. Serge Boucheny. C'est faux !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, me permettez-vous de vous interrompre à nouveau ?

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le ministre, je vous rends la parole pour défendre vos collègues communistes. Ils ont besoin d'un bon avocat. (*Sourires sur diverses travées.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense, avec l'autorisation de M. le président de la commission.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur Lecanuet, je ne veux pas polémiquer — ce n'est pas le moment de le faire — mais si je voulais regarder ce qui se passe dans l'opposition, je pourrais relever l'attitude étrange de certains de ses élus à l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, où, vous le savez bien, la division a été totale. J'ai relevé, par exemple, que des parlementaires français — MM. Baumel, Galley, Valleix, tous membres du R. P. R., M. Caro, pour ce qui est de l'U. D. F. — ont voté un rapport qui dit très exactement le contraire de ce que déclare l'opposition dans cette assemblée et à l'Assemblée nationale. Nous pourrions donc vous renvoyer ce genre d'arguments.

Mais, puisque vous avez cité la rencontre dite au sommet, monsieur le président, permettez que je vous donne lecture de la déclaration finale...

M. Serge Boucheny. Voilà ! Il faut lire le texte.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. ... car les responsables politiques peuvent faire les déclarations qu'ils veulent, ce qui engage, c'est ce qui est dit lors de la rencontre au sommet des deux partis.

Voici donc le texte : « Les deux partis » — il s'agit du parti communiste et du parti socialiste, monsieur le président — « considèrent que, dans l'ordre international, l'objectif principal est, bien sûr, plus que jamais, de donner un coup d'arrêt à la course aux armements dans le strict respect de l'équilibre des forces et de la sécurité des Etats. » C'est le seul point adopté par les deux partis.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. C'est bien maigre !

M. Serge Boucheny. C'est ce qui a été dit en 1981 !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Non, ne dites pas que c'est maigre.

Les propos que vous avez tenus ne figurent pas dans ce texte. Or, ce qui engage les deux partis, c'est ce texte-là et, croyez bien que le ministre de la défense que je suis ne se sent pas désavoué, vous le savez bien, à sa lecture. Il a, me semble-t-il, la confiance du Président de la République et du Gouvernement et, tout à l'heure, je vous répondrai très posément, très franchement en engageant tout entier, croyez-moi, le Gouvernement. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Serge Boucheny. Nous nous expliquerons aussi !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Lecanuet.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Je vous remercie à nouveau de votre intervention, monsieur le ministre.

Je ne pense pas mériter votre réprobation, monsieur le président. Il est bon, surtout à minuit, de se réveiller et de faire en sorte que le débat ne soit pas une suite de monologues mais qu'il permette le dialogue.

Et puisque vous avez l'amabilité de nourrir mon discours de vos réflexions, monsieur le ministre, je le prolonge en évoquant une autre singularité de votre situation.

Le Président de la République et le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, ont bien invité les pays de la Communauté européenne, membres de l'alliance atlantique, à accueillir les euromissiles américains ! Vous ne me démentez pas sur ce point ?

J'ai entendu aussitôt que le parti communiste refusait ces implantations. J'ai observé qu'il avait engagé une campagne pacifiste et qu'il avait rejeté la nécessité de rétablir l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest, même si l'objectif — nous y souscrivons — doit être cherché, naturellement, au niveau le plus bas possible.

Je maintiens donc que la politique que vous développez ne repose pas sur une majorité cohérente et que l'incohérence qui s'attache aux déclarations de ceux qui animent et qui représentent la majorité parlementaire qui soutient le Gouvernement jette un discrédit sur la crédibilité même de la politique de défense française.

Je voudrais maintenant passer rapidement en revue les faits nouveaux les plus marquants dans le domaine militaire européen.

Neuf Pershing 2 et seize missiles de croisière américains seront opérationnels, à partir de leurs sites européens, le 15 décembre prochain. Le chantage soviétique a échoué, l'Ouest a tenu bon dans l'effondrement des volontés. Le « découplage » entre la défense de l'Europe et la défense des Etats-Unis est enrayé. Je m'en réjouis.

Mais l'équilibre des forces sur le théâtre européen est loin d'être établi : 250 SS 20 soviétiques sont pointés sur l'Europe occidentale. Nous estimons, à la commission des affaires étrangères, dans notre majorité, que l'entreprise de déstabilisation menée par l'Union soviétique à l'échelle du monde, selon toute vraisemblance, ne se relâchera pas. Dès lors, la menace à laquelle nous sommes confrontés exige que les Européens prennent une part accrue de responsabilité et d'efforts dans la défense commune. L'implantation en Europe d'engins nucléaires américains capables d'atteindre des objectifs situés sur le territoire soviétique n'est à nos yeux que la première étape du redressement, condition d'une possible négociation.

La France a manifesté son soutien à ses alliés dans l'affaire des euromissiles. Vous n'allez tout de même pas me dire, monsieur le ministre, que le parti communiste vous a appuyé dans cette action !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Le Gouvernement, si !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Ecoutez, il devient très difficile de comprendre qu'il y ait un gouvernement d'un côté et une majorité de l'autre ! Nous étions habitués à une majorité et à une opposition. Il nous faut maintenant faire trois parts, une opposition, un gouvernement et une majorité.

Je veux démontrer que vous êtes dans une situation d'instabilité, et que ce n'est pas seulement un jeu politique !

M. Serge Boucheny. C'est une affirmation gratuite !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Vous êtes dans une situation qui rend précaires la résolution et la détermination de la France, même lorsque la France — je viens d'y insister — prend de bonnes orientations, dans la ligne de celles qui vous ont été léguées par les gouvernements précédents.

M. Serge Boucheny. Est-ce pour cela qu'elles sont bonnes ?

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. La France a donc finalement manifesté son soutien à ses alliés dans l'affaire des euromissiles. J'affirme qu'elle a eu raison de le faire. Mais nous sommes conscients que le Gouvernement français encourage nos partenaires à implanter sur leur sol des engins qui ne seront pas déployés sur le nôtre. Je ne dis pas cela pour le regretter, mais pour marquer que notre crédibilité, pour être réelle, doit s'accompagner de gestes concrets.

A ces gestes concrets, nous fixerons trois directions que je ne ferai qu'énumérer : la France doit manifester sans ambiguïté sa solidarité vis-à-vis de ses alliés, et en particulier clarifier sa doctrine d'utilisation de ses armes nucléaires tactiques ; elle doit prendre l'initiative d'une concertation européenne sur la défense, ayant pour objectif le pilier européen de l'Alliance

atlantique ; elle doit adapter son effort à la situation et au rôle qui est le sien : la loi de programmation militaire pour la période 1984-1988, inférieure aux besoins, doit être révisée dès l'année 1984.

M. Pierre Gamboa. Et la lutte pour la paix, monsieur Lecanuet ?

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. La paix ne peut être obtenue qu'à partir de l'équilibre que vous refusez !

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Je m'interroge enfin sur la réalité de la démarche européenne de votre politique de défense. La presse en fait constamment état et je ne vais pas la commenter à cette heure. J'essaie de centrer mon interrogation : quelle est la signification des références, plusieurs fois répétées, par le Gouvernement à l'U.E.O. ?

Une contradiction m'apparaît dans la pensée gouvernementale et je l'explique rapidement. Au cours de son allocution inaugurale à l'Institut des hautes études de la défense nationale, le 20 septembre dernier, le Premier ministre a évoqué le problème de la défense de l'Europe et a déclaré : « Gardons-nous de vouloir défendre l'Europe de demain avec les moyens et l'organisation d'hier ». S'il s'était borné à cette expression, je ne l'aurais pas relevée ; mais, quelques instants après cette phrase, il évoquait une remise en vigueur des structures de l'U.E.O. Dois-je rappeler à mes collègues — c'est certainement superflu — que les dispositions militaires de l'U.E.O. n'ont été que la reprise, en 1954, des dispositions du pacte de Bruxelles de 1948, par conséquent largement antérieures au début de la construction européenne et à notre armement nucléaire ?

Or, ce pacte contenait un article 4 instituant, en cas d'agression contre un des partenaires en Europe, l'obligation pour tous les autres de lui porter assistance par tous les moyens, y compris les moyens militaires. Cela serait donc en contradiction formelle avec l'essence de la dialectique de la dissuasion française, qui est fondée sur l'autonomie dans la décision et qui est exclusive de toute intervention automatique.

Je me permets de souligner cet aspect qui me paraît capital et sur lequel nous aimerions entendre, de votre part, les clarifications qui s'imposent.

Au demeurant, j'ajouterais, pour conclure sur ce point, que cette assistance obligatoire ne pourrait être assurée que par les moyens et l'organisation d'hier, fussent-ils modernisés, c'est-à-dire par des moyens conventionnels de la même nature que ceux dont nous disposions entre 1948 et 1954.

Tel est, trop rapidement brossé à mon gré — mais j'ai été heureux d'avoir pu engager le dialogue avec vous — ce que j'appellerai le tableau de fond qui est présent à l'esprit de la majorité des membres de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.

Sur ce tableau de fond, pour conclure, comment se profile le projet de budget que vous nous présentez pour 1984 ?

Je voudrais vous rappeler — je crois l'avoir déjà fait en commission, je le fais maintenant en séance publique — qu'il nous paraît de plus en plus difficile de juger votre budget, parce qu'il n'a plus les points de repère relativement fixes dont nous disposions pendant la décennie précédente et qui était la référence au produit intérieur brut.

Seule subsiste aujourd'hui — je remercie la commission des finances de l'avoir parfaitement montré — la comparaison entre le budget pour l'année prochaine et les budgets précédents. Encore cette comparaison a-t-elle été faussée l'an dernier — j'ai le devoir de le rappeler — par les annulations de crédits d'équipement intervenues en octobre 1982 — vous demandez le vote de crédits et puis, en cours d'année, vous les annulez ! — et encore le sera-t-elle cette année par ce que vous appelez — le vocabulaire est inépuisable — le « gel » — c'était le gel pendant le printemps et l'été — de 20 p. 100 des autorisations de programme. Nous entrons donc — permettez-moi ce propos ironique — en période de dégel, en fin d'année, quand approche l'hiver !

Vos budgets sont donc sans point de repère fixe ; ils sont une année amputés, l'autre gelés. Vous concevrez, dans ces conditions, qu'il nous soit très difficile d'émettre un jugement parfaitement assuré, sinon sur vos intentions, tout au moins sur vos possibilités.

Nous ne pouvons nous fonder que sur les chiffres votés par le Parlement pour 1983, tout en sachant qu'en cours d'année tous les « gauchissements » peuvent intervenir. (*Sourires sur quelques travées de l'U.C.D.P.*)

Le mot est venu spontanément sous ma plume et sur mes lèvres : « gauchissement », pour nous cela signifie déviation. Nous votons donc des crédits et nous en retrouvons d'autres en cours d'exercice ou en fin d'année.

Qu'en sera-t-il au cours de la dure année 1984 ? Je dis « dure année » parce que j'observe, comme tous les analystes de la conjoncture économique, que l'année qui va s'ouvrir a tous les risques d'être l'une des plus difficiles que nous ayons connues depuis l'après-guerre.

Mais, même si j'avais foi dans l'exécution de votre budget, si rien ne venait le perturber, pas même les dépenses pour les opérations que vous déployez au Liban ou au Tchad, même si je souscrivais à cette hypothèse hardie qui est la vôtre, je serais bien obligé de constater que votre budget n'augmente que de 6,6 p. 100 en regard d'une inflation — je ne voudrais pas provoquer un nouveau sursaut de la part du représentant du Gouvernement — qui risque de dépasser, hélas, les 9 p. 100. Que voulez-vous, 6 p. 100 comparés à 9 p. 100 cela fait néanmoins, même en effectuant un calcul normand un peu rond, moins de 2 p. 100. Par conséquent, le budget de nos armées est en diminution et nos moyens s'affaiblissent.

Il nous est affirmé par le Gouvernement que le budget est la traduction des dispositions de la loi de programmation. Cet argument n'a aucune influence sur nous puisque nous nous sommes opposés à l'adoption de la loi de programmation. Je ne peux donc y trouver, en supposant que vous l'exécutez, qu'un nouveau motif d'inquiétude. Vous avez certainement relevé que j'ai souhaité que dès l'année prochaine vous révisiez en hausse vos programmations.

J'en termine, monsieur le président, en évitant de reprendre, bien que j'en ai perçu toute la force, le détail des explications qui ont été données par les représentants de la commission des finances et par les rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Je voudrais simplement en tirer une sorte d'enseignement d'ensemble.

D'une manière générale, examinant votre budget, nous avons été étonnés de voir que, si le présent et l'avenir immédiat — ce sont d'ailleurs, si j'ai bien compris, les limites de votre plaidoyer — sont à peu près assurés, avec les affaiblissements que je viens toutefois de signaler, il est impossible d'en dire autant à moyenne et à longue échéance. Telle est la dernière et rapide démonstration que je voudrais faire à partir de quelques exemples.

Premier exemple : les études d'armement pour l'armée de terre subissent, dans leurs autorisations de programme, une réduction de 16 p. 100 ; pour l'armée de l'air tout ce qui n'est pas programme majeur voit ses autorisations de programme ou bloquées ou diminuées. S'il est vrai que les programmes de la marine ont reçu une forte impulsion, en revanche, les programmes financés par la délégation générale pour l'armement voient leurs autorisations de programme n'augmenter que de 1,02 p. 100, c'est-à-dire en fait se réduire très fortement.

J'en arrive à mon second et dernier exemple : le rapport pour avis sur la section commune présenté par M. Genton a fait apparaître une grave réduction de près de 20 p. 100 des autorisations de programme concernant, ce qui nous paraît capital, les études spéciales sur les engins, c'est-à-dire les vecteurs des armes nucléaires.

Si je tire la conclusion de ces deux faits — réduction des crédits à la délégation générale pour l'armement, grave et lourde réduction des autorisations de programme pour les études spéciales sur les engins — je suis amené à dire que, si vous faites face à peu près aux problèmes immédiats, vous ne préparez pas suffisamment l'avenir.

Or, l'avenir, c'est ce qui nous préoccupe, vous certainement, mais nous aussi, vous vous en doutez. Vous ne préparez pas l'avenir. Vous gérez non pas en hausse, comme vous l'aviez promis, mais en baisse l'héritage que vous avez reçu en 1981. J'écouterai dans quelques instants avec intérêt les explications de vote de votre prédécesseur, M. Bourges.

Je formulerai rapidement une autre observation.

La note de présentation du budget militaire, mise à notre disposition par le ministère de la défense, proclamé que « le développement des forces nucléaires reste une priorité nationale ».

Les autorisations de programme qui concernent ces forces augmentent de 15,5 p. 100 et les crédits de paiement de 12,6 p. 100.

Permettez-moi de faire observer à mes collègues que l'essentiel de cet effort est réalisé au détriment des autres et surtout qu'il recouvre, pour une large part, la mise en place de forces militaires au titre d'un programme d'équipement mis sur pied bien avant 1981 et dans lequel les études et recherches, garanties de l'avenir, n'ont qu'une place subalterne.

Même pour la marine, nous pouvons constater que la mise en place des forces nucléaires risque de compromettre l'avenir de la force de surface conventionnelle, qui, malgré la commande de 14 485 tonnes, continue, hélas ! de vieillir. L'avenir, là encore, n'est pas suffisamment préparé.

Mon dernier mot concernera — il sera accompagné de critiques — la force d'action rapide que le Gouvernement conçoit pour intervenir outre-mer, ou pour se porter au secours d'un allié agressé en Europe ou pour toute autre mission que le Gouvernement lui donnerait.

J'ai observé en commission et dans votre déclaration que vous en faites grand cas, un peu comme s'il s'agissait d'une grande innovation de portée militaire considérable. Mais permettez-moi d'observer qu'elle n'existe pour l'instant que sous la forme d'un regroupement d'unités constituées depuis longtemps. Permettez-moi d'observer également que son épine dorsale, qui doit être une unité d'hélicoptères de combat, est loin de voir le jour, si je considère le niveau de commandes d'appareils de ce type pendant la durée de votre programmation, qui est inférieur à celui de la programmation précédente. En outre, les commandes des appareils organiques nécessaires pour ce transport sont plus faibles cette année que les années précédentes.

L'armée de terre connaîtra donc, en fait, ce que j'appelle peut-être d'un terme un peu sévère mais qui fait image, un remue-ménage. Vous déplacerez des unités vers la frontière du Nord en dégarnissant la première armée au profit de cette force d'action rapide, pour ne modifier guère, tout compte fait, la capacité militaire de nos forces, qui vont ensuite avoir à retrouver, je ne sais quand ni comment, leur nécessaire équilibre.

Telles sont, monsieur le président, les observations portant sur les points essentiels qui — je le répète pour que ma position soit claire — reflètent l'opinion de la majorité des membres de la commission de la défense et des forces armées.

Ces insuffisances nous paraissent graves. Au moment où s'accroît la tension internationale, la majorité des membres de la commission de la défense et des forces armées, que je préside, ne peut donc pas approuver le budget qui matérialise votre politique. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I., ainsi que sur plusieurs travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 3 novembre 1983 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, 37 minutes ;

Groupe socialiste, 36 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République, 32 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 42 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, 27 minutes ;

Groupe communiste, 22 minutes.

La parole est à M. Voilquin.

M. Albert Voilquin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'il s'agisse de la Bible ou des anciens mythes, on constate qu'après que Adam et Eve furent chassés de l'Eden des chérubins au glaive étincelant sont à la porte pour en garder le chemin. Chez les Grecs, le jardin des Hespérides, chez les Egyptiens et les Assyriens, la montagne d'Or, chez les Perses, le jardin de Hom étaient gardés par des griffons ou des dragons. Donc une garde était montée, afin d'en assurer la protection et l'inviolabilité. C'est le point de départ de la défense d'un bien commun...

Et voici que Caïn, jaloux de son frère, se met en colère et le tue dans la campagne. C'est la première guerre fratricide...

Oui, la guerre sur terre dès les origines, voilà bien un mal dont il faut se protéger. Je vous ferai grâce de la guerre du feu et de toutes les guerres, quel qu'en soit le motif. La Bible et l'histoire des Hébreux sont pleines de combats livrés pour la survie d'Israël.

Oh ! Combien je serais d'accord avec les pacifistes s'ils n'oubliaient que l'utopie n'a jamais protégé personne et qu'il y a l'homme avec ses défauts et son égoïsme !

Le monde moderne est ainsi fait que, présentement, ce n'est pas la paix sur la terre promise aux hommes de bonne volonté qui est en marche, mais la paix voulue par ceux qui veulent dominer le monde, s'en emparer, en exigeant le désarmement mondial, en continuant à grossir inconsidérément leur potentiel guerrier et destructeur, sous couvert de vouloir protéger la paix, en exploitant la naïveté de ceux qui défilent, en condamnant par exemple les Pershing, mais en ignorant les SS 20.

La paix ? Certes oui, mais pas à ce prix-là ! Monsieur Willy Brandt, vous avez la mémoire courte... Berlin 1953 ne vous a pas servi de leçon. Et voici, dans un autre domaine, qu'un ancien ministre de Giscard, qui avait sa confiance et a maintenant celle du président actuel, se déclare plus ou moins « anti-nucléaire », ce qui rime d'ailleurs avec La Bollardière, mais ne nous apporte pas de solution pour la paix, face aux menaces d'Andropov et de ses amis.

Comme il serait facile et comme je serais d'avis de supprimer partout les crédits militaires si les faux pacifistes commençaient en le faisant vraiment... Lequel d'entre nous, monsieur le ministre, mes chers collègues, serait assez fou pour être un tenant inconditionnel de la bombe atomique ou du nucléaire destructeur ? Nous sommes tous pour la paix, mais sous certaines conditions.

La liberté ne semble sans prix que lorsqu'on l'a perdue... Nous sommes encore quelques-uns à nous en souvenir, même lorsque certains déclaraient, entre 1936 et 1939 : pas un sou, pas un centime pour l'armée ! Alors, chers camarades résistants, qu'en pensez-vous ? Qui ne se souvient de Munich, du pacte franco-soviétique, de notre défaite et du sursaut parti du 18 juin 1940 jusqu'au 8 mai 1945, en passant par ceux de la 2^e D. B., la 1^{re} armée, les F. F. I., les gens du maquis, bref, les combattants de la paix parce que combattants de la liberté ?

Où allez-vous, que voulez-vous prouver, allez-vous me demander. Très simplement, dans les circonstances que nous vivons, réaffirmer, quelle que soit notre appartenance, notre volonté d'assurer notre indépendance, donc de nous doter des moyens de nous défendre, sans nous en remettre à d'autres, mais dans le cadre d'alliances fortes et solides, dans le camp de la liberté, autrement dit, la volonté de doter notre pays d'un budget qui nous permette d'y arriver.

D'où la nécessité d'analyser notre budget de 1984, après avoir rappelé le refus d'un certain nombre d'entre nous, opposés à une loi de programmation qui nous paraissait insuffisante.

J'éviterai de revenir sur les divers budgets militaires, les rapporteurs ayant donné l'avis de la commission intéressée, avec les satisfactions que nous en retenons, les points faibles et les insuffisances que nous constatons, surtout en ce qui concerne les crédits destinés à assurer l'entretien et les conditions de vie de notre armée et de ceux qui la composent.

Je ne veux pas non plus réévoquer les insuffisances de la loi de programmation, qui se feront sentir jusqu'en 1985, voire 1986, car je répéterai, en raison d'une expérience datant déjà d'un quart de siècle, qu'en matière de crédits de défense aucune impasse ne peut être admise ni tolérée, car elle ne se rattrapera jamais. Cela vaut pour les trois armées. Celle qui a été faite en son temps sur l'armée de terre n'a jamais été comblée.

Pour la deuxième année consécutive, l'accroissement des crédits est inférieur à celui de l'ensemble des crédits civils.

La part tenue par le budget militaire, hors pensions, par rapport au budget général poursuit sa décroissance : 15,1 p. 100 en 1983, 13,9 p. 100 en 1984.

La part du produit intérieur brut marchand affectée à la défense stagne depuis deux ans autour de 3,9 p. 100, à un niveau qui nous paraît insuffisant.

L'ensemble des données accrédite l'idée que, dans cette période et malgré les efforts du ministre, la défense ne semble plus considérée comme une priorité — du moins je le pense — ce qui, compte tenu de l'évolution de la situation internationale, est inquiétant et doit être vivement souligné.

Je désirerais cependant m'attarder, moi aussi, sur le problème de la force d'action rapide, avec des divisions disparates, certes, mais dont je ne nierai pas l'entraînement, ni l'efficacité. Mais le phénomène de l'emploi de l'hélicoptère est-il maîtrisé sur le plan tant national qu'international ?

L'occupation de l'espace aérien est un fait qui ne supporte ni l'à-peu-près, ni l'improvisation. L'espace aérien, certes, appartient à l'armée de l'air en particulier. *Quid* de la coordination, aux F. F. A. avec la Bundeswehr, par exemple, ou avec d'autres unités ?

Sa création répond à une nécessité ; il s'agit d'une réforme opportune, sous réserve de précisions concernant l'articulation des structures et du dispositif avec la compatibilité de l'armée de terre et de l'armée de l'air.

Et aussi, au cas où il faut intervenir en plusieurs endroits à la fois, *quid* des possibilités de transports aériens pour faire face aux besoins du moment ?

Deux questions méritent des éclaircissements. Je ne suis pas le seul à les poser, mais, monsieur le ministre, il vous faudra supporter des répétitions de façon que nous ayons les uns et les autres des réponses claires.

Qu'en est-il au juste des dépenses pour les opérations engagées au Liban et au Tchad ?

Quelle sera au juste l'imputation effectuée sur les dépenses du fonctionnement du titre III ?

Au Tchad — sans trahir de secrets, évidemment — notre capacité de riposte est-elle à la mesure du danger ? Pensons-nous devoir encore rester longtemps dans une telle situation ?

Quant au Liban, nous ne pouvons, certes, nous en retirer, mais que penser de notre puissance et quelle doit être notre attitude présentement et demain ?

Et puis, il y a eu Baalbek ! Vous me permettrez de rappeler un souvenir que j'ai présent à la mémoire. En effet, à l'Assemblée nationale, au moment de l'opération de Kolwezi, un des responsables de l'opposition, et non des moindres, était monté à la tribune, le 19 mai 1978, je crois, pour déclarer : « S'il est prouvé que la France se trouve mêlée à une opération militaire internationale, donc à un acte de guerre, alors il conviendra que l'Assemblée en décide et non le Gouvernement, ainsi que le prévoit l'article 35 de la Constitution selon lequel la déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. »

Certes, la présence de nos troupes et le fait de tenir des engagements ne sont pas des actes de guerre, mais un bombardement, avec des Super-Etendards, n'en constitue-t-il pas un ? Non, monsieur le ministre, je ne vous cherche pas querelle et je ne discute pas la riposte. Je vous ai dit nos compliments et nos encouragements, mais je regrette que ce bombardement soit intervenu au lendemain d'une déclaration du chef de l'Etat à la télévision et pas immédiatement après l'assassinat de nos cinquante-huit soldats morts pour la France et pour la paix. Et je tiens à souligner, comme je l'avais fait en commission, que ces cinquante-huit morts sont bien tombés pour la paix, alors que certains qui défilaient pour la paix n'avaient pas du tout le même respect et n'étaient pas confrontés aux mêmes dangers ce dimanche-là.

Sur la section Air, je ne reviens pas, sinon pour dire que les opérations du Tchad et du Liban démontrent la nécessité et l'urgence d'avions gros porteurs et du radar aéroporté.

Je serais heureux que vous puissiez nous donner quelques précisions à propos du radar aéroporté.

Au total, il convient de remarquer que ce budget respecte a peu près les objectifs de la première année de la programmation ; les opérations importantes n'interviendront qu'autour de 1986.

La dissuasion est la base de notre défense, défense d'une nation pour son indépendance et sa liberté, dont ne veulent ni pacifistes, ni objecteurs de conscience. A ce propos, certains problèmes se posent et nous nous étonnons aussi bien du statut de ces derniers que de la disparition des tribunaux permanents des formes armées. Je ne pense pas qu'on ait lieu de s'en réjouir. Mais nous en reparlerons un autre jour.

L'importance de ce budget dans le contexte des relations Est-Ouest semble presque unanimement reconnue. Il y a un déséquilibre dans les forces. Ce déséquilibre est en faveur de l'Union soviétique.

Le SS 20 est un missile mobile à trois têtes d'une portée de 5 600 kilomètres, qui est déployé en Europe, mais aussi à la frontière chinoise et autour de l'Océan Indien. Face à une telle situation, il y a une nécessité profonde de redire avec force que, sans être partie, la France a un ami.

Toute autre position mettrait la France dans une situation intenable, à l'heure où l'on s'interroge, parfois à bon droit, sur la crédibilité d'une formation politique qui persiste à demander la prise en compte de notre force nucléaire de dissuasion dans les négociations américano-soviétiques.

Dans ce combat, la France est acculée ; elle sera soumise à des pressions épouvantables ; il faut donc que toutes les tentatives de double jeu intérieures soient mises à jour et dénoncées.

Nous devons approuver la fermeté, oui, mais à la condition que nous soyons informés aussi bien de l'objectif que des résultats réels.

Il faut aussi informer la nation, nos compatriotes, nos alliés. Sans vouloir mêler l'église aux problèmes directs de défense, il n'en demeure pas moins important de souligner la position de la quasi-totalité des évêques français, concernant la dissuasion nucléaire : non à la guerre, non au chantage que pourrait encourager un désarmement unilatéral ; une dissuasion est encore légitime, même par une contre-menace nucléaire. La non-guerre n'est pas la paix, sans perdre de vue que « les uns contre les autres, nous pouvons tout perdre dans la guerre ». « Les uns avec les autres nous pouvons gagner la paix ».

Ce qui n'empêche pas de dénoncer la pression constante qui s'exerce sur les démocraties occidentales pour les neutraliser et les faire entrer dans la sphère d'influence de l'idéologie marxiste-léniniste.

Revenant au budget de la défense pour 1984, je le répète, il faut souligner certaines satisfactions dans l'exécution de la loi de programmation.

J'ajouterai quelques mots, en passant, à propos de la gendarmerie, même si ce sont des redites.

Nous connaissons votre attachement à cette arme et les efforts faits en sa faveur, sans pour autant oublier les autres.

A ce propos, l'ancien rapporteur de la section commune, que je fus, voudrait faire trois brèves observations. D'abord, faire de la gendarmerie l'élément de base de la D.O.T. n'a pas encore fait de moi un disciple convaincu. Faire du renseignement ? C'est son rôle. Même en cas de troubles ou de conflits, certaines actions isolées, dispersées sont envisageables, mais je vois mal un combat rapproché avec des unités jeunes et entraînées.

Quant aux gendarmes auxiliaires, vous savez ce que j'en pense, ayant, jadis, apporté mon concours à leur création. Mais attention ! De la mesure quant à leur emploi ! Ne les mettons pas à toutes les sauces : il y a, monsieur le ministre, des missions qu'ils ne peuvent remplir seuls, comme celles qu'ils accomplissent, je l'ai vu, sur les aérodromes, armés et non accompagnés, ou sur les autoroutes. Augmentez leur nombre sans excès, mais laissez-les bien dans le cadre de leur rôle et uniquement de leur rôle.

Ma troisième remarque rejoint celle de nombre de mes collègues, et je ne rappellerai pas tous les points encore en suspens : conditions de logements, possibilité pour les offices d'H. L. M. d'en construire.

A ce propos, monsieur le ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur les possibilités, pour les collectivités locales, de construire casernements et logements de gendarmerie.

Certains collègues de tous horizons m'ont demandé de vous poser de nouveau, monsieur le ministre, la question de savoir comment il était possible, en milieu rural, en bordure d'autoroutes, par exemple, de pouvoir accueillir et héberger les pelotons de gendarmes motocyclistes habilités à effectuer la police de la route.

Depuis de nombreuses années, les collectivités locales intéressées se heurtent à des quasi-impossibilités administratives ou matérielles.

Nous souhaiterions que, grâce à votre action et à votre autorité, les collectivités locales aient la possibilité d'accueillir les gendarmes, d'en trouver les moyens et je vous prie de croire qu'elles vous en sauraient gré et vous en seraient reconnaissantes, étant moi-même, dans le cadre de mon chef-lieu de canton, partie prenante, sans pour autant parvenir à trouver une solution aux difficultés présentes.

Quant aux perspectives de carrière, nous proposons — nous en avons parlé l'an dernier — la création d'un poste de général de gendarmerie dans chaque région et l'intégration progressive de l'indemnité de sujétion spéciale de police dans le calcul des pensions de retraite. Je n'insiste pas sur ce dernier point puisque vous en avez déjà parlé et que vous aurez l'occasion d'y revenir en répondant à mes collègues.

Nous notons aussi l'application des nouvelles dispositions des pensions de réversion de veuves de gendarmes, victimes d'odieuses agressions, en redisant, à cette occasion, aussi bien aux gendarmes qu'aux policiers, la reconnaissance et l'attachement que leur témoigne la Haute Assemblée.

Vous avez déclaré préférer des armées mieux dimensionnées et mieux équipées « à des armées nombreuses et mal entraînées ».

Mais je me demande, monsieur le ministre, si ces diminutions s'imposaient au moment où le nombre des missions augmente, surtout dans les unités techniques, et je trouve difficilement acceptable la déflation des effectifs civils en période de récession et de chômage.

D'une part, si certains crédits, plus particulièrement dans le nucléaire, progressent de façon constante, l'augmentation de 6,7 p. 100 du budget de la défense nous paraît insuffisant et ne par correspondre à vos propos : « La défense est plus que jamais une priorité de l'action gouvernementale et ce budget en est l'expression ».

D'autre part, avec l'expérience de vingt-cinq années de discussions de budgets militaires, je puis affirmer que le taux de 4,4 p. 100 d'accroissement des dépenses de fonctionnement, même avec une gestion rigoureuse des crédits, ne permettra pas aux armées de régir la vie matérielle des hommes, l'entretien des équipements et l'activité des forces.

Ce chiffre constitue une chute trop forte du pouvoir d'achat, non compensée totalement par la diminution des effectifs ou certaines économies d'énergie, surtout si l'on pense que, pour l'armée de l'air, par exemple, la diminution des crédits de car-

burants est de 9,6 p. 100 avec une progression des crédits de fonctionnement de 1,68 p. 100, crédits liés à l'activité opérationnelle comme je l'ai indiqué il y a un instant.

Nous ne saurions en aucun cas, monsieur le ministre, ni mettre en cause ni en doute votre volonté de doter notre armée des moyens de défense qui devraient être les siens. Je le répète, vouloir réduire l'inflation à 5 p. 100 est une chose louable, mais faire l'impasse sur les crédits indispensables pour assurer la sécurité de notre pays et la crédibilité de notre dissuasion en est une autre. La liberté d'un peuple et de ses citoyens n'a pas de prix et ne s'apprécie trop souvent, hélas ! que lorsqu'on l'a perdue. Ne renouvelons pas nos erreurs du passé ! Demain, il serait trop tard !

La quasi-totalité du groupe de l'union des républicains et des indépendants émettra un vote défavorable, quelques-uns, dont moi-même, s'abstiendront, voulant, par là même, ne pas priver la nation des crédits de sa défense et dans l'espoir que les insuffisances constatées disparaîtront désormais. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est M. Longequeue.

M. Louis Longequeue. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans ce débat où de nombreux orateurs de la majorité du Sénat se sont exprimés, je voudrais commencer par une remarque.

Elle portera sur la situation différente qui est faite à la minorité, respectivement à l'Assemblée nationale et au Sénat, quand il s'agit du budget militaire. La majorité de l'Assemblée nationale a été assez équitable et tolérante pour confier à des membres de l'opposition deux rapports importants sur les crédits militaires. Pourquoi ne pas les nommer ? Il s'agit de MM. Mauger, R. P. R., rapporteur du budget des essences et poudres, et Loïc Bouvard, U. D. F., rapporteur des crédits de l'armée de l'air, au nom de la commission des finances.

Quel contraste avec notre Assemblée, dont les membres font pourtant traditionnellement état de leur libéralisme ! Aucun sénateur de la minorité du Sénat n'a été jugé digne de rapporter, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, un seul budget militaire et, pourtant, M. Lecanuet, président de ladite commission vient de reconnaître que, dans cette commission, il n'existait pas d'anti-militaristes.

J'en viens maintenant au projet de budget qui nous est soumis.

Ce budget a d'abord le mérite de prouver que la défense nationale reste en France prioritaire. Malgré la crise économique, l'effort de défense est maintenu. Et les déclarations les plus solennelles attestent qu'il continuera d'en être ainsi tout au long du présent septennat.

La priorité est donnée aux forces nucléaires, mais les forces classiques ne sont pas pour autant sacrifiées. Il est évident, on l'a remarqué souvent depuis vingt ans, que le grand risque de la stratégie de dissuasion est de tendre à rendre caducs les anciens modes de participation de la population à la défense par la mobilisation générale. On ne peut pas faire d'une élite de techniciens l'âme de la résistance d'un peuple.

Vos avez su, monsieur le ministre, prendre conscience de ce risque et ne pas tout miser sur le nucléaire. Votre politique, le budget le démontre, est celle d'un difficile équilibre entre arme nucléaire et arme classique ; elle donne à l'armée de terre des possibilités de rénovation, en la réorganisant à partir de trois principes : polyvalence, mobilité, puissance de feu, vous l'avez appelé lors des débats sur la loi de programmation.

Le budget militaire apporte en outre une contribution — on l'a souvent dit, sinon aujourd'hui — qui n'est pas négligeable au soutien de l'emploi. Comme le prouve la très précieuse analyse économique des dépenses militaires, publiée sous votre autorité, le ministère de la défense constitue un agent économique de première grandeur.

Pour l'année 1984, ce seront, hors pensions, 142 milliards de francs qui seront réinjectés dans l'économie sous forme de versement de rémunérations et charges sociales aux fonctionnaires et agents de la défense. Dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France, régions particulièrement affectées par la crise, la part relative des emplois de défense équivaut à 5 p. 100 environ du total de la population salariée, ce qui est loin d'être négligeable.

Le budget que vous nous proposez peut donc faire l'objet, à notre avis, d'un jugement favorable, sous réserve toutefois que quelques conditions soient remplies.

Il est d'abord indispensable que nos armées ne soient pas menacées par des annulations de crédits, comme il s'en est produit l'année précédente. La régulation budgétaire relève sans doute des compétences de l'exécutif, mais cette régulation a

d'abord le très grave inconvénient de vider d'une grande partie de son sens la discussion budgétaire et l'intervention parlementaire, et vous ne pouvez le souhaiter, monsieur le ministre.

La seconde condition est aujourd'hui remplie. Nous avons eu la satisfaction d'apprendre par un communiqué de vos services que le conseil des ministres du 23 novembre dernier avait adopté un projet de loi de finances rectificative. Ce collectif prévoit une ouverture de crédits de 750 millions de francs au profit du ministère de la défense.

Les crédits inscrits permettront de financer les besoins nouveaux apparus en cours d'année, notamment les dépenses affectées aux opérations du Tchad et du Liban. Il faut souhaiter que ces crédits permettent aussi de combler quelques lacunes du projet de loi de finances : je pense en particulier aux crédits de fonctionnement concernant les carburants, dont il a été question, à l'alimentation et à certaines armes. Je crains cependant que ce collectif ne soit pas suffisant pour remédier à certaines impasses, relatives notamment aux armes laser.

Le projet de budget est l'expression d'une politique. Or votre politique est claire et courageuse. Elle est claire parce qu'elle sait choisir ses alliés et désigner l'adversaire éventuel, ce qui a été fait dans l'exposé des motifs de la loi de programmation que nous avons votée au printemps. Elle est courageuse parce qu'elle ne craint pas de critiquer un Etat allié quand il semble qu'il a violé la loi internationale ; l'affaire de l'île de Grenade vient de le prouver.

Parce qu'elle est courageuse et clairement exprimée, votre politique militaire ne manque pas d'appuis, y compris dans des milieux où l'approbation ne nous était pas acquise *a priori*.

Je ne pense pas spécialement à la déclaration de M. Jacques Chirac que vous avez citée cet après-midi, mais plutôt au document de l'épiscopat français sur la dissuasion nucléaire. Ce document, auquel M. Voilquin vient de faire référence, est intitulé « Gagner la paix » ; il a été publié à Lourdes le mardi 8 novembre.

Pour l'essentiel, ce texte prononce un double « non » : non à la guerre, qui est devenue démentielle, mais également non au chantage d'un adversaire agressif et provocant. « C'est pourquoi » — disent les évêques français dans la phrase clé de leur document — « les nations peuvent légitimement préparer leur défense pour dissuader les agresseurs, même par une contre-menace nucléaire ». Dénonçant, je cite, « la pression constante qui s'exerce sur les démocraties occidentales pour les neutraliser et les faire entrer dans la sphère d'influence de l'idéologie marxiste-léniniste », les évêques estiment que « c'est encore servir la paix que de décourager l'agresseur en le contraignant à un commencement de sagesse par une crainte appropriée ». Tant il est vrai que la non-violence évangélique ne peut être demandée aux Etats, car ils ont le devoir de défendre leurs citoyens.

Le document de l'épiscopat français a été adopté à la quasi-unanimité, et il a suscité bien des critiques. Certains milieux confessionnels et non confessionnels, en France et à l'étranger, lui ont reproché de trop sacrifier au réalisme. En France même, peu de temps après les responsables catholiques, l'église protestante, qui concerne, il est vrai, un pourcentage sensiblement moins important de la population française, a pris une position différente et singulièrement plus proche des thèses pacifistes.

Ces divergences n'ôtent pas son importance au choix fait par l'Eglise catholique ni à son retentissement quand on sait l'influence qu'elle exerce sur une grande partie de nos compatriotes. C'est un signe de plus, mais un signe particulièrement important, du consensus qui s'est créé autour de notre politique militaire, devenue le bien commun de la plupart des Français. C'est ce qui explique également l'embarras avec lequel l'opposition à l'Assemblée nationale, et la majorité ici, critiquent cette politique. Elles incriminent notamment la crédibilité du budget, faisant une description catastrophique de l'environnement économique de la loi de programmation — nous l'avons entendu ce soir — en jetant le doute sur les hypothèses sur lesquelles elle est fondée. Au Sénat, la commission des finances s'est attachée à prouver que l'inflation de 1984 sera beaucoup plus élevée que celle qui est envisagée par le Gouvernement. A l'Assemblée nationale, un ancien Premier ministre et ancien ministre de la défense, M. Pierre Messmer, a résumé cette position en une formule : « Sur la stratégie, sur les intentions, il n'y a rien à dire, mais sur les moyens il y a beaucoup à dire ». Heureusement, M. Chirac semble avoir une opinion différente.

Toutes ces critiques, la qualification répétée — on l'a entendu ce soir — de « flou » à l'égard de la politique de défense, masquent l'embarras de nos collègues de l'opposition. C'est parce qu'ils n'ont rien à dire sur la stratégie qu'ils se croient obligés d'incriminer les moyens.

Il faut rappeler avec la plus grande vigueur, parmi bien d'autres arguments, que le processus de désinflation engagé par le Gouvernement a déjà obtenu des résultats, faisant ainsi passer le taux moyen de l'inflation de 13 p. 100 à 9 p. 100, que la procédure de réévaluation prévue à l'article 3 de la loi de programmation, procédure qui interviendra moins de deux ans après le début d'application de la loi, permettra de recalculer les masses financières en fonction de l'évolution économique.

En tout état de cause, monsieur le ministre, vous avez pris l'engagement de prélever, quoi qu'il arrive, le niveau de l'équipement de nos forces à un seuil au-dessous duquel il n'est pas possible de descendre. Il s'agit d'un engagement intangible qui marque la volonté du Président de la République, chef des armées, de garantir à notre pays les moyens de sa sécurité et de son indépendance.

Il faut prendre pour ce qu'elles sont les hésitations de l'opposition. Dans le fond d'elle-même, elle sait que vous avez raison.

Je souhaite enfin, monsieur le ministre, vous poser quelques questions qui ne sont pas sans importance.

La première est relative à la protection de la population, autrement dit au problème des abris atomiques. Devant l'institut des hautes études de défense nationale, le 20 septembre 1983, le Premier ministre en a parlé dans les termes suivants : « Une opération de recensement systématique des locaux, totalement ou partiellement enterrés, pouvant servir d'abris pour la population en temps de guerre est organisée à titre expérimental dans deux départements. Menée à l'initiative du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, en collaboration avec le ministère de l'urbanisme et du logement et de l'I.N.S.E.E., cette enquête sera terminée pour le 31 octobre. Elle précède un recensement général qui sera progressivement effectué sur l'ensemble du territoire ».

Depuis lors, à la suite d'une indiscretion de presse, le texte d'une directive adressée le 15 octobre 1983 par M. le Premier ministre aux préfets des zones de défense a été publié. Nous sommes sans doute nombreux à souhaiter savoir quel est exactement le fond de la position du Gouvernement à ce sujet et, surtout, comment s'articulent dissuasion nucléaire et protection civile.

Deux autres questions — déjà posées, me semble-t-il — concernent la gendarmerie.

L'article 28 de la loi de finances rectificative pour 1982 a relevé à 100 p. 100 le taux de la pension de reversion des personnels de la police et de la gendarmerie tués au cours d'une opération de police.

Le secrétaire d'Etat chargé du budget a bien voulu récemment, sur votre proposition, monsieur le ministre, appliquer cette mesure avec effet rétroactif aux veuves des huit gendarmes tués depuis 1981 dans les conditions précitées. Cette décision équitable a donné satisfaction aux associations de veuves et de retraités de la gendarmerie.

Cependant, l'expression « tué en opération de police » est sujette à interprétations diverses ; s'il est évident qu'elle concerne toute mort violente provoquée intentionnellement par un tiers, il n'est pas certain qu'elle couvre le cas de mort violente provoquée non intentionnellement, par exemple s'il arrivait qu'un automobiliste tue de nuit accidentellement un gendarme au cours d'un barrage routier. Je souhaiterais vous entendre préciser l'interprétation exacte de cette expression : « tué en opération de police ».

Enfin, monsieur le ministre, vous avez déclaré à l'Assemblée nationale qu'à compter du 1^{er} janvier 1984 les gendarmes bénéficieraient, comme les fonctionnaires de police, de l'intégration progressive de l'indemnité de sujétion spéciale de police dans la base de calcul de leur pension de retraite.

Je vous demande de bien vouloir faire en sorte que les conditions dans lesquelles s'effectuera cette intégration soient équitables compte tenu de dispositions statutaires différentes, les gendarmes étant des militaires alors que les policiers sont des fonctionnaires civils.

Monsieur le ministre, considérant que ce projet de budget marque votre volonté de continuité dans une défense nationale efficace et qu'il permettra d'assumer la sécurité de notre pays, le groupe socialiste vous apportera ses suffrages. Il y va de l'avenir de la France et de notre liberté. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Francou, rapporteur spécial.

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Monsieur le président, je n'ai pas voulu interrompre M. Longequeue pendant son exposé, mais je crois qu'il a mal compris la commission des finances. Celle-ci n'a pas contesté les chiffres du Gouvernement pour l'inflation en 1984. Ces chiffres ont d'ailleurs été fournis par le ministre des finances.

La commission a dit deux choses : d'une part, en 1983, le budget de la défense avait été préparé en tenant compte d'une hypothèse d'inflation de 8 p. 100 qui ne sera pas tenue et, d'autre part, pour 1984, l'hypothèse d'inflation du Gouvernement est de 6,6 p. 100 tandis que celle du budget de la défense est de 6,2 p. 100.

M. le président. La parole est à M. Lucien Neuwirth, à qui j'adresse un cordial salut. C'est la première fois qu'il monte à la tribune du Sénat, lui qui a fréquenté le Palais-Bourbon pendant de si longues années, et je lui souhaite bonne chance dans notre maison.

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le président, je vous remercie. Je crois qu'il n'est pas un seul nouvel élu qui gravisse les degrés de cette tribune sans un certain sentiment en pensant à tous les serviteurs de la patrie et aux hommes illustres qui y sont montés. Je mesure à la fois l'honneur et la chance qui m'échoient.

On ne pouvait traiter avec plus de pertinence les différents aspects de votre budget, monsieur le ministre, que ne l'ont fait nos collègues rapporteurs. Je ne peux que redire après eux nos inquiétudes sur certaines insuffisances de financement et sur leurs conséquences prévisibles.

Dans son rapport, notre collègue M. Francou met en lumière les risques d'une détérioration des conditions d'exécution du service militaire et d'un affaiblissement de l'entraînement de nos forces, cela au moment où, aux yeux de mes amis comme aux miens, apparaît la nécessité de décider d'une mission complémentaire pour le ministère de la défense et pour nos armées, dont personne de bonne foi ne pourra contester qu'elle s'impose de façon impérieuse.

De quoi s'agit-il ? Nous ne vivons pas dans un univers immobile, tout change, y compris ce qu'il est convenu d'appeler l'art de la guerre, et surtout ses moyens.

Ainsi en est-il de la stratégie nucléaire qui, elle aussi, doit faire mouvement, en particulier depuis l'irruption sur le devant de la scène des missiles de première frappe, SS 20 ou homologues. La dissuasion a changé de nature. Désormais, et d'une façon irrévocable, il convient de prendre en compte les populations civiles dans les évaluations stratégiques. Nous ne pouvons, quelle qu'en soit l'horreur, en rejeter l'idée.

Oui, la dissuasion a changé de nature. Nous devons donc changer de comportement.

La France a failli mourir en 1940 de n'avoir pas voulu voir que tout nous conduisait à une guerre de mouvement et de mécanisation. Grâce à Charles de Gaulle, à l'élan de notre jeunesse et à la Résistance, nous nous en sommes de justesse sortis. Mais nous savons que l'Histoire ne « repasse jamais ».

Si, à une autre époque, les choses étant ce qu'elles étaient alors, le secrétariat général de la défense nationale pouvait assumer une mission de protection et de défense civiles, il s'avère aujourd'hui que cette mission est devenue disproportionnée par rapport à ses moyens et qu'elle relève désormais incontestablement de la mission globale du ministère de la défense.

Il faut changer de politique dès le prochain budget, donc s'en préoccuper dès aujourd'hui. Je vais m'en expliquer.

La diversité des actions à mener à travers les compétences des ministères concernés nous a conduits à buter contre le plus grand handicap qui puisse exister dans un pays de droit écrit, de surcroît latin, comme le nôtre, celui de la complexité des relations établies entre les différentes administrations, c'est-à-dire celui de la coordination administrative.

Dans un chapitre du remarquable rapport sur la protection de la population civile française en temps de crise présenté par MM. Edouard Bonnefous et Raymond Marcellin, ceux-ci avaient parfaitement analysé les défauts des procédures et leurs causes multiples : le cloisonnement des responsabilités entre les administrations, l'incapacité à mesurer l'ampleur des difficultés éventuelles, l'inefficacité des procédures de coordination interministérielle.

Ce rapport fut présenté en avril 1980. Je dirai que c'est l'honneur du Sénat et de ses auteurs de l'avoir réalisé au moment où ils l'ont fait ainsi que dans les termes qu'ils ont choisis et dont je veux reprendre certains aujourd'hui pour les faire miens. « Il doit être bien clair », écrivaient-ils, « qu'aucun argument d'ordre politique ou électoral ne saurait être tiré des

conclusions de ce rapport soit contre les responsables au sein des gouvernements successifs, soit contre les formations politiques de l'opposition ou de la majorité.»

En effet, face aux menaces terrifiantes que nous connaissons, nous ne saurions être qu'un seul peuple. Il y a urgence et tout reste à faire.

Pour s'en persuader, il suffit de savoir que si, dans nos villes, retentissaient subitement les cinq modulations émises par les sirènes d'alarme, pas un Français sur dix ne comprendrait qu'il s'agit du signal impératif d'avoir à gagner d'urgence les abris; pas un Français sur mille ne saurait où sont ces abris; pas un Français sur 40 000 ne trouverait place dans un de ces rares abris, à condition encore qu'il sache où le trouver. A supposer encore que notre système d'alarme n'ait pas été détruit par des impulsions électro-magnétiques provoquées par l'adversaire, comme cela a été fort bien défini à l'Assemblée nationale pas M. des Etages.

Malgré tout, nous n'avons pas à baisser les bras, nous ne partons pas de rien. En effet, le haut comité français pour la défense civile, fondé et présidé longtemps par le général Billotte et aujourd'hui par M. Maurice Schumann — notre collègue est retenu à Dunkerque mais il m'a fait connaître son total accord avec ce point de vue — a présenté lors de la journée de la défense civile qui s'est tenue au Sénat, salle Médicis, le 4 octobre dernier, une série d'études et de propositions sérieuses et réalistes.

N'est-il pas significatif que plus de 200 parlementaires de tous horizons, sauf un bien entendu, participent à ce haut comité ?

Certes, la tâche est immense. C'est pourquoi elle ne peut être que la vôtre, monsieur le ministre. En effet, seules les structures militaires offrent les possibilités d'encadrement indispensables.

C'est ce qui a été compris dans beaucoup de pays étrangers, aussi bien en Suisse qu'en U. R. S. S. et dans d'autres encore.

La protection des populations, dans le contexte actuel, ne saurait plus désormais être une défense passive. Elle exige au contraire des initiatives, une volonté, un état d'esprit opposés à tout ce qui peut apparaître comme passif.

En fait de passif, c'est ce que nous voyons aujourd'hui. Nous n'aurions aucun droit à prétendre être de véritables responsables politiques si nous maintenions l'état de chose actuel.

Oui, la dissuasion a changé de nature. Nous avons forgé le glaive, mais l'évolution des stratégies et des moyens nous impose aujourd'hui de nous doter du bouclier. Ce n'est pas de le dire qui peut créer une panique car les Français sont adultes et capables de comprendre. Si une quelconque panique devait se produire, ce ne serait pas en raison des efforts demandés à nos compatriotes pour forger ce bouclier mais, au contraire, parce qu'ils en seraient privés.

Sait-on que, par habitant et pour leur défense civile, en 1981, les Anglais dépensaient 5 francs, les Italiens 15 francs, les Hollandais 20 francs, les Allemands de l'Ouest 30 francs, les Russes 40 francs, les Norvégiens et les Danois 65 francs, les Suisses 135 francs et nous autres, Français, 0,75 franc !

Dans ce tableau, nous pouvons cependant trouver une raison de réconfort car, partant plus tard que les autres, nous pouvons bénéficier des expériences étrangères.

Récemment, avec une délégation du haut comité français pour la défense civile, nous étions reçus à Berne par votre homologue, le ministre suisse de la défense, maire de Lausanne. Ainsi nous pouvions mieux voir sur place le chemin à parcourir et comment le faire.

Nous avons suffisamment brocardé la formule helvétique du « citoyen-soldat » pour, aujourd'hui, reconnaître qu'en matière de défense civile, la Suisse a choisi la voie la plus réaliste et la plus expédiente, d'abord en plaçant sous l'autorité de la défense le système de protection, ensuite dans les définitions des missions de son corps de protection et son organisation décentralisée.

Il n'y a pas d'autre chemin qui s'offre à nous aujourd'hui, sauf celui de la capitulation ou de l'extermination.

Comment pourrait-on faire semblant de croire que nous serions à même de mettre en place un système efficace d'intervention dans un pays de cinquante millions d'habitants aussi étendu que la France, avec seulement des volontaires secouristes de la Croix-Rouge, quels que soient, par ailleurs, leur dévouement et leur disponibilité, deux unités de protection civile et quelques sapeurs-pompiers ? C'est dérisoire !

Croyez-vous, se faisant, renforcer la crédibilité de notre dissuasion, compte tenu des évolutions de la stratégie mondiale et surtout de la situation particulière de l'Europe ?

Alors, que faire ? L'objet de notre proposition est de vous l'indiquer. Il convient d'abord de placer sous votre autorité la responsabilité de la défense civile. Tout milite en faveur d'une telle décision. Je citerai un exemple, il y en a cent autres : nous savons qu'il existe des zones à grand risque qui, normalement, appellent une protection prioritaire et qui sont susceptibles d'être visées par une première frappe, par un coup au but. Ces zones représentent environ vingt millions d'habitants. Vous les connaissez mieux que personne et pouvez donc orienter, et vous seul, à coup sûr les travaux de protection prioritaire, comme il convient, sans oublier le reste du pays qui recevrait les retombées radio-actives ni écarter la menace chimique et bactériologique.

Mais l'essentiel, à nos yeux, c'est le pouvoir que vous avez et les moyens dont vous disposez pour former chaque année plus de 300 000 hommes aux disciplines de la défense civile.

Dans la présentation du projet de budget que vous nous avez adressé, un paragraphe, page 9, se rapporte à l'amélioration du contenu du service national et de ses conditions d'accomplissement, et c'est très exactement le cadre qui convient à une information et à une instruction appropriée aux tâches de la défense civile.

Ainsi, parmi les appelés du contingent, dans chaque village, dans chaque rue, dans chaque quartier, se trouveront des hommes qui auront reçu des notions simples, peut-être, mais essentielles de ce qu'il convient de faire dans les différentes phases d'une crise en évolution. Par une instruction appropriée, prise, s'il le faut, sur le quart d'heure consacré à balayer la cour, chaque année, vous appuyant, en outre, sur les dizaines de milliers d'officiers et sous-officiers de réserve disponibles, il vous sera possible de mettre en place l'armature d'un véritable corps de défense auquel seraient appelés à participer tous les volontaires que j'ai mentionnés.

Oui, désormais le contingent doit être formé aux missions de défense civile.

De cette façon, chaque citoyen, dans le cadre de sa région, de son département, de sa commune, ayant acquis lors de son service national les réflexes qui sauvent, mieux familiarisés avec les différents phénomènes qui découlent d'une explosion nucléaire et qu'il aurait alors assimilés intellectuellement, ce citoyen, dis-je, pourrait se voir affecté à des tâches collectives qui sauveraient d'abord, qui aideraient à survivre ensuite, en ajoutant ce que l'acquis des connaissances reçues de son service national apporterait comme sécurité à son propre milieu familial et social.

Croyez-vous qu'en restant dans le système actuel il serait possible en dix ans de placer ainsi au milieu de notre population trois millions d'hommes sensibilisés aux risques que nous courons et entraînés à y faire face ? Ni vous ni personne n'oseraient prétendre le contraire.

C'est pourquoi nous pensons, mes amis et moi, qu'il n'y a pas d'alternative à notre proposition que je résume.

Désormais, la défense du pays ne saurait être dissociée de la défense civile, c'est-à-dire de la protection des populations. Il ne peut y avoir qu'une défense nationale réunissant dans une même volonté le pays et son armée.

C'est donc sous la responsabilité du ministre de la défense que doit être placée la défense civile lorsque des menaces semblables à celles que nous connaissons planent sur la communauté nationale. Il ne saurait y avoir de dissociation entre le citoyen, qu'il soit soldat ou civil, dans laquelle les forces armées se trouvent de toute évidence impliquées, le contingent recevant une formation appropriée dès 1985.

Dans le même ordre d'idées, il appartient au ministre de la défense de prendre en charge et d'organiser le corps de défense prescrit par le décret du 1^{er} septembre 1972 et non réalisé à ce jour.

Enfin, il nous paraît également nécessaire de mettre en place un conseil national de la défense civile.

En ce qui concerne le budget, les recherches effectuées sous le contrôle du général Billotte permettent d'avancer un montant annuel de 10 milliards de francs pendant dix ans pour arriver à un taux de protection d'environ 80 p. 100 de notre population. De plus, nous ne devons pas perdre de vue — c'est important actuellement — qu'une partie de ces crédits aurait un effet bénéfique évident sur l'activité économique de secteurs actuellement très déprimés et ce sont près de 250 000 emplois qui se trouvent directement concernés.

Mais je tiens à dire, avec force, que le financement ne saurait correspondre à un prélèvement sur le budget, déjà trop maigre, de votre ministère mais, au contraire, devrait provenir, comme cela se fait à l'étranger, d'un effort financier spécifique du pays en ce sens.

Lors de sa récente conférence de presse, M. le Président de la République était appelé à répondre à la question posée par le philosophe André Glucksmann dans son dernier livre : « Une civilisation demeure-t-elle une civilisation lorsqu'elle risque sciemment son existence pour survivre ? » Le Président de la République a répondu : « Il n'y a pas de raison qu'un peuple cesse d'exister et de se développer à condition qu'il y mette le prix. » Il ajoutait : « La défense d'une civilisation, des valeurs auxquelles on croit, la défense de son pays, cela vaut bien la peine d'abord de beaucoup d'amour de la patrie, de souci de l'effort. » Et il concluait : « Tout cela justifie que l'on réponde oui, oui, il faut défendre ce que nous sommes en essayant de le faire mieux, mais sans jamais abandonner la tâche. »

Alors, monsieur le ministre de la défense, serez-vous en deçà du chef des armées ?

En ce qui nous concerne, nos choix sont faits ; nos propositions sont claires, réalisables, cohérentes. De plus, et cela ne vous étonnera pas, elles vont dans un sens que vous ne pouvez contester, celui d'une unité profonde entre la nation, ses fils et ses armes. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. C'est avec satisfaction que nous constatons que le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est fidèle à la loi de programmation militaire pour les cinq années à venir. Soucieux que nous sommes de la défense de la France, nous voterons donc votre projet de budget pour l'année 1984.

Nous votons les crédits de la défense, parce que nous pensons qu'ils sont en mesure d'assurer la sécurité et l'indépendance nationale de la France.

Or, assurer la sécurité de la France est, de l'avis des communistes français, la tâche première qui s'impose à la représentation nationale dans la période troublée que nous vivons. Assurer la sécurité et l'indépendance de la France, c'est aujourd'hui permettre à notre pays de mener sa politique de progrès social et de paix qui est — faut-il le rappeler ? — désirée par la grande majorité des Français.

Nos concitoyens sont conscients des menaces qui assombrissent la situation internationale. Celles-ci sont nombreuses et diversifiées. La première, la plus actuelle, à laquelle nous sommes confrontés chaque jour, consiste à entraver le changement démocratique, social et pacifique du monde, voulu par les Français en 1981.

Les problèmes posés par la menace ont été étudiés par de nombreux organismes et instituts qui manquent parfois de largeur de vues.

Je me félicite qu'hier le parti communiste et le parti socialiste aient confirmé leur accord de 1981 et décidé de créer un groupe de réflexion sur ces questions.

Les interventions faites ce soir pour dissocier la majorité montrent, en définitive, le dépit des orateurs face au succès et aux répercussions de cette rencontre.

La menace militaire n'entre pas seule en ligne de compte. L'économie, l'entreprise, la politique culturelle, l'esprit de défense de la nation, la dissuasion populaire sont des composantes de notre défense. Il en est de même de la lutte qui est menée pour être à l'abri des pressions extérieures, liées à la dette extérieure et à l'emprise du dollar.

Des efforts permanents sont faits pour nuire au simple droit de commercer avec qui bon nous semble. Des pressions monétaires artificielles prélèvent un impôt injustifié sur les revenus des Français et sur notre économie. De cela, personne à droite n'en a parlé.

Nous avons à faire face à une véritable guerre économique menée par les Etats-Unis à l'égard desquels la Commission de Bruxelles manque singulièrement d'esprit combattif. Elle se distingue par son absence ou, plutôt, par ses abandons.

Qu'en serait-il si nous arrivions à la même situation dans le domaine de la défense ? Les tensions sont multiples et nous vivons dans un monde difficile, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre. Les décisions américaines de saborder la conférence de Genève, en introduisant des armes nouvelles avant d'épuiser les possibilités de négociation, ont dangereusement élevé la tension en Europe. Nous regrettons que les discussions à Genève aient été interrompues.

Voilà bien des raisons pour lesquelles rien n'est plus important que de garder notre indépendance, de sauvegarder notre autonomie de jugement et de décision. D'escalade en escalade, où risquons-nous d'aller ?

Il faut faire droit à la volonté qui s'est affirmée dans les immenses manifestations pour la paix sous des mots d'ordre simples : ne pas ajouter d'armes nouvelles et assurer la désescalade des armes dans une sécurité égale pour tous.

Au Moyen-Orient également, une grave menace existe. Au nom du groupe communiste, je voudrais, ce soir, rendre hommage aux soldats qui ont trouvé la mort au Liban, et cela hier encore. Nous soutenons votre proposition, monsieur le ministre, adoptée par l'Assemblée nationale en vue de favoriser l'indemnisation rapide des familles.

La mission des soldats français au Liban — protéger les civils — s'est considérablement compliquée. Nous nous réjouissons que des négociations aient été engagées entre Libanais.

Il en est de même au Tchad, où là encore des négociations sont en vue.

Ces missions, bien sûr, coûtent à notre pays un milliard de francs. Le budget en supporte les conséquences. C'est pourquoi nous approuvons les mesures modestes de réduction des effectifs et de compression des dépenses de fonctionnement.

Il est évident que la technicité de plus en plus grande des matériels peut favoriser certaines réductions de personnels qui ne doivent pas, à notre avis, porter atteinte à la conscription. Nous nous élevons contre les mensonges répandus, selon lesquels la faible réduction des effectifs porterait atteinte à la capacité française.

Dans la droite ligne de la conception de l'armée soudée à la nation, il est possible, nous semble-t-il, d'utiliser plus largement encore les jeunes cadres et techniciens qui effectuent leur service militaire. Pourquoi ces jeunes qui utilisent chaque jour dans leur travail les techniques les plus avancées ne le feraient-ils pas pendant leur service militaire ? Dès le plus jeune âge, les enfants manient l'électronique. C'est devenu une réalité de notre temps.

L'argument de la technicité ne peut être employé pour séparer les professionnels et les conscrits. Tout au contraire, nous souhaitons que des efforts plus importants soient faits pour utiliser la compétence des jeunes techniciens et ouvriers pour ouvrir plus largement les portes des écoles d'officiers et de sous-officiers aux jeunes du contingent.

La gauche, qui travaille à l'unité armée-nation, se doit de donner l'exemple. Nous souhaitons également la représentation normale de toutes les sensibilités politiques dans les groupes de travail et les instituts qui se préoccupent de la défense. Je citerai seulement l'Institut des hautes études de défense nationale.

Au travers de la discussion budgétaire, nous sommes confrontés à deux conceptions de la défense. Pour la droite, que nous avons largement entendue ce soir, il s'agit de refuser de voter les crédits, de se placer sous la tutelle américaine et de souhaiter s'opposer au cours démocratique national par l'intégration européenne, tandis que, pour le Gouvernement de la gauche, seule doit compter la capacité nationale de défense, même dans le cadre de nos alliances et d'une coopération internationale, qui ne mettraient pas en danger notre potentiel militaire et industriel de défense.

L'illustration de la thèse contraire, nous la trouvons dans les récentes déclarations de MM. Chirac, Pinton, de La Malène, au Parlement européen, des généraux Gallois et Bigeard et de bien d'autres encore.

Ce soir même, j'ai lu dans la presse les propos que le président Lecanuet a tenus dans une conférence de presse. La France, dit-il, doit prendre sa part au renforcement des moyens classiques de défense et clarifier son concept stratégique afin de jouer un rôle actif dans le temps. Tout ce qui va dans le sens d'une défense commune va dans le bon sens. Puis il propose une agence d'armement à l'échelon européen. (*M. Lecanuet approuve.*) J'y reviendrai dans un instant. Au moment où, partout en Europe, les citoyens se prononcent pour la paix et le désarmement, ils sont calomniés et insultés.

Les « Munichois » ne seraient-ils pas plutôt du côté de M. Chirac et de ses amis qui, abandonnant toute idée d'indépendance nationale, veulent, comme le général Gallois, constituer « un pôle nucléaire européen » ? M. Chirac, en République fédérale d'Allemagne, devant la fondation européenne Adenauer, se propose de lui donner les moyens d'agir sur la destruction nucléaire. Les nations d'Europe occidentale, dit-il, doivent se doter des moyens d'agir, où et quand il le faut avec résolution et promptitude, d'abord, en franchissant un pas décisif dans le domaine de la concertation sur la politique étrangère, ensuite, en s'équipant des moyens d'intervenir en commun avec toute l'efficacité nécessaire quand leurs intérêts vitaux ou la sécurité de leurs ressortissants sont en péril.

M. Michel Caldaguès. Très bien !

M. Serge Boucheny. La République fédérale d'Allemagne et la France, conclut-il, doivent s'entretenir de tous les problèmes de la sécurité et n'en exclure aucun.

Dans *l'Humanité* d'aujourd'hui, je lis que M. Chirac à récidivé dans une déclaration en Grande-Bretagne, Il demande, comme le président Lecanuet, la création...

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. C'est mon bonheur !

M. Serge Boucheny. C'est aux personnes qui ont suivi le général de Gaulle et qui suivent le parti gaulliste, ou ce qu'il en reste, de faire leur propre choix dans cette affaire.

M. Michel Caldaguès. Il en reste à Aulnay-sous-Bois !

M. Serge Boucheny. Nous reviendrons sur ce problème ultérieurement. Vous aurez l'occasion sans doute de déchanter.

M. Chirac se propose, lui aussi, de créer un comité européen de défense. Il jette allègrement par dessus bord la politique nationale du général de Gaulle. Pour la France, pour l'Europe, le problème qui se pose n'est pas celui d'une défense européenne, mais celui d'une politique active de sécurité européenne.

Tout à l'heure, on a critiqué la proposition que nous avions faite à propos de l'utilisation de l'arme nucléaire. Nous souhaitons que le Président de la République garde la décision, à condition qu'elle fasse l'objet d'une concertation.

De même, on a dit que le Président de la République devrait demander l'avis du chancelier fédéral allemand pour l'utilisation du feu nucléaire. Tout cela, nous ne l'accepterons jamais. Je pense que nous ne sommes pas les seuls.

M. Jean Garcia. Très bien !

M. Serge Boucheny. Cette évolution de la droite est grave, elle est inquiétante, elle montre qu'à l'intérieur même du pays une force politique sacrifie l'intérêt national aux intérêts économiques et politiques d'une partie des grands possédants, qui exportent à l'étranger leurs capitaux en refusant d'investir dans le pays.

M. Albert Voilquin. M. Doumeng !

M. Serge Boucheny. Qui nuit à la défense nationale ? Ceux qui luttent pour la paix et l'indépendance nationale ou ceux qui prônent l'intégration militaire et nucléaire dans une nouvelle C.E.D. ? Telle est la vraie question.

Pour ma part, je me réjouis sincèrement de voir la jeunesse allemande lutter massivement et courageusement pour la paix. Que ceux qui préfèrent les mêmes jeunes casqués et bottés osent alors le dire franchement !

L'intérêt de la France est d'avoir auprès d'elle une Allemagne qui se prononce résolument pour la paix, l'amitié et la négociation en vue de régler les litiges existant dans le monde.

A droite, c'est la confusion entre défense nationale et intérêts des privilégiés, qui est la source de désaccords. N'est-ce pas M. Galley lui-même, qui voyait dans l'armée « le dernier recours de la société » ? Nous sommes là dans la tradition politique de Thiers, qui obtenait l'appui de l'Allemagne de Bismarck contre la Commune ou, plus près de nous encore, dans la tradition politique de ceux qui ont préféré Hitler au Front populaire.

Je constate qu'hier la majorité de l'U. E. O., qui comprend des hommes de droite, alors que les communistes sont exclus de cette assemblée, a décidé d'autoriser la République fédérale d'Allemagne à posséder des engins guidés, c'est-à-dire des missiles et des bombardiers stratégiques, alors que ces fabrications lui sont interdites par le traité de Bruxelles de 1954. Le texte de la recommandation dont je parle a été adopté, malgré l'opposition d'une partie de la délégation française, malgré les amendements présentés par le parti socialiste.

Face à tous les dangers, la France dispose, pour apporter sa contribution au nouvel ordre mondial et à la paix, d'une dissuasion nucléaire indépendante. Par sa puissance et par sa diversité, cette force est significative à l'encontre de quiconque souhaiterait porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à notre indépendance.

Pour cette raison, il ne peut être question d'en diminuer l'importance, aussi bien en nombre qu'en qualité. Nous trouvons là une raison essentielle qui conduit les communistes français à voter les crédits militaires. Notre pays ne peut s'engager dans la folle spirale de la course aux armements. La France ne peut être responsable de la course aux armements, mais elle doit, en toute circonstance, être en mesure d'assurer sa sécurité.

C'est dans cet esprit que les communistes français s'opposent aux tentatives qui viseraient à inclure dans une première partie des négociations sur le désarmement les armes nucléaires françaises. Nous le disons avec force, il appartient aux deux Grands de commencer à désarmer, eux qui disposent d'un armement considérable capable de détruire toute vie sur la planète. Une réduction, même minime, décidée par les Etats-Unis et

l'Union soviétique aurait des conséquences très positives sur le climat international et les relations entre les Etats dans toutes les parties du monde.

L'administration américaine, par sa volonté d'ajouter des armes nouvelles en Europe, par sa rigidité, a fait perdre, à Genève, une belle occasion de changer le cours des choses.

Il ne peut y avoir de désarmement sans sécurité, sans équilibre approximatif. Celui-ci ne peut être réalisé dans toute la diversité des armements ; c'est pourquoi nous disons qu'il est global.

La balance des forces, comme l'on dit, est affaire de spécialistes. Le nombre de têtes, de vecteurs, la puissance des armes, etc. ouvrent la voie à des discussions compliquées, et ce qui compte, en définitive, c'est la décision politique d'avancer vers la réduction des armes, spécialement des armes nucléaires, partout. Le Président de la République a affirmé cette volonté devant l'O. N. U., et nous y souscrivons entièrement.

Sagissant des discussions politiques, il est évident, selon nous, que la force nucléaire française, que nous avons qualifiée à l'instant de significative, ne peut être absente du décompte des armes existantes.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Ah !

M. Serge Boucheny. Cela ne signifie pas, je le précise à nouveau, que personne ne peut demander à la France de réduire, aujourd'hui, sa capacité de se défendre. Dans ce domaine — nous l'avons dit — nous n'excluons pas la coopération internationale, y compris dans le domaine militaire.

Notons toutefois — le Gouvernement en est d'accord — que la coopération internationale ne saurait mettre en cause la capacité nationale d'assurer les matériels nationaux nécessaires à notre défense.

Dans cet esprit, nous attachons une importance particulière aux arsenaux et aux entreprises nationalisées qui travaillent pour la défense. Il est temps de mettre en action les possibilités ouvertes par la nationalisation des industries d'armement et des banques pour favoriser la modernisation des arsenaux et satisfaire leurs personnels.

Il serait malsain de ne pas stopper le processus de liquidation qu'avaient entrepris les gouvernements de droite. Les travailleurs des arsenaux, de l'aéronautique éprouvent des inquiétudes quant à leur emploi. Dans le domaine de la fabrication d'armes, plus qu'ailleurs, il est impossible d'exporter la charge de travail, et nous enregistrons avec satisfaction, monsieur le ministre, vos déclarations concernant le char futur qui équipera nos armées.

Avant de conclure, je voudrais traiter brièvement des revendications des retraités et des gendarmes. Nous constatons que le budget prend en compte une partie des très anciennes revendications des retraités militaires et des gendarmes. Tous reconnaissent que beaucoup a été fait, dans ce domaine, depuis mai 1981. Pas tout, c'est évident, et bien d'autres catégories de Français souhaiteraient voir leurs aspirations se réaliser.

Monsieur le ministre, vous avez promu une politique de concertation avec les différentes associations de retraités et d'anciens militaires. Toutes ne bénéficient pas encore du même traitement. Je pense, en particulier, aux associations républicaines qui luttent avec courage, depuis de longues années, pour défendre les intérêts matériels et moraux des anciens militaires, mais aussi pour que l'armée soit la plus démocratique possible dans le sens de sa liaison étroite avec la nation.

Tout ne peut être fait tout de suite ; retraités et gendarmes le comprennent. Les chiffres et les pourcentages du budget le confirment. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour affirmer que certaines associations, en ouvrant les colonnes de leur journal à des gens qui « appellent la France, à la dérive, à se réveiller » ne sont pas des mieux inspirées. C'est le rôle des associations de faire pression auprès du Gouvernement, mais s'ouvrir à la critique systématique et outrancière n'est sans doute pas dans l'intérêt de leur mandat.

Des questions se posent, dans l'opinion publique, sur la force d'action rapide et son utilisation en Europe. Notre collègue M. Chaumont, rapporteur pour avis, croit relever des contradictions entre vos déclarations et vos actes. Monsieur le ministre, vous ne manquerez sans doute pas, dans vos conclusions, de traiter largement de cette question.

Pour en terminer, je dirai que la France a besoin de son indépendance pour jouer un rôle positif en faveur de la paix, du développement et de la réduction des inégalités à l'intérieur même de l'hexagone. La politique de la France est fidèle à l'esprit de Jaurès qui unissait défense nationale, en son sens le plus large, et recherche passionnée de la paix.

Ce sont ces grandes lignes de la politique de défense que nous trouvons dans l'accord de 1981 entre le parti communiste et le parti socialiste. Je me félicite que ces orientations aient été réaffirmées, hier, par les deux partis et qu'ait été prise la décision d'approfondir nos réflexions sur la défense et le désarmement. C'est la raison pour laquelle nous étions, monsieur le ministre, que votre budget correspond à l'intérêt national. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à cette heure avancée de la nuit, presque tout a été dit. Les différents rapporteurs ayant cité de nombreux chiffres, je ne les reprendrai pas. Je me contenterai donc, monsieur le ministre, de faire une analyse rapide de la politique de défense au travers de votre budget, et de vous poser quelques questions.

Pour analyser votre politique de défense, il faut aborder trois sortes d'éléments : d'abord, les intentions politiques ; ensuite, les conceptions stratégiques ; enfin, les moyens financiers.

Disons tout de suite que vos intentions politiques sont louables — il faut le reconnaître honnêtement.

Vos conceptions stratégiques appellent quelques précisions. Quant à vos moyens financiers, ils posent la question d'un certain nombre de paris qui peuvent mettre en difficulté à la fois les intentions et les conceptions.

Vos intentions sont louables, et cela malgré — il faut, là aussi, le dire franchement — l'association avec le parti communiste qui, sur de nombreux points, avait des objectifs tout à fait différents de ceux qui sont affirmés aujourd'hui par le chef des armées et par les membres socialistes du Gouvernement. D'ailleurs, après avoir entendu M. Boucheny, il m'est apparu très clairement qu'il y avait une faille que j'estime grave.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, et **M. Etienne Dailly.** Un abîme !

M. Guy Cabanel. Une faille qui peut aller jusqu'à l'abîme, car elle est importante. En effet, le parti communiste maintient, par la voix de M. Boucheny, dans cette enceinte, que nos forces nucléaires stratégiques doivent être comptabilisées.

M. Serge Boucheny. Vous m'avez mal écouté !

M. Guy Cabanel. En revanche, j'ai entendu avec plaisir que le parti communiste était pour l'équilibrage des forces et pour la sécurité des Etats. Sur ce point, je dois vous féliciter d'avoir obtenu, en quelque sorte, que le parti communiste français, après avoir fait campagne contre les euromissiles, se prépare sans doute aujourd'hui à faire campagne pour la poursuite du déploiement des Pershing 2. (*Sourires.*)

MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, et **Etienne Dailly.** Vous y croyez, vous ?

M. Guy Cabanel. Il faut l'espérer !

En effet, dans le domaine des intentions, monsieur le ministre, vous avez maintenu le principe fondamental de défense défini par le général de Gaulle : une défense nationale autonome centrée sur la dissuasion nucléaire, qui en est encore la pièce maîtresse, avec le respect des alliances en Europe, sans intégration au sein de l'O. T. A. N. et, à travers le monde, le respect de nos alliances avec un déploiement de nos forces outre-mer.

En revanche, vos conceptions stratégiques peuvent susciter un certain nombre de remarques. Je n'en formulerai pas sur l'armement nucléaire : la force océanique stratégique poursuit son développement ; la substitution du système M 4 au système M 20 se fait *grosso modo* selon le calendrier qui était prévu. La dotation en armements conventionnels correspond, dans votre projet, à la nouvelle loi de programmation militaire.

Mais la question se pose en ce qui concerne les crédits de recherche, c'est-à-dire ceux qui permettent de préparer l'armement de demain. En effet, votre mission consiste à assurer la défense de la France aujourd'hui, mais aussi à ne pas la laisser à découvert, demain, par une réduction brutale des crédits ou par une orientation qui se révélerait fallacieuse des recherches et développements.

Vous maintenez à un rythme soutenu les recherches et développements et, personnellement, en tant qu'ancien rapporteur du budget de la défense, je relève un certain nombre d'éléments qui montrent qu'un effort indiscutable a été accompli. Mais, quand on analyse l'orientation, on voit apparaître un poids de plus en plus grand de l'armement nucléaire tactique.

Il est vrai qu'il fallait bien remplacer l'A. N. 52 par les missiles air-sol à moyenne portée. Il est vrai qu'il faut aussi accélérer le système Hadès pour arriver tout de même, un jour, à assurer la relève de notre système Pluton. Mais on peut craindre qu'il n'y ait là — je vous pose la question très franchement — en quelque sorte une inflexion de la stratégie qui conduirait à une plus grande flexibilité dans la réponse française. Autrement dit, si l'on donne à l'armement nucléaire tactique une importance accrue, on risque de voir apparaître une véritable bataille nucléaire limitée qui serait le rêve de certains stratèges, aujourd'hui, chez les deux Grands. L'Europe en ferait, évidemment, les frais.

Je passe sur d'autres points de détail pour en arriver aux problèmes financiers. Sur ce plan, on constate qu'il existe toute une série de paris. Notamment, il y a le pari perdu du budget de la défense, bien qu'il soit meilleur que les budgets civils. Malgré l'augmentation de 6,60 p. 100 la progression du budget de la défense sera inférieure de trois points à l'inflation qui, d'après les spécialistes, sera d'environ 9,5 p. 100. Ce pari ce n'est pas vous qui l'avez perdu, monsieur le ministre de la défense, mais M. Delors et, malheureusement, le pays avec lui.

On note également le taux illusoire de 3,92 p. 100 du produit intérieur brut marchand. Avec le tassement du P.I.B. en raison de la diminution de l'activité économique, ces 3,92 p. 100 ne représentent plus autant que les 3,80 p. 100 ou les 3,77 p. 100 de la période antérieure à 1981 !

On peut peut-être apporter quelques nuances sur le maintien de la priorité nucléaire. Si l'on étudie la situation plus en détail, on s'aperçoit peut-être que notre action se limite à la poursuite d'une certaine lancée. Il n'y a pas eu de véritable innovation dans ce domaine.

On ne voit pas apparaître les projets envisagés à certains moments, notamment l'effort en faveur des satellites militaires sans lesquels notre force nucléaire serait aveugle, sourde. Son efficacité dépendrait, au moins partiellement, d'un des deux Grands.

On note également — M. Francou l'a signalé — qu'on perd la trace de l'armement stratégique sol-sol mobile, les S. X. Nous voudrions d'ailleurs bien savoir s'ils vont « réapparaître », si les études sont poursuivies et si vous avez des solutions à proposer.

S'agissant des armements conventionnels également, une difficulté pointe à l'horizon. Vous assistez à un rétrécissement du marché pour l'industrie française d'armement qui tient au fait que, dans différentes régions du monde, certains de nos clients habituels ne disposent plus des mêmes moyens de paiement. Ce rétrécissement du marché pose un problème grave, car la défense nationale autonome de la France repose sur une industrie d'armement susceptible de la doter de moyens propres fabriqués sur notre territoire. Mais, pour ce faire, une nation de cinquante millions d'habitants est obligée de trouver un marché à l'extérieur.

Vous y avez apporté une réponse par des accords passés, notamment avec certains de nos voisins européens. M. Boucheny a évoqué cette question : allons-nous vers une nouvelle union européenne de défense dont la première étape passerait, en quelque sorte, par la solidarité des industries d'armements européennes ?

Cette solidarité permettrait d'atteindre deux objectifs : d'abord, le contrôle des coûts, c'est déjà intéressant, ensuite, peut-être une standardisation des armements, longtemps prônée au sein de l'O. T. A. N., et jamais réalisée. Son absence pourrait poser un très grave problème si les forces des nations européennes avaient à coopérer sur un champ de bataille.

Pour ma part, je ne partage pas les craintes de M. Boucheny. Si nous devons un jour nous engager dans cette voie, je suis certain que, dans le pays et parmi les élus, se dégagerait une majorité pour approuver cette solution.

Mais vous engagez des paris encore plus hasardeux sur le titre III. L'augmentation des rémunérations s'inscrira-t-elle dans la fourchette de 5 à 5,5 p. 100 que vous avez prévue ? Vous savez que les syndicats développent actuellement le thème de la défense du niveau de vie. Les fonctionnaires civils ne se contenteront peut-être pas d'une augmentation de salaire de 4,5 p. 100, 5 p. 100 ou 5,5 p. 100 ; sans doute voudront-ils rattraper les 9,5 p. 100 d'inflation de l'année 1983. Traitera-t-on différemment les fonctionnaires français selon qu'ils sont civils ou militaires ? Cela ne me paraît pas possible. Malgré les arguments que vous avez avancés, je crains que les prévisions du titre III pour les rémunérations ne se révèlent insuffisants.

J'ajoute que les fonctionnaires civils et les fonctionnaires militaires méritent d'être traités dans les mêmes conditions.

S'agissant des gendarmes, sans doute conviendrait-il de faire en sorte que la solution proposée pour le rattrapage de l'indemnité spéciale de sujétion de police se fasse d'une façon

comparable à celle qui a été décidé pour les policiers eux-mêmes. Le dispositif qui nous a été proposé paraît susciter quelque amertume dans le corps de la gendarmerie que vous connaissez bien, monsieur le ministre.

Autre pari de taille et difficile à tenir : l'activité des unités. En effet, tout le secret de votre dispositif repose sur deux piliers : d'abord sur un carburant payé avec un dollar à 7,20 francs — j'avoue que j'en serais très heureux pour le pays, mais j'en doute fortement quand je sais qu'aujourd'hui il se traitait à 8,24 francs — ensuite sur une réduction des consommations par la disparition d'un matériel obsolète très gourmand en carburant. Grâce à l'apparition d'équipements nouveaux, cet aspect-là est indiscutable. Mais, s'agissant du dollar, je crois que nous n'aurons pas de satisfactions à la dimension de vos espoirs.

Par ailleurs, il y a les opérations extérieures. En 1983, vous avez pu être surpris ; vous avez droit à un collectif — c'est normal. Il représentera 1 milliard de francs à 1,5 milliard de francs. Mais, en 1984, vous allez travaillé en année pleine, que ce soit au Tchad ou au Liban. Moi, je ne me fais aucune illusion sur les chances d'une solution immédiate aussi bien au Tchad qu'au Liban — et, d'ailleurs, vous l'avez bien dit : nous voulons le départ de toutes les troupes étrangères mais pas celui des troupes françaises en premier lieu. En effet, la meilleure garantie d'une solution de paix est que les choses se passent dans des conditions équilibrées. Je pressens donc un enlisement sur la ligne qui passe par Oum Chalouba, et certainement une présence française prolongée au Liban, sans laquelle les conditions de la renaissance de l'Etat libanais et du rétablissement de la paix civile seraient précaires.

Dans ces conditions, on peut s'étonner que vous n'avez pas prévu les moyens financiers correspondants. Allez-vous les prélever sur le titre III qui est déjà extrêmement tendu ? Je suis partisan d'un rééquilibrage avec un titre V supérieur au titre III. Mais, à partir du moment où vous êtes dans des limites aussi tendues, je me demande comment vous pouvez y inscrire les opérations extérieures.

Enfin, les facilités que vous avez eues à élaborer un budget, habilement présenté, reposent essentiellement sur le redéploiement consacré par la loi de programmation militaire avec une réduction des effectifs de l'armée de terre et des personnels civils. Ainsi avez-vous pu, malgré le contexte financier difficile, disposer d'une plus grande marge de manœuvre.

Néanmoins, je vous poserai deux questions ponctuelles.

Le redéploiement pose des problèmes qui, à mon sens, ont des retentissements sur les populations. C'est le cas, en particulier, dans le département de l'Isère que je représente au Sénat.

Je ne peux pas laisser passer l'occasion de vous interroger sur le devenir de l'hôpital des armées Louis-Pardé à Grenoble. Je sais que vous avez des projets. Comment se matérialiseront-ils ? Dans quel délai ? Que deviendront les personnels qui se trouvent attachés à cet établissement dans l'hypothèse qui circule, ici ou là sous le manteau, de la création d'un centre de recherches du service de santé des armées ?

Ma seconde question est plus brûlante. Qu'en est-il de la réalisation de la nouvelle école des pupilles de l'air de Grenoble ? Vous savez que le transfert de cette école a été négocié depuis de nombreuses années et que son implantation à Montbonnot, dans le canton que je représente au conseil général de l'Isère, a été décidée. Des engagements ont été pris ; des investissements de l'ordre de 20 millions de francs ont été engagés par votre ministère ; la collectivité locale concernée, qui a pris des décisions s'agissant de l'assainissement et de la voirie, est fort inquiète.

Vous savez que l'édition savoyarde d'un grand journal régional a mis le feu aux poudres, en annonçant que l'école des pupilles de l'air partait sur la base 725 désaffectée du Bourget-du-Lac. Il est possible de discuter cette solution. Après tout, vous avez déjà une base-école et des installations considérées comme intéressantes. Mais ce serait tout de même prendre un très grand risque vis-à-vis de tout le processus déjà engagé. On ne peut négliger l'impact affectif et économique de l'école sur la région grenobloise, des risques vis-à-vis des familles d'enseignants et des élèves qui, pour beaucoup, habitent la région grenobloise. Cette école est née voilà près de quarante ans à Grenoble. Ce serait prendre également un grand risque s'agissant de l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics. Il faut que vous sachiez qu'un certain nombre d'entreprises de travaux publics de la région grenobloise n'ont pas licencié car elles étudiaient les marchés de l'école des pupilles de l'air. Je vous confie, monsieur le ministre, mon inquiétude à ce sujet.

Pour terminer, je vous dirai qu'en matière de politique de défense vos intentions paraissent louables. Nous ne sommes pas éloignés les uns des autres. Vos conceptions stratégiques paraissent conformes au principe de la défense autonome centrée sur la dissuasion nucléaire. Mais, malheureusement, dans le contexte financier dans lequel vous vous trouvez, il y a de telles ambiguïtés sur vos moyens qu'il existe des zones d'ombre. Et vous prenez des paris tout de même hasardeux pour la politique de défense de la France. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

sent conformes au principe de la défense autonome centrée sur la dissuasion nucléaire. Mais, malheureusement, dans le contexte financier dans lequel vous vous trouvez, il y a de telles ambiguïtés sur vos moyens qu'il existe des zones d'ombre. Et vous prenez des paris tout de même hasardeux pour la politique de défense de la France. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Matraja.

M. Pierre Matraja. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, parce que le budget militaire n'est pas assez élevé alors qu'il représente environ le cinquième des dépenses de la nation, nous sentons que nos collègues de la majorité sénatoriale ne le voteront pas. Ils auraient désiré plus de crédits tout en refusant de voter les recettes budgétaires. C'est une gymnastique intellectuelle qui, depuis quelques temps, caractérise la majorité de cette assemblée dont les maîtres mots pour définir la politique gouvernementale sont le flou, l'improvisation, l'incohérence, l'incertitude et l'indécision. Nous avons déjà entendu cela durant le débat relatif au projet de budget des relations extérieures. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler quelques-unes de leurs déclarations lorsqu'ils étaient aux affaires. Ils préparaient tellement bien l'avenir que le pays a désiré changer de direction.

M. Jean Lecanuet. Il le regrette !

M. Pierre Matraja. Mais examinons le budget que vous présentez, monsieur le ministre.

Au printemps dernier, lors de la deuxième session ordinaire de 1982-1983, le Parlement a voté la cinquième loi de programmation militaire de la V^e République qui constitue un engagement du Gouvernement pour la période 1984-1988. Le projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui correspond donc à la première année d'application de cette loi. C'est à la lumière de cet engagement qu'il convient de l'apprécier.

Forcé est de constater que ce projet de budget respecte scrupuleusement les objectifs fixés par la loi de programmation ; 142 milliards de francs de crédits de paiement, hors pension, c'est le montant que fixait l'article 2 de la loi de programmation. Une quasi-unanimité s'est dégagée sur ce point à l'Assemblée nationale. Permettez-moi de souligner que c'est fort heureux et j'espérais qu'il en serait de même dans notre assemblée. Il me semblait en effet souhaitable, à un moment où les tensions internationales s'exacerbent — je pense en particulier au Proche-Orient, au Moyen-Orient, à l'Afrique australe, au Tchad et à l'Amérique centrale, à la situation nouvelle dans laquelle nous nous trouvons en Europe — que la communauté nationale se retrouve unie autour de la défense de l'essentiel, à savoir, sa sécurité, condition de la liberté.

Certes, l'opposition ne peut s'empêcher de refuser son approbation à un budget présenté par la gauche, mais nul n'ignore que ses raisons sont plus politiciennes que politiques. Tous les observateurs s'accordent à reconnaître qu'un consensus existe actuellement dans notre pays sur la défense et que l'opinion approuve la détermination manifestée par le Chef de l'Etat. Aujourd'hui, refuser de voter un budget établi en fonction des possibilités de la nation serait un acte politique particulièrement critiquable.

Notre pays sait bien quel est l'effort accompli par notre Gouvernement pour la défense du pays alors même que l'aggravation de la crise économique internationale nous contraint à une politique budgétaire de rigueur. Ainsi, avec un budget qui représente 3,91 p. 100 du produit intérieur brut marchand contre 3,89 p. 100 dans le budget initial de l'an dernier, en progression de 6,66 p. 100 par rapport à 1983, contre 6,1 p. 100 pour les dépenses civiles ordinaires, la part de la défense représentera l'an prochain 15,15 p. 100 du budget général de l'Etat, ce qui nous place au premier rang parmi les nations occidentales.

Puisque l'on a parlé tout à l'heure des composantes de la majorité, nous rappellerons qu'il faut savoir opérer des choix. La France est une puissance moyenne qui ne peut à la fois s'offrir neuf sous-marins nucléaires lanceurs d'engins — chiffre auquel semble s'être arrêté pour l'instant le R. P. R. — et en même temps s'engager dans la voie d'un rééquilibrage au profit des armements conventionnels comme le préconisait en avril dernier l'U. D. F., sans doute influencé par le plan Rogers.

Que l'opposition accorde ses violons et cesse de promettre à la fois tout et son contraire : par exemple, un allègement spectaculaire de la fiscalité et un effort tout aussi spectaculaire dans le domaine des armements tant stratégiques que conventionnels, tout en critiquant dans le même temps la légère déflation des effectifs décidés.

Nous pourrions ainsi parler longtemps des composantes de la majorité mais cela serait douloureux.

Pour ma part, je me borne à constater qu'avec 95 milliards de francs d'autorisations de programme, 66 600 millions de francs de crédits de paiement et 75 milliards de francs de dépenses de fonctionnement les engagements pris au printemps sont tenus et qu'un effort important est consenti en faveur des équipements.

Je rappelle qu'un des objectifs de la loi de programmation est de renverser le rapport entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement en faveur de ces dernières qui devraient représenter 53 p. 100 du total en 1988.

Nous sommes donc sur la bonne voie, et cela doit se traduire par une relative déflation des effectifs. Il n'en reste pas moins vrai que je ne suis pas de ceux qui pensent que la sécurité du pays repose, comme dans le passé, sur l'existence de gros bataillons. Notre sécurité suppose, au contraire, le maintien du seuil de crédibilité de notre dissuasion et repose sur la mobilité et la puissance de feu de nos forces classiques. Ces deux priorités seront atteintes par un effort particulier en faveur du nucléaire et une profonde réorganisation de notre armée de terre dotée d'un instrument nouveau qui est la force d'action rapide.

Tout d'abord, la progression de la part du nucléaire dans les crédits d'équipement continue : elle passe de 32 à 34 p. 100 pour les autorisations de programme et de 31,7 à 32,7 p. 100 pour les crédits de paiement. Les crédits consacrés aux forces nucléaires progressent ainsi de 15,52 p. 100 en autorisations de programme et de 12,65 p. 100 en crédits de paiement. Grâce à ces crédits, la construction du sixième sous-marin lance-missiles sera poursuivie, il pourra entrer en service et être équipé de missiles M.4 à têtes multiples début 1985.

Le durcissement des missiles du plateau d'Albion continuera. Le programme de transformation des dix-huit Mirage IV commencera. Seize Mirage 2000 N seront commandés, etc. En un mot, tout ce qui est nécessaire pour maintenir la crédibilité de notre force de dissuasion nucléaire et notre stratégie dite « du faible au fort » sera fait.

Ensuite, en ce qui concerne tant les forces nucléaires que les forces conventionnelles, l'accent est mis sur l'équipement, la modernisation et la recherche, donc sur l'avenir. Les crédits affectés aux études et recherches progresseront de 19,4 p. 100 en autorisations de programme et de 26 p. 100 en crédits de paiement.

En contrepartie, comme prévu dans la loi de programmation, 8 896 emplois seront supprimés, sans mesures de dégagement des cadres et sans atteinte au déroulement de carrière des officiers et sous-officiers.

Grâce à ces dispositions, nous pensons que vous obtiendrez effectivement, monsieur le ministre, une armée moins nombreuse, mais plus mobile, plus polyvalente, plus puissante et mieux équipée, prête à faire face à toutes les missions.

N'oublions pas, en effet, qu'en 1984 la force d'action rapide, forte de ses 47 000 hommes, fera partie de l'armée de terre et qu'en 1985 elle sera dotée de la quatrième division aéromobile, ce qui permettra à notre pays d'intervenir, non seulement en Europe, mais partout dans le monde où nos intérêts vitaux seraient menacés.

Monsieur le ministre de la défense, vous avez donné, devant l'Assemblée nationale, toutes les assurances quant à l'indépendance de la force d'action rapide à l'égard de la structure militaire intégrée de l'O. T. A. N. et quant à la liberté de décision de la France, en ce qui concerne son utilisation. Point n'est besoin d'épiloguer sur ce sujet.

Reste qu'elle concrétise notre solidarité avec nos alliés européens, en particulier avec les Allemands, auxquels nous lie le traité de l'Elysée, dont vous avez récemment fait observer, monsieur le ministre, que, « pour la première fois depuis vingt ans, les clauses militaires étaient aujourd'hui appliquées ».

Chacun parle aujourd'hui de la nécessité où se trouverait un jour l'Europe de prendre en charge sa propre sécurité. De là à préconiser, comme le faisait M. Chirac, à Bonn, le 17 octobre dernier, une « dissuasion européen-américaine », il y a une marge ! Il convient de ne pas mettre la charrue devant les bœufs : une défense européenne n'est pas envisageable en l'absence d'une unification politique de l'Europe. C'est la leçon de l'histoire, celle de l'échec de la communauté européenne de défense en 1954, en particulier.

Vous avez commencé, monsieur le ministre, par relancer le débat dans les enceintes appropriées, en premier lieu devant l'Union de l'Europe occidentale, où je vous écoutais hier encore proposer aux Européens d'« approfondir leur réflexion sur la défense ». Depuis dix ans, la coopération européenne en matière d'armements marquait le pas. Vous l'avez vigoureusement relancée et je me félicite en particulier de l'accord intervenu entre vous et votre collègue ouest-allemand sur la fabrication en commun d'un hélicoptère de combat anti-chars. Il faut agir sur

le possible, « lentement mais sûrement », comme le préconise le Président de la République. C'est ce que vous faites, monsieur le ministre. M. Chirac devrait mieux saisir la nécessité où se trouvent actuellement les pays de l'Europe occidentale non pourvus de l'arme nucléaire de bénéficier de la garantie américaine. Les forces françaises ne sauraient s'y substituer.

Plusieurs de nos collègues de la majorité sénatoriale se sont inquiétés des répercussions que pourraient avoir sur votre budget les interventions au Liban et au Tchad. Moi aussi, j'aurais été surpris que le coût de ces opérations extérieures ne soit pas complètement couvert par le collectif budgétaire. Les chiffres qui nous sont communiqués actuellement font apparaître que le collectif sera équilibré sans effet sur les crédits d'équipement, puisque vous bénéficierez de 750 millions de francs d'ouverture nette, qui, ajoutés aux 531 millions de francs d'excédents constatés sur les crédits de fonctionnement, permettent de faire face au surcoût que vous avez annoncé en commission.

Contrairement à ce que prétend la droite, la gauche est on ne peut plus apte à assurer la défense du pays. Cela commence à se savoir et la détermination dont fait preuve le Président de la République en est la démonstration éclatante.

M. François Mitterrand a su trouver les mots qu'il fallait pour tirer les conséquences de ses fonctions de chef des armées et de président des conseils et comités de la défense nationale, en affirmant : « la pièce maîtresse de la stratégie de dissuasion en France, c'est le chef de l'Etat, c'est moi ; tout dépend de sa détermination. »

Son attitude à propos de la négociation sur les euromissiles a rassuré ceux qui pouvaient douter de cette détermination, ce qui n'est pas — faut-il vous le préciser ? — notre cas.

Elle a permis de déjouer la manœuvre soviétique tendant à la prise en compte des forces nucléaires françaises dans les calculs de Genève, ce qui reviendrait, à terme, à remettre en cause l'indépendance, la liberté et la sécurité de notre pays.

Mais elle a également permis de soutenir les gouvernements des pays de l'O. T. A. N. qui doivent recevoir les Pershing II et les missiles de croisière et qui doivent faire face à la montée des mouvements pacifistes, apparemment plus disposés à supporter la présence des SS 20, d'ores et déjà braqués sur eux, qu'à accepter l'installation des euromissiles destinés à assurer leur défense en procédant à un rééquilibrage des forces en Europe, condition *sine qua non* du maintien de la paix.

Cette détermination, nous la retrouvons au Tchad et au Liban. Dans ces deux pays, la France œuvre en faveur de la paix, mais elle ne se contente pas de prononcer des discours ou de faire des déclarations d'intention.

S'agissant du Tchad, on a déclaré tout à l'heure que nous avions tergiversé. Il est certain que, si nous l'avons fait, la droite, elle, ne l'a pas fait parce que, quand les Libyens sont arrivés à N'Djamena, elle s'est empressée de faire tourner les talons à l'armée française !

Certes, le terrorisme international a réagi devant l'éventualité d'un règlement pacifique de la question libanaise en lançant des camions-suicides contre nos jeunes appelés volontaires pour un service long, volontaires pour être les soldats de la paix au Liban.

Le Président de la République avait affirmé que le crime ne resterait pas impuni et que ceux qui avaient procédé à cet attentat subiraient la loi d'un châtement justifié : c'est ce qui s'est produit avec le raid de l'aviation française le 17 novembre.

Il est d'ailleurs scandaleux pour la mémoire de nos morts au Liban et pour l'honneur de la France que l'on se livre, ici et là, à des comptes d'apothicaire pour tenter de mesurer l'importance de la réaction française au nombre de morts que le raid aurait fait.

En l'espèce, l'essentiel, c'est la démonstration de la détermination de la France et la fonction de sanction, mais aussi de prévention, en un mot, de dissuasion de cette réaction qui compte et que l'on peut résumer en ces termes : à bon entendeur, salut !

Il est, en effet, très important que l'on sache, au Liban comme ailleurs dans le monde et particulièrement en Europe, que la France a non seulement les moyens, mais également la volonté de se défendre et de défendre les principes d'indépendance nationale, d'équilibre des forces et de maintien de la paix. Mais nous devons continuer à agir en faveur de la paix afin de ne pas laisser à la force le règlement des conflits que la raison peut résoudre, comme le disait un jour à la Chambre des députés notre grand Jean Jaurès.

Aussi voterons-nous votre budget, monsieur le ministre, pour vous donner les moyens de défendre le pays. Tandis que je méditais sur les tâches qui sont les nôtres, me revenait ce soir aux lèvres le beau chœur des esclaves dans Nabucco : « Nous

chantons avec toi, liberté». Que l'esprit de ce chant nous conduise ce soir à vous donner, monsieur le ministre, les moyens de poursuivre votre action! (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, expression de la politique extérieure, instrument privilégié de liaison entre les moyens techniques de la sécurité et les moyens politiques de l'indépendance nationale, la défense nationale bénéficie, à l'intérieur du budget de l'Etat, d'une priorité évidente. En effet, en progression de 6,66 p. 100 par rapport à 1983, ce budget se trouve en grande partie réorienté vers l'investissement avec une augmentation de 15,5 p. 100 de l'ensemble des crédits nucléaires.

En cette période de grande tension internationale, nous ne pouvons qu'approuver et encourager la détermination du chef de l'Etat et du Gouvernement, qui œuvrent fermement en faveur de l'indépendance nationale, de l'équilibre des forces en présence et du maintien de la paix.

Monsieur le ministre, je vous félicite d'avoir accéléré le rythme de modernisation de notre capacité nucléaire avec, notamment, la construction du septième sous-marin nucléaire lance-engins. Face à l'énorme accroissement des capacités des super-puissances et dans le cadre de notre stratégie du faible au fort, il s'agit de garantir et de maintenir la crédibilité de notre force de dissuasion, qui repose principalement sur le nucléaire. Notre pays se doit de disposer d'une défense forte et vos efforts, monsieur le ministre, en faveur du développement de notre armement nucléaire tactique, des programmes plus classiques, des projets d'une coopération franco-allemande pour la construction en commun d'un hélicoptère anti-chars laissent bien augurer du rôle de soutien à notre économie nationale que doit jouer votre budget de la défense.

L'engagement de tels programmes devrait normalement ouvrir des perspectives encourageantes dans un secteur comme l'aéronautique, qui est particulièrement touché par la crise mondiale. C'est ainsi que, dans ce secteur, les commandes publiques militaires peuvent jouer un rôle économique de premier plan et le budget de la défense peut ainsi assurer le rôle contra-cyclique qui doit être le sien à l'égard des producteurs d'armement.

Cependant, dans la région Aquitaine, qui est particulièrement spécialisée dans l'aéronautique et le spatial à dominante militaire, les perspectives des plans de charge des grands donneurs d'ordre aquitains sont particulièrement inquiétantes.

Situées en début de cycle de production et donc premières victimes de cette diminution des plans de charge, les entreprises de sous-traitance subissent de plein fouet les récessions de commandes d'environ 40 p. 100 pour 1984 et 1985.

Les volumes de sous-traitance distribuée au sein des différentes entreprises spécialisées de l'Aquitaine connaissent des baisses sensibles. Vous me pardonnerez de m'arrêter quelques instants sur les chiffres, mais ceux-ci me paraissent significatifs : c'est ainsi que Dassault, la S. N. I. A. S., la S. N. P. E. accusent des perspectives de diminution sensible, qui, pour certains de ces donneurs d'ordre, atteignent 50 p. 100 par rapport à 1982 et 1983.

Seul, un soutien du marché par l'avancement des commandes publiques et l'accélération des programmes permettrait de renverser cette tendance, qui, si elle s'accroît, est susceptible d'entraîner la faillite de pans entiers de l'industrie sous-traitante en Aquitaine, et ce, dans l'attente d'une reprise du marché international.

Bien qu'il soit trop tard pour enrayer aujourd'hui la baisse de 1983 et 1984, ne serait-il pas souhaitable d'avancer le programme de commandes français, ce qui permettrait au budget de la défense d'affirmer plus nettement son rôle contra-cyclique ? Je pense, notamment, à la commande des Mirage 2000, à l'industrialisation de l'Atlantique nouvelle génération, au développement du système Hadès ainsi qu'à la mise en place et l'accélération de programmes « recherche-développement », avec l'avion de combat A. C. X. ou le système S. X.

Pourquoi, monsieur le ministre, ne pas inciter les entreprises liées à la défense à signer des contrats de stabilité avec leurs entreprises sous-traitantes ? Ces contrats de charge pluri-annuels permettraient ainsi de réguler leur marché.

Monsieur le ministre, dans cette région Aquitaine, spécialisée dans l'aéronautique et le spatial à dominante militaire, votre budget, plus que dans toute autre région, a à jouer un rôle économique de régulation conjoncturelle de tout premier plan !

Comme vous le savez, le conseil régional développe pour sa part, avec l'aval du ministère de l'industrie, un important programme de soutien de la sous-traitance aéronautique régionale par l'incitation à l'innovation, à la diversification et à la recherche de produits propres au sein de ses entreprises.

Il conviendrait, monsieur le ministre, que ces efforts conjugués des pouvoirs publics et des chefs d'entreprise soient pris en compte et relayés par votre ministère. Vous me permettrez d'insister une nouvelle fois auprès de vous sur l'effet de lancement décisif que pourrait avoir, par exemple, la commande par votre ministère de quelques exemplaires du micro-jet, le plus petit avion à réaction du monde, développé par les établissements Creuzet de Marmande en Lot-et-Garonne. Même modestes, des commandes par l'armée française seraient déterminantes pour l'image de marque et l'avenir de certaines entreprises qui savent faire preuve de capacité d'innovation, de dynamisme et que nous sommes, bien sûr, les premiers à encourager. Ces commandes auraient également un effet d'entraînement non négligeable à l'étranger et, par conséquent, sur notre balance des paiements.

En conclusion, il ressort qu'au-delà de certaines inquiétudes qui ont certes leur importance, l'essentiel, et de loin, c'est la détermination et la réalité de la politique du Gouvernement pour consolider et renforcer notre indépendance nationale. C'est ce que vous faites.

La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a, certes, repoussé votre budget par dix voix contre, huit voix pour et huit abstentions, ce qui signifie quand même, monsieur le ministre, et l'on n'a pas besoin d'être polytechnicien pour le constater, que seize commissaires contre dix ne souhaitaient pas s'opposer à ce budget.

Quant à nous, socialistes, monsieur le ministre, c'est parce que nous reconnaissons dans votre budget un outil particulièrement adapté à la situation internationale et aux exigences actuelles de la défense de notre pays que notre groupe le votera afin d'assurer, contrairement à d'autres, la sécurité, l'avenir et la défense de notre pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pendant quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le samedi 3 décembre 1983 à deux heures quinze, est reprise à deux heures vingt-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, en raison de l'heure avancée, je ne répondrai peut-être pas à toutes les nombreuses et passionnantes questions posées. Cependant, je prends l'engagement d'envoyer à tous les orateurs à qui je ne répondrais pas ici une lettre pour apporter des précisions à leurs questions.

Le rapport de votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, notamment sur la section forces terrestres, rédigé par M. Chaumont, ainsi que les interventions de MM. Francou, Legouez, Manet, Genton, Caldaguès, Voilquin, Lejeune, le président Lecanuet montrent peut-être que j'ai été mal compris. Aussi, je crois qu'il faut, brièvement pour tenir compte de l'heure, mais tout de même assez largement, que je m'explique mieux sur certains points.

Voyons d'abord les questions sur la réorganisation de l'armée de terre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je sais que je m'adresse ici à des gens d'expérience et je suis sûr d'être compris quand je vous dirai que je ne suis pas un partisan de la réforme pour la réforme, croyez-le. Avant de décider de la réorganisation de l'armée de terre, à laquelle je suis attaché depuis plus de dix ans, je me suis entouré de tous les conseils nécessaires ; j'ai examiné les progrès techniques ainsi que l'évolution prévisible de la menace.

Et devant votre Haute Assemblée, je vous prie de me croire, je ne me défends pas de la réorganisation de l'armée de terre ; je dirais même que j'en suis très fier ; donc il faut que je m'en explique.

Au terme de cette réflexion, il m'est apparu que le modèle d'organisation de l'armée de terre que j'avais trouvé à mon arrivée au ministère manquait singulièrement de souplesse. Ce n'est attaquer personne que de le dire ; d'autres, de tous les horizons, l'ont dit, et tout le monde le reconnaissait.

Tout à l'heure, l'un d'entre vous, je crois que c'est M. le président Lecanuet, a cité le nom d'un chef d'état-major de l'armée de terre démissionnaire. Monsieur le président, vous auriez pu citer la déclaration qu'il vient de faire pour dire combien il se félicitait des déclarations du Président de la République et des mesures que je suis en train de prendre, et je ne suis pas sûr qu'il ne regrette pas un peu d'être parti maintenant. Du moins, c'est ce qu'il a laissé entendre dans une conférence qu'il a donnée à Lyon il y a trois jours.

Le champ de manœuvre des moyens conventionnels était — passez-moi l'expression — étrié, c'est le mot, et cela risquait de nous laisser à découvert en cas d'attaque sur une double direction. Les moyens nucléaires tactiques étaient trop liés à une manœuvre classique et auraient laissé libre cours à la seule tentation extrêmement néfaste de s'en servir comme d'une simple super-artillerie de campagne.

Je me souviens qu'étant député de l'opposition, m'exprimant de la même manière devant la commission de la défense en interrogeant le ministre de l'époque, M. Yvon Bourges, celui-ci m'avait répondu qu'il n'était pas en désaccord avec moi. Cela prouve que nous avons de la suite dans les idées !

L'armée de terre devait enfin exécuter deux missions à la fois : la défense face à une menace extérieure et la protection de points ou de zones sensibles à l'intérieur des frontières. C'était trop ! Et M. Neuwirth a même demandé qu'on lui ajoute une autre mission, celle de la protection que je n'appellerai pas « passive », mais « civile », comme il l'a dit. Il est vrai que le mot est meilleur.

Tout cela méritait donc un réexamen au regard des évolutions qui se sont manifestées depuis. Aucune stratégie n'est figée, les événements évoluent. Depuis mai 1981, même, un certain nombre d'évolutions — dont le ministre de la défense n'a pas honte de dire qu'il en tient compte — sont intervenues.

J'ai estimé nécessaire, dans l'intérêt supérieur de la défense du pays, de promouvoir une réforme de l'armée de terre, m'entourant — je vous assure, monsieur Lecanuet — des avis et des conseils de nos états-majors. Je ne travaille pas contre eux, vous le savez bien.

Quelle est donc la véritable portée de cette réforme ?

La précédente réforme à laquelle il a été fait allusion répondait à des préoccupations qui étaient — pardonnez-moi — purement administratives : par le fusionnement des commandements opérationnel et territoriaux, elle visait à une économie de personnel, en particulier dans les organismes de soutien des forces.

La réforme que le Gouvernement met en œuvre aujourd'hui se situe non sur un plan administratif — c'est là que je demande à être jugé — mais sur un plan stratégique, celui du concept d'emploi. M. le sénateur Longeue a eu raison de le souligner et je l'en remercie, il s'agit d'accroître la capacité dissuasive de l'armée de terre en lui donnant un rôle élargi et plus dynamique, garantissant au Gouvernement, dans l'optique de la dissuasion qui est la sienne, un clavier d'actions crédibles plus étendu.

Tel est le concept stratégique sur lequel il faut juger, et je remercie M. Cabanel qui, s'il s'est posé des questions — c'est bien normal — sur les moyens, ne m'a pas fait, je l'ai noté, de procès d'intention.

Nos forces doivent être capables non seulement d'assurer la défense rapprochée de notre territoire, mais également, ne l'oublions pas, de participer en dehors de l'Europe à la défense des pays avec lesquels la France a des accords de défense ou avec lesquels elle est liée par une solidarité de fait économique ou culturelle. C'est ainsi qu'au Tchad, nous sommes allés plus loin que ne le prévoyait l'accord de coopération que nous avons avec ce pays, puisque nous n'y avons pas d'accord de défense comme avec certains pays voisins.

Nos forces doivent également pouvoir participer au renforcement du dispositif allié si le Gouvernement le décidait. Elles doivent pouvoir le faire dans des délais extrêmement courts, au moment et là où la crise le rendrait nécessaire.

Tel est le concept stratégique. Peut-être effectivement, en présentant le projet de budget tout à l'heure, ne me suis-je pas assez expliqué sur ce point.

MM. Lecanuet, Chaumont et Boucheny m'ont interrogé sur la force d'action rapide. Je viens d'exposer l'organisation qui sera mise en place. Vous dites, messieurs les sénateurs, que la F. A. R. interviendra dans des années. Non, elle sera mise en place dès 1984 ! En effet, la création de la F. A. R. est un élément essentiel du concept stratégique que je viens de décrire.

Cette force de l'armée de terre sera forte de 47 000 hommes et se composera de cinq divisions. Trois existent déjà : il s'agit de la 9^e division d'infanterie de marine, de la 11^e division parachutiste, de la 27^e division alpine. Deux divisions nouvelles s'y ajoutent : la 6^e division légère blindée et la 4^e division aéromobile qui rassemblera dans un premier temps 120 hélicoptères et, à terme, 220 hélicoptères.

A proops de cette 4^e division — je réponds directement à MM. Boucheny et Lecanuet — un commentaire s'impose. Le moment était venu pour nos armées de disposer d'une grande unité à base d'hélicoptères, puisqu'il s'agit désormais d'une des armes majeures du champ de bataille. L'avenir, ce n'est pas

seulement le char de bataille, mais le couple char-hélicoptère. Aussi ai-je cru devoir tirer les conséquences de cette évolution qui me semble si significative que, en ce qui concerne la successeur de l'actuel AMX 30, j'ai volontairement renoncé à l'appellation d'« engin principal de combat » — c'était son nom — pour en faire ce que j'appelle le « char futur de combat », ce qui répond, sur le plan de l'armement, à une conception tout à fait différente.

Mais la création de la force d'action rapide relève aussi d'autres impératifs. C'est une force polyvalente qui manifeste notre indépendance et notre solidarité, ce qui n'est pas contradictoire. Cette force peut être appelée à intervenir outre-mer ; les opérations au Tchad, la participation au maintien de la paix au Liban en sont bien le témoignage actuel. Elle peut également être amenée à participer à la défense du territoire national, soit de manière autonome, soit, oui ! en appui à la première armée. Elle peut, enfin, en cas de crise en Europe, concrétiser nos engagements auprès de nos alliés, si toutefois le Gouvernement le décidait, car cette force indépendante n'est évidemment pas placée sous le commandement de l'O. T. A. N.

A se sujet, on a fait allusion tout à l'heure au nom d'un général qui aurait été sanctionné. Cela n'est pas exact ! Ses propos ont été déformés et ils ne correspondaient pas, en tout cas, à l'exactitude des faits.

J'ajouterai que la possibilité de projeter cette force en avant ne veut pas dire que nous acceptons le principe et l'automatisme d'un engagement dans une bataille de l'avant, sûrement pas ! mais plutôt que nous accepterions d'intervenir à titre dissuasif dans un contexte de crise, afin de la désamorcer et d'éviter qu'elle ne dégénère en conflit plus généralisé.

De plus, la F. A. R. renforcera l'incertitude à laquelle aura à faire face un agresseur éventuel car il saura qu'il s'engage ouvertement contre la seule puissance nucléaire réellement indépendante, vous l'avez dit, de l'Europe occidentale.

Je voudrais, à ce point de mon intervention, répondre à l'objection selon laquelle la force d'action rapide n'aurait pas de moyens de transport organiques.

Dois-je rappeler que, sans l'aide d'un pays allié ou ami, la France entretient plus de 29 000 hommes prépositionnés hors de la métropole et assure simultanément les relèves — qui ont lieu, vous le savez, tous les quatre mois — des unités engagées au Tchad et au Liban ? Nous avons donc bien les moyens d'opérer ces transports avec, si nécessaire, l'aide de compagnies aériennes, comme cela a été le cas au Tchad. Nous avons ainsi la possibilité d'attendre le successeur du Transall. Vous savez d'ailleurs qu'à l'heure actuelle il n'existe sur le marché mondial aucun appareil militaire capable d'assurer dans de meilleures conditions ce transport à longue distance. Aucun ministre de la défense ne peut vous le fournir !

Quant au dispositif de la F. A. R., on m'a reproché de le rétablir sur l'ensemble du territoire. Vous savez, et je reviendrai sur ce sujet dans un instant, que nous avons rééquilibré le dispositif de la première armée, au nord et à l'est de notre pays. Il importait, pour qu'il n'y ait pas de désert militaire dans le reste de la France, que la F. A. R. soit présente dans l'Ouest, dans le Sud-Ouest et dans le Sud-Est. Dans l'hypothèse, que personne ici ne néglige, d'une agression imprévue par air ou par mer, la F. A. R. serait en effet la seule force mobile et puissante capable de préserver la France de cette menace et de préserver nos forces de dissuasion.

Oserai-je rappeler quelques évidences ? On dit qu'il vaut mieux rappeler les évidences !

La division amphibie est particulièrement bien placée pour son entraînement sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, la division alpine est bien placée — excusez-moi cette lapalissade — dans les Alpes, et la division parachutiste est stationnée là où la circulation aérienne est la moins dense. La 6^e division légère doit prendre les cantonnements de la 31^e brigade, dont elle est issue, et la division aéromobile ne peut qu'être centrée sur Compiègne, Etain et Sarrebourg, où se trouvent les trois régiments d'hélicoptères qui en forment le noyau. Tout cela est donc logique et cohérent.

Le rôle du corps de bataille, c'est-à-dire de la 1^{re} armée, est primordial, qu'il s'agisse de donner un coup d'arrêt en avant de nos frontières ou de fournir un deuxième échelon de forces à l'alliance.

Le Gouvernement a tenu à conserver trois corps d'armée pour assurer une meilleure couverture de notre frontière vers le Nord et pour donner davantage de possibilités de manœuvre, au cas où la menace se ferait sur plusieurs axes de pénétration à la fois.

Avant d'évoquer la composition de chacun de ces trois corps d'armée dans l'organisation future, il faut préalablement expliciter les modifications qui interviendront au niveau immédiatement inférieur, je veux dire celui de la division.

Le nombre de divisions blindées passera de huit à six. Comme, au même moment, la loi de programmation militaire prévoit l'augmentation, la diversification ou l'amélioration des matériels en service, la puissance de feu de ces divisions blindées sera sensiblement accrue : chacune de ces divisions disposera de 190 chars de batailles au lieu de 148, de 40 pièces d'artillerie au lieu de 24, mais également de 48 postes de tir Milan au lieu de 38, de 18 mortiers de 120 millimètres au lieu de 12 et de 12 postes de tir sol-air S. A. T. C. P., sans équivalent jusqu'alors. C'est dire que la puissance de feu de la 1^{re} armée ne sera pas amoindrie par la réorganisation. Bien au contraire. Et je vous assure que lorsque je me rends dans des pays voisins, je constate que ce renforcement de la 1^{re} armée est le point le plus remarqué.

Dans l'immédiat, c'est vrai, nous redistribuons les moyens existants. Vous l'avez d'ailleurs dit et je ne le conteste pas. Comment, à court terme, faire autrement ? Mais cela n'est pas sans effet sur l'efficacité de notre outil de défense et du corps de bataille puisque précisément nous concentrons la puissance de feu.

Les moyens matériels ne suffisent pas. Encore faut-il qu'ils soient employés au mieux, en fonction d'une politique judicieuse elle-même issue du choix d'un concept stratégique. Que l'on se rappelle, en sens contraire, si j'ose dire, l'exemple donné par l'armée française d'avant 1939, dont les moyens étaient considérables, mais dont la doctrine d'emploi était inadaptée. C'est précisément le renouvellement de cette situation qu'il faut éviter.

Le premier corps d'armée comprendra deux divisions blindées à trois régiments de chars et deux régiments d'artillerie, une division d'infanterie et une division école. Les divisions école seront elles-mêmes composées de 95 p. 100 de militaires d'active et auront un encadrement d'excellente qualité ; il est inutile d'en valoir les raisons. On ne peut donc mettre en doute leur valeur opérationnelle.

Le deuxième corps d'armée stationné en République fédérale d'Allemagne continuera, quant à lui, à être composé de trois divisions blindées qui auront été renforcées. Dans deux de ces trois divisions, les régiments de chars seront portés à 70 chars et dans la troisième, on trouvera trois régiments à 53 chars, ce qui donne au total plus de 400 chars, soit une centaine de plus qu'actuellement. Nous accroissons donc la puissance de ce corps d'armée, confortant de ce fait, appelons les choses par leur nom, notre alliance privilégiée avec la République fédérale d'Allemagne.

Le troisième corps d'armée comprendra une division blindée, une division d'infanterie et une division école. Cela représente 30 000 hommes et, sans compter les matériels de la division école, 200 chars de bataille, 64 pièces d'artillerie et plus de 800 engins blindés. Car il importait de rééquilibrer notre dispositif militaire, qui ne l'était pas, vers le Nord.

Voilà le sens de la réorganisation sur laquelle j'ai été interrogé et sur laquelle il était nécessaire que j'apporte les explications demandées.

En résumé, les forces terrestres resteront composées, avant comme après la réorganisation, de 15 divisions. C'est dire que notre potentiel de défense ne sera pas amoindri. Bien au contraire, ces 15 divisions plus mobiles et plus puissantes seront réparties, d'une part, en un corps de bataille composé de 3 corps d'armée désormais équilibrés, et d'autre part, en une force d'action rapide.

Cela n'empêche évidemment pas, comme je l'ai indiqué précédemment, que la force d'action rapide puisse, si le Gouvernement le décide, être engagée en renfort de la 1^{re} armée. Vous voyez donc que le corps de bataille, dans certaines configurations, pourrait, en fait, passer de 10 à 15 divisions et que, loin de l'affaiblir, la réorganisation permet de le renforcer en fonction des circonstances du moment où cela se produirait et où il conviendrait de l'engager.

Je réponds maintenant aux questions concernant nos forces nucléaires tactiques. Celles-ci vont bénéficier d'une valorisation décisive avec la mise en service du système Hadès, dont la portée sera supérieure à 350 kilomètres.

Cela implique que la mise en œuvre des moyens nucléaires tactiques remonte du niveau du corps d'armée à celui du chef d'état-major des armées, c'est-à-dire au plus près possible du décideur politique. L'emploi de ces forces restera naturellement, comme aujourd'hui, la prérogative exclusive du Président de la République.

Toutefois, tant que le système Hadès ne sera pas opérationnel, la mise en œuvre de l'armement nucléaire tactique Pluton continuera à relever des corps d'armée. Une grande unité nucléaire Pluton autonome n'aurait aucun sens compte tenu de la trop faible portée actuelle de ce vecteur.

Mais revenons à l'objection selon laquelle, lorsque les armes nucléaires tactiques sont réparties dans les corps d'armée, l'adversaire se trouve dans l'incertitude, et selon laquelle cette incertitude diminue lorsque les armes sont regroupées dans une grande unité spécifique. C'est évidemment le contraire qui est vrai.

En effet, le défaut du système actuel est bien qu'un agresseur éventuel possède, lui, une double certitude : certitude que nos armes Pluton ne peuvent opérer que lorsque les corps d'armée sont engagés et certitude que les seules zones menacées par nos armes sont les zones d'action de ces corps d'armée. Je ne veux pas donner cette double certitude à l'adversaire éventuel ; il faut que cela soit clair.

Si j'ai préconisé, dès que cela sera techniquement possible, le regroupement de nos moyens nucléaires tactiques terrestres, c'est pour renforcer l'incertitude d'un adversaire éventuel, d'abord, quant au moment de la frappe qui pourrait, si le Président de la République le décidait, intervenir — je pèse mes mots — sans que les corps d'armée aient été préalablement engagés et ensuite, quant au point d'application de nos coups qui ne seraient pas nécessairement appliqués dans la zone d'action où interviendrait notre corps de bataille.

Décidée au plus haut niveau, la frappe tactique ne pourrait apparaître que pour ce qu'elle est dans la stratégie française : l'ultime avertissement avant la frappe stratégique. Telle est la doctrine sur laquelle vous m'avez questionné.

A partir de là, MM. Voilquin, Chaumont, Longequeue et d'autres intervenants m'ont posé une série d'interrogations et ont fait même preuve d'inquiétude parfois quant à la défense opérationnelle du territoire. C'est un sujet sur lequel je donne une explication complémentaire puisque beaucoup d'entre vous m'ont questionné à ce sujet.

La gendarmerie assurera à l'avenir les missions de surveillance, de protection des points sensibles et de réduction, éventuellement, des éléments légers infiltrés, missions actuellement remplies par des formations de réserve. J'en attends bien sûr des avantages importants.

En premier lieu, un terme est mis à une difficulté majeure que les autorités civiles et militaires — les commissaires de la République, les gouverneurs de régions militaires, les associations de réservistes — dénoncent tous à chaque exercice de D. O. T. Les forces d'active y sont, en effet, chaque fois écartelées entre deux missions contradictoires : la nécessité de se déployer très vite en direction ou au-delà de nos frontières face à une menace extérieure et la nécessité, tout aussi impérieuse, de garder les points sensibles vitaux jusqu'à l'achèvement de la mise sur pied des unités mobilisées, et pourquoi pas même mobilisées pour ce que M. Neuwirth me demandait.

Le deuxième avantage est que la gendarmerie nationale par ses personnels d'active renforcés de mobilisés dispose dès le temps de paix, hors de tout état juridique d'exception, des moyens légaux qui lui permettent d'assurer l'ordre public.

Or, qui peut dire comment naîtront les crises du futur, de quel préavis le Gouvernement disposera, quelle sera la nature des menaces qui pèseront sur les points sensibles dont dépend le bon fonctionnement de l'Etat et des services publics dont nous aurions tant besoin ?

En confiant cette mission délicate à la gendarmerie, arme implantée sur tout le territoire, nous garantissons beaucoup mieux la sécurité des installations indispensables à la survie du pays.

Voilà ce à quoi nous avons pensé et ce que nous avons voulu faire.

Le troisième avantage, c'est que nous associerons ainsi, comme vous l'avez souhaité, les citoyens à la défense de leur environnement immédiat. En effet ce sont les réservistes recrutés dans le personnel même des installations à défendre ou parmi les habitants voisins qui assureront cette défense et viendront ainsi en renfort de la gendarmerie. On a cité la Suisse à ce sujet. Contrairement à ce que l'on dit quelquefois, il n'y a pas de réservistes en Suisse, ce sont des miliciens qui sont constamment « soldats-citoyens », si j'ose dire.

Cela m'amène tout naturellement à évoquer devant vous notre action concernant les réserves et le conseil d'étude des réserves.

J'ai chargé cet organisme d'un mandat très large, puisqu'il s'agit de conduire une réflexion sur le rôle et l'avenir des réserves, de rechercher les moyens d'améliorer leur efficacité et de faire des propositions sur la réforme de leur organisation et de leur fonctionnement.

La principale critique que l'on peut faire au système actuel est relative à la disproportion entre la ressource en personnels de réserve et les besoins réels de nos armées. Ces besoins

sont plus limités que certains orateurs ne l'ont dit ; la majeure partie des réservistes n'ont pas d'affectation militaire et n'effectuent par conséquent jamais de périodes de réserve. Cela est tout de même anormal.

Nous devons donc réfléchir à un système plus efficace. Ce sera l'objet des travaux du conseil d'étude des réserves. Mais on peut, sans préjuger le résultat de ses travaux, indiquer d'ores et déjà — il a tenu une séance de travail ce matin — qu'il s'orientera vers un appel beaucoup plus large aux formes civiles, monsieur Neuwirth, et aux formes de protection civile, car il y a dans ce domaine des besoins immenses actuellement insatisfaits.

J'ajouterai cependant que si, un jour, le ministre de la défense devait prendre à sa charge la protection civile, il faudrait prévoir des crédits supplémentaires car il ne saurait être question de prélever quoi que ce soit sur mon budget actuel.

M. Lucien Neuwirth. Nous sommes bien d'accord.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. J'en viens à la diminution des effectifs de 22 000 hommes en cinq ans qui a été approuvée par le Parlement et qui se traduira sur le terrain, c'est bien certain. Cependant, certains non pas mal intentionnés, mais mal informés ont parlé d'un véritable bouleversement du dispositif de nos armées. Ayant déjà abordé cette question ici même au mois de juin dernier, je ferai observer qu'en définitive cette réorganisation maintiendra dans leurs casernements actuels 95 p. 100 des unités, formations et organismes de l'armée de terre avec des structures et des missions inchangées. Ce n'est donc pas la révolution.

Au total, il y aura, certes, quatorze dissolutions d'unités ou d'organismes et dix-huit transferts dans une autre garnison sur un total de plus de quatre cents implantations. Telle est la vérité, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs.

Monsieur Cabanel, vous m'avez interrogé sur l'école des pupilles de l'air de Grenoble. Contrairement à ce qui a été avancé, je puis vous dire qu'aucun marché n'a été passé avec une entreprise, s'agissant de cette école. Les études de faisabilité se poursuivent. Le journal dont vous parlez s'est trop avancé, en publiant cette information. Voilà quarante-huit heures, j'ai eu un entretien avec le président du conseil général de l'Isère, qui est aussi le président de l'Assemblée nationale, M. Louis Mermaz. Je vous confirme que nous sommes toujours dans la phase des études et que rien n'est fait pour le moment. Par conséquent, si rien n'est fait, rien n'est défait.

Les mesures de réorganisation de l'armée de terre sur laquelle vous m'avez interrogé représentent au total la suppression de six garnisons. Dans ces conditions, je demande au moins que l'on me donne acte que ce n'est pas le bouleversement dont on parle.

Je me suis très attaché à limiter au strict minimum les suppressions ou les transferts de garnisons, car je tiens à ce que cette réorganisation n'affecte à aucun moment les capacités opérationnelles de nos forces.

J'ai également veillé à ce que l'armée de terre réutilise le maximum de ses casernements actuels, notamment, tous ceux qui avaient fait l'objet, les années passées, de travaux d'amélioration ou de remise en état.

Les résultats obtenus à cet égard me semblent significatifs : six casernements seront abandonnés à l'issue de cette réorganisation. Sur ces six casernements, seuls deux auraient mérité d'être conservés, compte tenu des travaux d'équipement et d'entretien financés les années passées.

Il ne pouvait, toutefois, être question qu'une simple considération de cet ordre me conduise à renoncer à une réorganisation qui n'obéit pas à des impératifs électoraux, mais, avant tout, je le rappelle, à des motifs opérationnels et stratégiques.

Il ne faut pas, en effet, que l'armée de terre, comme d'ailleurs les autres armées, se sente prisonnière — ce serait le comble — de son domaine immobilier ou, si vous préférez, que l'infrastructure dont elle dispose soit un frein permanent à sa modernisation et à sa mobilité. Il fallait, croyez-moi, de la volonté pour le faire. C'est fait. Les critères que nous avons pris en compte ne sont sûrement pas politiques.

Les magnifiques fortifications du maréchal Vauban, comme celles de l'ingénieur Maginot, ne sauraient aujourd'hui dicter la stratégie de nos armées, je vous en prie !

Monsieur Chaumont, messieurs les sénateurs, les devoirs de ma charge m'imposent de considérer l'avenir et de le préparer. C'est le sens de cette réorganisation qui s'effectue tranquillement et avec le concours actif de l'encadrement et de nos états-majors.

M. le président Lecanuet et M. Cabanel m'ont parlé notamment des crédits de recherche. Je voudrais à ce sujet affirmer que ce budget, comme la loi tout entière d'ailleurs, prépare bien l'avenir. Pour 1984, ces crédits atteignent 19,7 milliards de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 11 p. 100, et 17,6 milliards de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 15 p. 100, représentant, je tiens à le souligner, le quart de nos dépenses d'équipement.

D'autre part, la part des études nucléaires croît de 14 p. 100 en autorisations de programme et de 22 p. 100 en crédits de paiement. Ces crédits sont notamment consacrés à la préparation de systèmes futurs, qu'il s'agisse de la nouvelle génération de S.N.L.E., du successeur du M. 4 et du missile mobile S.X., sur lequel nous continuons de travailler.

M. Lucien Neuwirth a fait tout à l'heure des propositions très novatrices, pour que la défense civile trouve sa juste place dans notre système de défense.

M. Longequeue m'a également posé quelques questions sur ce sujet. Je vous rappellerai que cette compétence est actuellement exercée par le Premier ministre et le ministre de l'intérieur. Ne pouvant me substituer à eux, on me pardonnera de n'exprimer ici qu'une opinion purement personnelle.

L'effort doit, me semble-t-il, comme le prévoyait d'ailleurs l'excellent rapport Bonnefous-Marcellin, d'abord porter sur le recensement des abris, à la fois de ceux qui existent et de ceux qu'il faudrait créer. Cela suppose une action très méthodique du ministre de l'intérieur en liaison avec les élus locaux, qu'il faudra peut être sensibiliser à ce problème, sans parler des architectes, des offices d'H.L.M., etc.

Vous savez, en outre, que le Premier ministre recommande, aux personnes publiques, appelées à réaliser de nouveaux bâtiments, de prévoir des abris au profit des populations civiles. Le surcoût serait en moyenne de 3 p. 100, ce qui, à mon sens, n'est pas excessif.

Enfin, M. Jean Gatel a évoqué ce matin même, au cours de la première réunion du conseil d'étude des réserves qu'il a présidée — cela vous fera plaisir, monsieur Neuwirth — le rôle que pourraient jouer les réserves françaises dans cette défense civile. Cela fait partie du programme d'études de ce conseil de réserves. Pourquoi n'iriez-vous pas, un jour, y exposer vos idées ?

M. Francou s'est inquiété de la suppression du compte de commerce de casernement.

L'article 60 du projet de loi de finances prévoit bien la clôture du compte de commerce de casernement et le reversement de son solde créditeur au budget général. Cette suppression fait partie d'un ensemble de dispositions analogues tendant soit à supprimer les comptes spéciaux du Trésor, qui ne se justifient plus, soit à retracer, dans le budget de l'Etat lui-même, les opérations qui devraient y figurer.

J'ai obtenu du ministre de l'économie, des finances et du budget, en contrepartie de la suppression du compte de commerce, son accord pour que le produit des cessions et aliénations soit désormais rattaché au budget de la défense par la procédure des fonds de concours. Cela n'apparaît pas, vous avez raison, dans la rédaction de l'article 60 du projet de loi, car la désignation du budget de rattachement de fonds concours relève du pouvoir réglementaire. Un projet de décret allant en ce sens a, d'ailleurs, reçu l'agrément du ministre des finances.

Aussi, puis-je vous rassurer : j'ai pris toutes les dispositions nécessaires pour que le budget de la défense ne soit pas privé des ressources indispensables à la poursuite de sa politique immobilière.

MM. Caldaguès et Longequeue m'ont demandé si l'intégration de l'indemnité de sujétions spéciales de police dans le traitement servant de base de calcul à la retraite des gendarmes sera bien effective à compter du 1^{er} janvier 1984. M. Méric m'a également écrit, tout récemment, à ce sujet.

Comme je l'avais annoncé à de nombreuses reprises, cette intégration prendra effet au 1^{er} janvier 1984. Le Gouvernement tient donc la promesse qui avait été faite et l'Assemblée nationale a d'ailleurs adopté, à l'unanimité, l'amendement que le Gouvernement a déposé, à cet effet, le 18 novembre dernier. Le plan d'intégration sera étalé sur quinze ans, de même que le relèvement des cotisations perçues sur le traitement des actifs.

Pourquoi quinze ans et non pas dix ? Je ne voudrais pas entrer ici dans trop de détails, mais je peux vous donner au moins trois raisons à cet égard.

La première est que la mesure représente un coût considérable pour les finances de l'Etat, plus exactement pour les finances de la défense, puisque la charge supplémentaire découlant de cette mesure sera imputée sur le budget de la gendarmerie.

En régime de croisière, l'avantage octroyé n'est pas compensé par les recettes résultant du relèvement des cotisations : le solde négatif s'établit à 631 millions de francs par an au détriment de l'Etat.

Je voudrais que chacun ici prenne bien conscience de l'importance de ce chiffre et mesure l'effort considérable consenti en faveur des gendarmes. Je crois que les membres de votre Haute Assemblée ne doivent pas prêter plus d'attention qu'ils n'en méritent aux propos, excessifs et désobligeants — je le dis sans dramatiser — tenus par certains organes démagogiques d'associations qui se disent représentatives des gendarmes et qui font croire que le Gouvernement ne fait rien pour eux.

Croyez-moi, ces associations ne représentent pas toujours les intérêts des gendarmes. Après tout, ceux-ci ne sont pas syndiqués et je ne tiens pas à ce qu'ils le deviennent !

Un crédit de 631 millions de francs, ce n'est pas rien ! Comment prétendre dans ces conditions que le Gouvernement ne prenne aucune mesure en faveur des gendarmes ?

En tout cas, en ma qualité de ministre de la défense, j'ai préféré étaler la charge financière sur quinze ans, soit sur trois lois de programmation, pour ne pas obérer l'effort d'équipement que nous commençons cette année et qui doit se poursuivre jusqu'en 1988.

La seconde raison est qu'il m'apparaissait plus juste d'étaler sur quinze ans la révision des pensions concédées. Car il ne faut pas se dissimuler la vérité : la mesure adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture entraînera la révision des pensions déjà concédées aux retraités qui bénéficieront d'un avantage pour lequel ils n'auront jamais cotisé.

Le financement de la mesure reposant pour une large part sur des cotisations perçues sur le traitement des actifs, il m'a paru souhaitable d'en étaler le calendrier, d'une part, pour alléger autant que possible la charge pesant sur les actifs et, d'autre part, pour atténuer le fait que les retraités actuels n'ont jamais cotisé pour obtenir l'avantage dont ils bénéficieront au même titre que les retraités futurs.

La troisième raison est que, contrairement à ce que j'ai entendu, on ne peut pas parler de principe de parité entre policiers et gendarmes. C'est un principe que je ne reconnais pas.

M. Etienne Dailly. Vous avez raison !

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Merci de me le dire.

Il s'agit, je l'ai souvent dit, de corps soumis à des statuts différents. Ne nous engageons pas sur cette voie. En raison de ces différences, s'il devait y avoir parité, elle ne pourrait consister qu'en un principe d'équivalence globale et non en une identité absolue des avantages. En bref, ce qui a été fait en faveur des policiers ne crée pas un précédent quant aux modalités techniques d'application retenues pour les gendarmes et cela ne doit pas en créer. Les circonstances, les montants financiers, les conséquences de la mesure ne sont pas comparables dans les deux hypothèses et les intéressés le comprennent.

Je voudrais donc, pour conclure, sur ce point, dire que nous avons, certes, entendu prendre une mesure favorable aux retraités, mais que, pour ce faire, je n'ai pas voulu défavoriser les gendarmes d'active. Voilà, je ne m'en cache pas.

MM. Voilquin, Lecanuet, Longequeue, Boucheny, notamment, se sont inquiétés du coût supplémentaire occasionné aux armées par les opérations du Tchad et du Liban et des modalités de leur financement.

Je ne voudrais pas anticiper ici sur la présentation du collectif budgétaire — c'est un autre débat — mais pourquoi cacherais-je à la représentation nationale la vérité, qu'il vaut toujours mieux dire.

Le surcoût entraîné par nos opérations au Tchad et au Liban atteindra 1 100 millions de francs en 1983. Ce chiffre est très proche de l'ordre de grandeur que le Premier ministre avait indiqué, dès le 6 octobre, devant l'Assemblée nationale.

A la suite de la déclaration de M. Pierre Mauroy, j'ai moi-même indiqué devant votre commission de la défense que ce surcoût serait totalement pris en compte lors de la préparation du collectif budgétaire et qu'il serait financé, d'une part, grâce aux économies réalisées au cours de la gestion de 1983, d'autre part, grâce à des crédits supplémentaires.

Certains d'entre vous — c'est bien normal — ont douté sur le moment de notre capacité à financer ces dépenses supplémentaires. Eh bien, dirai-je une fois de plus, vous auriez dû me croire — il faut toujours me croire ! Les dépenses, qui seront financées par le collectif budgétaire, atteignent 1 281 millions de francs, dont, je l'ai dit, 1 100 millions de francs pour les opérations du Tchad et du Liban. Ces dépenses seront financées, d'une part, par les 531,7 millions de francs que j'ai pu dégager en cours d'année sur les dotations de fonctionnement, d'autre part, par 750 millions de francs de crédits nouveaux.

Ces deux chiffres méritent qu'on s'y arrête un instant, et me conduisent à vous livrer, à brûle-pourpoint, deux réflexions.

La première, je la formule à l'attention particulière des membres de votre commission des finances, et notamment de MM. Francou et Legouez. On m'a dit, l'année dernière, on me répète cette année, que le titre III du ministère de la défense n'est jamais suffisamment doté et que je rencontrerai comme d'habitude des difficultés insurmontables en cours d'année.

Je ne reprendrai pas ici les explications que j'ai données tout à l'heure sur l'évolution des dotations de fonctionnement en 1984, mais je tiens à faire observer que, grâce aux mesures d'économie qui ont été prises et à l'effort remarquable — auquel je rends publiquement hommage — de bonne gestion des crédits du ministère, il a été possible de dégager plus de 500 millions de francs sur les crédits de fonctionnement au cours de la gestion de 1983, et ce sans porter atteinte à l'activité des forces. Vous conviendrez qu'une action volontariste et déterminée peut donner d'heureux résultats, et je puis vous assurer que je m'efforcerai de faire de même en 1984.

La deuxième réflexion s'adresse à tous les membres de votre Haute Assemblée. En présentant un budget, il faut inévitablement évoquer des chiffres. Mais il faut aussi élever le débat au plan politique — la plupart d'entre vous l'ont fait — et donner aux chiffres leur véritable signification.

Le projet de collectif budgétaire qui sera soumis au Parlement prévoit une ouverture nette de crédits de 750 millions de francs au profit de la défense. Je l'ai dit ici même lors du débat sur la programmation militaire : la défense constitue une priorité pour le Gouvernement.

J'ai même indiqué que cette loi représentait un engagement solennel et intangible du Président de la République, chef des armées, et du Gouvernement tout entier. Vous constatez aujourd'hui que le financement des opérations extérieures s'effectue sans aucun prélèvement sur les crédits d'équipement et que le Gouvernement donne à la défense les moyens d'une politique ambitieuse et à la hauteur de nos responsabilités mondiales. Je dis tout cela avec modestie, mais avec conviction.

En vous répondant plus rapidement que je ne l'aurais souhaité — mais il est tard — je vous apporte une preuve supplémentaire et indiscutable de la détermination du Président de la République, du Gouvernement et du ministre de la défense. Cette preuve devrait suffire — du moins, je l'espère — à lever un certain nombre de réserves que vous pourriez nourrir.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, ayant répondu à pratiquement toutes les questions et m'engageant à répondre par écrit à celles que je n'aurais pas traitées, je souhaite que vous puissiez adopter le budget de la défense de la France. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.* — MM. Voilquin et Bettencourt applaudissent également.)

M. le président. Nous allons examiner, tout d'abord, les crédits concernant le ministère de la défense et figurant aux articles 43 et 44, ainsi que l'article 116.

Puis nous examinerons les crédits concernant le budget annexe du service des essences et figurant aux articles 46 et 47, ainsi que l'article 114.

Article 43.

M. le président. « Art. 43. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense pour 1984, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 5 853 300 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1984, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 2 113 597 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

La parole est à M. Bourges.

M. Yvon Bourges. Monsieur le ministre, avant de m'exprimer sur l'article 43, je voudrais, vous ayant écouté, vous demander de ne pas minimiser la réforme de l'armée de terre qui a été entreprise en 1976.

Elle va bien au-delà de ce que vous avez évoqué. Elle a eu pour but, en effet, d'abord, d'arriver à un allègement de l'armée de terre, ne serait-ce que par la suppression de la brigade. De plus, ce fusionnement du commandement territorial et du commandement opérationnel n'a pas seulement été une mesure d'économie, mais une mesure d'efficacité. Quant à la mobilité

et à la souplesse, ce sont bien les objectifs qu'elle se proposait et, d'ailleurs, les résultats sont là puisque, monsieur le ministre, sans cette réforme, vous n'auriez pas pu créer les forces d'action rapide. Tout ce que vous avez fait, c'est d'engerber — pour reprendre un terme souvent utilisé dans les états-majors — les divisions qui existaient et qui avaient été réorganisées suivant les principes nouveaux.

Quant au rôle de ce commandement opérationnel — car c'est cela, plus qu'un commandement d'une grande unité — nous n'en parlerons pas ce soir en raison de l'heure tardive. C'est une réforme que je ne critique pas, mais sur laquelle nous aurions certainement besoin d'avoir des explications complémentaires. Nous aurons d'autres occasions de vous les demander.

J'en viens, monsieur le président, à mon explication de vote.

Sur les principes affirmés — indépendance et sécurité fondées sur la dissuasion nucléaire, loyauté dans l'alliance sans implication dans l'organisation militaire intégrée, fidélité à nos amitiés et à nos engagements extérieurs — nous constatons le ralliement des opposants d'hier à la politique de défense de la V^e République. Nous ne pouvons que nous en réjouir et approuver le discours.

Malheureusement, les actes démentent les paroles. Le Sénat a rejeté la loi de programmation militaire parce que l'effort de défense est plafonné durant toute la durée du septennat au niveau de prélèvement atteint en 1982, qui est inférieur à l'objectif de la loi de 1976.

On ne peut dénoncer les dangers de la situation internationale, les risques aggravés de tension et de conflits, comme l'a fait récemment encore le Président de la République, et refuser l'accroissement de l'effort de défense. Le budget de 1984 confirme ce refus alors même que les hypothèses économiques sur lesquelles il est fondé sont dépassées et que le pouvoir d'achat qu'il est estimé apporter aux armées sera, dans la réalité, inférieur.

Le Gouvernement se flatte de donner la priorité aux forces de dissuasion nucléaires et de consacrer à l'armement nucléaire un pourcentage plus important du budget. Cela résulte notamment de la poursuite — dont nous nous félicitons — du programme M 4 lancé en 1978. La poursuite de ces programmes exige un minimum de ressources, un seuil au-dessous duquel on ne peut descendre; c'est ce qui explique, dans un budget qui ne progresse pas, la part croissante des crédits des forces de dissuasion.

Pour autant, l'avenir n'est pas assuré comme il convient, faute, d'abord, de donner au C.E.A. les moyens nécessaires pour les expérimentations et les études — M. Genton l'a souligné dans son rapport — faute, ensuite, de lancer des programmes complémentaires et de préparer, dès à présent, de nouvelles composantes.

La limitation des crédits de fonctionnement, aggravée par les prélèvements qu'exigeront — comme on le verra avec le collectif de 1983, où ils atteignent 896 millions de francs — les opérations au Liban et au Tchad, ne permettra pas de maintenir dans les trois armées une activité opérationnelle et d'entraîner au niveau souhaitable.

A cet égard, les réductions de 4 p. 100 des crédits de carburants et de 9,4 p. 100 des crédits alloués aux activités sont significatives. Le contenu du service que vous préférez avec raison, monsieur le ministre, à la réduction de sa durée préconisée par nombre de vos amis, ne pourra évidemment qu'en souffrir.

On ne saurait non plus passer sous silence la réduction des effectifs. On commence à en voir les conséquences avec la suppression de certaines garnisons et bases; on en mesurera, demain, l'implication sur l'organisation des unités. Ces réductions sont particulièrement graves pour la marine nationale dont l'encadrement était déjà à la limite du nécessaire.

L'insuffisance des programmes d'armement est criante. Sans doute les crédits inscrits au budget du prochain exercice correspondent-ils aux prévisions de la loi de programmation. C'est bien pourquoi le Sénat a refusé d'approuver cette loi.

Sans reprendre les précisions éloquentes données par nos rapporteurs, je rappelle que le rythme des commandes d'équipements majeurs de l'armée de terre est exceptionnellement faible, tandis que la réorganisation des forces terrestres n'est pas connue de la représentation nationale dans toutes ses implications. Le moins qu'on puisse dire est que le budget de 1984 n'apporte aucune réponse et marque un arrêt dans l'effort entrepris pour le renforcement des capacités de l'armée de terre.

Si le budget de la marine prévoit, après deux années médiocres, la commande de 14 585 tonnes de navires de combat, c'est qu'il comporte le lancement de onze navires sur les douze prévus par la loi de programmation pour la période 1984-1985.

On anticipe donc sur l'objectif, mais en l'étalant dans le temps, comme le révèlent les crédits de constructions neuves — M. Max Lejeune l'a noté — aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement. Le procédé ne saurait faire illusion. La réalité demeure: le renouvellement de la flotte de combat ne sera pas assuré dans les délais nécessaires et le vieillissement de la flotte, auquel j'avais commencé à remédier, mettra en cause, à moyen terme, les capacités de notre marine.

Quant à l'armée de l'air, elle est la grande victime du budget de 1984 comme de la loi de programmation. Avec les vingt-huit avions de combat dont la commande est prévue en 1984, ce sont, au total, cinquante-huit appareils qui auront été commandés pour vos trois premiers budgets, soit une moyenne de dix-neuf par an contre trente-trois nécessaires pour maintenir la flotte de 450 avions de combat. Au cours des six années précédentes, 313 avions de combat ont été commandés, soit une moyenne de cinquante-deux par an, et plus du triple pour une même période de trois années. Ces chiffres se suffisent à eux-mêmes et montrent les dangers qui menacent notre armée de l'air, d'autant plus que rien n'est prévu pour renforcer, comme il est indispensable, l'aviation de transport, le Gouvernement n'ayant pas voulu poursuivre la fabrication du Transall nouvelle génération, et que l'incertitude continue de régner sur les moyens de la détection à basse altitude.

Je m'en tiendrai à ces rappels qui démontrent les conséquences pour l'équipement de nos armées demain du ralentissement de l'effort engagé avant 1981 pour la défense nationale.

Ces conséquences n'apparaîtront qu'à long terme, les armements que reçoivent présentement nos armées résultant de commandes antérieures à 1981. En effet, c'est à l'héritage, notamment à la politique du général de Gaulle, que vous avez tant combattu, que vous devez de pouvoir fonder l'indépendance nationale sur une force de dissuasion nucléaire crédible et sur des unités aptes à assumer les obligations de notre pays à l'égard de nations amies!

Au Liban et au Tchad, nos soldats font chaque jour leur devoir, avec une abnégation que nous admirons. Nous souhaitons que leur mission, spécialement au Liban, soit clairement définie et adaptée aux circonstances. Nous voulons que tous les moyens leur soient donnés pour y faire face. Pour autant, nous ne saurions, en votant ou en laissant passer un budget aussi insuffisant, oublier les conséquences, graves pour l'avenir, du refus de donner à la défense la priorité qu'exigent plus que jamais les circonstances. Cohérent avec son refus de la loi de programmation et opposé à la limitation des crédits de la défense nationale, le groupe du R. P. R. votera contre l'adoption du budget de la défense proposé pour 1984. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R.*)

Un sénateur socialiste. Amen! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Dailly, pour explication de vote.

M. Etienne Dailly, Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'heure est venue d'accorder ou de refuser les crédits au ministère de la défense. Nous venons d'entendre notre collègue, M. Bourges, avec la compétence et l'autorité qu'on lui connaît, expliquer son refus et celui de ses amis politiques.

Pour ma part, je vais m'exprimer au nom d'une quinzaine de membres du groupe de la gauche démocratique. Nous ne prétendons certes pas détenir la vérité. Mais ce vote est difficile et tout ce que nous réclamons, c'est le respect des autres, particulièrement de ceux avec qui nous combattons dans l'opposition et avec qui, pourtant, nous ne voterons pas ce matin.

Le 14 juin dernier — mieux, le 15 à l'aube — nous avons eu à nous prononcer sur la loi de programmation militaire. Cette loi était articulée en forme de paradoxe en deux termes. Premier terme: le Gouvernement, dans un document annexé à l'article 1^{er}, décrivait, en détail, avec clairvoyance et courage, les menaces qui pesaient sur notre pays. Second terme du paradoxe: face à cette menace, le Gouvernement nous proposait des moyens militaires — je ne crains pas de vous le dire, monsieur le ministre, et ce n'est pas M. Bourges qui va me démentir puisqu'il est allé, lui, à l'époque beaucoup plus loin que nous — des moyens militaires calculés au plus juste — premier point — dont la livraison était trop étalée dans le temps — second point — et dont toutes les garanties souhaitables concernant le financement n'étaient pas, selon nous, tout à fait assurées — troisième point.

Malgré cela, nous sommes un certain nombre, et je suis de ceux-là, à avoir voté ce projet de loi peut-être mauvais — c'est possible après tout — mais nous l'avons voté.

Pourquoi l'ai-je voté — et ceci va contribuer à expliquer mon vote dans le scrutin qui va intervenir?

D'abord parce que j'ai trop souvent et trop profondément ressenti ce qu'était l'intolérance irresponsable en voyant pendant vingt-deux années nos collègues socialistes — pardonnez-moi messieurs — (*L'orateur se tourne vers les travées socialistes.*) voter, avec un systématique aveuglement partisan, contre les crédits militaires pour la seule raison qu'ils étaient réclamés par un Gouvernement qu'ils combattaient. J'ai trop déploré cette attitude pour avoir eu la moindre envie de les imiter.

D'autant que les crédits qu'ils refusaient, eux, ont permis peu à peu, et à un coût acceptable pour la nation, de forger l'outil que M. Bourges évoquait, voilà un instant, avec une légitime fierté et que vous êtes bien content d'avoir trouvé — n'est-il pas vrai, monsieur le ministre ? — un outil dissuasif, cohérent, respecté et qui a permis la diplomatie indépendante et ferme qui a été et qui demeure en partie celle de la France, un outil qui évite encore à notre pays les errements du pacifisme que seul le parti communiste excuse, sinon même préconise et en tout cas défend, et qui se développe d'ailleurs chez ceux de nos voisins qui dépendent, avant tout, pour leur défense de l'outre-Atlantique.

M. Serge Boucheny. Il n'est pas possible de transformer à ce point nos propos.

M. Etienne Dailly. Je ne vous ai pas interrompu, monsieur Boucheny. Aussi seriez-vous aimable de ne pas le faire.

M. le président. Monsieur Boucheny, vous n'avez pas la parole.

M. Etienne Dailly. Ce projet de loi, mauvais ou bon, je l'ai voté aussi parce que, pour la première fois dans un projet de loi de programmation militaire, j'ai trouvé en prologue une analyse des dangers auxquels notre pays est confronté, une analyse réaliste, nuancée, certes, mais explicite et courageuse — je l'ai déjà annoncé voilà un instant — et qui n'hésitait pas à désigner vers l'est le lieu d'où vient le danger majeur pour la paix mondiale. Eh oui ! messieurs, rappelez-vous ce long préambule annexe qui était rattaché, mieux, visé à l'article 1^{er} du projet et où, avec une clarté digne d'éloges et que n'ont pas toujours eue — il faut bien le dire, monsieur le ministre — certains de vos prédécesseurs, avec une clarté digne d'éloges, dis-je, le Gouvernement prenait acte de la menace que représente pour la paix mondiale ce pays qui, par le surarmement qu'il a accumulé unilatéralement, en pleine détente, et qu'il continue d'accumuler dans les domaines nucléaire, chimique et conventionnel ; qui, par la politique expansionniste qu'il poursuit non seulement à la périphérie de son empire — et nous savons bien de quels malheureux pays nous parlons — mais aussi dans le monde entier, se désigne lui-même comme le principal adversaire potentiel de ceux qui sont attachés à la paix dans le monde, mais à la vraie paix, la seule à laquelle on ait le droit d'aspirer, la paix dans la dignité.

Et puis ce préambule décrivait aussi avec réalisme les autres facteurs internationaux qui concourent également pour leur part et de manière cumulative à conférer un caractère éminemment dangereux aux années que nous traversons.

Oui, voilà pourquoi j'avais voté ce projet de loi.

Mais je l'avais voté aussi parce que — et je tiens à le rappeler à M. Boucheny et à ses amis — une partie de la coalition gouvernementale qui le présentait s'était désolidarisée ce soir-là de l'analyse des dangers qui étaient exposés à l'article 1^{er} et que ce fait, d'une ampleur politique considérable, affectait, à mes yeux, d'une singulière précarité la cohésion du Gouvernement. Que l'on se rapporte au scrutin n° 150, pages 1627 et 1628 du *Journal officiel*, séance du 14 juin. On verra que les sénateurs communistes, pas plus d'ailleurs que leurs collègues députés à l'Assemblée nationale, n'ont accepté de voter ledit article 1^{er}, ce qui confère, monsieur Lecanuet, aux propos que vous teniez tout à l'heure — pardonnez-moi, monsieur le ministre, mais il est vrai que vous vous êtes borné à ne considérer le cas que de quatre personnes — ce qui confère, dis-je, aux propos du président Lecanuet, une singulière valeur.

J'avais voté aussi ce projet de loi parce que, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, à l'époque, comme M. le Premier ministre l'avait dit lui aussi, comme M. le Président de la République l'avait déclaré de son côté, le monde, particulièrement l'Europe, allait traverser — nous nous trouvions au mois de juin — et traverserait dans les mois qui viennent — nous y sommes, me semble-t-il, — une période « de hauts risques » et que, devant les tensions majeures qui résultaient du déploiement unilatéral, et coupable en pleine détente, par l'Union soviétique, de redoutables armes nouvelles, s'imposait la nécessité d'en placer d'autres, face à celles-là. La nation pouvait alors avoir besoin de toutes ses forces et de toute sa cohésion dans une épreuve qui ne fait d'ailleurs que commencer et dont personne ici, ce soir, ne peut dire comment elle se terminera.

Voilà pourquoi je l'avais voté ce projet de loi. Mais je l'avais voté enfin — et comme il était une heure et demie du matin je n'avais pas pu expliquer mon vote ; il est vrai qu'il est encore plus tard aujourd'hui, mais peu importe (*Sourires.*) —, je l'avais voté, dis-je, sans aveuglement, conscient de la nécessité de vérifier ensuite et avec soin que nous ne serions pas trahis dans les budgets qui suivraient. C'était un acte sinon de foi, du moins d'espérance : il fallait que les budgets qui suivraient tiennent compte rigoureusement, au moins, de ce que nous avions voté.

Aussi, mon premier problème, ce soir, est de savoir si c'est bien le cas. Eh bien, je ne crains pas d'être démenti en affirmant que, dans le budget qui nous occupe, le contenu de la loi de programmation militaire est respecté scrupuleusement.

Bien sûr, on peut regretter avec M. Francou — et Dieu sait que son rapport a été intéressant à cet égard et celui de M. Legouez sur le titre III également — les insuffisances de ce budget ! Bien sûr, on peut déplorer, monsieur le ministre, que vous ayez cru devoir procéder à vos nationalisations qui ont coûté 42 230 millions de francs, somme avec laquelle...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Dailly.

M. Etienne Dailly. Je conclus, monsieur le président.

... somme avec laquelle nous aurions pu nous payer douze — je dis bien douze — sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et qu'il eût été plus utile de consacrer à la défense au lieu de la sacrifier à une idéologie dépassée et qui a fait faillite pourtant.

Mais — et je le répète — il faut reconnaître que ce budget respecte scrupuleusement la loi de programmation militaire ; je ne vois donc pas au nom de quoi ceux qui, comme moi, ont cru devoir la voter, pourraient aujourd'hui repousser ce budget.

Je sais bien — et j'en ai presque fini, monsieur le président — que l'on peut regretter — et pour ma part je le regrette, monsieur le ministre — que le Parlement n'ait pas été consulté sur la création de cette force d'action rapide, sur la constitution de cette F.A.R. qui nous entraîne en effet vers « la bataille de l'avant ». Le problème est grave et méritait à mes yeux d'être débattu. Quant au nucléaire tactique, votre décision n'entraînera-t-elle pas une diminution des crédits accordés au nucléaire stratégique qui, seul peut assurer la « sanctuarisation » de notre pays ? Cela aussi méritait d'être débattu par le Parlement.

Mais cela ne constituera pas pour moi une raison suffisante pour changer de comportement ou un prétexte suffisant pour ne plus vous suivre.

De plus, je suis de ceux — pardonnez-moi de le dire, mais c'est par là que je vais conclure — qui ont été élevés dans la tradition radicale par les Emile Hugues, les Marcel Pellenc, les Jean Berthoin et bien d'autres encore, qui m'ont enseigné qu'on ne laissait pas la nation sans crédits militaires, qu'on disait ce que l'on avait à dire, tout ce que l'on avait à dire — et cela a été fait ce soir — qu'on procédait aux mises en garde auxquelles on devait procéder, qu'on lançait les avertissements que l'on avait à lancer mais que, en définitive, on ne refusait pas son concours lorsqu'il s'agissait des crédits de l'armée de la nation.

Et je marchanderai ce matin d'autant moins mon concours que je songe à tous nos jeunes, à tous ces soldats de la France qui se trouvent actuellement hors de nos frontières. Je souhaite qu'ils n'aient pas à s'interroger sur le vrai sens de la décision du Sénat. Je sais très bien que ceux de nos collègues qui ne voteront pas ces crédits pensent aussi à eux et ne les refuseront que parce qu'ils les jugent insuffisants, parce qu'ils demandent plus et qu'ils considèrent que ce budget ne permet pas de faire face à nos besoins. Cependant, je crois aussi que le plus large consensus en la matière est aujourd'hui souhaitable et c'est aussi pour cela que, maintenant, avec une quinzaine de mes amis, j'y apporte ma voix.

M. le président. La parole est à M. Garcia, pour explication de vote.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'intervention de notre collègue Boucheny, je veux dire que, parce que nous sommes attachés à une défense nationale capable de garantir l'indépendance et la sécurité de notre pays — ce qui n'est pas incompatible avec notre action en faveur de la paix et du désarmement — le groupe communiste votera le projet de budget de la défense, contrairement à la droite qui refuse de donner à la France les moyens de sa défense.

M. le président. La parole est à M. Bonduel pour explication de vote.

M. Stéphane Bonduel. Monsieur le président, je veux simplement indiquer, au nom de mes amis radicaux de gauche, que 1984 c'est la première année d'exécution de la loi de programmation militaire. Cette première année, monsieur le ministre, est marquée par un budget en rapport avec les orientations définies par cette loi.

L'objectif est clair, la volonté est affirmée. C'est pour cette raison que les radicaux de gauche voteront votre budget, assumant ainsi leur responsabilité comme vous assumez la vôtre, monsieur le ministre : assurer à notre pays les moyens de sa défense.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 43.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin public émanant l'une du groupe du R. P. R., l'autre du groupe de l'U. C. D. P.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 18 :

Nombre des votants.....	312
Nombre des suffrages exprimés.....	304
Majorité absolue des suffrages exprimés..	153

Pour l'adoption.....	130
Contre	174

Le Sénat n'a pas adopté.

Article 44.

M. le président. « Art. 44. — I. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1984, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V. — Equipement	84 779 900 000 F.
« Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	220 100 000
« Total	85 000 000 000 F. »

« II. — Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1984, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V. — Equipement	18 560 648 000 F.
« Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	187 100 000
« Total	18 747 748 000 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 44.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin public émanant respectivement du groupe de l'U. C. D. P. et du groupe du R. P. R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 19 :

Nombre des votants.....	312
Nombre des suffrages exprimés.....	304
Majorité absolue des suffrages exprimés.	153

Pour l'adoption.....	130
Contre	174

Le Sénat n'a pas adopté.

Article 116.

M. le président. « Art. 116. — I. — A partir du 1^{er} janvier 1984, le calcul de la pension de retraite ainsi que les retenues pour pension des militaires de la gendarmerie seront déterminés, par dérogation aux articles L. 15 et L. 61 du code des pensions civiles et militaires de retraite, dans des conditions fixées par décret.

« Pour permettre la prise en compte progressive, dans la pension des militaires de la gendarmerie, de l'indemnité de sujétions spéciales de police, la retenue pour pension fixée à l'article L. 61 précité sera majorée de 1,5 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1984, 2 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1990 et 2,2 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1995.

« La jouissance de la majoration de pension résultant de l'intégration de l'indemnité de sujétions spéciales de police est différée jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, sauf pour les militaires de la gendarmerie radiés des cadres ou mis à la retraite pour invalidité et pour les ayants cause des militaires de la gendarmerie décédés avant leur admission à la retraite.

« La prise en compte de l'indemnité de sujétions spéciales de police sera réalisée progressivement du 1^{er} janvier 1984 au 1^{er} janvier 1998. Les pensions concédées avant le 1^{er} janvier 1984 aux militaires de la gendarmerie et à leurs ayants cause seront révisées dans les mêmes conditions.

« II. — Dans le code des pensions civiles et militaires de retraite, les mots « gendarmes et » sont supprimés dans l'intitulé du chapitre IV du titre II du livre II et l'article L. 82 est abrogé.

« III. — Au deuxième alinéa de l'article 6 bis de la loi n° 57-444 du 8 avril 1957, le mot « actuellement » est supprimé. »

Sur cet article, je suis saisi de deux amendements identiques.

Le premier, n° 176, est présenté par MM. Genton, Poudonson, Palmero, Colin, Arthuis et les membres du groupe de l'U. C. D. P.

Le second, n° 178, est présenté par M. Caldaguès, au nom de la commission des affaires étrangères.

Tous deux tendent, dans le quatrième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « au 1^{er} janvier 1998 » par les mots : « au 1^{er} janvier 1993 ».

La parole est à M. Genton, pour défendre l'amendement n° 176.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, mes chers collègues, M. le ministre a tout à l'heure exposé assez longuement à la tribune son avis sur cet amendement, qui concerne le principe de l'intégration de l'indemnité de sujétions spéciales perçue par les gendarmes dans le calcul des pensions de retraites. Cet amendement a pour objet de réparer une disparité avec les décisions qui ont été prises pour la police.

M. le président. La parole est à M. Caldaguès, rapporteur pour avis, sur l'amendement n° 178.

M. Michel Caldaguès, rapporteur pour avis. Monsieur le président, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention de me livrer à de longs développements sur cet amendement que j'ai déposé au nom de la commission, d'autant que je m'y suis attardé lors de mon rapport à la tribune.

Je tiens à rappeler que le Gouvernement s'était rallié l'an passé au principe de parité souhaité par la commission de la défense et des forces armées.

Nous avons constaté que l'article 116 ne correspondait pas exactement à cette assurance de parité. Le ministre nous a exposé toutes les bonnes raisons pour lesquelles il ne pouvait pas en être ainsi.

En vérité, la solution qui nous est proposée a été « ficelée », si j'ose dire, comme toujours en pareil cas, par des bureaux du ministère de l'économie, des finances et du budget. Il en résulte qu'il n'y a pas de parité ni sur le taux des retenues pour pension, qui est plus lourd pour les militaires d'active de la gendarmerie que pour les policiers, ni sur le terme auquel est acquis le plein bénéfice de la mesure, qui est plus éloigné pour les gendarmes que pour les policiers.

Vous nous dites, monsieur le ministre, que les temps sont durs. C'est vrai que les temps sont durs, mais il n'en reste pas moins qu'un principe avait été affirmé, que des assurances avaient été données, et que la commission de la défense et des forces armées entend rester fidèle à ces assurances.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Elle souhaiterait entendre l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ce point ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Tout à l'heure, je me suis expliqué très longuement sur les raisons de l'établissement sur quinze ans du plan d'intégration, et je n'ai jamais, en ce qui me concerne, accepté cette parité particulière.

J'ajoute que l'adoption de ces amendements aurait pour effet d'aggraver les charges publiques. J'oppose donc les dispositions de l'article 40 de la Constitution.

M. le président. Monsieur le rapporteur, l'article 40 de la Constitution est-il applicable ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Oui, la commission des finances a estimé qu'il était applicable.

M. le président. Les amendements identiques n°s 176 et 178 ne sont donc pas recevables.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 116.

(L'article 116 est adopté.)

Articles additionnels.

M. le président. Par amendement n° 177, MM. Genton, Poudonson, Palmero, Colin, Arthuis, Faure, et les membres du groupe de l'U. C. D. P., proposent, après l'article 116, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans le paragraphe II de l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 1982 (n° 82-1152 du 30 décembre 1982) les mots : « au cours d'une opération de police », sont remplacés par les mots : « dans l'exercice de ses fonctions de police administrative ou de police judiciaire ».

La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, mes chers collègues, dans la loi du 8 avril 1957 instituant un régime particulier de retraite en faveur des personnels actifs de police, modifiée par la loi de finances rectificative du 30 décembre 1952, à l'article 6^{ter}, paragraphes 1^{er} et 2, nous voudrions remplacer les mots : « au cours d'une opération de police », par les mots : « dans l'exercice de ses fonctions de police administrative ou de police judiciaire ».

La loi de 1982 attribue aux veuves et aux orphelins de gendarmes tués au cours d'une « opération de police » une pension de réversion égale à 100 p. 100 de la pension de retraite dont ceux-ci auraient pu bénéficier de leur vivant.

Cependant, pour que cette mesure de justice puisse pleinement s'appliquer, il conviendrait de préciser, en l'élargissant, la notion d'opération de police qui donne lieu de la part des administrations concernées à une interprétation beaucoup trop restrictive : lorsqu'un gendarme ou un policier, en service commandé, meurt écrasé par un chauffard, ivre de surcroît, il n'est pas normal que soit refusé à sa veuve le versement d'une pension de réversion au taux plein.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Monsieur le président, je dois dire à M. Genton que l'interprétation de la notion d'opération de police me semble davantage relever du juge que du ministre de la défense.

En outre, je ne suis pas du tout certain que la rédaction que vous suggérez soit plus favorable aux intéressés que la rédaction actuelle. Je pense même que c'est le contraire, mais là on aborde la question au fond.

Quoi qu'il en soit, l'adoption de cet amendement aurait pour effet, d'après les termes mêmes de l'exposé des motifs, d'aggraver les charges publiques. Je demande donc l'application de l'article 40 de la Constitution.

M. le président. L'article 40 de la Constitution est-il applicable ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Il l'est.

M. le président. L'amendement n° 177 n'est donc pas recevable.

Par amendement n° 179, M. Bourges propose, après l'article 116, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« L'article L. 47 du code des pensions civiles et militaires de retraite est complété par l'alinéa suivant :

« Le taux de 100 p. 100 est applicable à la pension de réversion des veuves de militaires de la gendarmerie tués au cours d'opérations à compter du 10 mai 1981. »

La parole est à M. Bourges.

M. Yvon Bourges. Le Gouvernement — et nous ne pouvons que l'en féliciter — a décidé d'accorder au taux de 100 p. 100 la pension de réversion aux veuves de gendarmes ou de policiers tués au cours d'opérations. Mais il se trouve que la mesure s'applique pour les veuves de policiers à compter du 10 mai 1981, et pour les veuves de gendarmes à compter du 1^{er} janvier 1983.

Or, pendant cette période de dix-neuf mois et vingt jours, huit gendarmes ont été tués au cours d'opérations, et leurs veuves pourraient bénéficier de la pension de réversion à 100 p. 100. C'est pour ces huit veuves de gendarmes que j'ai voulu déposer cet amendement, en espérant que le Gouvernement voudra bien l'accepter.

M. le président. Quel est votre avis sur cet amendement, monsieur le ministre ? Peut-être aurez-vous à cœur en la circonstance de ne pas invoquer l'article 40.

M. Charles Hernu, ministre de la défense. Je dois dire à M. Bourges que, bien que l'amendement proposé ne soit pas recevable et que je sois en droit de lui opposer les dispositions de l'article 40 de la Constitution, il a satisfaction. Je note avec plaisir d'ailleurs que son texte honore la date du 10 mai 1981. (M. Bourges rit.)

La rétroactivité à laquelle vous avez fait allusion résulte, en effet, d'une mesure gracieuse prise par mon collègue, M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. J'ai entrepris, depuis plusieurs mois, de nombreuses démarches pour que les ayants cause des huit gendarmes tués en service entre le 10 mai 1981 et le 1^{er} janvier 1983 puissent bénéficier du même avantage que celui qui a été effectivement octroyé gracieusement aux policiers.

Je voudrais dire à M. Bourges que, le 17 novembre dernier, j'ai obtenu de mon collègue des finances l'extension qu'il souhaite. Ainsi, les veuves auxquelles nous pensons, monsieur le président, monsieur le sénateur, auront satisfaction.

M. le président. Si je comprends bien, vous êtes tous les deux d'accord sur la date du 10 mai 1981. (Sourires.)

Maintenez-vous votre amendement, monsieur Bourges ? Il vaudrait sans doute mieux le retirer, puisqu'il n'est pas recevable et que le Gouvernement vous a donné satisfaction.

M. Yvon Bourges. Je le retire, monsieur le président.

M. Etienne Dailly. C'est l'heure des indulgences plénières ! (Sourires.)

M. le président. L'amendement n° 179 est retiré.

Service des essences.

Article 46 (services votés).

M. le président. « Crédits, 5 071 579 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 46.

(Ces crédits sont adoptés.)

Article 47 (mesures nouvelles).

M. le président. « I. — Autorisations de programme, 129 200 000 francs. »

« II. — Crédits, moins 74 783 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits figurant à l'article 47.

(Ces autorisations de programme et ces crédits sont adoptés.)

Article 114.

M. le président. « Art. 114. — « A compter de la loi de finances pour 1985, le fascicule budgétaire du service des essences des armées comportera :

« 1° L'indication par produit du montant du prix prévisionnel de cession ayant servi à l'établissement du budget annexe ;

« 2° L'indication par produit et par acheteur des volumes prévisionnels correspondant aux recettes inscrites au chapitre 70-01 du budget annexe. » (Adopté.)

Nous avons aussi terminé l'examen des dispositions concernant le ministère de la défense et le service des essences.

— 3 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif au prix de l'eau en 1984.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 93, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, complétant les dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 94, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales. (Assentiment.)

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 82-4 du 6 janvier 1982 portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 92, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 3 décembre 1983, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 61 et 62 (1983-1984). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

Education nationale et article 108 :

M. Gérard Delfau, rapporteur spécial (enseignement scolaire) (rapport n° 62, annexe n° 12) ;

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (enseignement universitaire) (rapport n° 62, annexe n° 13) ;

M. Paul Séramy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement scolaire) (avis n° 63, tome IV) ;

M. Adolphe Chauvin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignements supérieurs) (avis n° 63, tome VI) ;

M. Jean Delaneau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (éducation physique et sportive) (avis n° 63, tome IX).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires du projet de loi des finances pour 1984.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1984 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1984.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le jeudi 10 novembre 1983, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de la loi de finances pour 1984 est fixé au mercredi 7 décembre 1983, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le samedi 3 décembre 1983, à quatre heures dix.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.*

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du vendredi 2 décembre 1983.

SCRUTIN (N° 18)

Sur les crédits du ministère de la défense inscrits à l'article 43 du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	315
Suffrages exprimés.....	306
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	154
Pour	130
Contre	176

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
François Abadie.
Guy Allouche.
François Autain.
Germain Authié.
Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Jean-Pierre Bayle.
Mme Marie-Claude Beaudreau.
Charles Beaupetit.
Jean Béranger.
Georges Berchet.
Noël Berrier.
Guy Besse.
Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
Marc Bœuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Edouard Bonnefous.
Marcel Bony.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Henri Collard.
Marcel Costes.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Etienne Dailly.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
André Delelis.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Michel Durafour.
Jacques Durand (Tarn).

Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Jules Faigt.
Edgar Faure (Doubs).
Maurice Faure (Lot).
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Mme Brigitte Gros.
Robert Guillaume.
Jacques Habert.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
Pierre Jeambrun.
André Jouany.
Philippe Labeyrie.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.
Bastien Leccia.
France Léchenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).
Max Lejeune (Somme).
Charles-Edmond Lenglet.
Louis Longueue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
James Marson.
René Martin (Yvelines).
Jean-Pierre Masseret.
Pierre Matraja.

André Méric.
Pierre Merli.
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Dominique Pado.
Bernard Parmantier.
Jacques Pelletier.
Daniel Percheron.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein.
Hubert Peyou.
Jean Peyraffitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Albert Ramassamy.
Mlle Irma Rapuzzi.
Joseph Raybaud.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Paul Robert.
Victor Robini.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Frank Sérusclat.
Edouard Soldani.
Paul Souffrin.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Ont voté contre :

MM.
Paul Alduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Jean Arthuis.
Alphonse Arzel.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Jean-Paul Bataille.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Paul Bénard.
Jean Bénard Mousseaux.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
André Bohl.
Roger Boileau.
Christian Bonnet.
Charles Bosson.

Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer (Loiret).
Jacques Braconnier.
Pierre Brantus.
Raymond Brun.
Louis Calveau.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Auguste Cazalet.
Pierre Ceccaldi-Pavard.

Jean Chamant.
Jean-Paul Chambriard.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Charles-Henri de Cossé-Brissac.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Marcel Daunay.
Luc Dejoie.
Jean Delaneau.

Jacques Delong.
Charles Descours.
Jacques Descours Desacres.
André Diligent.
Franz Duboscq.
Yves Durand (Vendée).
Henri Elby.
Jean Faure (Isère).
Charles Ferrant.
Louis de La Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Philippe François.
Jean François-Poncet.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Henri Goetschy.
Yves Goussebaire-Dupin.
Adrien Gouteyron.
Paul Guillaumeot.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Jean Huchon.
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
Claude Huriet.
Roger Husson.
Charles Jolibois.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.

Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Jean-François Le Grand (Manche).
Edouard Le Jeune (Finistère).
Bernard Lemarié.
Roger Lise.
Georges Lombard (Finistère).
Maurice Lombard (Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Marcel Lucotte.
Jacques Machet.
Jean Madelain.
Paul Malassagne.
Guy Malé.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Paul Masson.
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Louis Mercier (Loire).
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
Jacques Mossion.
Arthur Moulin.
Jean Natali.
Lucien Neuwirth.
Henri Olivier.
Charles Ornano.
Paul d'Ornano.
Francis Palmero.
Sosefo Makapé Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.

Jean-François Pintat.
Alain Pluchet.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.
Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Claude Prouvoyeur.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Josselin de Rohan.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Olivier Roux.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Michel Rufin.
Pierre Salvi.
Pierre Schiélé.
Maurice Schumann.
Paul Séramy.
Pierre Sicard.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Michel Souplet.
Louis Souvet.
Pierre-Christian Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Jean-Pierre Tizon.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Treille.
Dick Ukeiwé.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Albert Vecten.
Louis Virapoullé.
André-Georges Voisin.
Frédéric Wirth.
Charles Zwickert.

Se sont abstenus :

MM.
Michel d'Aillières.
Jean Boyer (Isère).
Guy Cabanel.

Jean Francou.
Paul Girod (Aisne).
Modeste Legouez.

Roland du Luart.
Jean Mercier (Rhône).
Albert Voilquin.

N'a pas pris part au vote :

M. Maurice Blin.

N'a pas pris part au vote :

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	312
Suffrages exprimés.....	304
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	153
Pour	130
Contre	174

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 19)

Sur les crédits du ministère de la défense inscrits à l'article 44 du projet de loi de finances pour 1984, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	316
Suffrages exprimés.....	306
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	154
Pour	130
Contre	176

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
François Abadie.
Guy Allouche.
François Autain.
Germain Authié.

Pierre Bastié.
Gilbert Baumet.
Jean-Pierre Bayle.
Mme Marie-Claude Beaudreau.

Charles Beaupetit.
Jean Béranger.
Georges Berchet.
Noël Berrier.
Guy Besse.

Jacques Bialski.
Mme Danielle Bidard.
Marc Bœuf.
Stéphane Bonduel.
Charles Bonifay.
Edouard Bonnefous.
Marcel Bony.
Serge Boucheny.
Louis Brives.
Jacques Carat.
Michel Charasse.
William Chervy.
Félix Ciccolini.
Henri Collard.
Marcel Costes.
Roland Courteau.
Georges Dagonia.
Etienne Dailly.
Michel Darras.
Marcel Debarge.
André Delelis.
Gérard Delfau.
Lucien Delmas.
Bernard Desbrière.
Emile Didier.
Michel Dreyfus-Schmidt.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Michel Durafour.
Jacques Durand (Tarn).
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Jules Faigt.
Edgar Faure (Doubs).
Maurice Faure (Lot).
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.

Gérard Gaud.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Mme Cécile Goldet.
Roland Grimaldi.
Mme Brigitte Gros.
Robert Guillaume.
Jacques Habert.
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).
Maurice Janetti.
Pierre Jeambrun.
André Jouany.
Philippe Labeyrie.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
Mme Geneviève.
Le Bellegou-Béguin.
Bastien Leccia.
France Léchenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).
Max Lejeune (Somme).
Charles-Edmond Lenglet.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Madrelle.
Michel Manet.
James Marson.
René Martin (Yvelines).
Jean-Pierre Masseret.
Pierre Matraja.
André Méric.
Pierre Merli.
Mme Monique Midy.
Louis Minetti.
Josy Moinet.

Michel Moreigne.
Georges Mouly.
Jacques Moutet.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Dominique Pado.
Bernard Parmantier.
Jacques Pelletier.
Daniel Percheron.
Mme Rolande Perlican.
Louis Ferrein.
Hubert Peyou.
Jean Peyrafitte.
Maurice Pic.
Marc Plantegenest.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Albert Ramassamy.
Mlle Irma Rapuzzi.
Joseph Raybaud.
René Regnault.
Michel Rigou.
Roger Rinchet.
Paul Robert.
Victor Robini.
Marcel Rosette.
Gérard Roujas.
André Rouvière.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Frank Sérusclat.
Edouard Soldani.
Paul Souffrin.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Raymond Tarcy.
Fernand Tardy.
Camille Vallin.
Marcel Vidal.
Hector Viron.

Charles Ferrant.
Louis de La Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Philippe François.
Jean François-Poncet.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud.
Jean-Marie Girault.
Henri Goetschy.
Yves Goussebaire-Dupin.
Adrien Gouteyron.
Paul Guillaume.
Marcel Henry.
Rémi Herment.
Daniel Hoeffel.
Jean Huchon.
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).
Claude Huriet.
Roger Husson.
Charles Jolibois.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Pierre Lacour.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Bernard Laurent.
Guy de La Verpillière.
Louis Lazuech.
Henri Le Breton.
Jean Lecanuet.
Yves Le Cozannet.
Jean-François Le Grand (Manche).
Edouard Le Jeune (Finistère).
Bernard Lemarié.

Roger Lise.
Georges Lombard (Finistère).
Maurice Lombard (Côte-d'Or).
Pierre Louvot.
Marcel Lucotte.
Jacques Machet.
Jean Madelain.
Paul Malassagne.
Guy Malé.
Kléber Malécot.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Paul Masson.
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Louis Mercier (Loire).
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
René Monory.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
Jacques Mossion.
Arthur Moulin.
Jean Natali.
Lucien Neuwirth.
Henri Olivier.
Charles Ornano.
Paul d'Ornano.
Francis Palmero.
Sosefo Makapé Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Jean-François Pintat.
Alain Pluchet.
Raymond Poirier.
Christian Poncelet.

Henri Portier.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Claude Prouvoveur.
Jean Puech.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Josselin de Rohan.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Olivier Roux.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Michel Rufin.
Pierre Salvi.
Pierre Schiélé.
Maurice Schumann.
Paul Séramy.
Pierre Sicard.
Michel Sordel.
Raymond Soucaret.
Michel Souplet.
Louis Souvet.
Pierre-Christian Taittinger.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Jean-Pierre Tizon.
Henri Torre.
René Travert.
Georges Treille.
Dick Ukeiwé.
Jacques Valade.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Albert Vecten.
Louis Virapoullé.
André-Georges Voisin.
Frédéric Wirth.
Charles Zwickert.

Ont voté contre :

MM.
Paul Alduy.
Michel Alloncle.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Jean Arthuis.
Alphonse Arzel.
René Ballayer.
Bernard Barbier.
Jean-Paul Bataille.
Marc Bécam.
Henri Belcour.
Paul Bénard.
Jean Bénard.
Mousseaux.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
André Bohl.
Roger Boileau.
Christian Bonnet.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Amédée Bouquerel.
Yvon Bourges.

Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer (Loiret).
Jacques Braconnier.
Pierre Brantus.
Raymond Brun.
Louis Caiveau.
Michel Caldaguès.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Marc Castex.
Jean Cauchon.
Auguste Cazalet.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jean-Paul Chambriard.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.

Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
François Collet.
Henri Collette.
Francisque Collomb.
Charles-Henri de Cossé-Brissac.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Marcel Daunay.
Luc Dejoie.
Jean Delaneau.
Jacques Delong.
Charles Descours.
Jacques Descours Desacres.
André Diligent.
Franz Duboscq.
Yves Durand (Vendée).
Henri Elby.
Jean Faure (Isère).

Se sont abstenus :

MM.
Michel d'Aillières.
Maurice Blin.
Jean Boyer (Isère).

Guy Cabanel.
Jean Francou.
Paul Girod.
Modeste Legouez.

Roland du Luart.
Jean Mercier (Rhône).
Albert Voilquin.

N'a pas pris part au vote :

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	312
Suffrages exprimés	304
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	153
Pour	130
Contre	174

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.